



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



») Rapport de
présentation

Budget primitif

ADOPTÉ

Budget régional
exercice 2022

SÉANCE PLÉNIÈRE
07 FÉVRIER 2022

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

Budget principal

Introduction	01
L'équilibre général	14
Equilibre général	15
Les recettes	17
Recettes par nature	18
Présentation détaillée des recettes	20
Les dépenses	29
Vue d'ensemble par piliers et axes	30
<u>PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI</u>	35
Economie numérique	38
Filières, trans-filières et partenariats	41
Performance industrielle	43
Recherche, innovation et start-up	45
Attractivité, internationalisation et financement	50
Tourisme	53
Agriculture	57
Economie culturelle	63
Economie sociale et solidaire	66
Formation professionnelle continue	69
Emploi et évolution professionnelle	73
<u>PILIER 2 - JEUNESSE</u>	78
Orientation et accompagnement à l'insertion économique	81
Apprentissage	86
Education	89
Lycées (bâtiments)	97
Enseignement supérieur	100
Accompagnement des jeunes	102
Vie quotidienne	106
<u>PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	109
Politique contractuelle	112
Economie territoriale et politique de retournement	117
Culture	122
Aménagement numérique du territoire	126
Foncier, Habitat et politique de la ville	128
Santé	132
Sport	136
Infrastructures transports	139
Europe et international	148
Vie associative et égalité	155

<u>PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</u>	157
Biodiversité et PNR	160
Eau - Littoral	162
Economie circulaire et déchets	165
Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	168
Mobilité durable et intelligente	175
<u>PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS</u>	180
PO Aquitaine	183
PO Limousin	184
PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	185
PO Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	186
FEAMPA 2021-2027	187
Budget annexe - Fonds européens	188
<u>PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE</u>	194
Modernisation de l'Administration	197
Ressources humaines	206
Élus et Ceser	210
Communication et attractivité	212
Affaires juridiques	216
Moyens généraux	218
Opérations financières	224
Les opérations d'ordre budgétaires	229

Budgets annexes

Cinéma	241
Fonds Européens	242
Agence Régionale de l'Innovation	243
Production d'Energie Photovoltaïque	244
Opérations d'ordre budgétaires	245

Annexes

Présentation des dépenses et des recettes par chapitre	250
Liste des retraitements	254
Etat global de réalisation des AP et des AE	255
Présentation synthétique du budget	256

Anticiper et accompagner : un budget 2022 au cœur de toutes les transitions

La crise sanitaire que nous vivons depuis 2020 s'installe au quotidien, questionne en profondeur nos modes de vie et exige de penser l'action de la Région en articulant l'urgence et la durabilité, en misant résolument sur l'anticipation. Guidée par la volonté d'accompagner les transitions économiques, sociales, et environnementales, la Région est massivement intervenue depuis deux ans pour être au rendez-vous de cette crise, et répondre aux besoins des néo-aquitains et des territoires, tout en confirmant la stratégie et les orientations prises dans le cadre du déploiement de Néo Terra. Car en réalité, **cette urgence n'est ni nouvelle, ni conjoncturelle, elle est à l'origine des jalons posés dans le mandat précédent, fixant de nombreux objectifs à 2030, et nous oblige, puisque chaque jour compte, à ce que ce mandat soit celui de la réussite. Ce budget 2022 traduit donc la volonté forte de la Région d'accélérer ses engagements tout en reconstituant les marges d'intervention de demain.**

Depuis 2020, la Région a contribué à l'amortissement du choc de cette crise, en cohérence avec les politiques déjà engagées. Notamment par la mise en œuvre des plans d'urgence et de relance, les niveaux d'investissement de la Région ont atteint, consécutivement, des montants records de 842M€ en 2020 et 904M€ en 2021, soit près de 20% de plus qu'avant la crise. Et alors que la crise a grevé ses recettes, la Région a dû tripler son endettement annuel (456M€ en 2020 et 410M€ en 2021, contre 150M€ en 2019).

En responsabilité, le soutien inédit et la solidarité de la Région, en direction de la jeunesse, des demandeurs d'emploi, des entreprises, ou encore des associations, ont été possible grâce à sa bonne santé financière. Aussi, dès 2022, il s'agit d'adopter une stratégie budgétaire garantissant le portage des projets du mandat, sans pour autant préempter l'avenir.

C'est pourquoi, dans ce budget primitif 2022, la Région tient ses trois engagements :

- **restaurer l'épargne de la collectivité en stabilisant les dépenses de fonctionnement pour affecter 100% du dynamisme des recettes à la reconstitution de l'épargne ;**
- **maintenir un niveau élevé d'investissement (environ 898M€) pour porter un cran plus loin l'effort de relance ;**
- **amorcer la diminution de l'emprunt d'équilibre théorique qui serait de 515M€ à périmètre constant (hors fonds européens, PACTE et autres dépenses financés par l'Etat), contre 526M€ en 2021, soit - 2,1%.**

Ce budget 2022 trouve pour partie ses fondements au travers des enseignements de cette crise, et en premier lieu la santé, qui redevient prégnante, et se situe au cœur de tous nos enjeux économiques, sociaux, environnementaux et qui doit impulser nos politiques de solidarité. **Dans le prolongement de Néo Terra, et à travers l'approche globale « One Health – une seule santé », la Région construit une stratégie d'intervention en matière de santé humaine, animale, environnementale et contribue à l'anticipation des crises. Le projet d'école vétérinaire de Limoges, en partenariat avec les universités de la Région contribuera à mettre en relations les chercheurs, agriculteurs, entreprises, préparera les plus jeunes à la transition agroécologique, et incarnera toute l'ambition de « One Health ».**

Préparer et accompagner notre jeunesse aux transitions et défis de demain, être aux côtés des lycéens et des étudiants, notamment celles et ceux qui ont été fragilisés par la crise, c'est l'autre enseignement de cette crise. En 2022, la Région portera encore une attention particulière à la formation et au quotidien des jeunes, à travers le transport scolaire, la restauration, la qualité de vie dans les lycées, les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Précisément, les crédits d'investissement consacrés aux lycées progresseront de 14% par rapport à 2021. Et au-delà des équipements fournis pour les jeunes, la Région restera engagée pour une solidarité de proximité et lutter contre l'échec scolaire.

Ce besoin de proximité, nécessaire à la reconquête des territoires, apparaît plus que jamais indispensable **pour débloquer l'ascenseur social**. La concentration de l'enseignement supérieur dans les grandes villes pose la question de l'accès au logement pour les jeunes. Pouvoir étudier dans les villes moyennes ou dans les zones rurales permet de lever les freins financiers et l'autocensure des formations éloignées de certains territoires, constitue un outil d'aménagement du territoire et participe à l'enrichissement des éco-systèmes locaux. **En faisant des lycées, des universités de proximité, la Région entend irriguer les tissus économiques locaux et contribuer ainsi au renforcement des capacités d'innovation.** En ce sens, les lycées agricoles peuvent être les universités agricoles et contribuer à l'essor de l'agro-écologie. **C'est aussi par la création d'une école régionale du patrimoine à Felletin que la Région redonne un souffle nouveau à ce lycée de la Creuse et des perspectives nouvelles pour tout un territoire.**

La crise vient également conforter la Région dans ses combats pour la réindustrialisation, la recherche et les sauts technologiques d'aujourd'hui qui feront les reconquêtes industrielles de demain, pour la fin des dépendances stratégiques. En 2019, 36% de l'emploi industriel de France a été créé en Nouvelle-Aquitaine. C'est donc autant de chances de faire de notre territoire, une terre d'innovation, forte de son capital humain et où l'on y vit bien. La Région continuera d'agir en faveur des formations, notamment celles dans le domaine sanitaire et social, et de l'accompagnement des demandeurs d'emplois sur tous les territoires, dans un contexte marqué par des problématiques fortes de recrutement.

Outre la politique contractuelle active qui se poursuivra et la volonté forte de réhabiliter les centres-bourgs et centres villes, **plusieurs projets phares permettront ainsi de mailler le territoire : du Ferrocampus à Saintes, en passant par le soutien à domicile des personnes âgées avec le Gérontopôle.**

Forte de l'expression de nos concitoyens, qui a pris davantage d'ampleur avec la crise, pour que le progrès et le retour à la terre soient conciliables, **la Région poursuivra également son action en faveur de la recherche, pour que les agriculteurs disposent de solutions durables, bio-sourcées, n'aient plus besoin d'avoir recours aux pesticides d'ici à 2025-2030 (Vitirev...), et pour que l'alimentation soit toujours plus qualitative et saine.**

Le retournement et la revitalisation des territoires nécessitent une intervention forte de la Région en matière de mobilité, pour que les habitants puissent se déplacer, se former, travailler dans les zones denses, périurbaines ou rurales. Pensée de manière durable, la mobilité doit répondre tant aux impératifs du quotidien qu'aux enjeux économiques et environnementaux qui dépassent les frontières régionales. Et c'est par le maintien de toutes les petites lignes ferroviaires, la régénération et le verdissement des transports, et le développement des lignes structurantes (GPSO, Pau-Canfranc), que la Région entend assumer pleinement sa compétence pour les néo-aquitains et les générations futures.

En 2022, l'action de la Région sera solidaire, ciblée, innovante, en maintenant un niveau d'investissement élevé, et en maîtrisant sa trajectoire budgétaire. En se donnant les moyens d'agir pour demain, la stratégie financière de la Région s'inscrit dans la durée, pour assurer une action territoriale ambitieuse et faire face aux défis écologiques, économiques et sociaux.

1/ Un budget 2022 pour bâtir une Région éco-responsable

Par ce budget 2022, la Région va impulser des projets innovants qui permettront aux néo-aquitains sur tous les territoires de mieux se préparer et accueillir les transitions qui s'imposent à tous. Avec la même force d'anticipation qui lui a permis notamment de déployer Néo Terra et toujours le souci de fédérer autour de ses ambitions, la Région amorcera une stratégie financière pluriannuelle qui doit la conduire à se concentrer sur de grands projets du futur.

Portée par une matrice d'actions à travers le projet « One Health – une seule santé », qui doit assurer le croisement des connaissances et des réflexions en matière de santé humaine, animale et environnementales, la Région agira dès 2022 de manière concrète dans la transformation des entreprises pour assurer leur compétitivité et leur capacité à maintenir et créer des emplois.

• L'éco-responsabilité de la Région se mesure par sa capacité à accompagner les mutations agricoles et alimentaires, la sortie des énergies fossiles, la préservation des espaces naturels, la lutte contre

l'artificialisation des sols , la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (plan zéro plastique) , l'efficacité énergétique par le soutien à la rénovation énergétique du logement et aux expérimentations de solutions énergétiques innovantes dans les bâtiments , ou encore la production d'énergie renouvelable, sur la base du scénario régional « 100% Gaz renouvelable à 2050 ».

- **L'éco-responsabilité de la Région s'illustre, en particulier, par un accompagnement et un soutien aux agriculteurs pour que la transition vers l'agro-écologie leur soit accessible, concrète et devienne une solution innovante et durable pour favoriser l'installation des plus jeunes. Pour 2022, ce sont 52M€ de crédits d'investissement qui seront dédiés à l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie, soit une augmentation de 6,2% par rapport à 2021.**

L'action de la Région s'articule autour de trois axes. La sortie des pesticides avec la poursuite du projet Vitirev, le travail engagé sur les alternatives aux traitements par des produits biosourcés et le développement d'outils industriels et techniques proposant des solutions permettant de ne plus laisser les agriculteurs dans l'impasse. Il s'agit également d'accompagner les filières pour l'adaptation au changement climatique, et de valoriser les activités agricoles qui contribuent à l'atténuation de ce changement (puits de carbone, production d'énergies renouvelables sans concurrence avec la production agricole).

Ces axes seront complétés par un soutien fort de la Région auprès des nouvelles générations et auprès de celles et ceux qui participent à toutes ces transitions. Ainsi, la Région soutient et favorise l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs, ostréiculteurs et pêcheurs par l'accompagnement des candidats à l'installation, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou de l'aquaculture. Un plan d'ampleur de déploiement des « espaces-test » sera mené en 2022 dans le cadre d'un co-financement Région / FSE. Par ailleurs, les premières coopératives agricoles permettant d'accélérer la transition agro-écologique des exploitations seront lancées grâce au programme Néo Coop.

- **L'éco-responsabilité de la Région permet de répondre aux préoccupations du quotidien des néo-aquitains, qui touchent à leur santé. Par une politique ambitieuse sur l'alimentation, la Région apporte des réponses concrètes pour une alimentation locale et protectrice, à travers le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, engagé depuis 2021.** L'approvisionnement de qualité et responsable doit bénéficier aux plus jeunes, dans leurs lycées, et à tous les néo-aquitains. En valorisant des produits de qualité, dans le respect des engagements environnementaux, la Région pourra notamment favoriser une répartition de la valeur équitable pour rémunérer au juste prix les producteurs, une alimentation solidaire, accessible à tous, soutenant les filières et entreprises les plus impactées par la crise.

- **L'éco-responsabilité de la Région est incarnée par sa politique de développement des mobilités bas carbone, dans les transports du quotidien, comme dans les projets structurants dépassant les frontières régionales. Concrètement, les crédits d'investissement consacrés aux transports vont augmenter de près de 48% en 2022.**

Pour être efficace, la Région doit intervenir de manière globale, sur les différents trajets que peuvent emprunter les néo-aquitains, pour répondre à leurs besoins, parfois différents mais chacun indispensables, qu'il ne nous appartient pas tant de prioriser, mais qu'il s'agit avant tout de soutenir. Le développement des mobilités bas carbone doit contribuer au report modal de la route et de l'aérien vers le rail, tant pour les voyageurs que pour le transport des marchandises, et se renforcer par la modernisation et le verdissement du parc de matériel ferroviaire. Ainsi, il ne s'agit pas d'opposer les projets mais les concilier pour accroître les résultats en matière environnementale, économique, et sur le plan du maillage territorial.

C'est donc en premier lieu, pour les transports du quotidien, à travers le protocole petites lignes que la Région entend œuvrer pour le développement des mobilités bas carbone. **Avec l'Etat et la SNCF, ce plan ferroviaire d'1,5Md€, qui sera conduit jusqu'en 2030, et pour lequel la Région est engagée à hauteur de 62% (soit 942M€), permettra de rénover et régénérer le réseau ferroviaire dès 2022** : financement de l'accélération des études et des travaux de régénération des lignes Poitiers-Limoges, Nantes-Bordeaux, Niort-Saintes, et des aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye. En parallèle, la Région poursuivra en 2022 son engagement pour la rénovation (Saintes, Jarnac, Montmorillon...) et la mise en accessibilité (Châtelleraut, La Rochelle, Niort, Poitiers, Rochefort, Agen, Brive, ...) des gares.

S'ajoute un travail spécifique pour lutter contre les engorgements urbains, source de pollutions majeures. **C'est pourquoi, la Région participe au développement d'une stratégie de RER en Gironde et au Pays Basque. D'une part, aux côtes de Bordeaux Métropole, et du Conseil départemental de Gironde, elle contribuera aux acquisitions foncières et travaux préalables effectués dans le cadre des Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB)**, qui visent à améliorer la robustesse et la capacité de la ligne Bordeaux-Langon-Agen. D'autre part, aux côtés du Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour, elle poursuivra les études dans l'optique de réorganiser les missions TER et leur exploitation pour développer l'offre de transport péri-urbain.

Et au-delà de ces investissements qui rapprochent les territoires de Nouvelle-Aquitaine, la Région se doit d'être au rendez-vous des projets d'avenir, indispensables pour les générations futures, qui dépassent les frontières nationales et contribuent à l'attractivité durable du territoire.

Il s'agit d'une part de la ligne ferroviaire internationale Pau-Canfranc-Saragosse, pour laquelle la Région poursuivra sa mobilisation et son action en faveur de sa réouverture. D'autre part, il s'agit de GPSO, ce grand projet qui doit permettre de relier l'Atlantique et la Méditerranée et faire vivre l'Eurorégion avec l'Espagne. Ce projet répond à un impératif écologique pour que nos routes ne soient plus saturées par les 10.000 camions qui traversent chaque jour la Nouvelle-Aquitaine. Le train doit devenir une réelle alternative écologique et rapide pour les déplacements. Ce projet dépassera la mandature et sera financé sur 40 ans, grâce à la création d'un établissement public local géré par les collectivités.

2/ Un budget 2022 de sortie de crise et d'impulsion nouvelle pour les entreprises et les emplois

- En cohérence avec sa volonté d'accompagner les sauts technologiques et en restant pionnière dans son engagement en faveur de la RSE, la Région s'est **engagée depuis 2020 par différents plans d'urgence et de relance, pour être au rendez-vous de la gestion de crise auprès des différents acteurs économiques, associatifs, et en solidarité avec les autres collectivités locales. En 2022, elle sera attentive aux conséquences de la sortie de crise, et aux entreprises qui seront confrontées aux problématiques d'endettement, notamment avec les prêts garantis par l'Etat. Le renforcement des fonds propres devra être accompagné pour leur permettre de s'inscrire pleinement sur des cycles d'investissement et de reprise. C'est pourquoi ce budget maintient globalement l'effort de la Région en faveur du développement économique grâce à l'effet de relais des fonds européens.**

Les différents plans engagés entre 2020 et 2021, ont limité les effets de la crise sur le territoire, tout en menant des actions responsables et durables (plan Nouvelle-Aquitaine REBOND voté en octobre 2020). Cette intervention de la Région permet de répondre à des objectifs de changement de modèle, de diversification, de relocalisation, de commercialisation, de maintien d'une activité stratégique, mutation des emplois et compétences. Pour outiller ce plan d'action, la Région a voté la stratégie en faveur des démonstrateurs collaboratifs qui accompagnent et contribuent à accélérer les projets innovants et le rebond des filières. Le déploiement de ces démonstrateurs sera une priorité en 2022.

L'année 2022 sera marquée par les premiers remboursements de prêts contractés pendant la crise sanitaire, notamment les prêts garantis par l'Etat. C'est pourquoi, la Région veillera à proposer des solutions de financement aux entreprises qui en ont besoin.

Plusieurs fonds pourraient venir compléter le champ d'intervention de la Région. React UE sera massivement mobilisé sur le fonds de co-investissement régional NACO qui fait effet de levier auprès des fonds privés sur leur investissement au capital des entreprises régionales engagées dans des plans de rebond et de transition.

De plus, les secteurs fortement impactés par la crise feront l'objet d'une attention particulière.

Au premier chef, le monde de la culture a traversé de grandes difficultés économiques. Des mesures spécifiques pourront être proposées en accord avec nos partenaires (DRAC, établissements publics CNL, CNC, CNM et collectivités). Le secteur du tourisme a, lui aussi, connu des baisses de chiffres d'affaire allant de -20% à -60%. Le maintien des activités touristiques sera un enjeu majeur en 2022 pour préserver l'offre. Pour y parvenir, la Région, par le déploiement du Tourisme Lab, va œuvrer à l'accompagnement des investissements et au repositionnement touristique. En particulier, elle concentrera ses efforts sur l'animation et la structuration territoriale, le soutien aux aménagements,

modernisations et implantations d'activité et à l'émergence de solutions innovantes. Le projet « Vassivière » en sera un marqueur fort.

• La Nouvelle-Aquitaine a toujours su encourager et valoriser l'innovation et l'attractivité de ses territoires. Bien avant la crise, posant ainsi les jalons de sa résilience, la Région a contribué à développer les activités de demain par une action en faveur de la reconquête technologique et la recherche. En 2019, 36% de l'emploi industriel net de France a été créé en Nouvelle-Aquitaine, preuve du dynamisme économique de notre région et de la pertinence des accompagnements régionaux.

Pour 2022, et parce que la crise perdure, l'ambition de la Région restera intacte : elle restera mobilisée aux côtés de tous les acteurs économiques, toutes les filières, la recherche, l'innovation technologique, écologique et sociale, avec un budget supérieur à l'avant crise, avec plus de 342M€ de crédits d'investissement.

Ces soutiens constituent des leviers d'aménagement et d'attractivité du territoire. C'est pourquoi, en 2022, les dispositifs d'accompagnement, mis en œuvre au plus près des territoires et en lien avec les différents acteurs économiques (EPCI, consulaires, Pôle Emploi,...), seront intensifiés pour :

- renforcer la viabilité des entreprises créées ou reprises (dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés ») avec une attention particulière pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes;
- expertiser et agir auprès des TPE pour répondre aux enjeux du numérique, tout en sensibilisant à la cybersécurité (programme « Transfonum ») ;
- favoriser l'émergence de projets innovants (PTI) et la transition écologique ;
- soutenir les perspectives de développement d'après-crise par le rebond, le retournement et la croissance des TPE ;
- maintenir et créer de l'emploi en favorisant notamment la transmission, la reprise d'entreprise et l'emploi partagé *via* les groupements d'employeurs.

L'accompagnement des transformations et transitions, et la compétitivité de l'industrie régionale passent par la modernisation des outils de production et le renforcement des compétences. C'est pourquoi, la Région va conforter en 2022 ses programmes structurants emblématiques que sont « l'usine du futur », « accélérateurs de croissance » ou encore « Entreprises de Taille Intermédiaire ». Elle poursuivra son accompagnement volontariste des projets individuels portés par des PME et ETI qui souhaitent se diversifier, relocaliser des activités ou renforcer leur compétitivité, tout en portant une attention très particulière aux entreprises implantées dans les territoires vulnérables.

La Région va également poursuivre en 2022 son soutien à la création et à l'innovation en accompagnant, d'une part, les start-up et les établissements de recherche répondant aux objectifs fixés dans la feuille de route Néo Terra, et d'autre part, l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire (ESS), développant l'innovation sociale, et les coopérations des structures de l'ESS en faveur des transitions, qui seront mis en œuvre en 2022. C'est aussi par ces entreprises que les emplois de demain non délocalisables seront créés et contribueront à la résilience de notre territoire.

Par ailleurs, il s'agira d'accélérer l'appropriation des usages numériques par les entreprises et soutenir les acteurs de la filière. L'objectif étant de répondre aux besoins et enjeux croissants en matière d'organisation du travail, notamment dans le réseau des tiers-lieux, et d'inclusion numérique de l'ensemble de la population.

Les transformations en cours ne doivent pas voir s'installer une fracture numérique qui viendrait enclaver certains territoires ou isoler les personnes. C'est pourquoi, en complémentarité, la mise en œuvre du très haut débit pour tous les habitants de la région d'ici 2030 poursuivra sa montée en puissance, ainsi que son projet permettant de répondre aux besoins d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche.

• Faire de la Nouvelle-Aquitaine une terre de progrès et d'innovation ne sera possible que par le travail et l'engagement de celles et ceux qui œuvrent au quotidien dans les entreprises, les PME, les ateliers, les usines, qui sont les moteurs de notre économie et que la Région se doit de soutenir. Comme l'usine du futur, c'est le facteur humain qui doit être au centre de tous les projets de transitions, la RSE étant un levier de performance pour les entreprises et les territoires. C'est pourquoi la Région souhaite plus que jamais être aux côtés de toutes celles et ceux qui ont besoin de se former aux métiers de demain, et plus globalement remettre au cœur le sens. Et c'est par la formation de tous, salariés, demandeurs d'emplois, jeunes, que cette quête de sens et que l'accès ou le maintien dans l'emploi pourront être facilités.

Contre toute attente, et venant ainsi contredire nombreux prévisionnistes qui évoquaient une hausse massive du chômage, la reprise économique observée depuis septembre 2021 vient bouleverser le marché de l'emploi avec des secteurs qui peinent à recruter. Entre l'emploi et une entrée en formation, les demandeurs d'emploi font évidemment le choix de l'emploi. Mais, la formation, dans une approche proactive, constitue un levier efficace pour répondre à la fois aux tensions immédiates sur le marché de l'emploi et aux besoins structurels récurrents dans certaines filières telles que l'industrie ou le bâtiment mais aussi pour accompagner les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Néo Terra.

C'est pourquoi, la Région s'appuiera sur la montée en puissance du PACTE de formation professionnelle, augmenté du plan relatif à la réduction des tensions sectorielles. **L'action de la Région se déploiera notamment à travers les deux habilitations de service public qu'elle a déployé et qu'elle est la seule Région à utiliser. Ces habilitations présentent deux avantages forts. D'abord elles permettent d'ancrer les stagiaires dans de réels parcours de formation, plus longs donc plus qualifiants. Ensuite, le mécanisme des habilitations, au contraire du marché public, donne une visibilité et une sécurisation financière aux organismes de formation sur plusieurs années.** Ce qui leur permet aussi d'investir dans l'outil de formation. C'est essentiel si l'on veut aussi que les organismes proposent des formations au plus près des territoires et adaptées aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, avec des plateaux techniques de pointe.

La Région concentrera en 2022 ses actions pour une offre de formation qui :

- renforce l'entrée en formation des publics les moins qualifiés et notamment les jeunes conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan #1jeune1solution# mais aussi des demandeurs d'emploi de longue durée pour faciliter leur retour à l'emploi dans des métiers et des secteurs qui recrutent ;
- appuie les besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension ou stratégiques pour l'économie régionale et notamment leurs besoins en personnels qualifiés et d'encadrement intermédiaire ;
- soutient les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

A noter qu'en 2021, dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de généraliser une mesure décidée en Nouvelle-Aquitaine par la Région, à savoir la revalorisation (+200€ en moyenne) de la rémunération mensuelle des stagiaires de la formation professionnelle. Par cette mesure il s'agissait de mettre fin à l'incongruité du système qui voulait qu'une entrée en formation soit au final une fragilisation financière pour les intéressés.

Cette revalorisation étendue permettra pleinement de sécuriser l'entrée en formation, tout comme la pérennisation des nouveaux Fonds de soutien adoptés par la Région en 2020 : Le Fonds social formation pour éviter les ruptures de formation par la prise en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi pour soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

3/ Un budget 2022 ambitieux pour les solidarités territoriales et générationnelles

Dans la continuité de ses actions fortes en faveur de la cohésion des territoires et de sa stratégie d'aménagement du territoire, la Région entend contribuer au retournement durable et responsable de ses territoires, pour que chacun puisse cultiver ses particularités qui, en somme, constituent la richesse de la Nouvelle-Aquitaine.

C'est pourquoi, la Région entend mener une politique globale de solidarité pour tous les territoires et toutes les générations.

Pour tous les territoires, en luttant contre les déséquilibres territoriaux grâce à des mesures spécifiques en faveur de l'accessibilité, la Région intervient en priorité pour les transports du quotidien, au travers du protocole Petites lignes ferroviaires, comme déjà évoqué, mais aussi en matière d'intermodalité et de mobilité de proximité avec l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (la Rochelle, Niort, Libourne, la Couronne, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz).

Autre priorité, pour lutter contre le désenclavement de Limoges, l'action exceptionnelle de la Région va s'accélérer pour les deux projets routiers de la RN141 et la RN147.

Corriger les déséquilibres territoriaux se matérialise également par une politique contractuelle pro-active et ambitieuse de la Région, et ainsi renforcer le potentiel de création de valeur et d'emploi, et favoriser le développement de projets structurants. Les chiffres sont éloquentes : **depuis plus de 3 ans, la Région a contractualisé avec 51 territoires et 8 territoires en mutation économique (CADET) ; plus de 1700 projets structurants et autant de projets en amorçage ont été soutenus. Au global, l'engagement de la Région s'élève à plus de 276 M€ sur les projets et soutient 110 postes d'ingénierie territoriale.**

Un nouveau cycle de contractualisation s'engage dès à présent pour la période 2023-2025, et va être proposé dans le courant de l'année 2022, **en prenant appui sur Néo Terra comme colonne vertébrale.**

La politique d'accompagnement aux transitions s'illustre par la mise en œuvre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et à travers l'Accord Régional de Relance 2021 – 2022 (dans les domaines infrastructures de transport, enseignement supérieur, transition écologique, soutien économique, cohésion des territoires). La Région et l'Etat vont mobiliser plus de 2,8 Md€. De plus, la Région et l'Etat formalisent début 2022, le Contrat de Plan Etat-Région 2021-27.

Accompagner tous les territoires, c'est aussi avoir une ambition particulière pour la ruralité et y favoriser l'émergence de projets d'excellence. Et dans le cadre des contrats de territoire, le déploiement du volet « ruralité » doit faire émerger ces projets, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs.

Développer et aménager les territoires passe par des projets d'envergure et d'avenir. Par l'accélération du **projet FERROCAMPUS, à Saintes**, qui doit se finaliser d'ici à 2026, la Région va permettre l'émergence d'un écosystème complet autour des activités ferroviaires : campus des métiers, centre de recherche, orientation et reconversion.

Reconquérir tous les territoires, ruraux et périurbains, pour toutes les générations, c'est faire en sorte que chacun puisse étudier dans de bonnes conditions et près de son domicile.

Investir dans tous les lycées revient à bâtir un modèle de territoire plus solidaire. La Région s'engagera donc fortement en faveur de l'équipement des établissements, notamment des ressources numériques à destinations des élèves et leurs enseignants. La restauration et les approvisionnements locaux et bio resteront des priorités, en mettant en place une tarification équitable et solidaire pour venir en aide aux foyers les plus fragiles

Par ailleurs, la Région portera l'ambition de faire des lycées, des universités de proximité. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit plus rencontrer des freins financiers liés notamment au logement. Ainsi sa meilleure répartition sur le territoire participe au déblocage de l'ascenseur social.

L'ambition éducative des plus jeunes portée par la Région prend aussi la forme d'aides de rentrée en soutien des lycéens et de leurs familles : gratuité des

manuels scolaires, équipements professionnels, chèque-livre. L'aide gratuite aux devoirs assurée par des étudiants, le festival « De Livre en livre » destiné aux lycéens et apprentis ou le dispositif « Sciences po Bordeaux, je le veux parce que je le veux » pour diversifier le recrutement social et territorial de l'école, sont autant de mesures favorisant la réussite des jeunes.

Durant cette nouvelle mandature, la Région finalisera les opérations lourdes de la programmation pluriannuelle d'investissement votée sous la précédente mandature, avec notamment l'achèvement et la mise en service de deux nouveaux lycées (Créon et Le Barp). Au total, la Région s'est engagée entre 2017 et 2021 à hauteur d'1,32 milliard d'euros, pour répondre aux besoins essentiels des lycéens et de la communauté éducative.

Les crédits d'investissement consacrés aux lycées progresseront de 14% par rapport à 2021.

Une nouvelle génération de cette programmation sera travaillée en concertation, pour prendre le relais de l'achèvement de la PPI en cours. Elle comprendra un volet d'opérations structurantes pour le patrimoine éducatif - comprenant un enjeu fort autour des exploitations des lycées agricoles - et un volet d'opérations annuelles autour de grandes priorités (la mise en sécurité et en accessibilité des EPLE, leur adaptation aux évolutions pédagogiques et à la carte des formations, le renforcement de la qualité des EPLE en tant que lieux de vie et d'hébergement, la performance énergétique et environnementale).

Au plus près des jeunes et des territoires, et dans ses actions en faveur de l'égalité des chances, la Région propose une aide au permis B pour les plus précaires (une aide de 400€ à 1 200€ sous condition de ressources) et reste en veille active sur la précarité de ses étudiants et apprenants. Ainsi, le budget des bourses sur critères sociaux sera réévalué compte tenu des nouveaux boursiers et restera aligné sur l'enseignement supérieur. La revalorisation sera immédiatement appliquée sur l'année 2022 comme en 2021. Le travail avec les CROUS sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage va se poursuivre en 2022.

Enfin, la crise de la Covid-19 a mis en exergue les déséquilibres nationaux et territoriaux en matière de formation aux métiers de la santé et du soin.

Cette situation a conduit aux initiatives issues du Ségur de la Santé dans le cadre duquel un financement régional de 28,4M€ a été contractualisé avec l'Etat en Nouvelle Aquitaine, pour un développement de plus de 1 800 places entre 2020 et 2022.

Consciente des défis à relever, la Région avait amorcé cette démarche de développement de son offre de formations sanitaires et sociales par la création de 547 places de formation de niveau 3 dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, puis en augmentant le quota infirmiers de 5% soit 115 places dès septembre 2020. Le développement dans le cadre du Ségur s'est poursuivi en 2021 par l'ouverture de 312 places d'infirmiers, 510 d'aides-soignants et 237 places d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Cet important développement de l'offre de formation va se poursuivre en 2022, dans un contexte de transformation du secteur sanitaire et social.

L'action de la Région portera sur les conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales qui contribuent entre autre à leur attractivité.

4/ Un cercle vertueux pour se donner les moyens d'agir sans gager l'avenir

Ce budget primitif 2022 sera avant tout un budget ambitieux et responsable. Conformément à sa stratégie, la Région va progressivement restaurer son épargne grâce à la stabilité de ses dépenses de fonctionnement (0,1%), amorcer la diminution de son emprunt (515M€ à périmètre constant, contre 526M€ en 2021), tout en accélérant ses projets d'investissement qui seront ainsi en hausse de +6,9%, soit 898M€.

L'engagement sans précédent de la Région depuis deux ans, pour soutenir les néo-aquitains et les territoires, n'a été possible que par de très bons ratios financiers qu'il convient de retrouver.

Cette responsabilité, permettant une maîtrise de la trajectoire budgétaire, va donc se traduire par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis 2016. Affecter l'évolution des recettes régionales au renforcement de l'épargne, c'est rétablir la trajectoire budgétaire de la collectivité, tout en accélérant les projets d'investissement du mandat attendus par les néo-aquitains. Pour 2022, le niveau des dépenses d'investissement sera de 898M€ permettant de garder un niveau d'intervention ambitieux, bénéficiant notamment de la progression des fonds européens (crédits REACT et période de clôture de la programmation actuelle).

Cette maîtrise est d'autant plus nécessaire que la Région ne dispose pas de levier, en matière de recettes, et demeure tributaire de décisions nationales. Aussi, pour dégager des capacités d'autofinancement, seule la maîtrise des dépenses de fonctionnement peut garantir à la Région des marges d'intervention. C'est donc ce cercle vertueux que la Région s'efforcera de mettre en place pour 2022 et les budgets suivants.

	BP2021	BP2022	Var/ BP2021	Var. après retraitements*
AP	923 523 626	1 464 867 649	58,6%	7,6%
CP/AP hors dette	936 641 562	1 030 968 105	10,1%	6,9%
AE	1 431 901 840	1 881 175 135	31,4%	12,6%
CP/AE hors dette	2 040 779 892	2 011 015 298	-1,5%	0,1%

**Après retraitements PACTE, Plan Jeunes, Ségur, SARE, PO 2014-2020 / 2021-2027 et FEAMPA. Les AP et AE 2022 correspondent aux AP/AE du BP 2022 auxquelles s'ajoutent les AP/AE votées par anticipation au BS 2021.*

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, la Région inscrit en AP/AE au BP 2022 au titre du FEDER et du FSE 784M€ au bénéfice de l'économie régionale. Cette nouvelle programmation doit notamment permettre de soutenir les différents projets en matière de recherche et innovation, de transformation numérique, de transition énergétique et écologique, de soutien au développement du capital humain et de développement équilibré des territoires, et ainsi renforcer la capacité d'action régionale d'accompagnement auprès des acteurs socio-économiques, des collectivités territoriales et des associations du territoire.

Le besoin d'emprunt d'équilibre s'élèvera à 654M€ pour 2022, soit 11% de plus qu'en 2021 (589M€), essentiellement du fait de crédits d'investissements en hausse, en raison d'engagements déjà pris par la collectivité.

Une partie s'explique également par le dynamisme prévu des fonds européens (REACT inclus). Aussi à périmètre constant, soit en retraitant les fonds européens, le PACTE et les autres dépenses financées par l'Etat, l'emprunt d'équilibre théorique serait de 515M€, soit en légère baisse par rapport à 2021 (526M€, soit -2,1%).

La résilience de la Région est le fruit de sa responsabilité budgétaire, lui permettant d'être au rendez-vous des défis climatiques, environnementaux, sanitaires et économiques et garder l'ambition d'une justice sociale. C'est dès 2022 que la Région doit constituer sa force d'intervention et d'anticipation.

Ce budget primitif constitue la première marche des projets d'investissement qui seront portés durant tout le mandat et doit donc impulser la dynamique souhaitée par l'Assemblée régionale, pour être au rendez-vous de toutes les transitions.

En fixant ce nouveau cap, et sans préempter l'avenir, la Région aura à cœur de s'engager pour l'attractivité et la reconquête de tous les territoires, pour la qualité de vie de toutes et tous, afin que chacune et chacun puissent faire le choix de travailler, se former, étudier et vivre en Nouvelle-Aquitaine.

L'EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 354 755 693	2 363 420 700	8 665 007	0,37%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 086 707 292	2 050 812 698	-35 894 594	-1,72%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 040 779 892	2 011 015 298	-29 764 594	-1,46%
Epargne brute	268 048 401	312 608 002	44 559 601	16,62%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	242 507 000	244 054 000	1 547 000	0,64%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 099 291 562	1 210 968 105	111 676 543	10,16%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	936 641 562	1 030 968 105	94 326 543	10,07%
Emprunt	588 736 161	654 306 103	65 569 942	11,14%
Budget total hors dette	2 977 421 454	3 041 983 403	64 561 949	2,17%
Budget total	3 185 998 854	3 261 780 803	75 781 949	2,38%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

après retraitements PACTE, Plan Jeunes, Ségur, PO 2014-2020, SARE (*)

	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 167 110 693	2 242 470 700	75 360 007	3,48%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 871 489 039	1 867 430 049	-4 058 990	-0,22%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	1 825 561 639	1 827 632 649	2 071 010	0,11%
Epargne brute	295 621 654	375 040 651	79 418 997	26,87%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	181 973 000	189 014 000	7 041 000	3,87%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 003 676 414	1 078 928 178	75 251 764	7,50%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	841 026 414	898 928 178	57 901 764	6,88%
Emprunt	526 081 760	514 873 527	-11 208 233	-2,13%
Budget total hors dette	2 666 588 053	2 726 560 827	59 972 774	2,25%
Budget total	2 875 165 453	2 946 358 227	71 192 774	2,48%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

* détail des retraitements en annexe

LES RECETTES

BUDGET PRINCIPAL 2022 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2021 (en M€)	BP 2022 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
FISCALITÉ et DCRTP				
Fraction de TVA - CVAE	677,765	729,300	7,60%	51,535
Fonds de péréquation des ressources	12,388	0,000	-100,00%	-12,388
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	75,475	79,400	5,20%	3,925
Sous-total Fraction de TVA - CVAE "périmètre 2022"	765,628	808,700	5,63%	43,072
Fraction de TVA - DGF	403,000	440,900	9,40%	37,900
Cartes grises	205,000	205,000	0,00%	0,000
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	450,200	446,900	-0,73%	-3,300
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	52,321	53,275	1,82%	0,954
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	56,100	53,349	-4,90%	-2,751
TOTAL	1 932,249	2 008,124	3,93%	75,875

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Dotation de fonctionnement (fonds de soutien)	14,086	14,086	0,00%	0,000
Dotation d'investissement	31,758	31,758	0,00%	0,000
Compensation financière pour perte de ressources suite réforme	6,161	6,161	0,00%	0,000
Ressources pour la formation professionnelle	85,800	87,400	1,86%	1,600
PACTE / Plan "Jeunes"	146,300	77,160	-47,26%	-69,140
Séjour de la Santé	0,000	9,210	Sans objet	9,210
TOTAL	284,105	225,775	-20,53%	-58,330

DOTATIONS DE L'ÉTAT

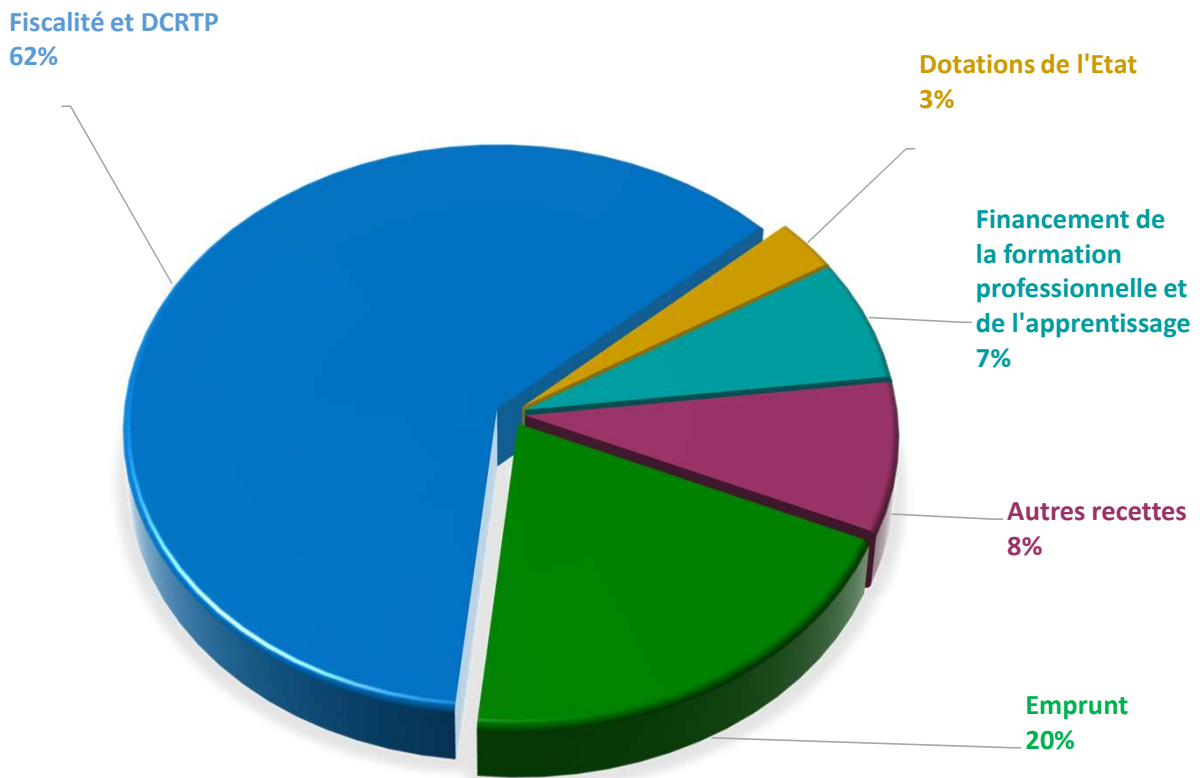
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	32,978	32,978	0,00%	0,000
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,573	3,573	0,00%	0,000
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	7,400	4,021	-45,66%	-3,379
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotation Régionale d'Investissement (Plan de relance)	29,000	7,900	-72,76%	-21,100
TOTAL	120,037	95,558	-20,39%	-24,479

AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	32,000	38,000	18,75%	6,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	22,000	22,000	0,00%	0,000
Avances remboursables	9,170	11,054	20,55%	1,884
Fonds européens : programmation 2014-2020	101,879	86,120	-15,47%	-15,759
Programmes de coopération	0,896	0,505	-43,64%	-0,391
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	47,946	47,272	-1,41%	-0,674
Fonds de concours et participations	24,542	28,430	15,84%	3,888
Divers	22,439	44,637	98,93%	22,198
TOTAL	260,872	278,018	6,57%	17,146

TOTAL Hors emprunt	2 597,263	2 607,475	0,39%	10,212
EMPRUNT	588,736	654,306		
TOTAL	3 185,999	3 261,781		

RECETTES PAR NATURE



L'ensemble des recettes du budget principal 2022, hors emprunt, est estimé globalement à **2 607,5M€**, en hausse de 0,39% par rapport à l'exercice précédent.

LA FISCALITÉ RÉGIONALE

A – Les fractions de TVA affectées à la Région

1 – L'élargissement du périmètre de la fraction de TVA « CVAE »

L'article 196 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 (LFI 2022) modifie en profondeur l'architecture de la fraction de TVA perçue depuis 2021 par les Régions en substitution de la CVAE.

L'assiette de TVA « CVAE » est désormais élargie et intègre deux nouvelles composantes :

- Le fonds de péréquation des ressources régionales, en valeur 2021 ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), afin que les Régions puissent bénéficier d'une dynamique sur ce reversement, jusqu'ici constant, de l'Ile-de-France vers les autres Régions mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle.

L'évolution de la TVA revenant à la Région est calée sur l'évolution du PIB en euros courants. Ainsi, à ce stade, il est proposé de retenir une évolution du PIB en euros courants de +5,2% en 2022. Dès lors, le montant attendu en 2022 au titre de cette fraction de TVA « CVAE » redimensionnée est évalué à **808,7M€**.

Cette modification de l'architecture de la TVA « CVAE » s'accompagne de la mise en place d'un fonds de solidarité destiné à renforcer la solidarité financière entre Régions.

Les contributeurs à ce fonds seront les Régions dont le panier de ressources par habitant, constitué de la TVA « CVAE » élargie, de la DCRTP, des IFR et du produit des cartes grises, est supérieur à 80% de la moyenne. Le montant prélevé sera réparti au prorata de la population des Régions contributrices. Le fonds repose sur un principe de progressivité, puisqu'il sera égal en 2022 à 0,1% de la fraction de TVA « CVAE » 2021 (soit 9,7M€ au global la première année), puis augmenté les années suivantes de 1,5% de la croissance du produit de TVA.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le montant du prélèvement 2022 est ainsi évalué à 0,9M€.

2 - La part de TVA affectée à la Région en substitution de la DGF

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de cette recette est garanti a minima à hauteur des deux parts de DGF (forfaitaire et péréquation) perçues en 2017, soit 382,7M€.

En appliquant au produit 2021 anticipé à 419,1M€, la norme d'évolution du PIB en euros courants retenue précédemment, la recette attendue en 2022 au titre de la fraction de TVA « DGF » devrait s'établir à **440,9M€**.

B - La fiscalité votée par le Conseil régional

1 - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules

La Région a adopté en 2016 un tarif unique par cheval fiscal applicable à l'ensemble de son territoire d'un montant de 41 €. Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Or, la montée en puissance des véhicules « propres » (exonérés de droit) ou « dits propres » (exonérés sur délibération de la Collectivité) incite à la prudence concernant l'estimation du niveau futur de cette recette. L'inscription 2022 est ainsi calibrée à **205M€**, au même niveau que l'inscription du BP 2021.

2 - La TICPE « Grenelle »

L'article 94 de la LFI pour 2010 a autorisé les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole.

Par délibération n°2021.1294.SP, la Région a reconduit le montant des tarifs 2021 en 2022. Le produit attendu est estimé à **62,2M€**.

A noter que l'augmentation du prix des carburants ne procure aucune recette supplémentaire à la Région qui perçoit toujours la même fraction sur le litre consommé quel qu'en soit le montant.

C - La fiscalité relative aux compensations financières des transferts de compétences : la fraction régionale de TICPE

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation).

La compensation financière attendue en 2022 au titre de la fraction régionale de TICPE est estimée à **384,7M€**.

D - La fiscalité « résiduelle » : le reliquat du « panier de ressources » des Régions

1 - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le montant anticipé en 2022 correspond au montant définitif notifié à la Région au titre de l'année 2021, soit **53,3M€**.

2 - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, fait désormais partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année, depuis la LFI 2017.

L'article 39 de la LFI 2022 prévoit une minoration de 25 M€ de la DCRTP à répartir entre les Régions par rapport aux attributions 2021. La DCRTP prévisionnelle attribuée à la Nouvelle-Aquitaine s'établirait ainsi à **53,3M€**.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

A - Le financement de la formation professionnelle

Dans le cadre de la refonte du financement de la **formation professionnelle** intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD). En 2021, en raison de la suppression de la TH, les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée.

Par ailleurs, les réformes fiscales décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (suppression de la part de CVAE régionale, réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels), affecteront les frais de gestion alloués aux Régions en 2022. C'est pourquoi l'article 200 de la LFI 2022 prévoit de neutraliser la baisse des frais de gestion par une dotation, comme cela a été le cas pour la suppression de la TH.

La recette globale pour le financement de la formation professionnelle est estimée à **87,4M€** en 2022.

B – Le financement de l’apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s’est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l’État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur seront allouées pour participer au financement de CFA :

- l’une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d’aménagement du territoire et de développement économique ;
- l’autre pour accompagner l’investissement des CFA (fonds d’investissement).

Pour 2022, ces deux dotations sont attendues à leur niveau 2021, soit **14,1M€** et **31,8M€** respectivement. Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d’apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d’apprentissage, la LFI pour 2020 prévoit une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l’État (**1M€**). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d’apprentissage versées par la Région aux employeurs d’apprentis (**5,2M€**).

C - Les plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé

Les recettes escomptées au titre des plans de formation professionnelle (PACTE, Plan « Jeunes ») sont évaluées à **77,2M€**. Concernant le Ségur de la Santé, au regard de l’ouverture de places prévues sur l’exercice, une recette de **9,2M€** est budgétée sur 2022.

LES DOTATIONS DE L’ETAT

A - La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- ✓ la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire ». Le montant attendu en 2022 est équivalent au montant notifié en 2021 à la Région, soit **33M€** ;
- ✓ la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant de **3,6M€**.

B - La dotation pour transfert de compensations d’exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d’exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d’ajustement de l’enveloppe normée des concours

de l'Etat aux collectivités. L'article 39 de la LFI 2022 appliquant au niveau national une minoration de 25 M€ sur les compensations d'exonérations, le montant anticipé au titre de la DTCE s'établit à **4M€**.

C - La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,1M€**.

D - La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, l'Etat s'est engagé à doter ces dernières d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.

Au niveau national, le montant de l'enveloppe s'élève à 600M€, la Région Nouvelle-Aquitaine devant bénéficier à terme d'une recette évaluée à 52,4M€. Compte tenu de l'état d'avancement des projets éligibles, il est proposé d'inscrire une recette de **7,9M€** en 2022 (14,8M € inscrits en 2021).

LES AUTRES RECETTES

A - Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Le FCTVA à percevoir en 2022 est évalué à **38M€**.

B - La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Depuis 2006, les lycées d'enseignement publics reversent à la Région la participation des familles à la prise en charge des repas et de l'hébergement (élaboration des repas, dépenses de personnel, charges générales). Pour 2022, le montant de la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration est estimé à **22M€**.

C - Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2022 à **11M€**. Ce montant comprend 0,2M€ d'intérêts.

D - Les fonds européens et les programmes de coopération

1 - La programmation 2014-2020

Les recettes à percevoir en 2022 au titre de la programmation 2014-2020 sont évaluées à **86,1M€** sur le budget principal. Cette estimation se fonde sur le montant des appels de fonds réalisés auprès de la Commission Européenne en décembre 2021, sur les 10% « libérés » en 2022 par la Commission au titre des appels de fonds de l'année 2021, et sur le montant des appels de fonds planifiés jusqu'en octobre 2022 à hauteur de 90%.

Fonds	ex-Aquitaine	ex-Limousin	Budget Principal
FEDER	48,000 M€	20,800 M€	68,800 M€
FSE	12,000 M€	5,320 M€	17,320 M€
TOTAL	60,000 M€	26,120 M€	86,120 M€

La programmation 2014-2020 de l'ex-Région Poitou-Charentes est quant à elle retracée dans un budget annexe : 37M€ de recettes sont prévues à ce titre, dont 32M€ de FEDER et 5M€ de FSE.

En ce qui concerne la programmation 2021-2027, dans l'attente d'une stabilisation de la future maquette et d'un retour national sur le modèle de budgétisation, il n'est pas prévu d'inscription de recettes dans le cadre de ce Budget Primitif.

2 - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds (Ministère des Affaires Etrangères, Union Européenne) pour les programmes de coopération décentralisée et la gestion du programme POCTEFA. Des recettes sont ainsi attendues en 2022 de la part :

- ✓ des Agences de l'eau Adour-Garonne et Bretagne-Loire : **0,2M€** au titre des programmes Madagascar et Burkina-Faso ;
- ✓ de l'Union Européenne : **0,2M€** pour le programme Madagascar, et **0,05M€** au titre de l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière POCTEFA ;
- ✓ du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : **0,1M€** pour les programmes Madagascar, Sénégal, et Québec.

E - Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,8M€ annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 21,5M€ et se ventilent comme suit :

- ✓ 16,5M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- ✓ 5M€ au titre des compétences « transports interurbains » et « transports à la demande ».

Au total, **47,3M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2022 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

F - Les fonds de concours et participations

- ✓ **Jeunesse-citoyenneté** : dans le cadre du contrat de filière Cinéma et Audiovisuel, le projet « Etudiant et Cinéma » fait l'objet d'un financement du Centre National du Cinéma (CNC) à hauteur de **0,05 M€**. Au titre du dispositif « Missions de service civique », une recette de **0,1M€** est également attendue en 2022 en provenance du Centre National du Cinéma (CNC), dans le cadre de la création de 100 missions sur la thématique « Cinéma et Citoyenneté ».
- ✓ **Culture** : des participations d'un montant de **3,1M€** sont inscrites en 2022.
 - 2,8M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;
 - 0,2M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;
 - 0,1M€ du Centre National de la Musique (CNM) dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».
- ✓ **Constructions** : une participation exceptionnelle de **23,8M€** est attendue du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre de la construction du collège du Barp.
- ✓ **Infrastructures de transport** : dans le cadre de conventions passées avec des communes pour l'équipement du réseau et l'acquisition de mobilier urbain, une recette de **0,01M€** est escomptée sur 2022.

- ✓ **Action économique :** la Collectivité assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Aquitaine Terre d'Eau » inscrite au CPER 2015-2020, au profit de Bordeaux INP (ENSEGID). A ce titre, une recette estimée à **0,8M€** est attendue en 2022. La Région est également maître d'ouvrage d'un réseau de suivi du niveau des nappes et de la biodiversité sur le territoire de l'ex-Région Poitou-Charentes, et à ce titre des participations sont programmées pour **0,2M€**. Sur la même thématique, la Région est engagée de longue date dans le programme multi-partenarial « Re-Sources » pour la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, dont elle assure la coordination : à ce titre, **0,4M€** sont attendus en 2022.

G - Les recettes diverses

- ✓ **Moyens généraux :** dans le cadre de la stratégie financière de la Région, un programme de billets de trésorerie, appelés NEU CP, a été lancé en fin d'année 2021. L'émission de NEU CP offre des conditions financières très compétitives en comparaison des lignes de trésorerie classiques : le marché affiche en effet pour les émetteurs de type collectivités un taux de -0,55% pour les émissions de titres à 1 mois, contre un taux de 0,2% pour les lignes de trésorerie renouvelées par la Région au mois de juillet 2021. Ce programme d'émission obligatoire pourrait générer une recette estimée à **0,4M€**.
- ✓ **Ressources humaines :** les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **0,7M€** au titre de l'année 2022.
- ✓ **Infrastructures de transport :** une recette de **1M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. Par ailleurs, **5,8 M€** sont escomptés en 2022, au titre des pénalités de retard de livraison des matériels roulants Régiolis et Régio2N, ainsi qu'au solde, à la faveur de la Région, de l'opération d'achat de matériel roulant à l'échelle nationale. Concernant les études et enquêtes multimodales, une recette de **0,1M€** est budgétée. Une recette de **6,5M€** est également prévue au titre du solde de la convention TER 2020 et de la compensation prévue dans le cadre du transfert de 3 lignes intercités. Enfin, les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,06M€**.
- ✓ **Action économique :** dans le cadre du Programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE), une recette correspondant au troisième appel de fonds auprès des « obligés » est prévue à hauteur de **3,5M€**. Par ailleurs, la Région devrait récupérer près de **19M€** placés initialement en compte courant de la SNAP (Société Nouvelle-Aquitaine Participations, fonds de fonds de la Région) pour alimenter le prêt « Résistance », ce dernier n'ayant pas trouvé son public. Dans le cadre de l'accord de financement entre la Région et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) relatif à la gestion du fonds de garantie Alter'NA destiné aux entreprises agricoles et agroalimentaires, une recette de **3,4M€** est attendu en 2022. Également prévu en 2022, le remboursement par l'État de l'avance accordée par la Région sur le marché Diagnostic « Usine du Futur », à hauteur de **0,9M€**. Enfin, la régionalisation

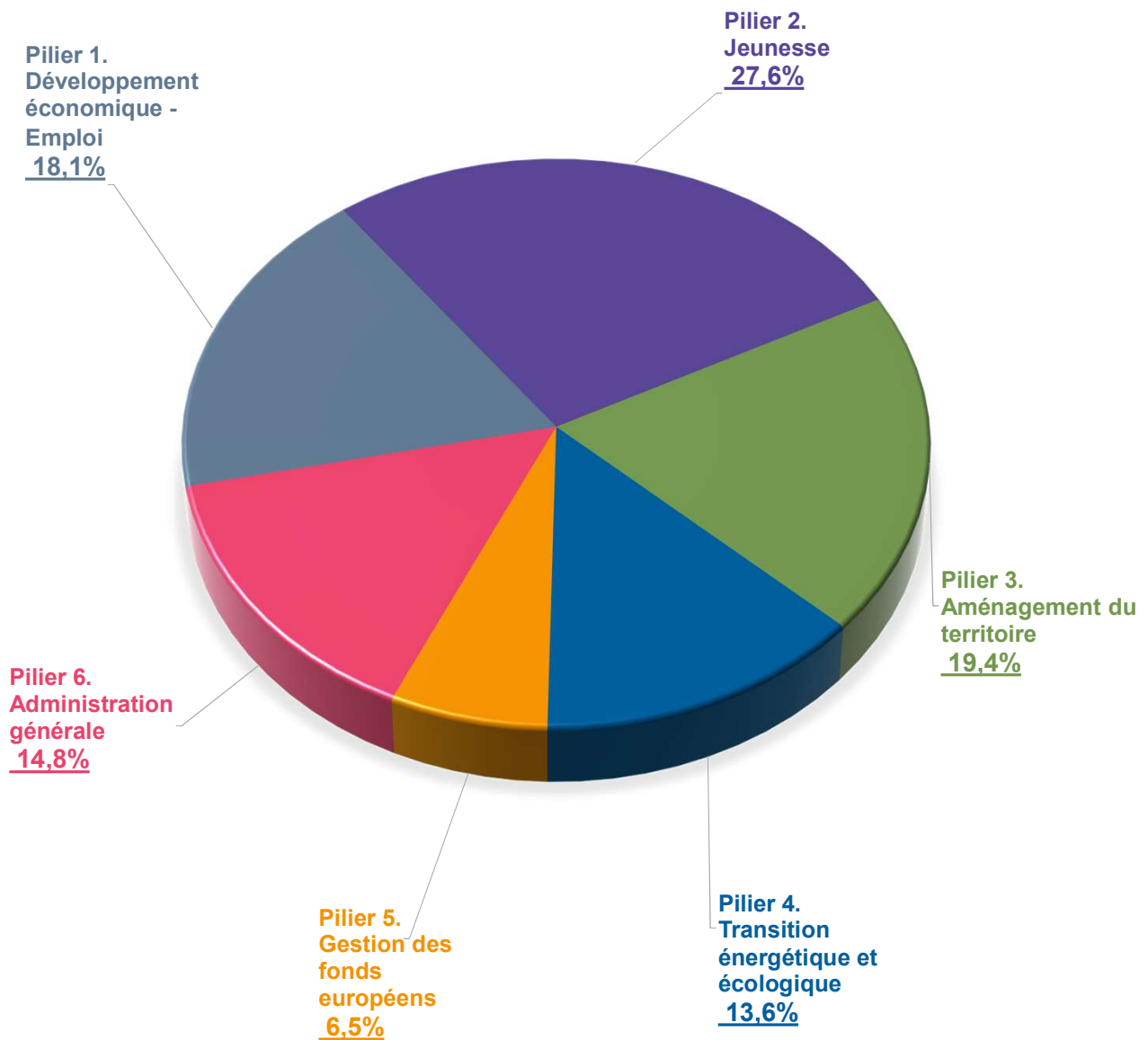
du pilotage des pôles de compétitivité conventionnée avec l'État (transfert de l'État vers la Région) s'accompagne d'une compensation estimée à **0,6M€**.

- ✓ **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2022 s'élève à **0,6M€**.
- ✓ **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **2M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.

★ ★ ★

LES DEPENSES

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES



BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.1 - Economie numérique	9,050	2,944	9,923	6,300	2,900	7,155	-30,39%	-1,48%	-27,89%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	33,650	18,887	35,586	12,000	14,000	18,594	-64,34%	-25,87%	-47,75%
1.3 - Performance industrielle	63,000	10,625	65,648	50,450	9,454	66,484	-19,92%	-11,02%	1,27%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	57,240	37,943	69,561	74,000	38,322	71,270	29,28%	1,00%	2,46%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	11,300	4,114	30,083	15,250	4,030	22,143	34,96%	-2,04%	-26,39%
1.6 - Tourisme	23,053	12,929	27,664	17,038	13,061	28,267	-26,09%	1,02%	2,18%
1.7 - Agriculture	69,240	18,750	65,517	49,500	18,775	68,611	-28,51%	0,13%	4,72%
1.8 - Economie culturelle	10,937	9,208	19,180	11,187	8,457	18,877	2,29%	-8,16%	-1,58%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,880	3,195	7,593	5,250	3,571	7,641	-10,71%	11,77%	0,63%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,680	180,986	335,483	0,950	161,451	268,233	39,71%	-10,79%	-20,05%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	20,555	22,523	0,100	20,239	22,288		-1,54%	-1,04%
TOTAL PILIER 1	284,130	320,136	688,760	242,025	294,260	599,562	-14,82%	-8,08%	-12,95%
Pilier 2. Jeunesse									
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,080	14,385	21,584	1,035	24,228	23,229	-4,17%	68,42%	7,62%
2.2 - Apprentissage	18,200	14,000	51,824	27,840	14,000	39,580	52,97%		-23,63%
2.3 - Education	37,400	123,883	415,040	36,009	28,542	416,647	-3,72%	-76,96%	0,39%
2.4 - Lycées (bâtiments)	206,790	1,976	173,614	68,000	6,592	198,290	-67,12%	233,60%	14,21%
2.5 - Enseignement Supérieur	9,730	3,230	18,070	13,000	3,050	12,710	33,61%	-5,57%	-29,66%
2.6 - Accompagnement des jeunes	1,000	18,349	16,942	0,200	15,171	13,859	-80,00%	-17,32%	-18,20%
2.7 - Vie quotidienne	6,800	237,855	203,679	6,100	331,152	209,861	-10,29%	39,22%	3,03%
TOTAL PILIER 2	280,999	413,679	900,754	152,184	422,734	914,176	-45,84%	2,19%	1,49%
Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.2 - Politique contractuelle	20,600	6,139	22,426	69,266	9,799	33,362	236,24%	59,61%	48,76%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	33,600	11,584	40,197	23,000	22,135	31,689	-31,55%	91,08%	-21,17%
3.4 - Culture	10,634	40,391	49,741	9,791	35,617	54,068	-7,92%	-11,82%	8,70%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	46,945	1,870	61,651	40,199	1,870	68,650	-14,37%		11,35%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	4,200	2,711	7,559	3,660	2,755	6,543	-12,86%	1,63%	-13,45%
3.7 - Santé	0,800	92,925	96,940	8,885	95,822	104,858	1 010,63%	3,12%	8,17%
3.8 - Sport	12,349	8,548	32,761	11,706	9,236	29,177	-5,21%	8,04%	-10,94%
3.9 - Infrastructures, transports	58,308	98,606	270,990	119,484	178,086	299,626	104,92%	80,60%	10,57%
3.10 - Europe et International	2,637	5,774	7,764	2,274	5,036	8,908	-13,77%	-12,78%	14,74%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	2,375	9,819	0,978	4,321	6,103	-2,23%	81,91%	-37,84%
TOTAL PILIER 3	191,073	270,923	599,849	289,242	364,676	642,983	51,38%	34,61%	7,19%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.1 - Biodiversité et PNR	10,350	15,900	15,691	4,400	16,043	13,386	-57,49%	0,90%	-14,69%
4.2 - Eau - Littoral	13,200	4,900	14,600	11,100	4,900	10,100	-15,91%		-30,82%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,000	3,300	5,500	6,500	3,300	6,100	8,33%		10,91%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	43,060	8,278	33,430	28,000	8,890	34,808	-34,97%	7,40%	4,12%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,399	306,888	344,151	139,189	236,889	384,892	2 075,28%	-22,81%	11,84%
TOTAL PILIER 4	79,009	339,266	413,372	189,189	270,022	449,286	139,45%	-20,41%	8,69%
Pilier 5. Gestion des fonds européens									
5.1 - PO AQUITAINE	53,808	20,252	100,471	3,989	0,997	133,389	-92,59%	-95,08%	32,76%
5.2 - PO LIMOUSIN	18,323	5,703	34,471		1,000	42,175	-100,00%	-82,46%	22,35%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,500	29,771	0,060	0,950	39,688		90,00%	33,31%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	-	-	521,900	262,033	-			-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	-	-	-	22,700	9,000	-			-
TOTAL PILIER 5	72,191	26,454	164,713	548,649	273,980	215,252	660,00%	935,67%	30,68%
Pilier 6. Administration générale									
6.0 - Modernisation de l'Administration	1,514	8,375	15,829	5,980	14,267	15,625	294,98%	70,35%	-1,29%
6.1 - Ressources humaines	0,082	2,245	137,754	0,094	1,778	141,057	14,63%	-20,79%	2,40%
6.2 - Élus et Ceser	0,003	2,295	17,205	0,039	1,549	16,992	1 200,00%	-32,52%	-1,24%
6.3 - Communication et attractivité	2,815	5,363	8,628	0,040	3,624	8,006	-98,58%	-32,42%	-7,21%
6.4 - Affaires juridiques	-	14,861	3,234	-	0,004	3,832		-99,97%	18,47%
6.5 - Moyens généraux	6,708	23,306	23,873	10,787	22,783	26,290	60,81%	-2,25%	10,12%
6.6 - Opérations financières	5,000	5,000	268,334	23,788	4,850	278,720	375,76%	-3,00%	3,87%
TOTAL PILIER 6	16,122	61,445	474,856	40,728	48,855	490,521	152,62%	-20,49%	3,30%
TOTAL BUDGET	923,524	1 431,902	3 242,304	1 462,018	1 674,527	3 311,781	58,31%	16,94%	2,14%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)	923,524	1 431,902	3 185,999	1 462,018	1 674,527	3 261,781	58,31%	16,94%	2,38%

BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	9,050	7,094	6,300	4,340	-30,39%	-38,82%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	33,650	24,704	12,000	7,711	-64,34%	-68,79%
1.3 - Performance industrielle	63,000	56,350	50,450	57,210	-19,92%	1,53%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	57,240	44,690	74,000	44,731	29,28%	0,09%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	11,300	26,380	15,250	18,440	34,96%	-30,10%
1.6 - Tourisme	23,053	17,300	17,038	18,028	-26,09%	4,21%
1.7 - Agriculture	69,240	48,933	49,500	51,989	-28,51%	6,25%
1.8 - Economie culturelle	10,937	9,491	11,187	9,955	2,29%	4,89%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,880	4,700	5,250	4,500	-10,71%	-4,26%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,680	4,054	0,950	4,715	39,71%	16,31%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	0,100	0,100	0,100		
TOTAL PILIER 1	284,130	243,795	242,025	221,719	-14,82%	-9,06%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,080	0,842	1,035	0,800	-4,17%	-4,99%
2.2 - Apprentissage	18,200	27,692	27,840	25,375	52,97%	-8,37%
2.3 - Education	37,400	50,220	36,009	45,670	-3,72%	-9,06%
2.4 - Lycées (bâtiments)	206,790	171,350	68,000	195,660	-67,12%	14,19%
2.5 - Enseignement Supérieur	9,730	13,700	13,000	10,000	33,61%	-27,01%
2.6 - Accompagnement des jeunes	1,000	0,700	0,200	0,250	-80,00%	-64,29%
2.7 - Vie quotidienne	6,800	4,860	6,100	5,429	-10,29%	11,71%
TOTAL PILIER 2	280,999	269,364	152,184	283,184	-45,84%	5,13%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	20,600	16,914	69,266	26,251	236,24%	55,21%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	33,600	30,507	23,000	21,845	-31,55%	-28,39%
3.4 - Culture	10,634	11,386	9,791	15,467	-7,92%	35,85%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	46,945	59,781	40,199	66,780	-14,37%	11,71%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	4,200	5,453	3,660	4,418	-12,86%	-18,98%
3.7 - Santé	0,800	3,086	8,885	4,151	1 010,63%	34,51%
3.8 - Sport	12,349	21,986	11,706	18,206	-5,21%	-17,19%
3.9 - Infrastructures, transports	58,308	86,913	119,484	114,698	104,92%	31,97%
3.10 - Europe et International	2,637	2,147	2,274	3,500	-13,77%	63,00%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	0,782	0,978	0,782	-2,23%	
TOTAL PILIER 3	191,073	238,954	289,242	276,098	51,38%	15,54%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité et PNR	10,350	5,260	4,400	2,500	-57,49%	-52,47%
4.2 - Eau - Littoral	13,200	11,000	11,100	7,000	-15,91%	-36,36%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,000	3,500	6,500	3,500	8,33%	
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	43,060	26,259	28,000	26,900	-34,97%	2,44%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,399	27,658	139,189	60,836	2 075,28%	119,96%
TOTAL PILIER 4	79,009	73,677	189,189	100,736	139,45%	36,73%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE	53,808	68,866	3,989	98,968	-92,59%	43,71%
5.2 - PO LIMOUSIN	18,323	26,750		33,072	-100,00%	23,63%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,060	0,060	0,060		
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	-	521,900	-		-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	-	-	22,700	-		-
TOTAL PILIER 5	72,191	95,675	548,649	132,100	660,00%	38,07%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	1,514	6,179	5,980	5,796	294,98%	-6,20%
6.1 - Ressources humaines	0,082	0,082	0,094	0,094	14,63%	14,63%
6.2 - Élus et Ceser	0,003	0,044	0,039	0,034	1 200,00%	-23,85%
6.3 - Communication et attractivité	2,815	1,260	0,040	0,860	-98,58%	-31,75%
6.5 - Moyens généraux	6,708	7,610	10,787	8,575	60,81%	12,68%
6.6 - Opérations financières	5,000	218,955	23,788	231,773	375,76%	5,85%
TOTAL PILIER 6	16,122	234,131	40,728	247,132	152,62%	5,55%
TOTAL BUDGET	923,524	1 155,597	1 462,018	1 260,968	58,31%	9,12%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette)	923,524	1 099,292	1 462,018	1 210,968	58,31%	10,16%

BUDGET PRIMITIF 2022 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	2,944	2,829	2,900	2,815	-1,48%	-0,48%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	18,887	10,882	14,000	10,883	-25,87%	0,01%
1.3 - Performance industrielle	10,625	9,298	9,454	9,274	-11,02%	-0,26%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	37,943	24,871	38,322	26,539	1,00%	6,71%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	4,114	3,703	4,030	3,703	-2,04%	
1.6 - Tourisme	12,929	10,364	13,061	10,239	1,02%	-1,21%
1.7 - Agriculture	18,750	16,584	18,775	16,622	0,13%	0,23%
1.8 - Economie culturelle	9,208	9,689	8,457	8,922	-8,16%	-7,92%
1.9 - Economie sociale et solidaire	3,195	2,893	3,571	3,141	11,77%	8,57%
1.10 - Formation professionnelle continue	180,986	331,429	161,451	263,518	-10,79%	-20,49%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	20,555	22,423	20,239	22,188	-1,54%	-1,05%
TOTAL PILIER 1	320,136	444,964	294,260	377,844	-8,08%	-15,08%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	14,385	20,742	24,228	22,429	68,42%	8,13%
2.2 - Apprentissage	14,000	24,131	14,000	14,205		-41,13%
2.3 - Education	123,883	364,821	28,542	370,977	-76,96%	1,69%
2.4 - Lycées (bâtiments)	1,976	2,264	6,592	2,630	233,60%	16,17%
2.5 - Enseignement Supérieur	3,230	4,370	3,050	2,710	-5,57%	-37,99%
2.6 - Accompagnement des jeunes	18,349	16,242	15,171	13,609	-17,32%	-16,21%
2.7 - Vie quotidienne	237,855	198,819	331,152	204,432	39,22%	2,82%
TOTAL PILIER 2	413,679	631,390	422,734	630,992	2,19%	-0,06%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	6,139	5,513	9,799	7,111	59,61%	28,99%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	11,584	9,690	22,135	9,844	91,08%	1,59%
3.4 - Culture	40,391	38,356	35,617	38,601	-11,82%	0,64%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	1,870	1,870	1,870	1,870		
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,711	2,107	2,755	2,125	1,63%	0,87%
3.7 - Santé	92,925	93,854	95,822	100,707	3,12%	7,30%
3.8 - Sport	8,548	10,775	9,236	10,971	8,04%	1,82%
3.9 - Infrastructures, transports	98,606	184,077	178,086	184,928	80,60%	0,46%
3.10 - Europe et International	5,774	5,616	5,036	5,408	-12,78%	-3,72%
3.11 - Vie associative et Egalité	2,375	9,037	4,321	5,321	81,91%	-41,12%
TOTAL PILIER 3	270,923	360,894	364,676	366,885	34,61%	1,66%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité et PNR	15,900	10,431	16,043	10,886	0,90%	4,36%
4.2 - Eau - Littoral	4,900	3,600	4,900	3,100		-13,89%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	3,300	2,000	3,300	2,600		30,00%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	8,278	7,171	8,890	7,908	7,40%	10,28%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	306,888	316,493	236,889	324,056	-22,81%	2,39%
TOTAL PILIER 4	339,266	339,695	270,022	348,550	-20,41%	2,61%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE	20,252	31,605	0,997	34,421	-95,08%	8,91%
5.2 - PO LIMOUSIN	5,703	7,722	1,000	9,103	-82,46%	17,90%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,500	29,711	0,950	39,628	90,00%	33,38%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	-	262,033	-		-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	-	-	9,000	-		-
TOTAL PILIER 5	26,454	69,038	273,980	83,152	935,67%	20,44%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	8,375	9,650	14,267	9,829	70,35%	1,85%
6.1 - Ressources humaines	2,245	137,672	1,778	140,963	-20,79%	2,39%
6.2 - Élus et Ceser	2,295	17,161	1,549	16,958	-32,52%	-1,18%
6.3 - Communication et attractivité	5,363	7,368	3,624	7,146	-32,42%	-3,01%
6.4 - Affaires juridiques	14,861	3,234	0,004	3,832	-99,97%	18,47%
6.5 - Moyens généraux	23,306	16,263	22,783	17,715	-2,25%	8,92%
6.6 - Opérations financières	5,000	49,378	4,850	46,947	-3,00%	-4,92%
TOTAL PILIER 6	61,445	240,726	48,855	243,390	-20,49%	1,11%
TOTAL BUDGET	1 431,902	2 086,707	1 674,527	2 050,813	16,94%	-1,72%

BUDGET PRIMITIF 2022 - AP-AE PAR PILIER Y COMPRIS ANTICIPATIONS VOTEES AU BS 2021 (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)						EVOLUTION EN %	
	AP	AE	AP 2022	P ANTICIPEE	TOTAL AP	AE	AE ANTICIPEE	TOTAL AE	AP	AE
Pilier 1. Développement économique - Emploi										
1.1 - Economie numérique	9,050	2,944	6,300	-	6,300	2,900	-	2,900	-30,39%	-1,48%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	33,650	18,887	12,000	-	12,000	14,000	-	14,000	-64,34%	-25,87%
1.3 - Performance industrielle	63,000	10,625	50,450	-	50,450	9,454	1,770	11,224	-19,92%	5,64%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	57,240	37,943	74,000	-	74,000	38,322	-	38,322	29,28%	1,00%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	11,300	4,114	15,250	-	15,250	4,030	-	4,030	34,96%	-2,04%
1.6 - Tourisme	23,053	12,929	17,038	-	17,038	13,061	0,130	13,191	-26,09%	2,03%
1.7 - Agriculture	69,240	18,750	49,500	-	49,500	18,775	-	18,775	-28,51%	0,13%
1.8 - Economie culturelle	10,937	9,208	11,187	-	11,187	8,457	1,133	9,590	2,29%	4,14%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,880	3,195	5,250	-	5,250	3,571	-	3,571	-10,71%	11,77%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,680	180,986	0,950	-	0,950	161,451	10,000	171,451	39,71%	-5,27%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	20,555	0,100	-	0,100	20,239	-	20,239		-1,54%
TOTAL PILIER 1	284,130	320,136	242,025	-	242,025	294,260	13,033	307,292	-14,82%	-4,01%
Pilier 2. Jeunesse										
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,080	14,385	1,035	-	1,035	24,228	1,246	25,474	-4,17%	77,08%
2.2 - Apprentissage	18,200	14,000	27,840	-	27,840	14,000	-	14,000	52,97%	
2.3 - Education	37,400	123,883	36,009	-	36,009	28,542	102,217	130,760	-3,72%	5,55%
2.4 - Lycées (bâtiments)	206,790	1,976	68,000	-	68,000	6,592	-	6,592	-67,12%	233,60%
2.5 - Enseignement Supérieur	9,730	3,230	13,000	-	13,000	3,050	-	3,050	33,61%	-5,57%
2.6 - Accompagnement des jeunes	1,000	18,349	0,200	-	0,200	15,171	-	15,171	-80,00%	-17,32%
2.7 - Vie quotidienne	6,800	237,855	6,100	-	6,100	331,152	-	331,152	-10,29%	39,22%
TOTAL PILIER 2	280,999	413,679	152,184	-	152,184	422,734	103,463	526,198	-45,84%	27,20%
Pilier 3. Aménagement du territoire										
3.2 - Politique contractuelle	20,600	6,139	69,266	-	69,266	9,799	0,160	9,959	236,24%	62,22%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	33,600	11,584	23,000	-	23,000	22,135	-	22,135	-31,55%	91,08%
3.4 - Culture	10,634	40,391	9,791	-	9,791	35,617	2,931	38,548	-7,92%	-4,56%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	46,945	1,870	40,199	-	40,199	1,870	-	1,870	-14,37%	
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	4,200	2,711	3,660	-	3,660	2,755	-	2,755	-12,86%	1,63%
3.7 - Santé	0,800	92,925	8,885	-	8,885	95,822	3,400	99,222	1 010,63%	6,78%
3.8 - Sport	12,349	8,548	11,706	-	11,706	9,236	0,002	9,238	-5,21%	8,07%
3.9 - Infrastructures, transports	58,308	98,606	119,484	2,850	122,334	178,086	0,068	178,154	109,81%	80,67%
3.10 - Europe et International	2,637	5,774	2,274	-	2,274	5,036	0,380	5,416	-13,77%	-6,20%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	2,375	0,978	-	0,978	4,321	-	4,321	-2,23%	81,91%
TOTAL PILIER 3	191,073	270,923	289,242	2,850	292,092	364,676	6,941	371,617	52,87%	37,17%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique										
4.1 - Biodiversité et PNR	10,350	15,900	4,400	-	4,400	16,043	-	16,043	-57,49%	0,90%
4.2 - Eau - Littoral	13,200	4,900	11,100	-	11,100	4,900	-	4,900	-15,91%	
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,000	3,300	6,500	-	6,500	3,300	-	3,300	8,33%	
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	43,060	8,278	28,000	-	28,000	8,890	-	8,890	-34,97%	7,40%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,399	306,888	139,189	-	139,189	236,889	78,359	315,248	2 075,28%	2,72%
TOTAL PILIER 4	79,009	339,266	189,189	-	189,189	270,022	78,359	348,381	139,45%	2,69%
Pilier 5. Gestion des fonds européens										
5.1 - PO AQUITAINE	53,808	20,252	3,989	-	3,989	0,997	-	0,997	-92,59%	-95,08%
5.2 - PO LIMOUSIN	18,323	5,703		-		1,000	-	1,000	-100,00%	-82,46%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,500	0,060	-	0,060	0,950	2,500	3,450		590,00%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	-	521,900	-	521,900	262,033	-	262,033		
5.6 - FEAMPA 2021-2027	-	-	22,700	-	22,700	9,000	-	9,000		
TOTAL PILIER 5	72,191	26,454	548,649	-	548,649	273,980	2,500	276,480	660,00%	945,12%
Pilier 6. Administration générale										
6.0 - Modernisation de l'Administration	1,514	8,375	5,980	-	5,980	14,267	-	14,267	294,98%	70,35%
6.1 - Ressources humaines	0,082	2,245	0,094	-	0,094	1,778	0,442	2,220	14,63%	-1,12%
6.2 - Élus et Ceser	0,003	2,295	0,039	-	0,039	1,549	-	1,549	1 200,00%	-32,52%
6.3 - Communication et attractivité	2,815	5,363	0,040	-	0,040	3,624	1,187	4,811	-98,58%	-10,29%
6.4 - Affaires juridiques	-	14,861	-	-	-	0,004	-	0,004		-99,97%
6.5 - Moyens généraux	6,708	23,306	10,787	-	10,787	22,783	0,724	23,507	60,81%	0,86%
6.6 - Opérations financières	5,000	5,000	23,788	-	23,788	4,850	-	4,850	375,76%	-3,00%
TOTAL PILIER 6	16,122	61,445	40,728	-	40,728	48,855	2,352	51,207	152,62%	-16,66%
TOTAL BUDGET	923,524	1 431,902	1 462,018	2,850	1 464,868	1 674,527	206,649	1 881,175	58,62%	31,38%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)	923,524	1 431,902	1 462,018	2,850	1 464,868	1 674,527	206,649	1 881,175	58,62%	31,38%



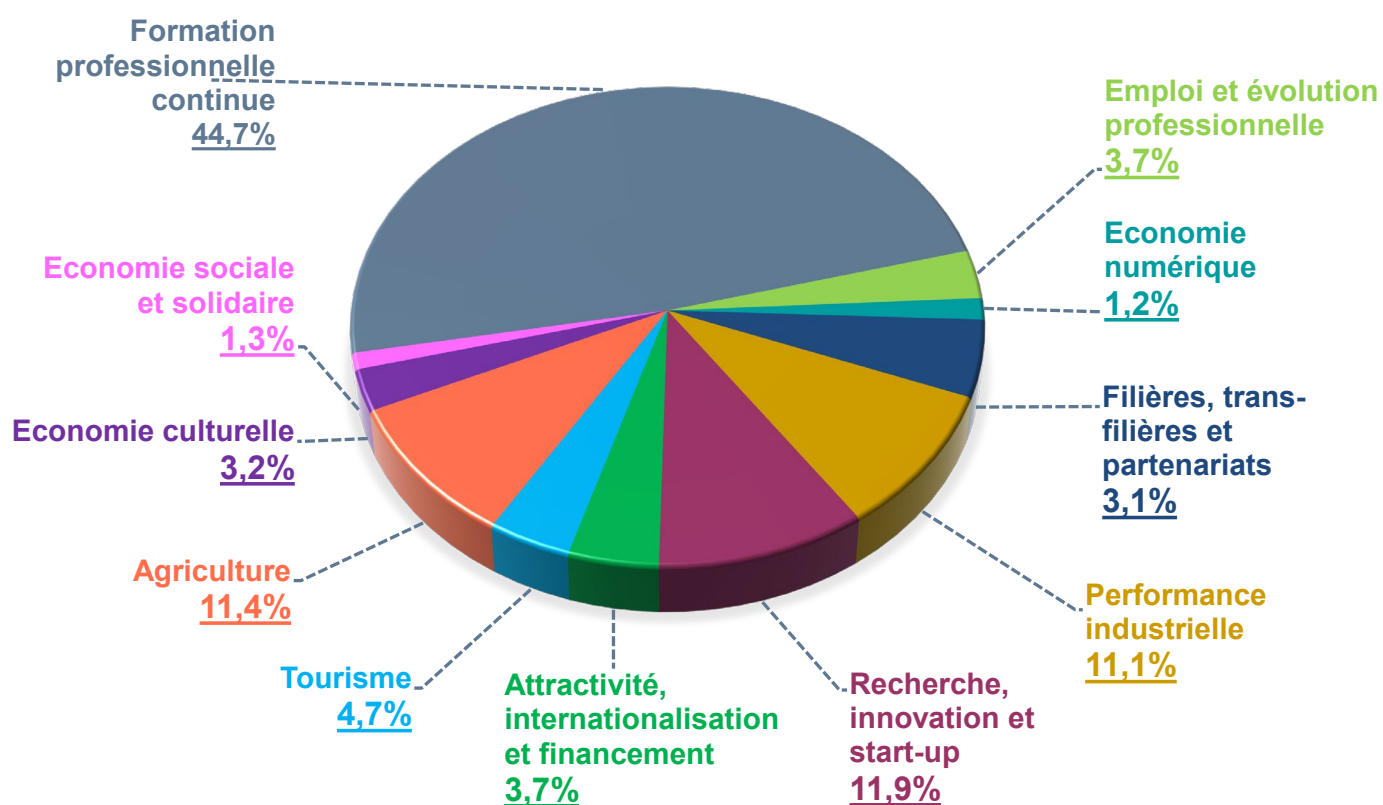
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.1 - Economie numérique	6,30	4,34	2,90	2,82	7,16
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	12,00	7,71	14,00	10,88	18,59
1.3 - Performance industrielle	50,45	57,21	9,45	9,27	66,48
1.4 - Recherche, innovation et start-up	74,00	44,73	38,32	26,54	71,27
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	15,25	18,44	4,03	3,70	22,14
1.6 - Tourisme	17,04	18,03	13,06	10,24	28,27
1.7 - Agriculture	49,50	51,99	18,78	16,62	68,61
1.8 - Economie culturelle	11,19	9,96	8,46	8,92	18,88
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,25	4,50	3,57	3,14	7,64
1.10 - Formation professionnelle continue	0,95	4,71	161,45	263,52	268,23
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,10	0,10	20,24	22,19	22,29
TOTAL	242,03	221,72	294,26	377,84	599,56

BUDGET PRIMITIF 2021	284,13	243,80	320,14	444,96	688,76
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
1.1 - Economie numérique	Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	6 300 000,00	4 340 000,00	2 900 000,00	2 815 000,00
	SOUS-TOTAL	6 300 000,00	4 340 000,00	2 900 000,00	2 815 000,00
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	12 000 000,00	7 710 717,00	14 000 000,00	10 883 325,00
	SOUS-TOTAL	12 000 000,00	7 710 717,00	14 000 000,00	10 883 325,00
1.3 - Performance industrielle	Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	50 450 000,00	57 210 000,00	9 454 000,00	9 274 000,00
	SOUS-TOTAL	50 450 000,00	57 210 000,00	9 454 000,00	9 274 000,00
1.4 - Recherche, innovation et start-up	Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	10 000 000,00	9 000 000,00	3 258 000,00	2 326 000,00
	Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	64 000 000,00	35 731 000,00	35 063 500,00	24 212 800,00
	SOUS-TOTAL	74 000 000,00	44 731 000,00	38 321 500,00	26 538 800,00
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	40 000,00	3 325 000,00	2 850 000,00
	Renforcer les instruments de financement des entreprises	15 250 000,00	18 400 000,00	705 000,00	853 000,00
	SOUS-TOTAL	15 250 000,00	18 440 000,00	4 030 000,00	3 703 000,00
1.6 - Tourisme	Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	7 705 000,00	7 430 000,00	222 400,00	200 000,00
	Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	2 200 000,00	5 000 000,00	260 000,00	160 000,00
	Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	5 633 000,00	4 700 858,00	11 101 400,00	8 518 580,00
	Soutenir le tourisme social et solidaire	1 500 000,00	897 142,00	1 477 300,00	1 360 000,00
	SOUS-TOTAL	17 038 000,00	18 028 000,00	13 061 100,00	10 238 580,00
1.7 - Agriculture	Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	22 230 000,00	23 995 865,00	-	13 587,00
	Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	1 600 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00	982 430,00
	Accroître la valeur de la filière alimentaire	16 000 000,00	15 011 918,00	6 600 000,00	6 000 294,00
	Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	7 970 000,00	10 039 500,00	9 965 000,00	8 625 364,00
	Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	1 700 000,00	1 892 000,00	1 210 000,00	1 000 000,00
SOUS-TOTAL	49 500 000,00	51 989 283,00	18 775 000,00	16 621 675,00	
1.8 - Economie culturelle	Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	11 187 120,00	9 955 000,00	8 456 833,00	8 922 162,00
SOUS-TOTAL	11 187 120,00	9 955 000,00	8 456 833,00	8 922 162,00	
1.9 - Economie sociale et solidaire	Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	5 250 000,00	4 500 000,00	3 571 143,00	3 141 000,00
SOUS-TOTAL	5 250 000,00	4 500 000,00	3 571 143,00	3 141 000,00	
1.10 - Formation professionnelle continue	Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	950 000,00	4 714 824,00	80 250 000,00	179 897 158,00
	Insérer les publics spécifiques	-	-	965 000,00	4 501 000,00
	Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	80 236 000,00	79 120 000,00
SOUS-TOTAL	950 000,00	4 714 824,00	161 451 000,00	263 518 158,00	
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	100 000,00	100 000,00	9 268 606,00	11 003 815,00
	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain	-	-	1 179 520,00	1 400 000,00
	Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	9 791 000,00	9 784 000,00
SOUS-TOTAL	100 000,00	100 000,00	20 239 126,00	22 187 815,00	
TOTAL GENERAL		242 025 120,00	221 718 824,00	294 259 702,00	377 843 515,00
BUDGET PRIMITIF 2021		284 130 000,00	243 795 444,00	320 135 599,00	444 964 281,00

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.1 - Economie numérique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux						
94	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE	6 300 000,00	4 340 000,00	2 900 000,00	2 815 000,00
SOUS TOTAL			6 300 000,00	4 340 000,00	2 900 000,00	2 815 000,00
TOTAL			6 300 000,00	4 340 000,00	2 900 000,00	2 815 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>9 050 000,00</i>	<i>7 094 000,00</i>	<i>2 943 500,00</i>	<i>2 828 500,00</i>

OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES, L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LES TIERS LIEUX

La croissance des innovations numériques est facteur de création d'émissions de gaz à effet de serre mais permet parallèlement d'innombrables impacts positifs dans des domaines comme la santé, l'éducation, la recherche, l'efficacité des systèmes de production des entreprises, la gestion optimale des énergies ou encore le lien entre les citoyens. La Région promeut un accès au numérique pour tous les néo-aquitains et le développement d'un numérique responsable, c'est-à-dire visant à limiter son impact environnemental. Ses soutiens vont prioritairement vers les projets à impacts positifs.

Dans le prolongement de l'action engagée lors de la précédente mandature, en accentuant les actions liées au numérique responsable et à la cybersécurité, la volonté d'être la première Région Eco-Responsable de France se traduit dans les dispositifs de la politique régionale numérique.

2022 verra ainsi la mise en œuvre d'appels à projets à impacts positifs, de soutien aux logiciels libres ou le lancement du cybercampus régional.

1/ Vers une représentation régionale des entreprises de la filière numérique plus lisible.

La concertation entre les clusters et la Région s'accélère pour parvenir, dans un contexte de guerre des talents, à rendre visible depuis l'extérieur l'expertise des acteurs numériques du territoire.

La lisibilité de ce tissu associatif mérite certainement d'être clarifiée pour les entreprises s'interrogeant parfois sur les actions des uns ou des autres et leur rayonnement plus ou moins régional. Digital Aquitaine, Aliptic, le SPN, Aquinetic, Magelis et French Tech Bordeaux sont des relais essentiels pour animer et fédérer l'écosystème.

2/ Innovation numérique : soutenir les projets d'innovation des entreprises en privilégiant les projets à impacts positifs

Le dispositif «Prototype numérique» propose aux innovateurs régionaux un cadre propice leur permettant de mettre sur le marché rapidement des prototypes. La transition souhaitée dans le cadre de la feuille de route Néo-Terra amène la Région à concentrer son action en grande partie sur un appel à projets « Proto Impact » visant à soutenir les solutions vertueuses, au service de la transition.

Les projets plus matures et ambitieux d'innovation numérique seront soutenus en lien avec les centres de transfert comme le CATIE.

3/ Lancement du Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine

Au-delà du lancement d'un centre de réponse à incidents qui fait l'objet d'un conventionnement entre l'Etat et la Région, la phase de préfiguration en cours menée par ADI-NA permettra de stabiliser le modèle du futur cybercampus qui mettra en relation l'ensemble des acteurs dans ce domaine et délivrera un éventail de services aux acteurs du territoire.

4/ Soutenir la transformation numérique nécessaire des acteurs économiques en accentuant l'exigence de protection contre les cyber menaces

En lien avec ADI-NA et la plateforme #MaTransfoNum, l'objectif est d'accompagner les entreprises sur le chemin de leur transformation numérique.

La transformation numérique des entreprises sera accompagnée via la mise en œuvre de diagnostics au sein des PME régionales. Les investissements seront par ailleurs soutenus pour véritablement permettre à des PME régionales en retard de prendre le virage du numérique. Le SRDEII sera l'occasion de revisiter l'articulation des actions régionales avec les consulaires dans le domaine ou avec France Num.

5/ Plan régional Numérique Responsable

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de la feuille de route Numérique Responsable votée à l'automne 2020 intégrant notamment un certain nombre d'actions avec l'Institut du Numérique Responsable. Des actions nouvelles associant des dimensions recyclage/reconditionnement des équipements informatiques avec des initiatives d'inclusion numérique seront mises en place en lien avec les territoires.

6/ Finir de couvrir le territoire régional par un réseau de proximité de Tiers-Lieux

Le soutien au déploiement se poursuivra en 2022 avec une attention particulière sur la répartition géographique de projets de façon à ce que chaque néo aquitain puisse accéder à un tiers-lieu à moins de 20 minutes de son domicile.

Les soutiens se concentreront sur les territoires en carence. L'action de la Région est modulée en fonction de la fragilité des territoires.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.2 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires						
93	132010	FORET	-	10 717,00	-	6 445,00
93	2000332018	Valorisation des ressources forestières	-	-	-	880,00
94	4094020	STRATÉGIE FILIÈRES		3 000 000,00		2 500 000,00
94	4094130	FILIERES RESSOURCES	4 100 000,00	1 800 000,00	3 190 000,00	2 060 000,00
94	4094140	FILIERES INDUSTRIE ET SAVOIR-FAIRE	4 500 000,00	2 000 000,00	6 050 000,00	3 366 000,00
94	4094150	FILIERES USAGES	1 400 000,00	400 000,00	1 660 000,00	890 000,00
94	4094160	STRATEGIES SANTE / SILVER ECONOMIE : ONE HEALTH	2 000 000,00	500 000,00	3 100 000,00	2 060 000,00
SOUS TOTAL			12 000 000,00	7 710 717,00	14 000 000,00	10 883 325,00
TOTAL			12 000 000,00	7 710 717,00	14 000 000,00	10 883 325,00
BUDGET PRIMITIF 2021			33 650 000,00	24 703 617,00	18 887 000,00	10 882 445,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Filières, transfilières et partenariats

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

Dès 2020, la région a su accompagner par des plans successifs les répercussions de la crise économique qui ont touché de manière différenciée toutes les filières. En 2022, les effets de la crise vont perdurer dans certaines filières. D'autres au contraire vont connaître un retour à la normale de leur activité voire vivre une croissance inattendue, conduisant à d'autres problématiques comme les difficultés d'approvisionnement ou le manque de compétences pour répondre aux attentes de production.

En matière de soutien aux filières, le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adressera cinq grands enjeux :

- les changements de modèle,
- les besoins de diversification,
- la relocalisation d'activité,
- le maintien d'une activité stratégique pour un territoire,
- les mutations des compétences par la formation (reconversion, attractivité des métiers, nouveaux métiers).

Sachant que l'ensemble des actions structurantes se développeront avec la prise en compte des transitions écologiques et énergétiques selon les orientations Néo Terra.

Autour de ces enjeux, l'action de la Région en 2022 visera plus particulièrement à faire émerger des projets collaboratifs structurants d'expérimentation ou d'innovation, notamment dans :

- La transition vers la circularité dans l'industrie de la chaussure ;
- La fabrication de lots de petite taille de médicaments à usage clinique et commercial ;
- Le développement de produits de santé durables en région (écoconception, biosourcing, valorisation des déchets médicaux, etc) ;
- La décarbonation des transports terrestres ou de l'aéronautique ;
- La chimie biosourcée ;
- La déconstruction et le réemploi dans le bâtiment ;
- La réutilisation des eaux grises pour des usages tels que l'agriculture urbaine.

2022 sera également consacrée :

- au déploiement de la feuille de route d'intelligence économique ;
- à la construction de feuilles de route sur l'électronique, l'eau, les grands fonds marins, le naval et le nautisme... et accélérer la structuration de certaines filières (Filière Textile et Mode Durable, Filière Laine, hydrogène, construction durable...).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.3 - Performance industrielle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences						
91	3094096	DFDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	-	-	88 975,16
91	3094105	DFFI-CPL - AIDER STRUCTURAT° FILIERES-CPER 14/20	-	-	-	24 000,00
91	3094119	DIDE - ACCOMPAGNER LE DVPT DES ENTREPRISES	-	200 000,00	-	-
91	2000321006	Aides au développement des entreprises porteuses d'emplois	-	10 000,00	-	-
91	2000321011	Accompagnement des entreprises en mutation et situation d'ur	-	130 000,00	-	-
92	3094131	DIIT - ENCOURAGER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT	-	470 000,00	-	-
92	2000321009	Appui aux projets innovants technologiques et non technologi	-	179 000,00	-	320 000,00
92	2000322014	Soutien à la coopération dans l'innovation	-	-	-	84 000,00
94	4094010	PERFORMANCE INDUSTRIELLE	45 000 000,00	46 550 000,00	9 454 000,00	8 698 347,34
94	4094170	GRANDS PROJETS	5 450 000,00	5 450 000,00	-	-
94	116012	INDUSTRIE	-	4 009 000,00	-	-
94	3094103	DFFI - AIDER A LA STRUCTURATION DE LA FILIERE	-	-	-	12 677,50
94	3094122	DIDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	212 000,00	-	-
94	2000321008	Facilitation de l'accès au marché	-	-	-	46 000,00
SOUS TOTAL			50 450 000,00	57 210 000,00	9 454 000,00	9 274 000,00
TOTAL			50 450 000,00	57 210 000,00	9 454 000,00	9 274 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			63 000 000,00	56 350 000,00	10 625 000,00	9 298 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Performance industrielle

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Les entreprises industrielles de Nouvelle-Aquitaine, durablement impactées par la crise du COVID 19, ont dû faire face à une importante baisse d'activité, et de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, approvisionnement, accès au financement, emploi, etc.).

Pour 2022, les perspectives restent incertaines, du fait notamment de difficultés d'approvisionnement et de recrutement, et de fortes tensions sur les prix de l'énergie, même si les dernières prévisions de la Banque de France semblent assez optimistes pour la clôture de l'exercice 2021, avec à la fois une reprise d'activité et un rebond de l'investissement productif.

Après avoir pris des mesures d'urgence permettant de préserver la trésorerie des entreprises les plus impactées, de sécuriser la reprise d'activité et les aider à identifier des opportunités de rebond (relocalisation, diversification, croissance externe, etc.), la Région poursuivra en 2022 l'accompagnement des entreprises dans leurs transformations technologiques, écologiques et sociales.

Persuadé que la crise peut être une opportunité pour accélérer la transformation de nos entreprises, il s'agit de stimuler leur capacité d'innovation, de moderniser leur outil de production en exploitant le potentiel des nouveaux outils numériques, d'optimiser les ressources et les chaînes d'approvisionnement, de valoriser leur capital humain et de renforcer leurs fonds propres, afin de les rendre plus résilientes et plus compétitives.

Afin d'accélérer cette transformation, la Région a prévu de conforter ses programmes structurants les plus emblématiques, en accompagnant 150 entreprises supplémentaires dans le cadre de « l'usine du futur », en intégrant 30 nouvelles entreprises à potentiel dans « l'accélérateur régional de croissance », et en poursuivant la dynamique régionale engagée autour d'une centaine d'Entreprises de Taille Intermédiaire via le club qui leur est dédié.

Ces accompagnements individuels concernent, en particulier, l'innovation sous toutes ses formes (technologique, produit/service/usage, procédé/organisation, marketing/commercial, modèle d'affaires, sociale, etc.), la modernisation de l'outil de production, la transformation numérique, l'intégration de nouvelles compétences et la formation, la performance énergétique et environnementale et la conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international, avec une recherche systématique de l'effet de levier du plan de relance national (France Relance) et des fonds européens (REACT UE et PO 2021-2027).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.4 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses						
94	4094030	START-UP	10 000 000,00	9 000 000,00	3 258 000,00	2 326 000,00
SOUS TOTAL			10 000 000,00	9 000 000,00	3 258 000,00	2 326 000,00
Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs						
92	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTR	51 000 000,00	26 000 000,00	34 680 000,00	18 800 000,00
92	4092030	BATIMENTS - SITES CONNEXES - ECONOMIE	13 000 000,00	731 000,00	383 500,00	212 800,00
92	121010	RECHERCHE	-	2 400 000,00	-	2 500 000,00
92	122010	INNOVATION, TRANSFERT TECHNOLOGIE	-	600 000,00	-	1 500 000,00
92	331041	OPERATION CAMPUS	-	6 000 000,00	-	-
92	3092171	EFRS - DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA RECHERCHE	-	-	-	800 000,00
92	3092513	RENO - POLITIQUE REGIONALE DE RECHERCHE	-	-	-	400 000,00
SOUS TOTAL			64 000 000,00	35 731 000,00	35 063 500,00	24 212 800,00
TOTAL			74 000 000,00	44 731 000,00	38 321 500,00	26 538 800,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>57 240 000,00</i>	<i>44 690 000,00</i>	<i>37 943 000,00</i>	<i>24 870 500,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Recherche, innovation et start-up

OBJECTIF N°1 : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSES

La France dénombre plus de 20 000 jeunes pousses innovantes, qualifiées de start-up. La Nouvelle-Aquitaine, avec environ 1 700 start-up pour 18 000 salariés, se situe dans le peloton de tête des régions derrière l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les actions engagées depuis 2016 consistent à la fois à structurer une offre d'accompagnement permettant de conseiller et guider les créateurs (plus de 350 projets suivis, dont 150 primo-accompagnements de porteurs de projet) ainsi qu'à apporter des soutiens financiers directs aux projets (moyenne de 100 projets de start-up soutenus directement chaque année)

Pour 2022, les objectifs sont les suivants :

- **Consolider le déploiement de la politique régionale en faveur des start-up sur l'ensemble du territoire néo-aquitain**, en contribuant notamment aux projets de rebond/pivot, dans le contexte de crise Covid-19, des jeunes entreprises innovantes créées ces dernières années, mais également à l'émergence de start-up porteuses de solutions nouvelles face aux défis économiques, sociétaux, environnementaux et climatiques.

Pour améliorer l'effet de levier, la Région renforcera la sélectivité des soutiens apportés aux projets de start-up, de la phase d'incubation à celle de l'accélération, autour des enjeux d'ancrage durable sur le territoire et de création de valeur utile/impactante en lien avec les filières stratégiques régionales.

- **Consolider la performance collective des acteurs de l'écosystème d'appui à la création d'entreprises innovantes**, notamment ceux rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles, afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des enjeux des start-up régionales dans un environnement économique contraint et incertain, mais également stimulant autour des enjeux de reconquêtes technologiques et de relocalisation industrielle.

Il s'agira également de poursuivre le déploiement de l'offre de services de l'accélérateur Up Grade Nouvelle-Aquitaine auprès des « pépites » à potentiel de croissance de tout le territoire régional pour qu'elles deviennent les PME / ETI de demain.

En matière de rayonnement des start-up régionales, en France et à l'étranger, dans un contexte de pandémie limitant les déplacements et la tenue d'événements/salons, il s'agira d'initier de nouvelles formes d'actions permettant d'assurer leur promotion en consolidant les actions ayant montré leur intérêt ces dernières années.

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS

Soutenir la recherche, le transfert de connaissances et l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux transitions à conduire en matière écologique, énergétique et numérique. La Région accompagne les établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence du territoire et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques. Il s'agit de soutenir la R&D des secteurs économiques dans une stratégie définie dans le Schéma régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation.

L'année 2022 permettra notamment le démarrage du CPER 2021-2027, le soutien aux chaires d'excellence et l'accompagnement des réseaux de recherche, leur mobilisation au service des transitions. Des assises de la culture scientifique seront organisées pour mieux définir la stratégie d'accompagnement. La structuration des acteurs du transfert de technologie sera poursuivie. Le positionnement de la Région sur le soutien à l'incubation et à la maturation sera renforcé pour favoriser l'innovation de rupture et passer à une phase d'accélération dans l'émergence de jeunes pousses.

Globalement, il s'agit dans le cadre de la feuille de route Néo Terra de :

- renforcer les capacités et les performances socio-économiques régionales par l'innovation technologique et sociétale pour créer de la valeur ajoutée, aider les entreprises, investir et aider à la réindustrialisation, créer de l'emploi et renforcer la résilience territoriale ;
- relever les grands défis sociétaux en matière de santé, en favorisant une approche globale à l'interface de celle des animaux, de l'Homme et de leur environnement (concept « One Health ») en tirant les leçons de la crise sanitaire.

1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche

L'accompagnement des acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se traduit par des soutiens coordonnés agissant sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières. Ainsi, il s'agit de répondre aux besoins d'une société en constante évolution par :

- la structuration de réseaux de recherche pluridisciplinaires organisés autour de feuilles de routes scientifiques adressant de grands enjeux sociétaux tels que la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les enjeux autour du bois et de la forêt, l'eau, les risques littoraux, l'énergie, la cancérologie, la robotique, le numérique pour l'éducation, l'intelligence artificielle etc. Aujourd'hui, il s'agit d'organiser les échanges inter-réseaux pour consolider le socle des connaissances scientifiques à mobiliser pour favoriser la résilience territoriale ;

- le soutien accru au développement de compétences prometteuses via un dispositif de chaires d'excellence qui vise à attirer les meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine en faisant le pari d'approches singulières en rupture avec les approches classiques de la recherche, en embarquant les acteurs économiques et sociaux ;
- la redéfinition de l'Appel à Projets ESR annuel visant la construction de grands programmes en prenant en compte le potentiel des réseaux régionaux de recherche ;
- le déploiement sur le territoire des projets retenus dans le volet ESR du contrat de plan Etat Région 2021-2027 (acquisition d'équipements, laboratoires...)

A ce titre, l'intégration des compétences des sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, etc.) est majeure pour une approche holistique des problématiques adressées.

2/ Une action forte en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises

L'appropriation par les PME et ETI des technologies clés est un enjeu pour l'avenir sur des domaines tels que les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques.

La Région s'est engagée dans une démarche de montée en compétences des acteurs du transfert qui passe par une labellisation. Cette démarche est d'autant plus prégnante dans le contexte des transitions à conduire, dans lequel les entreprises vont devoir plus que jamais identifier rapidement les bonnes compétences disponibles.

Le soutien passera par :

- l'accompagnement des centres et plateformes via le ressourcement scientifique, pour leur permettre d'anticiper les besoins technologiques des entreprises du territoire, en particulier les PME et TPE et via l'acquisition d'équipements de pointe ;
- un appel à projets visant à favoriser le travail des centres de transfert en réseau et en synergie ;
- l'accompagnement de projets de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques ;
- l'harmonisation des soutiens à l'incubation pour accélérer l'émergence de jeunes pousses et à la maturation pour favoriser l'innovation de rupture.

3/ Renforcer les liens sciences et société et la culture entrepreneuriale

L'objectif est de définir une stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics.

Il s'agit de promouvoir et d'accélérer la diffusion de connaissances vers tous les publics dans le contexte des transitions écologique, climatique, numérique, en fédérant les acteurs et en créant des synergies autour de grands enjeux tels que l'environnement et le climat, le rapport des sciences avec la société, l'économie au service de l'Humain.

L'action régionale s'appuiera principalement sur l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre CCSTI (centres de culture scientifique technique et industrielle) implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires.

Enfin, il s'agira de susciter l'envie d'entreprendre des étudiants au travers d'actions et dispositifs portés par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.5 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire						
94	4094050	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	3 325 000,00	2 850 000,00
94	116013	EXPORT	-	40 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	40 000,00	3 325 000,00	2 850 000,00
Renforcer les instruments de financement des entreprises						
94	4094060	INGÉNIERIE FINANCIÈRE	15 250 000,00	18 400 000,00	705 000,00	853 000,00
SOUS TOTAL			15 250 000,00	18 400 000,00	705 000,00	853 000,00
TOTAL			15 250 000,00	18 440 000,00	4 030 000,00	3 703 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			11 300 000,00	26 380 000,00	4 114 000,00	3 703 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Tout en réaffirmant son engagement dans le développement à l'international, la Région réinterrogera en 2022 ses modalités de soutien aux entreprises.

Il s'agira notamment de proposer aux entreprises souhaitant se lancer dans l'exportation un service de conseil et de mise en relation leur permettant d'aborder leur premier pas sur des marchés étrangers avec un maximum de clefs pour réussir.

Sur le modèle du dispositif de crise mis en place en 2020/2021 avec Team France export, la Région pourrait expérimenter avec ses partenaires un dispositif basé sur la mobilisation de compétences publiques et privées présentes dans les pays ciblés. Le concept repose sur l'utilisation par les entreprises de relais locaux pour prospecter à distance. Il peut ainsi constituer une solution alternative aux déplacements dans un contexte de restrictions tout en améliorant l'empreinte carbone des entreprises.

Les soutiens financiers seront mieux coordonnés avec les outils gérés par BPI pour viser une meilleure complémentarité du dispositif public en région dans l'esprit de la Team France Export. La création d'un fonds pourrait constituer une alternative permettant une plus grande agilité et un meilleur effet de levier des aides régionales.

En matière d'attractivité, 2021 aura été une nouvelle année riche en projets d'implantations en Nouvelle-Aquitaine. La Région a confié à son agence ADI le soin de coordonner la prospection de projets et d'être le point d'entrée en région pour les projets internationalement mobiles adressés par Business France.

Pour 2022, il s'agira d'affiner la base régionale de sites potentiels d'accueil avec notamment une refonte en cours du site de l'agence. Il s'agira également de travailler de manière plus structurée et coordonnée avec les EPCI sur la mise en œuvre des conditions de l'implantation et du développement d'entreprises en région : cadre de vie, services offerts, accessibilité, qualité des infrastructures, offre de formation et accompagnement économique.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Les instruments financiers constituent un complément et ou une alternative aux aides traditionnelles pour accompagner la création et la croissance des entreprises à potentiel.

En 2022, la Région sera attentive aux conséquences de la sortie de crise, et aux entreprises qui seront confrontées aux problématiques d'endettement, notamment avec les prêts garantis par l'Etat. Le renforcement des fonds propres devra être accompagné pour leur permettre de s'inscrire pleinement dans des cycles d'investissement et de reprise. Trois outils seront spécifiquement dédiés à la relance :

- Le fonds Irdis Impulsion constitué en 2021 en partenariat avec la Région Occitanie,
- Le fonds de relance Nouvelle Aquitaine en cours de constitution par la société de gestion régionale Aquiti,
- Le fonds de co-investissement régional NACO qui sera doté d'une enveloppe de 35 M€ de fonds Feder React UE pour offrir aux fonds privés un effet levier sur leur investissement au capital des entreprises régionales engagées dans des plans de rebond et de transition.

En termes de nouveaux outils, la Région souhaite accompagner la filière touristique en participant à la création d'une foncière tourisme avec la Banque des territoires. Sous forme de SEM, cette foncière portera des projets immobiliers et ou prendra des participations au capital d'entreprises touristiques (hôtels, l'hôtellerie de plein air, parcs résidentiels de loisirs, villages de vacances, équipements culturels et de loisirs...).

En 2022, les fonds dédiés au capital amorçage (Irdinnov 2) et au capital risque (Aelis Innovation) arriveront au terme de leur période d'investissement en fin d'année. La Région devra donc renouveler ses outils dédiés au financement des start up.

Enfin, l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises permettra de renouveler la stratégie fonds propres de la Région.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.6 - Tourisme

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique						
95	4095020	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	7 705 000,00	7 325 000,00	222 400,00	200 000,00
95	169970	COMPETITIVITE	-	25 000,00	-	-
95	2000321006	Aides au développement des entreprises porteuses d'emplois	-	80 000,00	-	-
SOUS TOTAL			7 705 000,00	7 430 000,00	222 400,00	200 000,00
Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques						
55	4055010	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 700 000,00	1 660 000,00	260 000,00	160 000,00
95	4095060	TOURISME - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INVEST	500 000,00	2 220 000,00	-	-
95	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	-	1 120 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 200 000,00	5 000 000,00	260 000,00	160 000,00
Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires						
0202	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES	3 000,00	3 000,00	525 000,00	525 000,00
95	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT° FILIÈRES TOURISTIQUES	5 595 000,00	4 672 858,00	4 423 300,00	1 862 000,00
95	4095050	PROMOTION COMMUNICATION	-	-	5 950 000,00	6 000 000,00
95	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	35 000,00	25 000,00	203 100,00	131 580,00
SOUS TOTAL			5 633 000,00	4 700 858,00	11 101 400,00	8 518 580,00
Soutenir le tourisme social et solidaire						
95	4095040	SOUTIEN AU TOURISME SOCIAL ET DVPT D'UN TOURISME SOLIDAIRE	1 500 000,00	872 142,00	1 477 300,00	1 360 000,00
95	169990	EMPLOI ET SOLIDARITE	-	25 000,00	-	-
SOUS TOTAL			1 500 000,00	897 142,00	1 477 300,00	1 360 000,00
TOTAL			17 038 000,00	18 028 000,00	13 061 100,00	10 238 580,00
BUDGET PRIMITIF 2021			23 053 000,00	17 300 000,00	12 928 700,00	10 364 300,00

Le secteur du tourisme est un secteur fortement impacté par la crise du COVID19. Même si les deux dernières saisons estivales ont été dynamiques, il est constaté une baisse de -20% à -60% du chiffre d'affaires des entreprises touristiques marquées par une disparité territoriale suivant la typologie des destinations.

Ce secteur doit pouvoir être accompagné dans sa relance des activités et également dans les transitions et changements à opérer pour correspondre aux attentes des visiteurs. La filière du tourisme d'affaires et événementiel est à l'arrêt coïncidant avec des destinations urbaines mises en difficulté. Ainsi, sur ces destinations, les opérateurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur sont concernés par des difficultés : hébergeurs, espaces de congrès, restauration et traiteurs, prestataires audiovisuels etc.

Ainsi, le budget primitif 2022 devra répondre à ces enjeux identifiés en concentrant les moyens sur l'animation et la structuration territoriale, la relance des activités du tourisme en soutenant la demande à travers le Chèque Solidarité Tourisme, l'adaptation de l'outil de production aux attentes post-COVID19 des clientèles avec le soutien aux aménagements, aux modernisations et à l'implantation d'activités, et le soutien à l'émergence de solutions innovantes et différenciantes. Le projet « Vassivière » en sera un marqueur.

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Le maintien des activités touristiques sera un enjeu important pour l'année 2022 et les années suivantes pour s'assurer de notre capacité d'accueil et éviter une disparition massive de l'offre touristique.

Dans un contexte d'évolution des attentes des clientèles, une stratégie d'adaptation de l'offre (hôtels, camping, sites de visites et de loisirs) sera développée en accompagnant l'investissement et le repositionnement touristique des opérateurs : aides au conseil, aides aux investissements, accompagnement des saisonniers etc.

La structuration du Tourisme Lab avec le déploiement d'actions dédiées accompagnera les professionnels dans ces dynamiques d'investissement à travers l'innovation pour continuer à faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination différenciante dans un contexte concurrentiel fort.

Enfin, afin d'assurer un développement équilibré des entreprises touristiques dans un contexte de difficulté, un outil financier de type foncière tourisme serait construit pour renforcer les fonds propres des entreprises et ainsi leur permettre d'assurer les investissements nécessaires à leur redémarrage.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

L'enjeu est de structurer une offre touristique équilibrée sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, de valoriser les filières touristiques majeures et de faciliter leur maintien et leur développement. Une attention particulière sera mise sur le littoral et la montagne dans cette période d'après-crise.

Plusieurs leviers sont ainsi activés :

- Garantir la mixité des offres d'hébergements notamment par l'investissement dans les centres de vacances et plus globalement en soutien des acteurs du tourisme social ;
- Assurer une diversification des activités touristiques vers des activités 4 saisons notamment dans les espaces de montagne ;
- Améliorer la maîtrise des flux touristiques à travers la politique d'aménagement du littoral avec les dispositifs « Plan Plage » et « Aménagement Durable des Stations » pour préserver les activités ;
- Développer une offre d'itinérance douce correspondant aux attentes des visiteurs dans cette période COVID19.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

Dans ce contexte de crise, la valorisation des territoires de Nouvelle-Aquitaine sera importante pour assurer des débouchés dans le secteur du tourisme à travers le déploiement d'un programme de transition et transformation des offices de tourisme pour réadapter l'offre existante avec la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, et à travers un plan de communication et de promotion ambitieux porté par le Comité Régional du Tourisme.

Un marqueur fort en 2022 de ce positionnement sera la poursuite des engagements financiers sur le projet Vassivière.

La structuration des filières touristiques et la construction du tourisme de demain seront des enjeux importants à poursuivre en 2022 comme réponse à la crise. Un outil comme le Tourisme Lab devrait permettre l'émergence de ces nouvelles solutions innovantes.

OBJECTIF N°4 : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE

L'enjeu sera de maintenir une politique publique favorisant l'accès de tous aux vacances par l'intermédiaire des modernisations des équipements comme les centres de vacances, et l'aide au départ en vacances des publics les plus fragiles.

Maintenir un parc d'hébergement du tourisme social qualifié

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de tourisme social et associatif, axée sur des dispositifs d'aides à la pierre (modernisation et rénovation

de l'offre du tourisme social), la Région accompagnera en 2022, une dizaine de structures (villages de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours de jeunes et centres de vacances) en complément de la mobilisation possible de fonds REACT UE.

Favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de néo-aquitains

Afin de faciliter le départ en vacances des publics les plus fragiles notamment des familles, des personnes en situation de handicap, ou des jeunes, la Région poursuivra ses collaborations avec ses partenaires institutionnels pour mettre en cohérence les moyens mobilisés dans les différentes politiques et mutualiser les outils et actions de communication (ANCV, CAF, Conseils Départementaux, MSA,...). L'objectif sera de relancer le dispositif « Chèque Solidarité Tourisme » à destination des familles qui en ont le plus besoin pour soutenir indirectement la consommation touristique locale.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.7 - Agriculture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles						
93	4093040	COMPETITIVITE	22 230 000,00	23 800 000,00	-	-
93	4093080	FONDS CONJONCTUREL	-	140 000,00	-	-
93	131010	MAITRISE ET ECONOMIE DE L'EAU	-	6 825,00	-	-
93	131030	PRODUCTIONS AGRICOLES	-	9 266,00	-	-
93	131060	FONDS D'INTERVENTION CONJONCTUREL	-	39 774,00	-	-
93	3093034	AFVA - DEVELOPPER LA VALEUR AJOUTEE	-	-	-	13 587,00
SOUS TOTAL			22 230 000,00	23 995 865,00	-	13 587,00
Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles						
93	4093050	INSTALLATION FORMATION	1 600 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00	900 000,00
93	131020	JEUNES AGRICULTEURS	-	-	-	82 430,00
SOUS TOTAL			1 600 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00	982 430,00
Accroître la valeur de la filière alimentaire						
93	4093010	QUALITE - PROMOTION - CIRCUITS COURTS	1 000 000,00	1 200 000,00	5 000 000,00	4 775 000,00
93	4093030	IAA	15 000 000,00	13 500 000,00	1 600 000,00	1 200 000,00
93	131050	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE	-	92 918,00	-	-
93	2000321007	Aides au développement des entreprises IAA et Bois porteuses	-	219 000,00	-	-
93	2000332019	Animation pour structurer les filières agricoles et agro-ali	-	-	-	1 294,00
94	2000321008	Facilitation de l'accès au marché	-	-	-	24 000,00
SOUS TOTAL			16 000 000,00	15 011 918,00	6 600 000,00	6 000 294,00
Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie						
93	4093060	BIO AGRICULTURE DURABLE	6 470 000,00	6 250 000,00	2 790 000,00	2 700 000,00
93	4093070	ACTIONS COLLECTIVES ET INNOVATIONS	1 100 000,00	500 000,00	6 770 000,00	5 015 000,00
93	4093090	VITIREV	400 000,00	2 765 000,00	405 000,00	685 000,00
93	131040	AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	-	196 500,00	-	-
93	131070	AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CIRCUITS COURTS	-	128 000,00	-	-
93	131095	AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	198 464,00
93	133021	PROMOTION QUALITE	-	-	-	16 900,00
93	3093013	AFAD - DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	10 000,00
93	3093048	AIVA - VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE	-	200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			7 970 000,00	10 039 500,00	9 965 000,00	8 625 364,00
Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture						
93	4093020	PECHES ET AQUACULTURE	1 700 000,00	1 892 000,00	1 210 000,00	1 000 000,00
SOUS TOTAL			1 700 000,00	1 892 000,00	1 210 000,00	1 000 000,00
TOTAL			49 500 000,00	51 989 283,00	18 775 000,00	16 621 675,00
BUDGET PRIMITIF 2021			69 240 000,00	48 933 383,00	18 750 000,00	16 583 555,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Agriculture

La politique régionale pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche s'articule autour de 3 enjeux principaux :

- Le **renouvellement générationnel**. Pour maintenir des agriculteurs et l'emploi agricole sur le territoire régional, il s'agit de créer un environnement favorable aux installations en accompagnant financièrement et techniquement les agriculteurs qui s'installent et en favorisant la transmission des exploitations via le déploiement d'une politique foncière spécifique.
- La **transition agro-écologique**. Une priorité est en particulier donnée à la sortie des pesticides, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique afin de faire du changement de pratiques un atout compétitif pour les filières. Il s'agit ainsi de financer l'innovation et les projets d'expérimentation, d'accompagner le conseil, la diffusion des résultats, les changements de pratiques, d'inciter à la certification environnementale, de financer les Mesures agroenvironnementales et climatiques et la Mesure « Maintien en Agriculture Biologique », et enfin de financer les investissements dans les exploitations agricoles liés par exemple au bien-être animal, aux économies d'intrants, à la production d'énergie renouvelable, à la résilience des exploitations face au changement climatique ou aux besoins spécifiques de l'agriculture en zone de montagne.
- **L'alimentation durable**. Dans le cadre du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de conforter et de renforcer une offre alimentaire durable, de qualité, et locale dans le respect des engagements environnementaux régionaux. Les dispositifs de soutien aux projets de développement ainsi qu'à la promotion des produits, de financement des investissements dans les exploitations agricoles et dans les entreprises agro-alimentaires viseront une répartition plus équitable de la valeur pour rémunérer au juste prix le producteur et contribuer ainsi à une alimentation plus solidaire, accessible à tous.

Pour mener à bien cette politique la Région gère, en complément du budget régional, deux fonds européens le FEADER et le FEAMPA ; elle mobilise également des fonds FEDER. A ce titre, 2022 correspondra au lancement de la nouvelle programmation FEAMPA et FEDER ainsi qu'à la finalisation du volet régional du PSN (Plan Stratégique National) pour la PAC sur lequel la Région assurera le rôle d'autorité de gestion régionale sur le volet des mesures hors surfacique dès le 1^{er} janvier 2023.

OBJECTIF N°1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (Pcae) qui subventionne les investissements dans l'objectif d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles est un des

principaux leviers de la Région **pour accompagner la transition agro-écologique**.

Ce plan comporte 12 dispositifs permettant de répondre aux spécificités des filières agricoles régionales (élevage, productions végétales, maraichage, viticulture, arboriculture, ...). Dans le cadre de ce plan, la Région poursuivra en 2022 la dynamique engagée dans le cadre du **plan de relance agri-agro** grâce à la mobilisation des fonds **FEADER Relance**, permettant un effort d'accompagnement exceptionnel sur 2021 et 2022 en faveur des exploitations agricoles régionales. Ce plan de relance permettra à l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine de faire un grand pas en avant concernant les 3 enjeux principaux de la politique agricole régionale (renouvellement, transition agro-écologique et alimentation durable).

Enfin, dans l'objectif de former au mieux les futurs agriculteurs et professionnels de l'agriculture, un **plan d'investissement** pour accompagner la transition agro-écologique des exploitations **des lycées agricoles** sera mené. Ce plan d'investissement s'inscrit dans **une stratégie mise en place entre la Région et chaque lycée agricole** fixant des objectifs en termes de pratiques agroécologiques au sein des exploitations.

La Région accompagnera également en 2022, les exploitations qui s'inscrivent dans une démarche de filière dans la **transformation de leur modèle de production pour s'adapter au changement climatique** (nouvelles variétés, nouvelles productions, gestion de l'eau etc...) en lien avec le marché et l'aval de la filière.

Enfin, le **dispositif NEOCOOP** proposant un accompagnement stratégique et opérationnel pour la transition des petites et moyennes coopératives agricoles et de leurs adhérents sera opérationnel en 2022 et les premiers parcours NEOCOOP seront lancés.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Région renforcera sa politique d'accompagnement des candidats à l'installation : prêt d'honneur, portage foncier, accompagnement pré et post installation.

Le renouvellement des générations agricoles se fait, et se fera encore plus dans le futur, grâce à l'installation de porteurs de projets non issus du milieu agricole. Afin d'aider à les professionnaliser et leur permettre ainsi de se lancer dans de bonnes conditions pour la réussite de leurs projets, des formations pratiques immersives en exploitation sur une longue durée (entre 6 et 12 mois), seront financées (en mobilisant du FSE).

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des futurs agriculteurs qui souhaitent s'installer hors cadre familial, un accompagnement spécifique sera mis en place en 2022 pour accélérer le **déploiement des espaces-test**. Il s'agit de lieux permettant de tester sur une période allant de 1 à 3 ans le métier d'agriculteur et faciliter ainsi la réussite des créations d'entreprises agricoles.

Enfin, 2022 sera une année de transition avant que la Région ne prenne la compétence globale sur l'aide à l'installation (actuelle Dotation Jeunes Agriculteurs) au 1^{er} janvier 2023. Il s'agira de **construire en 2022 les modalités d'intervention de la future DGIT** (dotation générale d'installation et de transmission) comportant un volet trésorerie (prolongement de la DJA) et un nouveau volet permettant d'accompagner la reprise des exploitations (parts sociales, cheptel, ...).

OBJECTIF N°3 : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

Concernant l'enjeu d'alimentation durable, la Région prévoit de poursuivre l'engagement pris en 2021 avec les acteurs régionaux dans le cadre du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, qui sera décliné à travers une feuille de route détaillée en 2022.

Cette politique sera accrue en 2022 grâce aux fonds des plans de relance régionaux et européens. L'adoption du nouveau règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises sera l'occasion d'adapter les dispositifs d'intervention au regard des nouveaux besoins identifiés.

Les dispositifs régionaux seront mobilisés pour accompagner les entreprises agroalimentaires s'appuyant sur des stratégies de filières notamment, afin de capter la valeur ajoutée au profit de l'ensemble des maillons de la chaîne et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ainsi qu'aux défis environnementaux et sociétaux. Ainsi seront privilégiés :

- la structuration amont-aval de filières alimentaires, notamment sur les nouveaux projets de Signe d'Indentification de la Qualité et de l'Origine et sur la promotion ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises en développant notamment un modèle d'usine du futur adapté à ce secteur et en privilégiant l'innovation, au service des enjeux identifiés dans Néoterra, avec l'accélération de la transition énergétique, écologique et agro-écologique des entreprises ;
- la prise en compte renforcée du développement durable avec l'accompagnement et la dynamisation des démarches de responsabilité sociétale et des démarches qualités et environnementales ;
- le développement des circuits courts et de proximité ainsi que des circuits alimentaires locaux sur les territoires à travers le renforcement de l'offre, la structuration de la demande et la coopération entre acteurs développant notamment des solutions logistiques innovantes de distribution.

OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROECOLOGIE

Concernant la transition agro-écologique, la priorité sera donnée à la sortie des pesticides, à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique afin de faire du changement de pratiques un atout compétitif pour les filières.

- **Sortie des pesticides** : les orientations phares pour 2022 sont :
 - Poursuite du projet Vitirev centré sur la réduction des intrants en viticulture,

- Lancement de la feuille de route biocontrôle et biosolutions permettant d'accélérer la création, l'innovation et le déploiement des alternatives aux produits de synthèse,
- Mise en œuvre de la seconde année du Pacte Bio voté en 2021 qui prévoit d'atteindre fin 2022 11% de la SAU et 15% des exploitations en Agriculture Biologique,
- Sélectivité ou conditionnalité des aides à l'investissement
- **Adaptation au changement climatique** : les orientations phares pour 2022 sont :
 - Les actions collectives de déploiement des bonnes pratiques,
 - La création d'un dispositif spécifique pour la diversification agricole des productions.
- **Atténuation du changement climatique** : les orientations phares pour 2022 sont :
 - La plantation de haies et agroforesterie,
 - Le financement des projets de microméthanisation,
 - La mise en œuvre du plan protéi'NA visant à augmenter significativement les surfaces en oléo-protéagineux et en surfaces fourragères pour répondre à des enjeux économiques (souveraineté alimentaire, autonomie des élevages, ...), environnementaux (diminution des GES ; lutte contre la déforestation, ...) et sociétaux (filiales non OGM, modification des régimes alimentaires, ...),
 - La création d'une plateforme de mise en relation d'entreprises ou de collectivités souhaitant compenser leurs activités, avec des groupes d'agriculteurs mettant en œuvre des changements de pratiques limitant ainsi leur empreinte carbone ou restaurant la biodiversité sur les territoires.

De façon transversale sur ces trois priorités, des Appels à projets permettront d'accompagner les filières pour leurs projets d'expérimentation et de déploiement des actions auprès des exploitations agricoles, et un Appel à manifestation d'intérêt sera lancé dans le cadre du PEI « Partenariat européen pour l'innovation » destiné à susciter et accompagner des projets ambitieux répondant à des problématiques concrètes d'agriculteurs (démarche d'innovation ascendante).

OBJECTIF N°5 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

L'année 2022 sera la première année de programmation pour le FEAMPA. Ce sera également la première année du déploiement de la stratégie régionale « Pêche et aquaculture de la production à la transformation » qui vise à :

- Soutenir une pêche responsable et durable, attractive et à forte valeur ajoutée ;

- Encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation pour renforcer la performance économique, la résilience et l'attractivité de la filière ;
- Accompagner la valorisation et la transformation des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture, pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualité, d'environnement, de bien-être animal et de relocalisation de l'alimentation ;
- Soutenir le développement d'une économie bleue durable à l'échelle locale.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.8 - Economie culturelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)						
312	4031020	CINÉMA ET AUDIOVISUEL	7 512 720,00	6 300 000,00	1 708 876,00	1 660 000,00
312	4031021	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	200 000,00	2 563 876,00	2 608 876,00
312	4031022	LIVRE	400 000,00	225 000,00	1 573 987,00	877 286,00
312	4031023	CULTURE - ECONOMIE CRÉATIVE	-	-	50 000,00	450 000,00
312	4031078	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL	-	-	2 560 094,00	3 300 000,00
312	253012	ECONOMIE CULTURELLE	-	-	-	11 000,00
312	2000272010	Soutenir la production cinématographique audio visuelle et l'	-	50 000,00	-	15 000,00
56	4056020	SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'AUDIO VISUEL - COM TV	3 054 400,00	1 900 000,00	-	-
56	124055	INDUSTRIES CULTURELLES ET MEDIAS	-	1 280 000,00	-	-
SOUS TOTAL			11 187 120,00	9 955 000,00	8 456 833,00	8 922 162,00
TOTAL			11 187 120,00	9 955 000,00	8 456 833,00	8 922 162,00
BUDGET PRIMITIF 2021			10 937 000,00	9 490 721,00	9 208 439,00	9 689 084,00

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)

1/ Soutenir aux filières

La Région, en partenariat avec l'Etat et ses organismes nationaux, poursuivra en 2022 sa politique très volontariste de soutien aux filières des Industries Culturelles et Créatives : le Cinéma et l'Audiovisuel, le Livre, et les Musiques. Comme tous les secteurs de la culture, les professionnels de ces disciplines ont été lourdement impactés par la crise sanitaire qui perdure. La Région sera particulièrement attentive aux conséquences de cette crise sur les acteurs et réfléchira à adapter ses dispositifs avec l'appui de nos agences culturelles ALCA, L'A, des réseaux professionnels et des pôles de compétences structurés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

1 – **Pour le cinéma et l'audiovisuel**, l'année 2022 sera marquée par la renégociation de la convention cadre avec le CNC et les Départements signataires, qui devra être finalisée au 2^{ème} semestre. L'entrée d'autres collectivités au sein de ce futur contrat sera notamment négociée.

En parallèle, des adaptations du Règlement d'intervention co-construit avec les acteurs du secteur seront étudiées, nourries par un travail d'échanges avec l'ALCA.

2 – **Filière du Livre** : la négociation d'un nouveau contrat devrait être décalée à 2023 conformément au calendrier porté au niveau national par le CNL avec les autres Régions. En 2022, les dispositifs en vigueur seront reconduits, certains ajustements et expérimentations pouvant néanmoins être proposés pour prendre en compte l'étude nationale menée par le CNL, dont les conclusions devraient être présentées prochainement, ainsi que celles réalisées par l'ALCA auprès des opérateurs néo-aquitains.

Une attention particulière sera portée aux éditeurs, dont l'activité a été fortement touchée par la crise.

3 – **Le contrat de filière Musiques** s'ouvrira progressivement aux musiques de patrimoine et de création pour prendre en compte le nouveau périmètre du Centre National de la Musique. Il s'agira dès cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant voté en décembre 2021, d'ouvrir plusieurs dispositifs à ce domaine musical.

Une réflexion sera également menée autour des radios associatives avec le lancement d'un appel à projets spécifique dès le printemps prochain.

Ces expérimentations viendront nourrir la réflexion sur le futur contrat qui sera négocié courant 2023, en partenariat avec les réseaux RIM, et Musa.

2/ Numérique culturel : soutenir l'appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux usages par les acteurs du secteur culturel et produire des contenus culturels régionaux sur le web

Le secteur culturel est en cours d'appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux usages. Au-delà des vastes campagnes de numérisation des collections patrimoniales menées depuis les années 90, quelques filières culturelles se sont ouvertes aux nouvelles technologies favorisant l'immersion visuelle ou sonore, ou à de nouveaux modes de médiation plus interactifs, tandis que certaines filières comme la musique ou le cinéma subissent de plein fouet l'arrivée des plateformes en ligne qui diffusent des œuvres via des abonnements. Avec la crise sanitaire, l'arrêt des programmations artistiques jusque-là essentiellement pensées pour des lieux physiques poussent les opérateurs à se tourner plus résolument vers les nouvelles technologies.

La Région accompagne les acteurs culturels dans leur exploration sur l'innovation via des appels à projets ponctuels depuis 2015. En 2022, la Région accompagnera les opérateurs par un soutien financier aux projets numériques culturels autour de la médiation, de la création, et du tourisme, en partenariat avec la DRAC notamment.

La Région soutiendra également les opérateurs par une **animation permanente via son Pôle ressource sur le site www.numerique-culturel.fr**. Il continuera en 2022 à relayer des informations sur le numérique culturel (formations, événements, financements, publications) ainsi que des dossiers et des productions réalisées en interne par le service Numérique culturel. L'animation du secteur, par le biais d'actions, permettra de créer un réseau de professionnels autour du numérique mais aussi la synergie entre porteurs de projets, nécessaire à cette nouvelle dynamique sur le territoire. Des tables rondes, des webinaires, des rencontres opérateurs, des publications spécifiques, la réalisation de concertations ou encore la mise en place de lettres d'informations génériques ou ciblées seront mis en place pour nourrir ce pôle ressource.

La Région se mobilisera par ailleurs en 2022 pour acquérir de nouvelles formes d'information et de communication avec ses usagers dans le champ culturel. 2022 sera **l'année du lancement d'un portail Culture et Patrimoine**, plateforme dédiée aux politiques culturelles régionales pour les usagers néo-aquitains.

3/ Service Public Régional de l'Audiovisuel, deuxième année du COM 2021-2023

Le service public télévisuel régional s'appuie sur 4 télévisions avec pour objectif de proposer une diversité de programmes de qualité au service de l'identité du territoire et de la proximité, témoignant d'expériences et initiatives positives dans les domaines économique, culturel, social reflétant la diversité du territoire de Nouvelle-Aquitaine.

La Région a renouvelé en 2020 le COM TV pour la période 2021-2023. Elle a sélectionné 4 projets à l'issue de la consultation, chacun donnant lieu à un Contrat d'Objectif et de Moyens : France Télévisions / NOA, TV7, Ôctele, Kanaldude. 2022 est ainsi l'année 2 de mise en œuvre de ces contrats.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.9 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale						
94	4094080	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - IAE INNOVATION SOCIALE	5 250 000,00	4 500 000,00	3 571 143,00	3 141 000,00
SOUS TOTAL			5 250 000,00	4 500 000,00	3 571 143,00	3 141 000,00
TOTAL			5 250 000,00	4 500 000,00	3 571 143,00	3 141 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>5 880 000,00</i>	<i>4 700 000,00</i>	<i>3 195 000,00</i>	<i>2 893 000,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie sociale et solidaire

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

L'ESS au service de la relance et de la transition de l'économie régionale

Les derniers mois ont souligné l'intérêt pour l'économie régionale de s'appuyer sur des opérateurs résilients face aux différentes crises et en capacité à maintenir une offre de services et de biens au plus près des besoins et des aspirations des citoyens. En ce sens, l'ESS par les solutions qu'elle apporte dans de multiples champs d'activité (alimentation saine et durable, réemploi, mobilité, habitat partagé et inclusif...) et par sa faculté à réintégrer les personnes les plus éloignées de l'emploi, restera en 2022 un axe à part entière de l'action économique de la Région.

Dans ce contexte, il apparaît primordial de soutenir l'amorçage de nouvelles activités capables de concilier à la fois les enjeux liés au développement durable mais aussi à la nécessité de relocaliser des emplois et des activités sur les territoires afin de maintenir leur attractivité et garantir les liens économiques et sociaux entre les habitants.

Face à ce double défi, la priorité pour 2022 sera donnée à la détection et à l'accompagnement de nouveaux collectifs proposant des coopérations et des actions concrètes en faveur des transitions dans le respect des ambitions Néo Terra. Pour ce faire des moyens spécifiques seront dédiés et permettront d'inscrire et de suivre ces collectifs porteurs d'innovation et d'emplois nouveaux à moyen terme.

Les dispositifs d'accompagnement des structures de l'ESS tout au long de leur cycle de vie seront maintenus afin notamment de soutenir leur développement et leur changement d'échelle le cas échéant. Dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), la Région accompagnera la création des premiers Etablissements à But d'Emploi nés de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Le soutien au secteur coopératif sera lui aussi consolidé notamment avec la mise en œuvre d'un fonds dédié qui mobilisera des moyens conséquents et qui permettra de capter des fonds privés. Plus largement, la question du financement sera élargie à la problématique du financement participatif puisqu'un nouveau partenariat sera à construire avec la plateforme régionale « j'adopte un projet » (ADEFIP).

2022 sera également l'occasion d'expérimenter un nouveau dispositif relatif au transfert de savoir-faire afin de renforcer les compétences des acteurs de l'ESS et de faciliter les échanges de pair à pair pour essayer les bonnes pratiques et les modèles innovants et porteurs de projets à forte utilité sociale.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine, élue à la Vice-présidence Europe du Forum mondial de l'ESS (« Global Social Economy Forum », GSEF), poursuivra sa mobilisation aux côtés de ses partenaires afin de développer l'action de cette association internationale qui se concrétisera par l'accueil du Secrétariat permanent du GSEF à Bordeaux.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires						
0202	432045	AEROCAMPUS	-	2 500 000,00	-	-
10	4010120	CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA VAE	-	-	-	684 000,00
10	4010200	INVESTISSEMENTS D'AVENIR	-	1 720 840,00	-	1 619 772,00
10	4010220	FONDS D'INNOVATION DE LA FORMATION	950 000,00	493 984,00	4 300 000,00	4 184 186,00
10	3010270	FVAE - VALIDATION ACQUIS ET EXPERIENCE HORS CDP	-	-	-	58 000,00
111	4011025	PLAN INVEST COMPETENCES - INCLUSION	-	-	-	25 000,00
111	4011029	SPRF - SOCLE DE COMPETENCES	-	-	-	18 689 700,00
111	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	-	250 000,00
111	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	500 000,00
111	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	200 000,00
111	2000131020	Améliorer l'insertion et l'accès à la qualification	-	-	-	4 000 000,00
112	4011015	SPRF - SOUTIEN AUX INITIATIVES COLLECTIVES DE FORMATION	-	-	8 000 000,00	8 563 500,00
112	4011024	PLAN INVEST COMPETENCES - PROFESSIONNALISATION	-	-	-	25 000,00
112	4011026	PLAN INVEST COMPETENCES - EXPERIMENTATION	-	-	-	50 000,00
112	4011033	SPRF - COMPETENCES POUR L'EMPLOI	-	-	2 500 000,00	2 000 000,00
113	4011011	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	-	1 300 000,00
113	4011016	SPRF - PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION	-	-	34 200 000,00	23 975 000,00
113	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	-	71 552 000,00
113	4011031	SPRF - QUALIFICATION N+1	-	-	29 000 000,00	31 300 000,00
113	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	500 000,00
113	321181	DISPOSITIF D'APPUI - V.A.E.	-	-	-	121 000,00
113	3010265	FOSPRF - FORMATION SPRF	-	-	-	8 000 000,00
113	2000131030	Proposer par la formation continue des qualifaications recon	-	-	-	100 000,00
116	4011032	SPRF-FONDS DE SECURISAT° DES PARCOURS DE FORMAT° ET D'EMPLOI	-	-	2 000 000,00	2 000 000,00
116	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	250 000,00	200 000,00
SOUS TOTAL			950 000,00	4 714 824,00	80 250 000,00	179 897 158,00
Insérer les publics spécifiques						
111	4011023	PLATEFORME ILLETRISME	-	-	965 000,00	891 000,00
113	4011013	PERSONNES PLACEES SOUS MAINS DE JUSTICE	-	-	-	3 600 000,00
113	321195	FORMATION DES DETENUS	-	-	-	10 000,00
SOUS TOTAL			-	-	965 000,00	4 501 000,00
Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation						
115	4011019	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMAT° PROFESSIONNELLE	-	-	79 386 000,00	78 600 000,00
116	4011021	HEBERGEMENT RESTAURATION DES APPRENANTS	-	-	850 000,00	520 000,00
SOUS TOTAL			-	-	80 236 000,00	79 120 000,00
Mesures exceptionnelles						
			-	-	-	-
SOUS TOTAL			-	-	-	-
TOTAL			950 000,00	4 714 824,00	161 451 000,00	263 518 158,00
BUDGET PRIMITIF 2021			680 000,00	4 053 723,00	180 985 500,00	331 429 144,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Formation professionnelle continue

L'année 2022 sera marquée par :

- Le contexte inédit de reprise économique depuis la rentrée 2021 entraînant de fortes tensions sur le marché de l'emploi alors même que les prévisionnistes envisageaient encore au printemps dernier une hausse massive du chômage. Un tel retournement de conjoncture nécessite pour la Région de renforcer son action en faveur de la formation professionnelle, de l'emploi et du recrutement des entreprises.
- La montée en charge globale du Pacte régional d'investissement dans les compétences appuyée par la poursuite du Plan #1jeune1solution# et la contribution de la Région au nouveau Plan de réduction des tensions de recrutement qui concernera des actions nouvelles favorisant la remobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée, le recrutement des entreprises ou encore la reconversion professionnelle des actifs.

OBJECTIF N°1 : QUALIFIER POUR REpondre AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

La formation, dans une approche proactive, constitue un levier efficace pour répondre à la fois aux tensions immédiates sur le marché de l'emploi et aux besoins structurels récurrents dans certaines filières telles que l'industrie ou le bâtiment mais aussi pour accompagner les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Néo terra.

En 2022, les organismes de formation seront mobilisés autour des ambitions environnementales de la Région, d'une réflexion sur leurs modalités d'intervention et leurs impacts environnementaux, les axes de progrès qu'ils pourraient mettre en œuvre.

La formation constitue également une opportunité que les actifs doivent pouvoir saisir pour faciliter leur reconversion ou leur évolution professionnelle.

En 2022, **l'offre de formation financée par la Région :**

- renforcera l'entrée en formation des publics les moins qualifiés et notamment les jeunes conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan #1 jeune1solution# mais aussi des demandeurs d'emploi de longue durée pour faciliter leur retour à l'emploi dans des métiers et des secteurs qui recrutent ;
- appuiera les besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension ou stratégiques pour l'économie régionale et notamment leurs besoins en personnels qualifiés et d'encadrement intermédiaire ;
- soutiendra les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

D'un point de vue budgétaire, les autorisations d'engagement à affecter en 2022 compléteront les engagements pluriannuels déjà pris et inscrits au Pacte concernant les marchés de formation et les Habilitations de Service Public.

Les nouvelles autorisations d'engagement correspondront pour l'essentiel à de nouvelles actions dans le cadre de la contribution de la Région au nouveau Plan de réduction des tensions de recrutement.

Les dispositifs de formation et d'évolution professionnelles seront complétés par les dispositifs **d'information et d'accompagnement des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** grâce à :

- un service d'information et conseil déployé par 12 Points Régionaux Conseils (PRC), relayés en proximité. 100 conseillers en Nouvelle-Aquitaine informent, aident à choisir le diplôme correspondant à l'expérience et contribuent à la mise en œuvre du projet de VAE. Près de 4800 personnes y ont été accueillies individuellement en 2020, en baisse significative, conséquence de la crise et des périodes de confinement. Un rebond devrait se confirmer en 2022 compte tenu de la volonté gouvernementale de relancer la VAE parmi les leviers permettant la qualification de la population active. Pour la Région, il s'agira de confirmer l'organisation des complémentarités du réseau des PRC avec les Espaces Régionaux d'Information de Proximité déployés dans chaque bassin d'emploi, et avec les acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) pour les salariés, dans une approche globale visant la simplification et l'accessibilité, pour tous les publics, à des services d'information et de conseil tout au long de la vie professionnelle.

La VAE continuera d'être promue auprès des actifs et des entreprises comme un véritable outil de valorisation du capital humain et d'employabilité.

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'accélérer et d'accompagner la transformation des organismes de formation notamment digitale. A cet effet, **un contrat régional de filière « métiers de la formation »** 2020-2023 co-écrit par les principaux acteurs de la formation a été approuvé par la Séance Plénière du 5 octobre 2020. Les travaux collaboratifs seront poursuivis afin de mettre en place un observatoire de la filière permettant d'anticiper les évolutions et de s'adapter aux besoins émergents, d'identifier les besoins en compétences de demain pour, non seulement, poursuivre l'adaptation du plan de professionnalisation animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine mais également pour proposer des formations adaptées aux futurs salariés des organismes de formation.

Dans ce cadre, **la Région accompagnera les organismes de formation dans leur transformation pédagogique et numérique** en renforçant son soutien **dans le cadre de son nouveau règlement d'intervention** adopté le 29 mars 2021 mais également dans le cadre du **Fonds régional d'innovation dans la formation**. Ces deux dispositifs soutiendront des diagnostics stratégiques, l'activité d'ingénierie, la conception de ressources et d'outils et la professionnalisation des acteurs.

OBJECTIF N°2 : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

La diversité des offres de formation et d'accompagnement vers la qualification, déployées par la Région, devra être mise au service de publics spécifiques.

Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap, avec la poursuite des actions du programme régional pour **l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap** (PRAFQPH) adopté en 2018.

Ce programme fixe une stratégie, des enjeux prioritaires, et des objectifs opérationnels à décliner jusqu'en 2022. Il confirme l'engagement de la Région à lutter contre les inégalités et contre toutes formes de discriminations à travers deux axes prioritaires :

- favoriser l'égalité d'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap,
- développer et sécuriser pour cela leur accès aux dispositifs d'orientation, de formation continue et d'apprentissage en privilégiant l'accès au droit commun (conformément à l'esprit de la loi Handicap du 11 février 2005).

On observe déjà que la part des actifs bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits dans les dispositifs régionaux de formation (environ 12%) est supérieure à leur proportion dans la demande d'emploi. Ces axes d'amélioration seront partagés avec l'Agefiph et formalisés dans une convention annuelle actualisée en fonction des priorités identifiées en commun.

Il s'agit également de contribuer à la **lutte contre l'illettrisme et, de plus en plus, à la lutte contre l'illectronisme**, en organisant et en finançant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base. Celles-ci passent notamment par la pleine mise en œuvre de l'Habilitation de service public « Socle » déployée à partir de 2020. L'action de la Région s'inscrit plus largement dans une feuille de route régionale de lutte contre l'illettrisme adoptée par le Conseil régional en décembre 2020.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

L'accès à la formation est facilité si le parcours de la personne qui s'engage est sécurisé.

La rémunération que verse la Région aux stagiaires de la formation professionnelle, dès lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage constitue un levier important pour inciter les demandeurs d'emploi à se qualifier.

C'est pourquoi, dès 2020, la Région a acté une revalorisation des barèmes de rémunération dans le cadre des deux Habilitations de Service Public (HSP). En 2021, dans le cadre du plan de relance national, l'Etat a décidé à son tour de revoir à la hausse les barèmes de rémunération. Ces mesures devraient prendre leur plein effet en 2022.

Par ailleurs, pour sécuriser les parcours de formation ou d'accès à l'emploi, la Région poursuivra le déploiement des nouveaux Fonds d'aide adoptés en 2020 : Le **Fonds social formation** pour éviter les ruptures de formation par la prise en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le **Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi** pour soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois						
10	4010180	AEROCAMPUS (CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS)	100 000,00	100 000,00	2 463 606,00	2 463 606,00
10	4010190	ARACT	-	-	253 000,00	253 000,00
112	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	150 000,00	160 000,00
114	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	6 402 000,00	8 127 209,00
SOUS TOTAL			100 000,00	100 000,00	9 268 606,00	11 003 815,00
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain						
10	4010160	APPUI GESTION PREVISIONNELLE EMPLOIS COMETENCES	-	-	1 179 520,00	1 400 000,00
SOUS TOTAL			-	-	1 179 520,00	1 400 000,00
Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois						
10	4010100	OPERATEURS SPRO	-	-	9 135 000,00	9 121 000,00
10	4010110	AUTRES PARTENAIRES DE L'ORIENTATION	-	-	656 000,00	658 000,00
113	2000131010	Favoriser accueil information orientation et sécurisation de	-	-	-	5 000,00
SOUS TOTAL			-	-	9 791 000,00	9 784 000,00
TOTAL			100 000,00	100 000,00	20 239 126,00	22 187 815,00
BUDGET PRIMITIF 2021			100 000,00	100 000,00	20 555 460,00	22 422 753,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Emploi et évolution professionnelle

En 2022, dans un contexte de croissance marquée par un fort développement de l'emploi, la Région confortera ses partenariats avec les filières économiques et les entreprises afin de soutenir le développement de ces dernières en favorisant l'acquisition de compétences des salariés et des demandeurs d'emploi ainsi que leur évolution professionnelle.

La Région entend poursuivre son soutien à la réponse « formation » à tous les moments de la vie d'un individu ou d'une entreprise. Ces dispositions s'inscrivent dans une logique d'effet levier pour les individus comme pour les entreprises et sont complémentaires du programme régional de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

OBJECTIF N°1 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS

Il s'agit de poursuivre l'**investissement dans les compétences des salariés pour le développement des entreprises**, l'anticipation des changements, l'évolution des organisations et l'innovation. Il convient également de protéger les personnes les plus exposées, qui ne disposent pas ou plus des compétences attendues, et de favoriser les parcours d'évolution professionnelle choisis dans une logique de mobilité et de promotion sociale. Ce positionnement de la Région aux côtés des entreprises participe à l'identification des besoins en compétences pour rendre plus efficace la formation, dans une recherche de complémentarité avec les interventions en ces domaines de l'Etat (FNE-Formation) et des opérateurs de compétences (OPCO).

Le cadre régional d'intervention adopté fin 2019 continuera d'être déployé en 2022 avec les objectifs de :

- répondre aux besoins de recrutement des entreprises en facilitant la mise en œuvre des parcours de formation différenciés selon les publics et leurs niveaux d'éloignement de l'emploi ;
- permettre le départ en formation des salariés peu ou pas qualifiés, faciliter leur accès à des formations qualifiantes, développer leur employabilité par l'acquisition de compétences transférables, accompagner la transmission des savoir-faire et le tutorat et favoriser leur évolution professionnelle ;
- accompagner les entreprises engagées dans des programmes de développement et d'innovation nécessitant des réorganisations de leurs ressources humaines (volet Ressources Humaines des programmes Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), Usine du futur, BIM-Modélisation des informations du bâtiment, ...) ;
- favoriser les partenariats et l'innovation pour l'emploi dans les territoires, notamment en réponse aux besoins de recrutements nombreux qui s'expriment dans de nombreux secteurs d'activité.

Ces interventions feront l'objet d'une évaluation dont les enseignements pourront être mis à contribution des travaux de renouvellement du SRDEII qui consacrera un développement important sur le volet emploi et compétences.

Les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront encouragées. La Région pourra ainsi accompagner des actions collectives en réponse à des démarches de filières ou de secteurs professionnels. A cet effet, notamment, les partenariats avec les opérateurs de compétences (OPCO) feront l'objet de nouvelles contractualisations adaptés au cadre législatif issu de la loi du 5 septembre 2018.

En 2022, l'ensemble de ces interventions doit permettre l'accès à la formation de 20 000 salariés et personnes à la recherche d'un emploi.

L'**ARACT** sera de nouveau mobilisée en 2022 à l'appui des entreprises dont les organisations de travail sont impactées par les conséquences de la crise sanitaire (ex. développement du télétravail) et donc pour la santé au travail des salariés.

Le volet régionalisé « Ingénierie de formations professionnelles et offre d'accompagnement innovantes » du **Programme Investissements d'Avenir (PIA) 3**, déployé à partir de fin 2020, permettra le soutien de projets de formation innovants dans l'esprit du label « Talents et Territoires ». Ces initiatives portées par des consortiums d'entreprises et d'organismes de formation viseront à répondre aux besoins des transitions environnementales, numériques et technologiques et servir la stratégie régionale de transition et de reconquête.

C'est cette même mise en synergie des acteurs de la filière aéronautique et du monde de l'éducation et de la formation qui a permis la création d'**Aérocampus Aquitaine**. Par la diversité de son offre de formation initiale et continue, la qualité de ses équipements et l'implication des entreprises partenaires, Aérocampus constitue une référence pour la filière ainsi qu'en matière de campus. Suite à la crise sanitaire, Aérocampus redéploie sa stratégie de moyen et long termes en lien avec les évolutions de la filière et son rebond. C'est dans cette perspective que la Région poursuivra son soutien au développement des missions d'Aérocampus en 2022.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC) POUR ANTICIPER LES EMPLOIS DE DEMAIN

Les métiers et les compétences de demain, dont les mutations sont accélérées par les effets de la crise survenue en 2020, continueront d'être analysés dans le cadre d'un véritable **effort de prospective partagé** avec l'ensemble des parties prenantes, **dans le cadre des Contrats Régionaux de Filières, avec l'appui des travaux de l'Observatoire Régional Emploi-Formation animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.**

Parallèlement, il s'agit de demeurer à l'écoute et en capacité d'agir rapidement en réponse aux nombreux besoins de recrutement exprimés dans les territoires dont les configurations sont extrêmement variées.

Ces actions mobiliseront notamment le partenariat avec **Pôle emploi** dans la mise en œuvre de la convention de coopération renforcée 2020-2022.

Dans ce cadre, les équipes territorialisées de la Région œuvrent en étroite relation avec les équipes de Pôle emploi afin de renforcer la complémentarité des offres de services et des actions qui en découlent au plus près de la réalité des territoires.

L'Appel à Projets « Initiatives Territorialisées pour l'Emploi » sera renouvelé en 2022 afin de stimuler les solutions et les partenariats innovants pour résoudre les problématiques de recrutement là où elles se révèlent. Il viendra étayer une démarche de soutien à la résorption, dans les territoires, de ces problématiques exprimées par de nombreuses entreprises, dans le cadre d'un plan régional élaboré de manière concertée avec les entreprises, les chômeurs et les acteurs de l'emploi entre le dernier trimestre 2021 et le début de 2022. L'ensemble faisant écho au plan national de réduction des tensions de recrutement annoncé par le Premier ministre à Châtelleraut le 27 septembre 2021 donnant lieu, en Nouvelle-Aquitaine, au renforcement du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

OBJECTIF N°3 : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

Dans le contexte de sensible diminution du chômage permise par la forte croissance économique, les opportunités d'accès à l'emploi et d'évolution professionnelle s'accroissent fortement. Cette situation conforte l'ambition de la Région de placer au cœur de ses priorités le développement de l'accès à la formation des personnes les moins qualifiées, singulièrement des jeunes mais aussi de nombreux chômeurs de longue durée dont l'accompagnement est renforcé par Pôle emploi fin 2021.

La volonté de mettre la personne au cœur des préoccupations et des dispositifs et de la rendre actrice de sa trajectoire professionnelle confère aux acteurs de l'accompagnement une responsabilité majeure en matière d'accessibilité et d'efficacité des services rendus. Ces services doivent s'adapter aux besoins des personnes et sont organisés pour assurer la **fluidité des parcours par la complémentarité des interventions**. La Région entend conjuguer les logiques de proximité, de maillage territorial et de mise en réseau des compétences et des savoir-faire, avec pour finalité un meilleur accompagnement vers la formation et l'emploi.

L'appel à projets « Illettrisme-Illectronisme » sera renouvelé en 2022 afin de poursuivre les expérimentations locales qui favorisent le repérage et la prise en compte des personnes exposées à l'insuffisante maîtrise des savoirs de base qui fait obstacle, le plus souvent, à l'exercice de leurs droits et à leur insertion professionnelle durable.

Le plan régional de mobilisation pour l'accès à la formation adoptée par le Conseil régional fin 2020, a précisé les conditions de la mobilisation des acteurs, aux côtés des bénéficiaires. Il s'agira en 2022 d'amplifier cette mobilisation visant à restaurer la confiance et à remobiliser celles et ceux qui se sentent, parfois depuis longtemps, mis à l'écart du marché du travail et défiants vis-à-vis de la formation. Les partenariats existants et les nouveaux partenariats à nouer sont animés dans cette perspective. Ce sera notamment le cas avec les Missions Locales et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Dans ce contexte, **l'accord-cadre pluriannuel avec le réseau des Missions Locales**, acteur central de l'accompagnement des jeunes dans ces périodes difficiles (plus de 90 000 jeunes accompagnés chaque année), doit être renouvelé en 2022 pour positionner la relation contractuelle entre la Région et les Missions Locales sur les enjeux primordiaux des années à venir dont, en premier lieu, l'accès des jeunes les plus fragiles à la formation.

Le **partenariat avec les PLIE**, sera animé dans le même état d'esprit afin de créer les conditions de l'accès à la formation d'un plus grand nombre de chercheurs d'emploi (de 10 à 11 000 accompagnés chaque année).

En 2022, la Région consolidera le déploiement de son réseau d'**Espaces Régionaux d'Information de Proximité** (plus de 15 000 visiteurs en 2020) pour la formation et l'emploi dans les territoires, pour l'information de tous les publics sur les métiers, les formations, les emplois et tous les supports de la vie professionnelle et la prise en compte, localement, des problématiques de recrutement et de développement des ressources humaines des petites entreprises. L'affirmation de cette offre de services d'information et de conseil, dans 43 bassins d'emploi de la région, à la rencontre des problématiques d'emploi et d'évolution professionnelle, s'articulera avec l'ensemble des dispositifs et acteurs qui concourent à l'information et au conseil des actifs (opérateurs du CEP « salariés », Points Régionaux Conseil VAE,...).



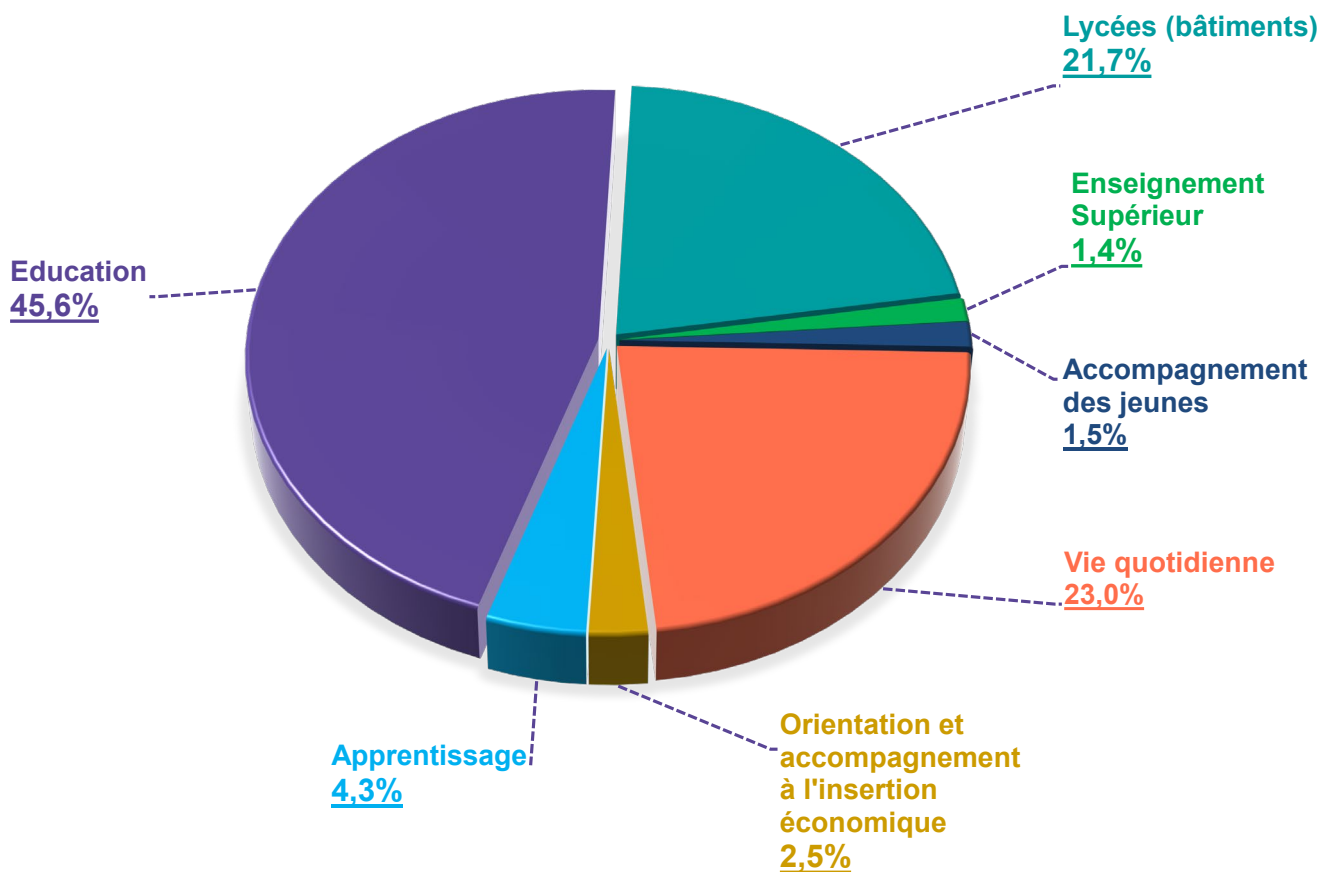
JEUNESSE

Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,04	0,80	24,23	22,43	23,23
2.2 - Apprentissage	27,84	25,38	14,00	14,21	39,58
2.3 - Education	36,01	45,67	28,54	370,98	416,65
2.4 - Lycées (bâtiments)	68,00	195,66	6,59	2,63	198,29
2.5 - Enseignement Supérieur	13,00	10,00	3,05	2,71	12,71
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,20	0,25	15,17	13,61	13,86
2.7 - Vie quotidienne	6,10	5,43	331,15	204,43	209,86
TOTAL	152,18	283,18	422,73	630,99	914,18

BUDGET PRIMITIF 2021	281,00	269,36	413,68	631,39	900,75
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	Promouvoir les métiers et les formations	1 005 000,00	770 000,00	7 046 000,00	8 634 791,00
	Appuyer et coordonner les opérateurs	30 000,00	30 000,00	1 837 000,00	1 794 000,00
	Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes	-	-	15 345 000,00	12 000 000,00
	SOUS-TOTAL	1 035 000,00	800 000,00	24 228 000,00	22 428 791,00
2.2 - Apprentissage	Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
	Encourager et soutenir les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage	-	-	-	205 000,00
	Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	27 840 000,00	25 375 000,00	-	-
	SOUS-TOTAL	27 840 000,00	25 375 000,00	14 000 000,00	14 205 000,00
2.3 - Education	Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	23 074 015,00	29 306 636,00	12 885 518,00	355 440 209,00
	Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	3 135 000,00	3 201 000,00	4 285 266,00	3 945 266,00
	Favoriser la réussite scolaire	-	-	645 700,00	487 000,00
	Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	0,00	1 191 984,00	6 025 800,00	6 671 150,00
	Inventer le lycée numérique de demain	9 800 000,00	11 970 000,00	4 699 800,00	4 433 500,00
	SOUS-TOTAL	36 009 015,00	45 669 620,00	28 542 084,00	370 977 125,00
2.4 - Lycées (bâtiments)	Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations	750 000,00	2 895 000,00	-	-
	Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	67 250 000,00	192 765 000,00	6 592 000,00	2 630 000,00
	SOUS-TOTAL	68 000 000,00	195 660 000,00	6 592 000,00	2 630 000,00
2.5 - Enseignement Supérieur	Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	13 000 000,00	10 000 000,00	3 050 000,00	2 710 000,00
	SOUS-TOTAL	13 000 000,00	10 000 000,00	3 050 000,00	2 710 000,00
2.6 - Accompagnement des jeunes	Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	410 980,00	406 000,00
	Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	200 000,00	250 000,00	8 759 751,00	7 603 497,00
	Favoriser la mobilité internationale	-	-	6 000 000,00	5 600 000,00
	SOUS-TOTAL	200 000,00	250 000,00	15 170 731,00	13 609 497,00
2.7 - Vie quotidienne	Répondre aux besoins de logement des jeunes	6 100 000,00	5 429 000,00	450 000,00	380 000,00
	Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	330 701 531,00	204 051 731,00
	SOUS-TOTAL	6 100 000,00	5 429 000,00	331 151 531,00	204 431 731,00
TOTAL GENERAL		152 184 015,00	283 183 620,00	422 734 346,00	630 992 144,00
BUDGET PRIMITIF 2021		280 999 300,00	269 363 987,00	413 678 521,00	631 389 621,00

Pilier 2. Jeunesse

2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les métiers et les formations						
10	4010070	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS	80 000,00	50 000,00	1 200 000,00	700 000,00
10	4010080	OUTILS DE PROMOTION / ONISEP	10 000,00	190 000,00	430 000,00	265 000,00
10	4010090	OLYMPIADE DES METIERS	-	-	198 000,00	1 900 000,00
10	4010130	CARIF OREF	150 000,00	180 000,00	3 688 000,00	4 709 791,00
10	4010170	SERVICES NUMERISES DE L'EMPLOI	-	-	35 000,00	56 000,00
10	4010230	ORIENTATION TRANSVERSALE	165 000,00	50 000,00	1 250 000,00	594 000,00
10	4010240	CAMPUS METIERS/QUALIFICATIONS ET SOUTIEN AUX PLATEFORMES	600 000,00	300 000,00	245 000,00	48 000,00
28	4028015	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	-	-	350 000,00
28	4028016	CAMPUS METIERS/QUALIFICATIONS ET SOUTIEN AUX PLATEFORMES	-	-	-	12 000,00
SOUS TOTAL			1 005 000,00	770 000,00	7 046 000,00	8 634 791,00
Appuyer et coordonner les opérateurs						
10	4010010	ENQUETE EVALUATION PROPECTIVE	-	-	360 000,00	220 000,00
10	4010020	EXPERTISE ET AUDIT	-	-	360 000,00	200 000,00
10	4010030	LOGISTIQUE RELATIONS PUBLIQUES	30 000,00	30 000,00	300 000,00	300 000,00
10	4010140	CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME	-	-	427 000,00	427 000,00
10	4010150	CENTRE DE RESSOURCES HANDICAP	-	-	390 000,00	390 000,00
10	3500005	FDAO-CPL - OUTILS REGX D'ANIMATION -CPER 2014/2020	-	-	-	207 000,00
114	3010251	FOFI - CONFERENCE DES FINANCEURS	-	-	-	50 000,00
SOUS TOTAL			30 000,00	30 000,00	1 837 000,00	1 794 000,00
Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes						
111	4010060	SPRF - DISPOSITIFS D'AMORCE DE PARCOURS ET D'ORIENTATION	-	-	15 345 000,00	12 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	15 345 000,00	12 000 000,00
TOTAL			1 035 000,00	800 000,00	24 228 000,00	22 428 791,00
BUDGET PRIMITIF 2021			1 080 000,00	842 000,00	14 385 330,00	20 742 136,00

JEUNESSE

Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS

L'éducation et la formation sont des leviers structurants pour accélérer les transitions environnementales, économiques et sociales que la Région conduit en cohérence avec la feuille de route pluriannuelle Neo-Terra. L'orientation choisie en connaissance de cause, conditionne ainsi les réussites individuelles et collectives en matière d'insertion et de promotion sociale.

L'orientation tout au long de la vie depuis le collège et à partir de métiers constitue l'axe de développement des projets qui seront mis en œuvre en 2022. Ceux-ci sont fondés sur les besoins de l'économie, la connaissance des territoires, et une meilleure information qualitative des jeunes, des familles et des actifs.

1/ Manifestations – Événements

La priorité est de développer les événements assurant la promotion des métiers, avec des manifestations structurantes (salons/forums) et le Printemps de l'Orientation (mars 2022). Il s'agira de démonstrations métiers, d'information sur les voies de formation ou les aides à la mobilité, de partage de la culture générale « métiers » et d'un encouragement à la formation et à la qualification sous toutes ses formes.

Au cours de l'année, il est prévu de faire évoluer la politique événementielle régionale (nouveau règlement d'intervention au 2nd semestre), en lien avec le déploiement de l'espace régional d'information en Nouvelle-Aquitaine (ERIONA) sur toute la Région, avec une trentaine de manifestations qui seront soutenues par la collectivité.

2/ Outils de promotion des métiers

La Région promeut le déploiement du réseau des Ambassadeurs Métiers de Nouvelle-Aquitaine, afin d'améliorer la connaissance et les représentations des jeunes sur les métiers. Actuellement, 500 ambassadeurs sont déjà inscrits sur la plateforme régionale, partageant leur vécu et leurs expériences directement avec les jeunes, et notamment des classes de collège et leurs professeurs principaux.

Il est prévu de massifier l'utilisation des casques à réalité virtuelle dans les établissements, d'enregistrer et mettre en ligne de nouvelles émissions du « Live des métiers » saison 3, et de diffuser les supports d'information à destination des publics scolaires (guide « Après la 3^{ème} »).

3/ Olympiades des Métiers

Les Olympiades constituent un évènement régional majeur, qui met en valeur plus de 70 métiers, 750 compétiteurs et leurs encadrants. Organisées grâce à un partenariat institutionnel large avec les branches professionnelles, les chambres consulaires, les établissements de formation et les entreprises, cette grande compétition des métiers valorise l'ensemble des disciplines et des formations.

Tous les deux ans, plus de 1 000 candidats participent aux Olympiades, qui attirent plus de 40 000 visiteurs. En 2022, les finales nationales sont organisées à Lyon au mois de janvier et la finale régionale se tiendra du 20 au 22 octobre au Parc des Expositions de Bordeaux.

4/ Actions concourant à l'orientation transversale

La Région est compétente pour apporter une information sur l'orientation aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants. Son objectif est de renforcer l'accompagnement des jeunes, des parents et des professeurs principaux dès la classe de 4ème.

La Région vise à renforcer les liens avec les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi et les partenaires économiques. En 2022, les dynamiques enclenchées par les Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation (6 organisées en 2020-2021, et 4 à venir) permettront d'engager des actions à partir des conclusions sur les besoins spécifiques aux territoires.

Venant conforter les premiers retours d'expériences de 2020 et 2021, de nouveaux appels à projets régionaux seront lancés pour soutenir l'expérimentation locale en matière d'orientation, dans le cadre de la convention signée avec l'Etat sur la période 2020-2022.

5/ Campus des métiers- Label « Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine »

En 2022, la priorité sera de développer les Campus régionaux dans le cadre du label Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine, de consolider leur gouvernance et d'appuyer la mise en place concrète de leurs projets. Les sites principaux de ces projets seront demain au cœur du service public régional d'orientation afin d'assurer la promotion des métiers dont ils constituent l'incarnation.

Le label TTNA, attribué pour 3 ans renouvelables, permet à travers un contrat d'objectif et de moyens (COM) de définir un plan d'actions pluriannuel avec ses indicateurs de réalisation (ex : nombre d'apprenants), et d'engager les moyens financiers et humains correspondants. Sept campus sont déjà labellisés, et d'autres acteurs ont exprimé le souhait de recevoir le label en 2022. Il s'agira donc de poursuivre la dynamique enclenchée et de catalyser la montée en opérationnalité des actions.

6/ CARIF-OREF

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui lie à la Région pour la période 2019-2021, prorogée en 2022, **Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine**, agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi poursuivra et adaptera ses interventions en appui des politiques régionales pour :

- observer, analyser, anticiper dans le champ orientation-formation-emploi au sein des territoires en s'appuyant sur les dynamiques socio-économiques,
- informer tous les publics sur les métiers et les formations,
- accompagner, former, outiller les acteurs du champ orientation-formation-emploi,
- développer un appui et une expertise auprès du partenaire régional et faciliter la mise en réseau des acteurs incluant le monde économique.

Une nouvelle CPOM sera élaborée dans le cadre des orientations déterminées par la Région pour ses relations avec les agences qui appuient son action. Elle prendra en compte les enseignements de la première période de contractualisation et l'évolution du contexte et des attentes dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

7/ Services numérisés de l'emploi

La plateforme numérique emploi-formation **Talents d'ici**, déployée fin 2020, comptabilise près de 3800 comptes « candidats » et 260 comptes « recruteurs » fin 2021. Elle affirmera en 2022 son positionnement singulier auprès des personnes formées, des acteurs de la formation et de l'emploi et des entreprises, de manière à rapprocher, avec l'apport des technologies les plus récentes en la matière, les besoins de compétences exprimées par les employeurs et les compétences en préparation dans les établissements de formation de Nouvelle-Aquitaine. Ces services numériques seront enrichis par de nouveaux développements, en fonction des besoins identifiés sur un marché de l'emploi très évolutif où les tensions de recrutement sont particulièrement marquées.

OBJECTIF N°2 : APPUYER ET COORDONNER LES OPERATEURS

Pour être efficaces, les stratégies régionales pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées, d'une part, pour la lutte contre l'illettrisme d'autre part, tout comme leurs déclinaisons opérationnelles, nécessitent un accompagnement et un appui au plus près des acteurs concernés (centres de formation, structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi,...).

Ces missions d'appui sont dévolues en matière de Handicap, au **Centre Ressource pour la formation des personnes handicapées (CRFH)**, totalement déployé désormais sur l'ensemble du territoire régional. Il en est de même, en matière de lutte contre l'illettrisme, avec le **Centre Ressource Illettrisme (CRI)**.

En 2022, ces deux centres ressources doivent poursuivre leur appui aux politiques régionales en ces matières et aux opérateurs concernés.

OBJECTIF N°3 : LUTTER CONTRE LES DECROCHAGES ET LE CHOMAGE DES JEUNES

Le dispositif « **Amorce de parcours** », co-construit avec les acteurs et lancé au second semestre 2019, a pris toute sa mesure en 2020 malgré la crise. Il aura bénéficié fin 2021 à plus de 10 000 demandeurs d'emploi parmi les moins qualifiés et avec une proportion importante de jeunes de moins de 26 ans. Une évaluation externe finalisée fin 2021 confirme que le dispositif répond aux besoins des publics ciblés et que 60% de ses participants ont retrouvé une situation d'emploi ou de formation dans les 6 mois qui suivent la formation. Ce dispositif confirme l'opportunité de proposer à certaines personnes un temps de définition et de maturation, par la confrontation au réel, d'un projet professionnel et de formation. Elargi en 2021 au titre des réponses apportées aux jeunes bacheliers en situation de décrochage universitaire qui se révèlent désorientés après quelques mois dans un établissement d'enseignement supérieur, il sera mobilisé en 2022 au bénéfice des demandeurs d'emploi de longue durée accompagnés par Pôle emploi.

Par ailleurs, l'appel à projets soutenu par le Pacte pour « **la mobilisation vers la formation** » sera renouvelé afin de continuer d'expérimenter des modalités innovantes et adaptées et aux spécificités territoriales de rencontre et d'accompagnement des personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi.

Pilier 2. Jeunesse

2.2 - Apprentissage

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle						
12	4012013	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CFA	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
Encourager et soutenir les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage						
12	4012010	AIDES AUX APPRENTIS	-	-	-	5 000,00
12	4012012	PRIMES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	-	-	-	200 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	205 000,00
Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité						
12	4012011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI - CFA	-	1 000,00	-	-
12	4012015	CONSTRUCTION PPI POUR CFA EN MO REGION	14 200 000,00	7 330 000,00	-	-
12	4012016	CONSTRUCTION PPI POUR CFA HORS MO REGION	7 640 000,00	7 649 000,00	-	-
12	4012017	TRAVAUX HORS PPI ET EQUIPEMENTS CFA	6 000 000,00	6 980 000,00	-	-
12	322010	EQUIPEMENTS DES CFA	-	25 000,00	-	-
12	322040	CONSTRUCTION CFA	-	600 000,00	-	-
12	322050	CONSTRUCTION CFA MO CRA	-	850 000,00	-	-
12	3010228	FOAI - APPRENTISSAGE INVESTISSEMENT	-	1 532 000,00	-	-
12	3010229	FOAI-AC2 - APPRENTISSAGE-INVESTISSEMENT-NVELLES COMP.	-	358 000,00	-	-
12	3022144	EAIG - CFA : MAINTENANCE ET GROSSES REPARATIONS	-	50 000,00	-	-
SOUS TOTAL			27 840 000,00	25 375 000,00	-	-
TOTAL			27 840 000,00	25 375 000,00	14 000 000,00	14 205 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>18 200 000,00</i>	<i>27 692 487,00</i>	<i>14 000 000,00</i>	<i>24 131 370,00</i>

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée le 5 septembre 2018 porte une réforme d'envergure en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation. Malgré la perte de la compétence « apprentissage », la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de poursuivre une politique volontariste traduite dans **une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine** adoptée lors de la séance plénière du 10 avril 2020. Elle s'articule autour de trois leviers :

- **un label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine »** visant à identifier et à soutenir un réseau d'organismes de formation par apprentissage qui choisissent de s'inscrire dans les orientations régionales. L'obtention du label est un préalable pour bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la carte contractuelle et de l'investissement. A ce jour, le réseau des OFA labélisés compte 138 centres de formation portant des formations sur 501 sites de formation et accueillant environ 36 500 apprentis ;

- **un appel à projet « carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage »** qui permet de soutenir financièrement certaines formations en lien avec les cycles économiques, les dynamiques de territoires et les projets de formations nouvelles s'inscrivant dans les politiques régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. En 2021, 11 500 parcours de formation portés par 90 organismes de formation ont été soutenus par la Région dans ce cadre ;

- **une stratégie régionale d'investissement** permettant de maintenir l'engagement régional en faveur de la modernisation et de l'attractivité de l'appareil de formation. Ce volet a permis :

- de soutenir l'équipement des plateaux techniques et des espaces pédagogiques auprès de 75 structures.
- de déployer auprès de 59 organismes de formation, une opération « 1200 ordinateurs » visant à lutter contre la fracture numérique pour les apprentis des premiers niveaux de qualification.
- d'engager 12 nouveaux projets structurants de construction, de rénovation et réhabilitation dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement qui compte désormais 32 projets en cours de réalisation.

Le nouveau cadre d'intervention régional se déploie dans le cadre des enveloppes déléguées par l'Etat pour l'apprentissage aux Régions via France Compétences.

Depuis la mise en œuvre de la réforme, le constat est fait d'un éclatement des responsabilités et d'une absence de vision globale et partagée de l'apprentissage. A titre d'exemple, en Nouvelle-Aquitaine, il n'existe pas à ce jour de statistiques fiables sur le nombre d'apprentis ou d'informations permettant d'analyser l'évolution des profils des jeunes entrant en formation par apprentissage. L'ensemble des acteurs de ce domaine, la Région au premier rang, s'accorde sur la nécessité de mettre en place des instances et des outils permettant de disposer d'un suivi du développement de l'apprentissage tant quantitatif que qualitatif mais

également de la carte des formations par apprentissage. En effet, sur ce dernier point, la libéralisation du « marché » implique une évolution constante de l'offre de formation par apprentissage qui permet difficilement d'appréhender la cohérence et la complémentarité entre les différentes voies de formation.

L'engagement régional est salué par la majorité des organismes de formation et les organisations professionnelles du secteur. Cette reconnaissance permettra à la Région, dans le champ d'action qui est désormais le sien, d'amplifier en 2022 les actions conduites dans le cadre de sa feuille de route :

- en relançant l'appel à projet « carte contractuelle des formations par apprentissage » et assurant l'animation du réseau des organismes de formation portant de l'apprentissage labellisés par la Région notamment autour de la qualité et de la sécurisation des parcours ;
- en participant à la construction d'un observatoire régional de l'apprentissage avec l'Etat et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour disposer d'éléments d'analyses sur l'évolution de l'apprentissage mais également de mettre en visibilité l'offre de formation de notre territoire ;
- en coordonnant les acteurs régionaux impliqués dans l'apprentissage et notamment les filières et les branches professionnelles autour d'une politique d'investissement en lien avec l'appareil de formation existant, dans un objectif prospectif d'aménagement éducatif des territoires ;
- en engageant une première évaluation des leviers d'actions régionaux pour faire évoluer les interventions régionales notamment autour du soutien des organismes de formation labélisés en difficulté financière, le développement de partenariat entre opérateurs de formation mais également l'anticipation des besoins avec un travail prospectif sur les projets structurants à venir sur notre territoire.

Pilier 2. Jeunesse

2.3 - Education

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement						
222	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	212 264 131,00
222	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	162 376,00
222	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	12 000 000,00
222	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	459 200,00
222	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	17 000 000,00
222	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	600 928,00
222	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	430 000,00	260 800,00	751 000,00	173 000,00
222	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	1 861 868,00	1 505 242,00
222	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	14 000 000,00	12 250 000,00	-	-
222	4022033	APPUI AUX LYCEES	150 000,00	162 000,00	1 295 000,00	1 386 530,00
222	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	1 000 000,00	852 000,00
222	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	500 000,00	61 627 701,00
222	4022100	MISSIONS ET DEPLACEMENTS LYCEES : BILLETTERIE	-	-	-	6 547,00
222	4022110	MISSIONS - DEPLACEMENTS : FRAIS MISSIONS DES AGENTS	-	-	116 400,00	104 760,00
222	4022200	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	204 950,00	534 450,00
222	4022220	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	89 000,00	94 000,00
222	4022230	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	136 000,00	136 000,00	1 593 813,00	2 667 568,00
222	4022240	RH : PREVENTION - LYCEES	49 000,00	49 000,00	32 500,00	32 500,00
222	4022250	RH : SANTE - LYCEES	-	-	327 000,00	327 000,00
222	4022260	RH : HANDICAP - LYCEES	180 000,00	180 000,00	74 825,00	74 825,00
223	4022020	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	2 581 850,00	2 810 000,00	685 371,00	32 885 371,00
223	4022021	MAISONS FAMILILALES ET RURALES	2 827 165,00	2 864 500,00	-	-
223	4022022	SUBVENTIONS ANNUITÉS D'EMPRUNT	-	292 370,00	2 556 115,00	15 401,00
223	315050	ETS PRIVES - TRAVAUX	-	1 158 247,00	-	155 293,00
223	522010	SUBVENTIONS EN ANNUITES-ETABLISSEMENTS PRIVES	-	4 143 719,00	-	591 531,00
224	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	671 385,00	665 111,00
224	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	2 720 000,00	5 000 000,00	-	-
224	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	212 291,00	112 000,00
224	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	500 000,00	8 728 744,00
28	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	200 000,00	200 000,00
28	4028014	DÉVELOPPEMENT DURABLE	-	-	214 000,00	214 000,00
SOUS TOTAL			23 074 015,00	29 306 636,00	12 885 518,00	355 440 209,00
Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement						
222	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	2 835 000,00	2 740 000,00	2 985 266,00	2 720 000,00
223	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	200 000,00	325 266,00
224	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	300 000,00	461 000,00	1 100 000,00	900 000,00
SOUS TOTAL			3 135 000,00	3 201 000,00	4 285 266,00	3 945 266,00
Favoriser la réussite scolaire						
28	4028012	LUTTE CONTRE DÉCROCHAGE	-	-	300 700,00	196 000,00
28	4028013	PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	345 000,00	291 000,00
SOUS TOTAL			-	-	645 700,00	487 000,00
Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès						
28	4028010	AIDES INDIVIDUELLES AUX APPRENANTS	-	1 191 984,00	6 025 800,00	6 671 150,00
SOUS TOTAL			-	1 191 984,00	6 025 800,00	6 671 150,00
Inventer le lycée numérique de demain						
222	4022040	LYCEES NUMERIQUES	1 000 000,00	3 115 000,00	4 661 000,00	4 384 700,00
222	4022041	ASSISTANCE LYCEES	8 800 000,00	8 850 000,00	38 800,00	38 800,00
224	4022040	LYCEES NUMERIQUES	-	5 000,00	-	10 000,00
SOUS TOTAL			9 800 000,00	11 970 000,00	4 699 800,00	4 433 500,00
TOTAL			36 009 015,00	45 669 620,00	28 542 084,00	370 977 125,00
BUDGET PRIMITIF 2021			37 399 700,00	50 219 500,00	123 882 910,00	364 820 711,00

OBJECTIF N°1 : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

1/ Fonctionnement et équipement des établissements publics

A - Dotation globale de fonctionnement

Versée par la Région Nouvelle-Aquitaine à chaque Etablissement Public Local d'Enseignement ou de Formation Professionnelle Agricole, la Dotation Globale de Fonctionnement est le point de rencontre des impératifs d'enseignement et du cadre budgétaire de la collectivité.

L'adoption de critères de calcul communs pour les lycées des 3 Académies répond depuis 2018 à des impératifs de lisibilité des critères, et de recherche d'un équilibre entre les territoires et les filières avec un regard appuyé sur les filières professionnelles, les EREA, et les établissements maritimes et agricoles.

Seul le volet « viabilisation » de la DGF, qui représente 60% de cette dotation, continue à être traité de manière différenciée selon la situation de chaque académie au regard d'éventuels marchés d'énergie.

Depuis 2019, la DGF se compose de deux éléments distincts : un socle obligatoire qui découle de l'application des critères de calcul, et un fonds complémentaire destiné à venir en appui aux établissements en fonction de leur situation. Le montant du socle obligatoire repose sur une analyse du volume du fonds de roulement disponible dans les établissements.

Deux cas d'augmentation de la DGF sont ainsi prévus suite à cette analyse :

- si la situation financière de l'EPL est fragile, auquel cas la DGF 2022 augmente de 7%, voire au-delà pour 10 établissements, par rapport à la DGF 2021.
- si la situation financière de l'EPL est à un niveau intermédiaire, auquel cas la DGF 2022 augmente de 6 % par rapport à 2021.
- si l'établissement ne présente pas de fragilité financière objective, la DGF n'augmente pas et peut se voir appliquer, selon le fonds de roulement disponible, une baisse qui sera cependant limitée à 3 % maximum.

La Région reconduit en 2022 le principe d'un fonds complémentaire afin de compléter les moyens en fonctionnement des établissements, après examen de leur situation et de leurs projets. En 2021, 107 établissements ont ainsi bénéficié de ce soutien au titre d'une fragilité financière, de formations spécifiques et/ou de l'implication dans une action régionale, les aides pouvant être cumulatives.

Pour tous les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine, le socle de la DGF 2022 est équivalent à celui de 2021.

B - Moyens humains et conditions de travail des agents

Pour la troisième année consécutive, le contexte de crise sanitaire du Covid-19 et les aléas qu'il porte imposent de prévoir des moyens particuliers pour assurer le bon fonctionnement des établissements et assurer des conditions de travail de qualité pour l'ensemble des agents. En 2021, la Région a mobilisé autant que de besoin les renforts nécessaires pour pallier les difficultés de présence liées à l'épidémie de covid-19. Ils ont permis à la collectivité de pouvoir assurer le fonctionnement des établissements dans le respect des protocoles sanitaires qui se renforcent et se pérennisent.

Ce budget primitif 2022 maintient des moyens budgétaires renforcés pour prendre en compte ce contexte particulier.

Par ailleurs, la collectivité continue ses actions visant à l'amélioration de l'environnement de travail des agents des lycées. En matière de lutte contre la pénibilité des tâches, les actions de prévention vont se poursuivre avec le déploiement de matériels et équipements adaptés aux postes de travail qui permettront de conduire plusieurs expérimentations, comme par exemple l'essai d'exosquelettes. Ils bénéficieront également des projets relatifs à la revalorisation salariale et l'accélération de carrière des agents de catégorie C adopté en début d'année 2022 (réforme qui intervient après le processus de préparation budgétaire avec une publication du décret le 28 décembre 2021, qui sera appliquée au 1er janvier 2022 et appellera un réajustement de crédits lors des décisions modificatives).

Dans le cadre des projets déployés en faveur de l'amélioration de l'environnement numérique de travail, les agents des lycées vont également bénéficier de moyens nouveaux avec le déploiement et la modernisation des services numériques adaptés à leurs besoins (Ciril RH en Ligne, Ordre et Frais de mission, la messagerie...) ainsi que le renouvellement d'une partie du parc matériel mis à disposition et la mise en place d'outils collaboratifs facilitant la communication et la conduite de projets transversaux en lien avec les agents du siège. Cette démarche fera l'objet d'un accompagnement spécifique.

C - Autres dépenses de fonctionnement

Il est proposé de réserver une enveloppe complémentaire pour aider les établissements à faire face aux charges nouvelles pouvant survenir en cours d'exercice (viabilisation, frais de fonctionnement supplémentaires liées à des opérations de travaux, sinistres) et apporter un complément aux dépenses financées en dehors de la DGF (transport pédagogique, location d'installations ou transport des élèves vers les équipements sportifs). La forte augmentation du coût des énergies, du gaz en particulier, devra être surveillée avec attention en 2022. Dans ce contexte, la Région est en train de procéder à une enquête par établissement afin d'analyser au plus près du terrain les situations et, le cas échéant, les difficultés rencontrées.

D - Equipement des établissements publics

L'aménagement et l'entretien des espaces de vie et d'apprentissage contribuent directement à un environnement propice à la réussite scolaire. L'achat de mobilier est pensé pour chaque fonction des lycées (vie scolaire, hébergement, restauration, documentation, etc.).

Les équipements pédagogiques sont adaptés à l'évolution de l'offre de formations des lycées et aux rénovations des filières, en particulier professionnelles et technologiques. Un travail est engagé avec les autorités académiques pour déterminer les filières prioritaires et le budget qui y sera consacré sur plusieurs années.

Enfin, le matériel d'entretien acheté pour les agents vise à réduire la pénibilité des tâches d'entretien (remplacement du matériel obsolète, équipements innovants).

2/ Fonctionnement et équipement des établissements privés

Les modalités du soutien obligatoire au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat ont été harmonisées en concertation avec les représentants des établissements. Ce changement de méthode à l'échelle de la nouvelle Région a coïncidé avec la fin du dispositif d'aide aux investissements qui existait en Aquitaine sous forme de subventions en annuités d'emprunt. L'encours de la dette reste cependant important.

Un protocole d'accord a été voté en 2021 pour encadrer la contribution aux établissements privés, à l'instar de ce qui est présenté pour la dotation des établissements publics. Les comptes retenus au compte administratif de la collectivité ont été déterminés avec des décotes selon leur nature ce qui exclut des dépenses relatives, notamment, au service de restauration et d'hébergement.

Une enveloppe théorique annuelle de 32,8 M€ en AE a été déterminée pour l'appui au fonctionnement des établissements privés de Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, il est proposé d'accompagner certains investissements des établissements privés sous contrat :

- les travaux, uniquement pour les lycées qui ne bénéficient pas de dotation de fonctionnement (lycées agricoles privés et Maisons Familiales et Rurales)
- les équipements pédagogiques, pour tous les lycées sous contrat.

3/ Appui aux lycées

A - Fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)

La Région dispose sur son territoire d'équipes mutualisées assurant à l'échelle de leur bassin d'intervention des missions d'appui technique aux lycées, selon les besoins identifiés :

- 6 Equipes Mutualisées Lingerie assurent l'entretien des vêtements de travail et du linge d'internat de 63 lycées et 1 500 agents régionaux, sur les secteurs de Limoges, Brive, Périgueux, Libourne, Mont de Marsan et Pau ;
- 6 Equipes Mutualisées Espaces Verts assurent l'entretien dans 70 lycées (soit plus de 150 ha), sur les secteurs de Limoges, Guéret, Naves, Périgueux, Baïse et Lot et Mont de Marsan. Elles sont partie prenantes des engagements Néo-Terra et travaillent en lien avec la Direction de l'Environnement pour préserver la biodiversité sur les espaces entretenus, et aménager des espaces naturels en lycées. Six projets de ce type sont déjà envisagés.

Pour assurer le fonctionnement de ces équipes ainsi que le renouvellement d'équipements usagés, il est proposé d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

B - Achat des vêtements de travail, chaussures et EPI

Employeur des agents techniques présents dans les lycées et des équipes régionales qui y interviennent, la Région assure leur dotation en vêtements de travail personnalisés (au logo de la Région), en chaussures et en équipements de protection individuelle (EPI) pour lesquels les crédits sont ouverts au budget.

4/ Développement durable et engagements dans la feuille de route Néo Terra

A – Actions de restauration durable en lycées

La lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'approvisionnement en circuits courts et bio est l'axe central de la politique de restauration durable de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses ambitions Neo Terra. La Région souhaite ainsi réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans les restaurants de lycées en 3 ans, et passer à 60% d'approvisionnements locaux et de qualité, dont 30% de produits bio et locaux en 2025.

En 2022, l'action régionale, en ce sens, sera facilitée par la poursuite du plan de formation des agents de la restauration collective, l'accompagnement nutritionnel des lycées publics par les apprenties en BTS diététique et le renforcement de l'expérimentation en logiciel de restauration (30 lycées en test actuellement).

La Région s'appuiera sur les actions de l'Association des Coordonnateurs d'achat des EPLE de Nouvelle-Aquitaine au bénéfice des lycées (rencontres départementales acheteurs/vendeurs, logiciel OCCENA, etc.). Avec le Pôle régional de compétence sur la restauration collective, les labellisations « Etablissement Bio Engagé » seront accélérées.

La 4ème journée lycéenne sur l'alimentation durable se tiendra en mars au lycée Kyoto à Poitiers, et la 2ème édition du concours régional des chefs de cuisine et équipiers restauration se tiendra en juin au lycée de l'Atlantique à Royan.

B - Collecte des déchets toxiques

Il est proposé d'inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires aux opérations de collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) présents dans les lycées publics et privés sous contrat de Nouvelle-Aquitaine.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER DE FAÇON ÉQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT

Pour assurer le bon fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées, la Région prend en charge plusieurs postes de dépenses liées à ce service, notamment :

- les surcoûts liés aux opérations du Programme Pluriannuel d'Investissement : repas, transports, hébergement,
- les frais de transport des internes,
- l'achat de petits matériels et les réparations,
- la compensation du tarif de restauration (allocation régionale de restauration) et les fonds sociaux.

Sur ce dernier point, une réflexion sera engagée début 2022 pour harmoniser les modalités d'aide aux familles. En attendant les conclusions de ce travail, les 3 dispositifs existants seront reconduits : tarif réduit dans l'académie de Bordeaux pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, fonds social géré par les établissements dans les deux autres académies.

En parallèle, l'expérimentation d'une nouvelle tarification solidaire, liée aux revenus des familles, débutera en janvier 2022 dans 8 établissements.

Par ailleurs, l'objectif n°2 comprend, depuis 2018, une enveloppe dédiée à l'acquisition ou au remplacement du matériel de cuisine afin d'en analyser l'importance et l'évolution, dans une logique à la fois curative (en intégrant les remplacements pour pannes), et préventive (maintenance visant à prolonger la durée de vie des matériels, étude plan pluriannuel des «équipements de restauration»).

Pour les achats réalisés directement par la Région, les cahiers des charges des marchés respecteront les préconisations proposées par le Service Performance environnementale de la direction de la construction et de l'immobilier.

Enfin, en 2022, l'acquisition d'un logiciel de restauration adapté aux enjeux de la restauration collective sera proposée aux lycées en expérimentation sur la tarification solidaire.

L'équipe mobile de restauration collective (EMR), constituée de 3 agents spécialisés en réparation d'équipements chaud/froid, réalise près de 600 interventions par an dans les cuisines des 51 lycées publics de la métropole de Bordeaux et ses alentours.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

1/ Lutte contre de décrochage scolaire

En raison de ses enjeux humains, sociaux et économiques, la lutte contre le décrochage scolaire est au cœur de la politique éducative de la Région Nouvelle-Aquitaine. En complément des éléments déjà évoqués en termes de création d'environnements éducatifs propices à la réussite des jeunes, la Région accompagne des actions menées par les structures accueillant des décrocheurs tels que les Pôles d'Appui à la Persévérance Scolaire ou les micros-lycée, dont plusieurs existent en région. Elle soutient également des actions associatives innovantes dans ce domaine.

2/ Projets éducatifs

Au-delà de ses compétences propres, la Région accompagne des projets innovants favorisant l'ambition des jeunes, leur réussite éducative et leur insertion professionnelle. Elle contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Néo-Aquitains, en proposant :

- une aide aux devoirs gratuite accessible à tous les lycéens et apprentis ;
- une diversification sociale et territoriale du recrutement dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur;
- un soutien aux apprenants sourds et malentendants.

La Région accompagne également un prix littéraire des lycéens et apprentis, lancé pour sa 1ère édition en 2021, pour développer le goût de la lecture mais aussi l'esprit critique des jeunes, et leur faire découvrir la chaîne économique du livre.

OBJECTIF N°4 : PERMETTRE AUX LYCEENS DE DISPOSER D'AIDES FAVORISANT LEUR SUCCES

En appui des familles, la Région prend en charge tout ou partie des dépenses les plus lourdes au moment de la rentrée, et plus particulièrement celles liées aux manuels scolaires (dont la collectivité assure depuis 2019 la gratuité) et aux équipements nécessaires aux élèves de l'enseignement professionnel.

S'agissant des manuels scolaires, les établissements disposent désormais de stocks d'ouvrages, de la 2nde à la Terminale, dont la Région finance le réassort. Pour la gestion de ces collections, consolidée par l'utilisation d'un logiciel mis à disposition par la Région, ils peuvent s'appuyer sur des associations, principalement de parents d'élèves.

L'aide à l'équipement individuel des élèves inscrits en formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des familles de métiers mises en place par la réforme, en s'assurant que chaque famille professionnelle bénéficie du même niveau d'accompagnement régional. L'achat des équipements est réalisé par les établissements pour garantir un même niveau de qualité pour tous. Une subvention complémentaire est versée aux lycées dispensant les formations les plus coûteuses en équipements, pour leur permettre d'acheter, en complément, des malles pédagogiques et professionnelles pouvant être mutualisées.

Enfin, la Région a instauré en 2019 un Chèque-livre à 20€ pour tous les lycéens et apprentis, utilisable tout au long de l'année scolaire, afin de développer le goût de la lecture sous toutes ses formes.

OBJECTIF N°5 : INVENTER LE LYCEE NUMERIQUE DE DEMAIN

La Région a déployé sur l'ensemble de son territoire l'offre de services numériques «Lycée connecté», dédiée aux élèves, aux enseignants, aux personnels de direction et aux parents. «Lycée connecté» se veut une porte d'entrée vers des ressources numériques variées - notamment des manuels en ligne - et est conçu comme un réseau social éducatif favorisant la communication entre les membres de la communauté éducative.

Le marché permettant sa mise en œuvre arrivant à terme, un nouveau marché sera préparé dès début 2022 en partenariat avec les partenaires institutionnels et académiques du numérique éducatif. Il inclura notamment les cités scolaires.

Le soutien régional au numérique se traduit également par les interventions des équipes de proximité d'assistance numérique (eANNA), dont l'organisation est aujourd'hui harmonisée sur l'ensemble du territoire régional. Ces équipes disposent d'outils partagés pour prévenir les problèmes de maintenance, renforcer la communication et améliorer la connaissance des ressources informatiques et numériques utilisées. Les outils d'inventaire des eANNA permettront de rationaliser les approvisionnements de serveurs et d'ordinateurs dans un contexte de hausse des coûts des matières premières, de difficultés d'approvisionnement et d'usages numériques renforcés dans la pédagogie.

La Région poursuivra d'ailleurs en 2022 la mise en œuvre, avec les autorités académiques, d'un Campus des Métiers et Qualifications dédié au numérique éducatif avec, entre autres projets, la réalisation de jumeaux numériques.

Pilier 2. Jeunesse

2.4 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations						
222	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES		2 430 286,00	-	-
222	4022065	CARTE DES FORMATIONS	525 000,00	262 500,00	-	-
222	315045	PPI 4 - CARTE DES FORMATIONS	-	20 000,00	-	-
224	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES		69 714,00	-	-
224	4022065	CARTE DES FORMATIONS	225 000,00	112 500,00	-	-
SOUS TOTAL			750 000,00	2 895 000,00	-	-
Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)						
222	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES		1 421 790,00	-	-
222	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES		72 668 585,00		245 511,00
222	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	960 799,00		135 484,00
222	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES		6 521 332,00		39 398,00
222	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	10 500 000,00	77 607 625,00	-	-
222	4022060	OPERATIONS STRUCTURANTES	30 100 000,00	2 212 000,00	-	-
222	4022061	AMELIORATION DU BATI	4 900 000,00	931 000,00	3 914 400,00	1 610 000,00
222	4022063	QUALITE DE VIE	1 050 000,00	220 500,00	700 000,00	241 215,00
222	4022064	HEBERGEMENT	525 000,00	99 750,00	-	-
222	315031	PPI3 RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	20 000,00	-	-
222	315032	PPI3 SECURITE LOCAUX SCOLAIRES	-	20 000,00	-	-
222	315033	PPI3 SECURITE LOGEMENTS DE FONCTION	-	20 000,00	-	-
222	315034	LIEUX DE VIE LYCEENNE, ENSEIGNANTE ET NTIC	-	20 000,00	-	-
222	315041	PPI 4 - LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	132 791,00	-	-
222	315042	PPI 4 - EQUIPEMENT SPORTIF	-	150 000,00	-	-
222	315044	PPI 4 PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	1 112 980,00	-	-
222	315046	PPI 4 - RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	1 378 540,00	-	-
222	315047	PPI 4 - ETUDE DIAGNOSTIC SONDAGE, GEST. PATRIM. ACQ FONCIERE	-	10 000,00	-	-
222	3022185	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	1 021 991,00	-	-
222	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	1 842 634,00	-	50 000,00
222	3022192	EIIR - RESTRUCTURATIONS DE LOCAUX	-	876 496,00	-	-
222	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	900 923,00	-	98 452,00
224	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES		78 210,00	-	-
224	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES		7 331 415,00		34 489,00
224	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	39 201,00	-	163 301,00
224	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES		1 478 668,00	-	10 602,00
224	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	4 500 000,00	10 329 875,00	-	-
224	4022060	OPERATIONS STRUCTURANTES	12 900 000,00	948 000,00	-	-
224	4022061	AMELIORATION DU BATI	2 100 000,00	399 000,00	1 677 600,00	-
224	4022063	QUALITE DE VIE	450 000,00	94 500,00	300 000,00	-
224	4022064	HEBERGEMENT	225 000,00	42 750,00	-	-
224	315041	PPI 4 - LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	7 209,00	-	-
224	315044	PPI 4 PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	387 020,00	-	-
224	315046	PPI 4 - RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	121 460,00	-	-
224	3022185	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	478 009,00	-	-
224	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	157 366,00	-	-
224	3022192	EIIR - RESTRUCTURATIONS DE LOCAUX	-	123 504,00	-	-
224	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	599 077,00	-	1 548,00
SOUS TOTAL			67 250 000,00	192 765 000,00	6 592 000,00	2 630 000,00
TOTAL			68 000 000,00	195 660 000,00	6 592 000,00	2 630 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			206 789 600,00	171 350 000,00	1 976 000,00	2 264 000,00

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS

Le patrimoine immobilier accompagne en permanence les besoins des jeunes néo-aquitains par la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes. Ces évolutions se font dans la continuité des analyses et de la concertation avec les acteurs locaux, afin que les formations répondent aux besoins des territoires tout en apportant des débouchés réels aux élèves.

Cette démarche est une constante de l'engagement régional et constitue un programme spécifique du Programme Prévisionnel d'Investissement Nouvelle-Aquitaine

OBJECTIF N°2 : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTRETENIR POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)

Même durant la crise sanitaire, la Région a maintenu son accompagnement immobilier pour garantir un environnement propice à la réussite scolaire et apporter son soutien à l'activité économique. Elle est ainsi restée le premier donneur d'ordre public en bâtiment en Nouvelle-Aquitaine, par son action pour l'entretien, la réhabilitation et la restructuration de 4,3 millions de m² de surface bâtie dans les lycées.

1/ Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2017-2021 Nouvelle-Aquitaine

Le premier PPI à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avait vocation à répondre aux besoins essentiels des lycéens, et de toute la communauté éducative, en leur assurant les meilleures conditions d'accueil, d'études et de confort dans leur vie scolaire et professionnelle.

Au final, ce sont près de 1,3Milliard d'euros qui ont été engagés et environ 700M€ sur ces 1,3Md€ restent à réaliser sur 2022-2024. La Région est donc en phase de fort investissement, et d'ailleurs les crédits proposés à ce BP sont les plus élevés depuis la mise en place de la Nouvelle-Aquitaine.

- **Les opérations structurantes :**

119 opérations d'envergure ont été programmées, réalisées ou sont en cours d'étude ou de travaux tels qu'aux LISA à Angoulême (16), Caraminot à Egletons (19), Saint-Exupéry à Parentis (40), Louis de Foix à Bayonne (64), Maurice Genevoix à Bressuire (79). Les travaux de construction des futurs lycées du Barp

et de Créon sont en cours, après l'achèvement de l'ensemble des procédures qui s'attachent à la construction de tels ensembles immobiliers.

De même, après l'engagement des travaux pour l'hébergement des jeunes à Felletin, opération qui sera livrée en 2022, le projet de transformation des ateliers du lycée est maintenant arrêté avec des études de maîtrise d'œuvre qui vont de dérouler en 2022. Les premières réalisations et ces perspectives ont d'ores et déjà un impact positif sur l'attractivité du lycée.

- **Les opérations programmées annuellement :**

Elles sont elles aussi en cours, avec la poursuite et le développement des efforts entrepris par la Région pour améliorer l'état de son patrimoine immobilier éducatif et faire face à son cycle de vie naturel. La restauration collective et les conditions de travail des agents constituent un axe fort des opérations actuellement en cours et qui vont se poursuivre, avec un effort particulier sur la dépénibilisation des tâches des agents des laveries, soit en mettant en place de laveries automatiques comme celles mises en service à Poitiers et Pessac fin 2021, soit en poursuivant l'amélioration des laveries existantes, avec une attention soutenue sur chaque poste de travail.

L'ensemble de ces opérations est cohérent avec l'ambition **Néo-Terra**, avec une conception et une réalisation intégrant l'ensemble des composantes environnementales - dont bien évidemment la performance énergétique et les conditions de vie et de travail.

2/ Vers un nouveau Programme Prévisionnel d'Investissement

En 2022, la Région élaborera en concertation un nouveau PPI qui s'inscrira dans la poursuite de ses engagements précédents, tout en mettant l'accent sur la qualité de vie et l'hébergement des établissements. Ce futur PPI, comme le premier, s'articulera entre des opérations votées annuellement et destinées à répondre aux besoins de première nécessité, et, d'autre part, des opérations structurantes permettant de réaliser de vrais sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions, en transformant les espaces considérés.

Bien évidemment, ce nouveau PPI permettra d'identifier et de programmer de nouvelles opérations qui entreront en travaux de façon tuilée avec l'achèvement du premier PPI. Très concrètement un PPI se réalise toujours en décalage de 3 à 4 ans par rapport à la période où les opérations sont engagées.

L'ambition Néo-Terra restera un socle pour l'ensemble des opérations, tandis que la Région amplifiera son action sur le volet énergétique au regard des résultats très positifs déjà obtenus (et mesurés) sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la réduction des consommations en énergie fossile, et sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement en termes de viabilisation des bâtiments.

Pilier 2. Jeunesse

2.5 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures						
23	4023010	SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE	13 000 000,00	5 000 000,00	3 050 000,00	404 000,00
23	4023020	MO CONSTRUCTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	500 000,00	-	-
23	331010	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	1 600 000,00	-	100 000,00
23	3023595	USSF - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - FONCTIONNEMENT	-	-	-	6 000,00
23	3023598	USSP-CPL - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - CPER 14/20	-	1 300 000,00	-	-
23	2000121010	Contribuer à la qualité des inv universitaires pour recherch	-	1 600 000,00	-	-
23	2000121020	Soutenir la politique de recherche en Limousin	-	-	-	2 200 000,00
SOUS TOTAL			13 000 000,00	10 000 000,00	3 050 000,00	2 710 000,00
TOTAL			13 000 000,00	10 000 000,00	3 050 000,00	2 710 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			9 730 000,00	13 700 000,00	3 230 000,00	4 370 000,00

OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES

Le paysage de l'enseignement supérieur se transforme, son cadre évolue et ses acteurs doivent s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux : transformation des métiers, formation tout au long de la vie, etc.

Pour la Région, il s'agit de développer une véritable Société de la Connaissance en Nouvelle-Aquitaine, avec l'objectif de former à un niveau supérieur les femmes et les hommes en les accompagnant dans leurs parcours et en luttant contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur.

L'année 2022 permettra d'accompagner les projets structurants pour les territoires notamment au titre du CPER 2021-2027.

Sur ces bases, le budget 2022 permettra de :

- inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation de proximité,
- développer des formations pour les emplois hautement qualifiés de demain, en phase avec le marché du travail, notamment des formations d'ingénieur.
- soutenir l'innovation pédagogique en particulier via les outils numériques,
- dynamiser la vie des campus universitaires en accompagnant les initiatives qui favorisent l'inclusion et la réussite de tous les étudiants.

Les dispositifs d'intervention seront adaptés dans cet objectif et notamment les volets enseignement supérieur et vie étudiante de l'Appel à Projets ESR annuel.

Pilier 2. Jeunesse

2.6 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles						
312	4031050	EDUCATION ARTISTIQUE ET MÉDIATION CULTURELLE	-	-	410 980,00	406 000,00
SOUS TOTAL			-	-	410 980,00	406 000,00
Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes						
33	4033010	AIDES AUX PROJETS JEUNES	-	-	350 000,00	355 000,00
33	4033020	EVENEMENTIEL	-	-	1 050 000,00	1 000 000,00
33	4033040	ENGAGEMENT CITOYEN	200 000,00	250 000,00	3 659 751,00	3 328 497,00
33	4033060	PROJETS EDUCATIFS JEUNESSE	-	-	3 000 000,00	2 320 000,00
33	4033070	INFORMATION, ANIMATION ET CONCERTATION JEUNESSE	-	-	700 000,00	600 000,00
SOUS TOTAL			200 000,00	250 000,00	8 759 751,00	7 603 497,00
Favoriser la mobilité internationale						
33	4033050	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	6 000 000,00	5 600 000,00
SOUS TOTAL			-	-	6 000 000,00	5 600 000,00
TOTAL			200 000,00	250 000,00	15 170 731,00	13 609 497,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>1 000 000,00</i>	<i>700 000,00</i>	<i>18 348 823,00</i>	<i>16 242 146,00</i>

JEUNESSE

Accompagnement des jeunes

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES

La Région veillera à développer la concertation et la coopération avec les partenaires culturels, l'Etat et les collectivités pour permettre la prise en compte de la dimension d'éducation artistique et culturelle dans tous les secteurs et projets. La politique d'éducation à l'image se déploiera dans le cadre de la convention-cadre Etat-Région-CNC-départements adoptée en décembre 2020, pilotée par ALCA (Pôle régional d'éducation à l'image) en lien avec les Yeux-verts et la FRMJC. Le partenariat avec l'Etat et l'ARS autour des projets de Culture et santé se poursuivra, dans le cadre renouvelé de la convention triennale adoptée en 2020.

OBJECTIF N°2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

En 2022, la Région poursuivra son soutien aux projets des 15-30 ans favorisant ainsi leur accès à l'autonomie, en maintenant son accompagnement financier aux associations de jeunes porteurs d'initiatives et en le développant auprès des Maisons des lycéens, associations d'élèves au sein des établissements publics et agricoles. Le dispositif DestiNAction permettra également d'aider et de responsabiliser les jeunes néo-aquitains pour un premier départ en France ou en Europe.

La 6^{ème} édition du Nouveau Festival en mai 2022 valorisera les talents des lycéens et apprentis en lien avec les Olympiades des métiers dans des domaines variés : sciences et numérique, média, arts plastiques et visuels, mode, spectacle, écriture, musique, bénévolat, photographie, matchs d'improvisation.

La Région poursuivra le dialogue structuré engagé en 2017 via la Conférence Territoriale de la Jeunesse, en s'appuyant sur la nouvelle Instance régionale participative des Jeunes. Elle appuiera le réseau de l'Information Jeunesse.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat renouvelé en 2020, la Région encourage la participation des jeunes au sein des instances lycéennes en luttant contre une crise de représentation au sein d'une partie de la jeunesse, par le soutien d'actions de sensibilisation et de formation à travers l'organisation de regroupements inter-régionaux.

La Région soutient l'action des associations de jeunesse, acteurs essentiels pour l'apprentissage de la citoyenneté et l'animation des territoires.

En complément de l'accompagnement à l'Institut de l'engagement, la Région répond au besoin d'insertion professionnelle en confirmant son soutien au dispositif national du « service civique » dans le cadre du Protocole d'accord avec l'Agence

du service civique signé en février 2021. Elle déploie exceptionnellement en 2022 le volet plan de relance jeunesse lié à la crise sanitaire tout en s'appuyant sur une animation régionale de la communauté des volontaires.

Face au besoin d'urgence, le dispositif d'aide alimentaire pour les jeunes précaires, mis en place fin 2020 dans le cadre du Plan Rebond, sera prolongé en 2022 dans une perspective de sortie de crise.

La Région poursuit son action volontariste avec le dispositif « Actions Educatives en Nouvelle-Aquitaine » vers les établissements d'enseignement, en particulier ceux situés en zone vulnérable, et son soutien aux Projets Educatifs Jeunesse autour de l'éducation artistique et culturelle, de l'engagement citoyen et mémoriel, de l'insertion professionnelle et de l'esprit d'initiative, ainsi que de l'environnement, de la santé et du sport.

Elle accompagnera les projets spécifiques des établissements d'enseignement (en valorisant leur collaboration), ainsi que des résidences d'artistes permettant aux élèves d'aller à la rencontre des œuvres et des artistes, et de pratiquer l'art et favorisera l'accès aux médias régionaux via le dispositif « Kiosque ».

Soucieuse de maintenir l'accès à la culture, elle appuiera l'offre culturelle numérique, facilitant l'appropriation des supports d'éducation artistique et culturelle. Elle soutiendra aussi le développement de filières techniques comme le bois, à travers le projet Villa Médicis.

Afin de renforcer la prévention des risques de harcèlement scolaire, la Région poursuivra le déploiement du Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire adopté en 2020 avec la DRAAF et l'ARS visant à développer les actions en direction des élèves, la formation des équipes des établissements et la communication.

L'action régionale auprès des jeunes et des établissements d'enseignement sera renforcée sur les territoires par les Référents Jeunesse permettant la valorisation des dispositifs portés par la collectivité en faveur des jeunes néo-Aquitains.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE

1/ Mobilité collective des apprenants

La Région Nouvelle-Aquitaine confirme son soutien aux établissements d'enseignement (Lycées, CFA et MFR) dans la mise en œuvre d'une expérience de mobilité collective à tous les jeunes apprenants au cours de leur cursus, favorisant ainsi l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes.

2/ Mobilité internationale individuelle

Soucieuse de renforcer l'autonomie et l'ouverture au monde des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, la Région poursuit son soutien au développement de la mobilité européenne et internationale des néo-aquitains qui ont le moins d'opportunités afin de faciliter leur parcours de réussite.

Pour les bénéficiaires en cours de formation, la Région soutient les projets de stages ou de séjours d'études quel que soit le statut (lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant), sous condition de ressources, assurant la possibilité de prise en compte du parcours dans sa totalité (infra-bac jusqu'au Master 2).

Pour les jeunes hors parcours de formation, la Région accompagne les jeunes en recherche d'emploi (en partenariat avec Pôle Emploi) ainsi que les projets relatifs au Corps Européen de Solidarité et aux chantiers internationaux, en complémentarité des aides apportées par d'autres partenaires et en cohérence avec les orientations du Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale (COREMOB).

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire et des enjeux communs à la Région et à l'Europe dans le cadre d'ERASMUS+ (inclusion, développement durable, numérique), il sera proposé en 2022 une évolution des dispositifs à budget constant.

Pilier 2. Jeunesse

2.7 - Vie quotidienne

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Répondre aux besoins de logement des jeunes						
54	4054010	LOGEMENT DES JEUNES	6 100 000,00	4 790 000,00	450 000,00	380 000,00
54	232200	LOGEMENT DES JEUNES	-	639 000,00	-	-
SOUS TOTAL			6 100 000,00	5 429 000,00	450 000,00	380 000,00
Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire						
33	4033030	VIE QUOTIDIENNE	-	-	6 208 000,00	5 330 000,00
813	4081310	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	324 493 531,00	198 721 731,00
SOUS TOTAL			-	-	330 701 531,00	204 051 731,00
TOTAL			6 100 000,00	5 429 000,00	331 151 531,00	204 431 731,00
BUDGET PRIMITIF 2021			6 800 000,00	4 860 000,00	237 855 458,00	198 819 258,00

OBJECTIF N°1 : REpondre aux besoins de logement des jeunes

La politique de logement des jeunes, définie dans le cadre du règlement d'intervention voté en séance plénière du 22 octobre 2018, demeure une priorité pour la Région.

Face au manque criant de logements étudiants – la métropole bordelaise accueille plus de 100 000 étudiants alors que le CROUS de Bordeaux ne propose qu'environ 10 000 logements en résidence universitaire - la Nouvelle-Aquitaine ambitionne d'offrir au moins 12 places à loyer modéré pour 100 jeunes, ce qui exige la construction ou réhabilitation d'au moins 8 400 places supplémentaires d'ici dix ans.

Depuis 2006, les engagements régionaux en faveur du logement des jeunes et des étudiants ont produit un effet de levier important dans le développement de logements adaptés aux besoins des jeunes apprenants. Il importe de poursuivre l'effort en continuant de développer une offre attractive et modulable pour les jeunes grâce à des projets mieux inscrits dans les territoires et prenant en compte chacun de leurs atouts.

En 2022, l'effort d'accompagnement des bailleurs sociaux se poursuit. Le nombre prévisionnel de logements jeunes et étudiants est cependant moindre par rapport à celui de 2021 (1 123 logements prévus en 2022 pour 1 393 logements prévus dans le budget en 2021). Ceci s'explique par l'absence de sollicitation pour les opérations CROUS, elles sont entièrement financées par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE

1/ L'aide au financement du permis B

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide à la préparation du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle, sous conditions de ressources et de diplôme.

Depuis son lancement en 2016 à l'échelle de la grande région, ce dispositif a permis d'aider plus de 26 120 jeunes dans leur insertion professionnelle.

En 2022, au regard de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19, la Région réaffirme l'utilité économique d'une aide à la mobilité en renforçant le soutien à la préparation au permis de conduire B afin de favoriser les conditions d'employabilité des jeunes les plus vulnérables.

2/ Le transport scolaire

L'année scolaire 2021/2022 est la troisième à voir s'appliquer la nouvelle tarification harmonisée pour l'ensemble des jeunes utilisant les transports scolaires pour aller à l'école, au collège ou au lycée ; il en est attendu cette année près de 175 000 élèves, soit une baisse de 7 000 élèves, dont la gestion a été reprise par les agglomérations à l'intérieur de leur périmètre étendu dans le cadre de la loi MAPTAM.

Cette tarification permet à 70 % des familles de bénéficier de tarifs inchangés ou à la baisse, parfois importante, par rapport aux anciens dispositifs, la Région ayant choisi, par souci de justice sociale, de moduler la participation des familles pour les transports scolaires selon le quotient familial.

Le budget consacré aux transports scolaires est très contraint en raison d'une part importante de dépenses obligatoires immuables, non-indexables ni révisables :

- les attributions de compensations de transfert aux départements, déterminées à l'occasion des CLERCT, figées depuis 2020, tant en dépenses qu'en recettes,
- les compensations de transfert vers les autorités organisatrices de mobilité (AOM, soit essentiellement les agglomérations) évaluées à 50M€ (16% des dépenses de fonctionnement) en 2022. Sont intégrés les transferts à la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive, et aux AOM des Landes (Dax, Mont de Marsan, MACS) à compter de septembre 2022.

La Région continue à investir pour l'amélioration du service rendu. Ainsi, elle déploie une billettique scolaire généralisée sur l'ensemble de son réseau.

Ces nouveaux outils permettent :

- d'optimiser les moyens engagés grâce à un suivi de la fréquentation réelle et quotidienne des services,
- de vérifier les itinéraires effectivement réalisés par les transporteurs,
- de connaître les passagers à bord en cas d'accident.

En 2022, la Région poursuit la modernisation de l'équipement nécessaire à l'inscription des élèves, dans le cadre de partenariats destinés à évoluer avec les autorités organisatrices de second rang (communes, syndicats de transport et communautés de communes).

Face à une pandémie toujours en circulation, la Région continue de mettre en œuvre, avec ses prestataires et en lien avec les services de l'éducation nationale, l'ensemble des recommandations du protocole du gouvernement concernant les mesures sanitaires dans les transports.

Enfin, conformément aux orientations de Néo-Terra, la Région s'emploie également en fonction des opportunités offerte par le travail engagé sur les lignes régulières à développer les motorisations alternatives (électrique, hybride et à base de biocarburants) pour le parc d'autocars scolaires.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

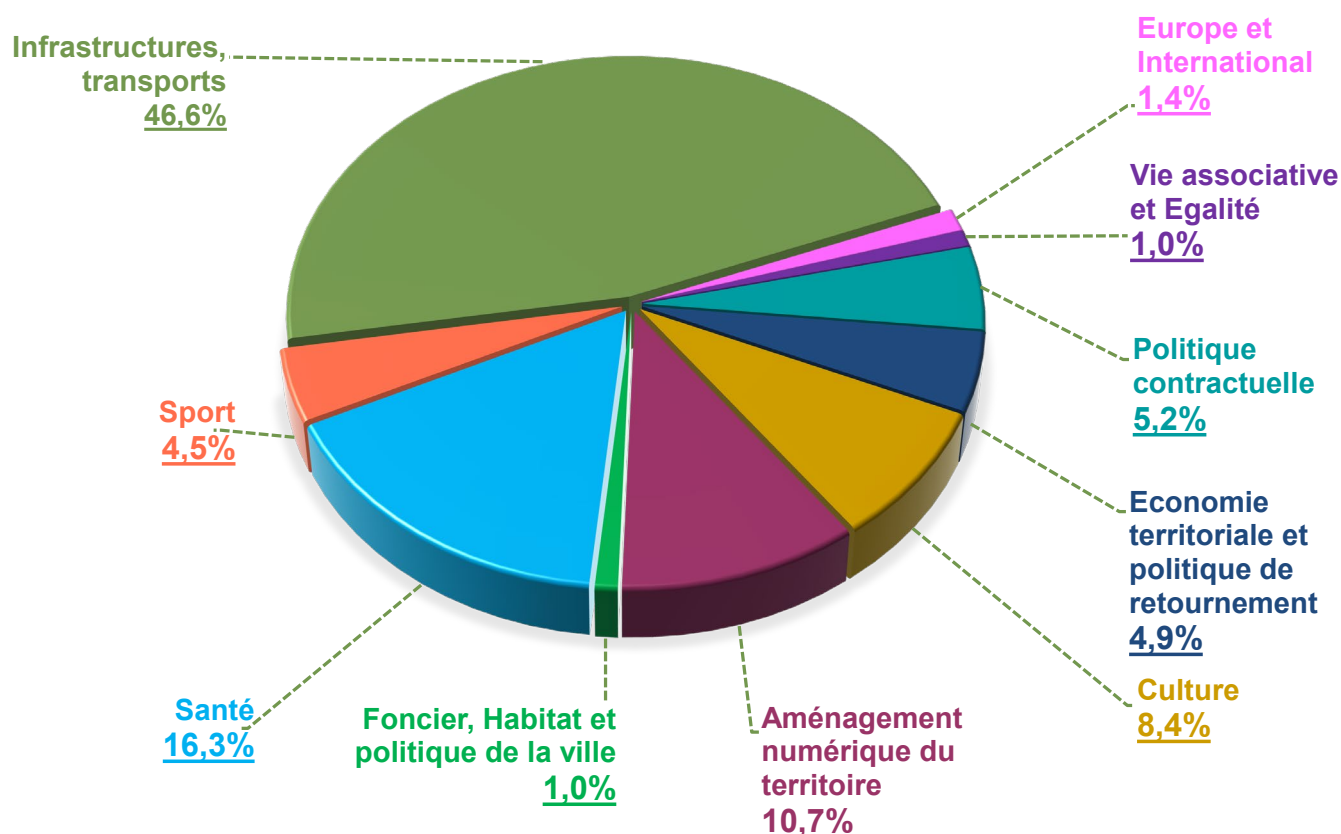


Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.2 - Politique contractuelle	69,27	26,25	9,80	7,11	33,36
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	23,00	21,85	22,14	9,84	31,69
3.4 - Culture	9,79	15,47	35,62	38,60	54,07
3.5 - Aménagement numérique du territoire	40,20	66,78	1,87	1,87	68,65
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	3,66	4,42	2,76	2,12	6,54
3.7 - Santé	8,89	4,15	95,82	100,71	104,86
3.8 - Sport	11,71	18,21	9,24	10,97	29,18
3.9 - Infrastructures, transports	119,48	114,70	178,09	184,93	299,63
3.10 - Europe et International	2,27	3,50	5,04	5,41	8,91
3.11 - Vie associative et Egalité	0,98	0,78	4,32	5,32	6,10
TOTAL	289,24	276,10	364,68	366,89	642,98

BUDGET PRIMITIF 2021	191,07	238,95	270,92	360,89	599,85
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
3.2 - Politique contractuelle	S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	68 190 701,00	23 599 494,00	8 117 917,00	5 541 837,00
	Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale	1 075 000,00	2 651 500,00	1 681 000,00	1 569 000,00
	SOUS-TOTAL	69 265 701,00	26 250 994,00	9 798 917,00	7 110 837,00
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	13 000 000,00	10 845 000,00	21 700 000,00	8 976 000,00
	Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	10 000 000,00	11 000 000,00	0,00	250 000,00
	Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	0,00	-	435 000,00	618 000,00
	SOUS-TOTAL	23 000 000,00	21 845 000,00	22 135 000,00	9 844 000,00
3.4 - Culture	Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	4 728 000,00	6 633 188,00	2 029 134,00	1 860 750,00
	Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	4 963 000,00	8 734 082,00	12 886 645,00	16 022 993,00
	Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	-	-	18 208 774,00	18 755 114,00
	Promouvoir les langues et cultures régionales	100 000,00	100 000,00	2 492 228,00	1 962 000,00
	SOUS-TOTAL	9 791 000,00	15 467 270,00	35 616 781,00	38 600 857,00
3.5 - Aménagement numérique du territoire	Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	40 198 600,00	66 780 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
	SOUS-TOTAL	40 198 600,00	66 780 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat	2 160 000,00	2 418 200,00	926 100,00	950 790,00
	Accompagner la réussite des quartiers	1 500 000,00	2 000 000,00	1 829 000,00	1 174 000,00
	SOUS-TOTAL	3 660 000,00	4 418 200,00	2 755 100,00	2 124 790,00
3.7 - Santé	Soutenir les praticiens de demain en formation	8 885 000,00	4 150 550,00	95 822 217,00	100 707 423,00
	SOUS-TOTAL	8 885 000,00	4 150 550,00	95 822 217,00	100 707 423,00
3.8 - Sport	Développer l'accès au sport pour tous	400 000,00	250 000,00	1 381 377,00	1 110 900,00
	Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif	400 000,00	700 000,00	3 100 000,00	3 302 000,00
	Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	9 000 000,00	7 875 000,00	-	-
	Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	1 906 000,00	9 381 000,00	24 184,00	1 919 853,00
	Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel	-	-	4 730 000,00	4 638 000,00
	SOUS-TOTAL	11 706 000,00	18 206 000,00	9 235 561,00	10 970 753,00
3.9 - Infrastructures, transports	Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	82 885 878,00	97 789 538,85	8 738 655,00	8 883 150,00
	Rapprocher les territoires	36 598 000,00	16 908 110,00	169 347 198,00	176 044 857,00
	SOUS-TOTAL	119 483 878,00	114 697 648,85	178 085 853,00	184 928 007,00
3.10 - Europe et International	Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	1 500 000,00	1 925 000,00	2 302 650,00	2 508 200,00
	Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	774 100,00	1 574 920,00	2 733 357,00	2 899 437,00
	SOUS-TOTAL	2 274 100,00	3 499 920,00	5 036 007,00	5 407 637,00
3.11 - Vie associative et Egalité	Développer la vie associative	377 750,00	340 400,00	3 236 804,00	4 055 000,00
	Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000,00	441 850,00	1 083 911,00	1 266 000,00
	SOUS-TOTAL	977 750,00	782 250,00	4 320 715,00	5 321 000,00
TOTAL GENERAL		289 242 029,00	276 097 832,85	364 676 151,00	366 885 304,00
BUDGET PRIMITIF 2021		191 072 917,00	238 954 475,79	270 922 946,00	360 894 430,00

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.2 - Politique contractuelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement						
53	4053010	ACTION TERRITORIALE	12 210 000,00	10 066 000,00	1 915 000,00	1 197 000,00
53	4053030	INGENIERIE TERRITORIALE	-	-	2 300 000,00	2 179 000,00
53	4053110	FERROCAMPUS	53 490 701,00	11 322 494,00	3 902 917,00	2 132 837,00
53	4053120	PROJETS SPECIFIQUES	2 490 000,00	996 000,00	-	-
53	232010	CONTRATS DE TERRITOIRE	-	353 000,00	-	33 000,00
53	3053551	TICRST - CONTRAT REGIONAL SOLIDARITE TERRITORIALE	-	576 000,00	-	-
53	2000231010	Soutenir le développement rural - accompagnement projets de	-	286 000,00	-	-
SOUS TOTAL			68 190 701,00	23 599 494,00	8 117 917,00	5 541 837,00
Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale						
53	4053060	RURALITE	375 000,00	2 179 500,00	281 000,00	683 000,00
53	4053070	REVITALISATION DES PETITES VILLES ET CENTRES BOURGS	700 000,00	344 000,00	1 400 000,00	763 000,00
53	4053090	LIVING LAB		128 000,00		123 000,00
SOUS TOTAL			1 075 000,00	2 651 500,00	1 681 000,00	1 569 000,00
TOTAL			69 265 701,00	26 250 994,00	9 798 917,00	7 110 837,00
BUDGET PRIMITIF 2021			20 600 000,00	16 913 671,00	6 139 308,00	5 512 547,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Politique contractuelle

OBJECTIF N°1 : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1/ Engager un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires de la Nouvelle-Aquitaine

Plus grande région de France, la Nouvelle-Aquitaine est confrontée à des responsabilités inédites par rapport à ses territoires. Si certains d'entre eux demeurent fortement attractifs, d'autres connaissent des dynamiques moins favorables.

Depuis plus de trois ans, la Région a contractualisé avec l'ensemble des territoires (51) de la Nouvelle Aquitaine dans le cadre de démarches animées par les élus de territoires et les chargés de missions territoriaux de la DIAT, au pôle DATAR. Les contrats formalisent ainsi une feuille de route à 3 ans avec une vision commune des enjeux de développement et des projets portés par le Territoire.

Le soutien régional se caractérise essentiellement par :

- L'aide à l'ingénierie territoriale qui cible plus spécifiquement les territoires vulnérables,
- Le soutien aux projets structurants pour le tissu économique local (notamment en termes de création, transmission et développement des très petites entreprises),
- Le maillage du territoire par la création d'offre de services de proximité,
- L'encouragement à l'innovation territoriale.

Plus de **1700 projets structurants** et autant de projets en amorçage ont été soutenus. La Région s'est ainsi engagée à hauteur de plus de 276 M€ sur les projets et soutient **110 postes d'ingénierie territoriale**.

A travers cette action, la Région souhaite **corriger les déséquilibres territoriaux**, renforcer le potentiel de **création de valeur** et **d'emploi**, favoriser le développement de **projets structurants** et assurer les transitions des territoires à travers le déploiement de la feuille de route Néoterra.

Un **nouveau cycle de contractualisation** s'engage dès à présent pour la période 2023-2025. Un cadre d'intervention revu sera proposé à la Plénière de Mars 2022 et les contrats seront présentés courant 2022.

2/ Honorer les derniers engagements des contrats de territoire des anciennes régions

Les anciens programmes de contractualisation Picto-Charentais (**contrats régionaux de solidarité territoriale 2014/2016**, volet urbain et volet rural) et **le contrat de ruralité 2015** ainsi que les anciens programmes du Limousin (**les contrats d'agglomération 2015 /2017**, volet urbain et volet rural) vont nécessiter encore en 2022 le paiement d'opérations engagées précédemment.

Cependant, l'exécution des dernières opérations au titre de ces contrats est en cours de finalisation.

3/ La contractualisation à travers l'Accord Régional de Relance et le Contrat de Plan Etat Région

La contractualisation a pris forme également à travers l'Accord Régional de Relance 2021-2022. A travers cet accord qui concerne plusieurs domaines (les infrastructures de transport, l'enseignement supérieur, la transition écologique, le soutien économique, la cohésion des territoires), la Région et l'Etat vont mobiliser plus de 2,8 Md€.

Parallèlement, la Région et l'Etat formalisent le Contrat de Plan Etat/ Région 2021-27. Celui-ci sera présenté à la CTAP du 17 janvier 2022.

4/ Faire émerger des projets d'envergure nationale et européenne, l'exemple de Ferrocampus

D'ici 2025 à 2026, - va voir le jour avec Ferrocampus à Saintes, en Charente-Maritime.

Lancé en 2020, après une année d'échanges avec les fédérations et acteurs clés de la filière ferroviaire en 2019, Ferrocampus doit devenir un **centre d'expertise unique en Europe, un écosystème complet autour des activités ferroviaires** - campus des métiers, centre de recherche, passerelle pour l'orientation et la reconversion - particulièrement dédié aux « lignes de desserte fine des territoires ».

La **mobilité durable et décarbonée** sera au cœur de Ferrocampus. Le pôle intégrera un site dédié aux enjeux technologiques et à la digitalisation du transport ferroviaire bas carboné ; un autre site dédié aux enjeux des systèmes coopératifs et autonomes ; et enfin, un centre d'expertise national et européen pour la revitalisation des voies dites secondaires.

Ferrocampus est désormais entré dans sa phase opérationnelle, avec, notamment, le début de l'acquisition du site, îlot par îlot, en 2022, et l'intégration du pôle dans les programmes d'investissements d'avenir (PIA) nationaux.

- Former aux futurs métiers du ferroviaire

Conçu pour et avec la filière ferroviaire française, Ferrocampus permettra ainsi à la Région de co-construire **une offre de formation** en parfaite adéquation avec les futurs métiers du secteur ferroviaire.

Grand projet d'intérêt général, Ferrocampus s'intègre dans les **programmes de politiques nationales et européennes** pour la relance du secteur ferroviaire. La Région et ses partenaires ont décidé de candidater à plusieurs **appels à projets** lancés par l'Etat.

En juillet 2020, la Région et ses partenaires ont postulé à l'appel à projets **Campus des métiers et des qualifications (CMQ)**, en y associant le **lycée Palissy de Saintes**. Cet appel à projets relève du programme national d'investissement d'avenir (PIA 3) « Territoire d'innovation pédagogique ». Le lycée Palissy

de Saintes a été officiellement labellisé Campus des métiers et de qualification et l'association Ferrocampus a signé une convention de 10 ans avec la Banque des Territoires le 16 novembre 2021, pour la mise en œuvre de son offre de formation. Ainsi, **les premières formations seront fléchées dès 2022** au sein d'un réseau d'établissements constitué autour du lycée Palissy. A terme, Ferrocampus pourra développer une offre de formations allant du **niveau 3 (CAP)** au **niveau 7 (Bac+5)**, dans la filière ferroviaire.

- Des projets de recherche et de développement

En avril 2021, l'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre du programme national d'investissement d'avenir (PIA 4). Cet AMI, dénommé CORIFER 21, a pour objectif de soutenir la recherche et le développement, pour **transformer en profondeur la filière ferroviaire** et répondre aux enjeux technologiques, de compétitivité et de transition écologique.

Plusieurs dossiers de candidatures associant la Région et Ferrocampus ont été déposés. Deux d'entre eux notamment, pilotés par **SNCF Innovation** et **Thalès**, représentent plus de 120 millions d'euros de programmes de recherche et d'innovation, dont une grande partie sera développée sur le site de Ferrocampus de Saintes.

Ces dossiers sont en phase finale d'instruction par l'ADEME (l'Agence de la transition écologique) pour une annonce attendue au début de l'année 2022 avec une mise en œuvre des premiers programmes avant l'été.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS D'EXCELLENCE RURALE

1/ La structuration d'une politique dédiée à la ruralité

Créé en 2019, le cluster Ruralités a comme objectif (à l'image des clusters à vocation économique) de regrouper dans une seule entité, sur le territoire régional, des acteurs publics et privés liés à la ruralité. Il a pour ambition d'essayer **les bonnes pratiques existantes** en Nouvelle-Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de proposer **la mise en place d'expérimentations**.

Le Cluster Ruralité a créé le Forum Européen des Ruralités - qui s'est transformé en un webinaire en 2021 du fait des conditions sanitaires - véritable rendez-vous annuel des acteurs de la ruralité. Le cluster a permis également (via plusieurs appels à projets) de soutenir **de nombreux projets en faveur du développement rural**.

A terme, le Cluster Ruralités va se concentrer sur **les projets innovants et expérimentaux**. La politique de soutien aux projets ruraux sera prise en compte dans le cadre des contrats de territoire.

2/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, **la présence et le maintien de centres villes et centres bourgs dynamiques** est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait, des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique spécifique en faveur des centres-bourgs et a lancé un Appel à manifestation d'intérêt. 36 villes ont répondu à cet AMI et depuis **54 dossiers ont été soutenus pour un montant global de 1,63 M€.**

Cette action va se poursuivre en 2022.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.3 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires						
52	2000232010	Accompagner développement des agglomérations et réseaux de	-	645 000,00	-	-
53	4053080	MUTATIONS ECONOMIQUES : CADET	-	-	300 000,00	236 000,00
91	3094119	DIDE - ACCOMPAGNER LE DVPT DES ENTREPRISES	-	200 000,00	-	-
94	4094070	ECONOMIE TERRITORIALE	13 000 000,00	10 000 000,00	21 400 000,00	8 740 000,00
SOUS TOTAL			13 000 000,00	10 845 000,00	21 700 000,00	8 976 000,00
Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement						
94	4094040	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	10 000 000,00	11 000 000,00		250 000,00
SOUS TOTAL			10 000 000,00	11 000 000,00		250 000,00
Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation						
0202	4002050	ETUDES ET PROSPECTIVES		-	435 000,00	618 000,00
SOUS TOTAL				-	435 000,00	618 000,00
TOTAL			23 000 000,00	21 845 000,00	22 135 000,00	9 844 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			33 600 000,00	30 507 345,00	11 584 050,00	9 690 050,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) DANS LES TERRITOIRES

1/ Soutenir et maintenir une offre de services et commerces de proximité

Après une année record en matière de création d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine¹, l'objectif de la Région en 2022 sera de soutenir en priorité, la création de nouveaux services et commerces à la population dans les communes de petites tailles et les territoires prioritaires (QPV et CADET et commune en contrat de revitalisation).

Les services et commerces de proximité contribuent au « bien vivre » des habitants et constituent un facteur d'attractivité pour contrer la déprise économique et démographique de certains territoires. En soutenant la création d'activité dans ces territoires, la Région agit au rééquilibrage territorial, économique et social.

Les créateurs et repreneurs d'entreprise peuvent bénéficier d'un accompagnement à la faisabilité, au montage juridico-financier de leur projet et à un suivi post-immatriculation, dans le cadre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle Aquitaine ». Plus de 90 structures conventionnées avec la Région proposent cet accompagnement au plus près des territoires.

En complément, pour contribuer ou aider à la structuration financière des TPE, tant en création, reprise et développement, la Région propose une offre d'outils financiers (prêt d'honneurs, garanties, ...) diversifiée en fonction du cycle de vie de l'entreprise mobilisable par les dirigeants d'entreprise sur tout le territoire régional.

2/ Construire une feuille de route de la transmission en nouvelle-aquitaine

Avec plus de 110 477 dirigeants d'entreprises âgés de plus de 55 ans, soit près de 35 % des TPE, l'enjeu de la transmission d'entreprise reste majeur pour la Région. La transmission d'entreprise est essentielle au maintien du tissu économique local, et si elle n'aboutit pas, en cas de cessation d'activité, c'est une disparition de savoir-faire et d'emplois précieux.

Dans la continuité des travaux engagés en 2021, la Région souhaite co-construire en 2022 avec les acteurs socio-économiques une feuille de route de la transmission

¹ Source INSEE (base SIRENE) : A fin novembre 2021, on compte en Nouvelle-Aquitaine 77 337 créations d'entreprises soit une hausse de 23,6 % sur un an.

reprise pour fédérer les nombreuses initiatives et susciter de nouvelles dynamiques dans et au service des territoires.

3/ Développer l'innovation et accompagner les TPE à franchir des caps stratégiques dans leur développement.

La crise sanitaire a accéléré la transformation des modes de consommation des clients et de production des entreprises. Les entreprises ont pris conscience de leur degré de dépendance vis-à-vis de leurs fournisseurs et veulent désormais, privilégier les circuits courts. Le « Made in local » est devenu, par ailleurs, un véritable atout commercial et renforce le sentiment d'attachement à un territoire, à ses valeurs et ses atouts.

En 2022, un des objectifs de la Région sera d'accompagner les TPE à franchir des caps stratégiques dans leur développement en activant les leviers liés à la transition écologique, transition numérique et à l'innovation. La Région s'appuiera sur les réseaux consulaires des Chambres des Métiers et des Chambres de Commerce et d'Industrie pour proposer une expertise « sur-mesure » aux TPE, développer les dynamiques collectives entre des entreprises d'un même territoire et accroître la diffusion de bonnes pratiques et d'expertises.

Egalement, la Région fera évoluer le dispositif de « Prestation Tremplin Innovation », mis en place en partenariat avec BPIFrance et l'ADI, afin de susciter et soutenir davantage l'innovation dans l'artisanat.

La Région soutiendra l'action des chambres de métiers pour accompagner les entreprises artisanales à mieux prendre en compte les préoccupations environnementales dans leur projet de développement et en faire un véritable atout économique (réduction des déchets, meilleure maîtrise de la consommation énergétique, valorisation des produits biologiques et du « fait maison »...). En 2022, l'objectif est d'accompagner concrètement plus de 1500 entreprises artisanales dans cette ambition régionale.

Ces actions « sur-mesure » interviennent en complémentarité du programme « Environnement » qui vise principalement la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des bios déchets en vue du compostage auprès des métiers de bouche, la promotion de la réparation pour prolonger la durée de vie des produits avec l'action Réparateurs.

Enfin, l'emploi partagé reste un des leviers essentiels pour accompagner le développement des TPE et renforcer le partenariat des acteurs économiques à l'échelle d'un territoire. En 2022, la Région poursuivra son action en faveur de la création et du développement des groupements d'employeurs qui apportent une solution innovante et économiquement intéressante aux TPE en voie de développement.

4/ Accompagner des Territoires en mutations économiques

Dédié aux **territoires en mutation économique** (accidents industriels, fermetures d'usines, destructions d'emplois) ou dans lesquels il existe une très forte spécialisation de l'économie porteuse de risques, le dispositif CADET comprend 4 axes : accompagner le tissu industriel local, promouvoir l'entrepreneuriat, favoriser le marketing territorial, former vers l'emploi.

Il existe actuellement 8 territoires CADET : le Grand Châtelleraut (86), le Grand Bergeracois (24), la Haute Gironde (33), la vallée du Lot (47), Oloron Haut Béarn (64), la Charente Limousine/ Mellois Ruffécois/ Sud Vienne (86), la Souterraine Guéret (23) et le bassin de Tulle (19).

La crise sanitaire renforce malheureusement la nécessité de mener ce type de démarches et l'intervention de la Région a permis des actions spécifiques de soutien de l'économie locale, la création ou la sauvegarde d'emplois.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

En 2022 les entreprises vont être confrontées à la réduction du soutien public, à l'augmentation des coûts de production et au remboursement des dettes contractées (PGE et report de versement des charges sociales et fiscales en particulier).

Dans un contexte général de fragilisation des entreprises, la Région sera mobilisée pour détecter et accompagner le retournement des PME et plus particulièrement celles ayant un fort impact sur le tissu économique et social de leur territoire ou à fort enjeu technologique.

L'efficacité du dispositif passe d'abord par la capacité à intervenir en anticipation des difficultés et donc d'être en mesure de disposer des informations sur la situation économique de l'entreprise le plus en amont possible. La Région s'appuie sur des diagnostics approfondis de l'entreprise afin de connaître précisément les causes des difficultés, de disposer d'informations indépendantes et fiabilisées et d'un besoin financier correctement calibré.

L'action de la Région porte sur l'accompagnement du dirigeant dans la mise en œuvre du plan de redressement qui requiert souvent un savoir-faire très spécifique et différent du pilotage courant d'une entreprise. La Région participe également au plan de restructuration et de renforcement de la structure financière des entreprises bénéficiaires, sous forme de prêts publics ou subventions, voire d'intervention en fonds propres en veillant à un partage équitable de l'effort financier de restructuration avec les banques et les actionnaires / investisseurs.

OBJECTIF N°3 : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe des outils d'information et d'analyse, dans un objectif d'aide à la décision.

Elle produit des analyses territorialisées ainsi que des notes de conjoncture à partir de données statistiques et qualitatives, gère un système d'information géographique et produit des analyses spatiales, diffuse des lettres d'information sur les domaines de compétences de la Région. Le champ de ses analyses englobe les problématiques socio-économiques, les impacts de la crise économique et les transitions écologiques et énergétiques.

2/ Faire vivre le SRADDET

Issu d'une large concertation, **le Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires**, a été voté par l'Assemblée régionale le 16 décembre 2019 et approuvé par Madame la Préfète de région le 27 mars 2020.

De sa mise en œuvre dépend désormais l'atteinte de ses objectifs pour la réussite **de transitions indispensables pour notre territoire**, qu'elles soient économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales.

Pour ce faire la Région intervient auprès des acteurs de l'aménagement du territoire :

- En fournissant des supports méthodologiques et un partage d'expériences (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux...),
- En accompagnant les acteurs de Nouvelle-Aquitaine (séminaires, conseil, exercice par la Région de son rôle de personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme...),
- En mobilisant les dispositifs régionaux,
- En mettant en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

A l'avenir, le SRADDET devra toutefois évoluer au regard des nouvelles dispositions nationales, notamment celles issues de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Une nouvelle phase de concertation est donc engagée et devra aboutir à la modification de ses dispositions en matière de consommation foncière, de gestion des déchets, de logistique et de production d'énergies renouvelables.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.4 - Culture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional						
312	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	-	-	1 696 276,00	1 460 000,00
312	4031011	INVENTAIRE	-	-	309 208,00	255 000,00
312	255022	VALORISATION DU PATRIMOINE ET FONDS PATRIMONIAUX	-	45 000,00	-	-
312	3031609	VCAA - APPEL A PROJETS PATRIMOINE	-	-	-	20 000,00
313	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	10 000,00	-	10 000,00
313	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	3 200 000,00	3 000 000,00	-	-
313	4031075	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	320 000,00	360 000,00	-	-
313	4031077	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPTT - PATRIMOINE	1 008 000,00	2 500 000,00	-	-
313	4031110	BATIMENTS - SITES CONNEXES - PATRIMOINE	-	118 550,00	23 650,00	90 750,00
313	256010	DOMAINE DE MALAGAR	200 000,00	212 000,00	-	-
313	256050	DOMAINE DE ST-SYMPHORIEN	-	134 400,00	-	-
313	3031611	VCAA-CP - APPEL A PROJETS PATRIMOINE - CPROJET	-	175 000,00	-	-
313	3031623	VCPA - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	-	30 000,00	-	-
313	2000276010	Améliorer la connaissance du patrimoine culturel	-	-	-	10 000,00
313	2000276020	Améliorer la valorisation du patrimoine culturel	-	48 238,00	-	15 000,00
SOUS TOTAL			4 728 000,00	6 633 188,00	2 029 134,00	1 860 750,00
Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires						
312	4031013	VOLET TERRITORIAL CPER 2015-2020	-	780 000,00	-	-
312	4031014	VOLET TERRITORIAL CPER 2021-2026	2 400 000,00	-	-	-
312	4031071	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	6 154 210,00	6 886 143,00
312	4031072	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	6 037 427,00	7 728 100,00
312	4031074	VALORISATION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	-	-	117 708,00	80 000,00
312	4031076	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPT - CULTURE	2 400 000,00	5 600 000,00	-	-
312	4031100	BATIMENTS - SITES CONNEXES - CULTURE	163 000,00	388 000,00	577 300,00	1 285 750,00
312	253011	AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	-	766 082,00	-	-
312	3031614	VCAI - CULTURE - IMAGE	-	-	-	33 000,00
312	3031616	VCAL - CULTURE - LIVRE	-	-	-	10 000,00
313	4031014	VOLET TERRITORIAL CPER 2021-2026	-	1 200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			4 963 000,00	8 734 082,00	12 886 645,00	16 022 993,00
Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle						
312	4031030	SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION	-	-	8 760 242,00	9 090 000,00
312	4031031	SOUTIEN AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES (CRÉATION)	-	-	4 962 248,00	5 048 000,00
312	4031040	SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES	-	-	1 843 357,00	1 982 114,00
312	4031073	CULTURE - FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	-	2 642 927,00	2 618 000,00
312	2000261010	Soutenir l'offre culturelle et l'emploi de professionnels	-	-	-	17 000,00
SOUS TOTAL			-	-	18 208 774,00	18 755 114,00
Promouvoir les langues et cultures régionales						
312	4031060	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	100 000,00	100 000,00	2 492 228,00	1 962 000,00
SOUS TOTAL			100 000,00	100 000,00	2 492 228,00	1 962 000,00
TOTAL			9 791 000,00	15 467 270,00	35 616 781,00	38 600 857,00
BUDGET PRIMITIF 2021			10 633 720,00	11 385 764,00	40 390 939,00	38 355 667,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Culture

OBJECTIF N°1 : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL

Le patrimoine culturel et historique est une part importante de l'identité régionale. Facteur d'attractivité, il joue un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie et des paysages tout en étant essentiel au développement des territoires.

Dans ce secteur, l'action de la Région repose sur sa compétence obligatoire d'Inventaire Général du Patrimoine Culturel au titre de laquelle elle conduit des programmes de recherche, en propre ou en partenariat avec les collectivités territoriales, et sur ses actions de valorisation et de médiation (publications, expositions, conférences, etc.). L'année 2022 verra notamment la publication d'ouvrages sur le patrimoine de l'estuaire de la Gironde et de la ville de Pau.

La Région apporte par ailleurs son soutien aux opérateurs du territoire en déployant les dispositifs de son Règlement d'Intervention, qui contribuent, par leur complémentarité, à une meilleure articulation des 3 maillons de la chaîne patrimoniale : connaissance, restauration et valorisation. La Région envisage notamment un nouveau partenariat Inventaire avec Libourne.

Elle poursuivra aussi son soutien à la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques, secteur générateur d'emplois et qui contribue à préserver des savoir-faire. Elle renouvellera son accompagnement aux acteurs régionaux souhaitant valoriser leurs sites patrimoniaux pour rendre la Nouvelle-Aquitaine encore plus attractive.

La Région soutiendra un programme d'accompagnement de grands projets patrimoniaux, comme celui sur la valorisation du camp de Gurs, et s'inscrira pour cela, notamment, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Etat au sein du futur CPER.

L'année 2022 sera marquée par la mise en place de la gouvernance autour de la nouvelle école du patrimoine à Felletin et le démarrage du chantier de rénovation du site du Jardin de Gabriel, propriété de la Région.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES

L'aménagement culturel équilibré du territoire est une priorité de la politique culturelle régionale. Ses enjeux portent sur la présence artistique et culturelle sur les territoires, la qualification du maillage territorial dans toutes les disciplines, les dynamiques de réseaux et la coopération infra-régionale et régionale.

La Nouvelle-Aquitaine appuie l'organisation des festivals qui rythment la vie des territoires, en contribuant à leur attractivité, et en favorisant la diversité des

expressions culturelles. Après deux années de crise sanitaire qui ont fortement impacté les manifestations culturelles, la Région maintiendra son appui à ce secteur essentiel au rayonnement culturel et à sa diversité, et qui a su se réinventer pour maintenir, grâce à la vitalité de leurs responsables et la créativité des équipes, une solidarité avec les artistes et les publics.

Le programme d'investissement culturel en 2022, qui répondra à des enjeux culturels et économiques, sera un vecteur essentiel du dynamisme, de la revitalisation et de l'attractivité de la région. Il s'illustrera dans l'engagement des projets soutenus dans le CPER (21-27) et de la nouvelle génération de contrats de territoire.

Un nouveau règlement d'intervention sera proposé au printemps 2022, visant à contribuer à favoriser l'accès de tous à la culture :

- en contribuant à un aménagement culturel équilibré du territoire régional en corrigeant les inégalités territoriales en matière d'équipements culturels ;
- en renforçant la qualité des équipements culturels, pour les remettre à niveau notamment en regard des enjeux de la création contemporaine, des nouvelles technologies et des enjeux environnementaux ;
- en soutenant les projets d'équipements culturels qui intègrent les droits culturels.

OBJECTIF N°3 : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

1/ Spectacle Vivant

Le secteur du Spectacle Vivant particulièrement fragilisé et impacté par la crise sanitaire se réinvente.

La Région aura à cœur de se saisir de cette évolution pour faire évoluer ses modalités d'intervention, mieux accompagner l'émergence des jeunes artistes et soutenir la structuration du maillage régional en questionnant la relation aux œuvres et aux personnes, dans une logique de complémentarité avec son agence.

Forte de son expérience exemplaire en matière de droits culturels, la Région portera les notions de transitions au cœur de sa politique culturelle, transitions qui trouveront des déclinaisons concrètes comme la prise en compte des enjeux écologiques ou les problématiques de circulations des personnes.

Le Spectacle Vivant accompagnera les acteurs néo-aquitains dans leur circulation à l'étranger avec des principes vertueux de réciprocité qui s'exprimeront notamment dans le cadre de la convention avec l'Institut français et en transversalité avec la Direction de la Coopération.

Enfin, le soutien et la mise en valeur des femmes artistes et/ou directrices de structures culturelles se poursuivront.

2/ Arts plastiques et visuels

Pionnière en la matière, la Nouvelle-Aquitaine est la seule région de France ayant conclu un contrat de filière en faveur des arts plastiques et visuels. A l'issue des 4 années de mises en œuvre, dont différents appels à projets ont montré la pertinence, un nouveau contrat sera renégocié au 1er semestre 2022 et proposé aux élus avant l'été.

Une attention particulière sera portée à la situation des artistes-auteurs et notamment à leurs conditions de rémunération, particulièrement fragiles. Le travail sera mené en partenariat étroit avec la DRAC avec l'appui et l'expertise du réseau ASTRE, dont la consolidation devra être étudiée.

Dans le cadre des projets qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage directe, la Région achèvera en 2022 les travaux dans le bâtiment qu'elle rénove dans le centre de Limoges afin d'y installer le FRAC-Artothèque.

3/ Culture-formation-enseignements supérieurs artistiques

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue à professionnaliser les jeunes artistes par son soutien aux actions de formation artistique organisées sur le territoire régional. Ainsi, en 2022, elle continuera de soutenir les établissements d'enseignement supérieur des arts plastiques et visuels et du spectacle vivant labellisés par l'Etat ainsi que certaines structures préparant à l'insertion des jeunes après une formation artistique qualifiante. Elle soutiendra le projet de nouveaux locaux pour le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux en tant que maître d'ouvrage.

L'année 2022 verra aussi la préfiguration d'une feuille de route suivie d'un plan d'action sur le sujet « orientation-formation-professionnalisation-structuration » dans le cadre d'un contrat régional de filière culture initié par le Pôle Formation en partenariat avec les agences culturelles, les têtes de réseaux culture et les partenaires (DRAC, DRESST, Cap Métiers, ...).

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES

La nouvelle feuille de route en faveur des langues et cultures régionales, adoptée à la fin de la précédente mandature, sera déployée au sein de l'institution afin de poursuivre l'amélioration des conditions de leur transmission, leur valorisation et le développement de leur usage dans les politiques régionales.

La Région poursuivra également ses actions en faveur de 3 trois langues présentes sur son territoire avec l'appui d'outils structurants tels que l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), le Cirdoc In'oc, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), l'Institut Culture Basque (ICB) et l'UPCP Métiève. L'inscription d'une ambition partagée avec l'Etat en faveur de ces langues sera proposée dans le nouveau CPER.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.5 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030						
56	4056010	EXTENSION COUVERTURE THD	40 198 600,00	65 980 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
56	124051	TRES HAUT DEBIT	-	800 000,00	-	-
SOUS TOTAL			40 198 600,00	66 780 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
TOTAL			40 198 600,00	66 780 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>46 945 000,00</i>	<i>59 781 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire

OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030

1/ Très Haut Débit

Le périmètre de l'action publique s'établit aujourd'hui à plus de 1,75 million de prises Très Haut Débit soit près de la moitié du parc total à construire en Nouvelle-Aquitaine. Le programme régional THD vise, dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas, à construire, exploiter et commercialiser un réseau public en fibre optique jusqu'aux habitants et entreprises.

Il est indispensable au développement économique et à l'emploi (modernisation et transformation numérique des entreprises), essentiel pour la vie quotidienne des habitants (usages, éducation-formation, télémédecine).

Cette année verra le pic de réalisation des travaux menés sur tous les territoires avec pour conséquence un fort engagement de crédits de paiements sur cet exercice. La Région poursuivra en 2022 son soutien aux opérateurs départementaux en charge du déploiement de la fibre.

2/ RINA : le projet de réseau régional d'interconnexion de sites publics

Pour répondre aux besoins formulés d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région avec ses partenaires publics (ESR, santé, etc.) a lancé le projet « RINA » (Réseau d'infrastructures en Nouvelle-Aquitaine) visant à établir un réseau de fibre et fournir les services associés pour irriguer à très haut débit l'ensemble des acteurs publics partenaires dans un souci de performance et de cohérence du réseau. Le travail de concertation en cours pour faciliter la formulation des besoins mutualisés tant au niveau technique qu'au niveau gouvernance permettra de lancer en 2022 un marché d'achat d'IRU (Indefeasible Right of Use – Droit irrévocable d'usage) pour ces Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) qui fera l'objet d'une sollicitation d'un soutien européen.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat						
50	4050010	STRATEGIE FONCIERE	1 400 000,00	801 000,00	460 000,00	495 000,00
50	4050020	ACTIONS COMMUNICATION - URBANISME LOGEMENT POLITIQUE VILLE	-	-	126 100,00	126 100,00
54	4054020	LOGEMENT CENTRES BOURGS	760 000,00	1 288 000,00	340 000,00	321 830,00
54	4054030	INNOVATION ET HABITAT	-	229 200,00	-	7 860,00
54	232210	LOGEMENT PARC PUBLIC	-	100 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 160 000,00	2 418 200,00	926 100,00	950 790,00
Accompagner la réussite des quartiers						
51	4051010	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS	1 500 000,00	1 387 700,00	-	-
51	4051030	DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	-	-	1 829 000,00	1 174 000,00
51	264050	POLITIQUE DE LA VILLE	-	612 300,00	-	-
SOUS TOTAL			1 500 000,00	2 000 000,00	1 829 000,00	1 174 000,00
TOTAL			3 660 000,00	4 418 200,00	2 755 100,00	2 124 790,00
BUDGET PRIMITIF 2021			4 200 000,00	5 452 984,00	2 711 000,00	2 106 500,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIF N°1 : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

1/ Action foncière

Pour favoriser la mise en œuvre du volet foncier du SRADDET et de la réduction de 50% de la consommation foncière exprimée dans Néo Terra, la Région poursuivra l'action foncière dédiée à la résorption et la dépollution des friches via l'appel à projets lancé avec l'ADEME. Compte-tenu du retard pris par les projets lauréats, les CP/AP diminuent.

La Région continuera également son accompagnement de l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains) et continuera de participer au financement du référentiel néo-aquitain de l'occupation du sol régional (OCS) et des OCS locales produits par le GIP ATeGERI (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques).

La Région maintiendra également son soutien à l'ingénierie urbaine et environnementale en participant aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences spécifiques, notamment le développement du numérique, l'environnement, la gestion économe du foncier et les transports. Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine).

2/ Habitat - logement

Le volet habitat du SRADDET préconise de garantir et défendre un habitat de qualité, choisi et accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre les territoires. Pour assurer sa mise en œuvre et en application de son règlement d'intervention voté en séance plénière du 25 Juin 2018, la Région continuera d'accompagner les territoires prioritaires afin de leur permettre de mettre à disposition des salariés et des familles, dans les centre-bourgs, une palette large de logements de qualité, neufs ou rénovés. Les sites retenus par la Région s'inscrivent dans le cadre des AMI nationaux, des AMI massif, des centres bourgs Politique de la Ville et des secteurs tendus en zone C.

Ainsi, elle soutiendra :

- Les communes et EPCI ruraux et leur projet de réhabilitation de logements communaux conventionnés.
- Les bailleurs sociaux qui rénovent le patrimoine ancien des centres bourgs.
- Les bailleurs sociaux qui construisent des logements neufs en faisant appel à de l'innovation ou à des matériaux bois ou paille.

En 2022, dans un contexte budgétaire contraint, la Région concentrera son action sur l'accompagnement d'une production de logements de qualité dans les centres-bourgs.

Cela comprendra entre autres :

- des aides au Programme d'Intérêt Général des Départements développant des actions en faveur de l'amélioration énergétique des logements ;
- Les interventions dans le cadre d'OPAH RU : douze opérations sont actuellement en cours à Nay, Oloron-Sainte-Marie, Tonneins, Villeneuve-de-Marsan, Saint-Maixent-l'École, Saint-Yrieix-la-Perche, Barbezieux-Saint-Hilaire, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Ussel, Communauté de communes du Noblat, Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, Communauté de communes Médullienne.

Le budget 2022 servira également à terminer les paiements des cent vingt opérations de réhabilitation globale de logements communaux dans les centres-bourgs dans le cadre de RENOAQT dont l'achèvement a été retardé par la crise sanitaire.

Enfin, à la faveur d'un recentrage de l'action sur les logements centre-bourgs en maîtrise d'ouvrage bailleurs et EPCI, l'appel à projets en faveur de l'habitat innovant n'a pas été relancé mais il reste, en 2022, quatre projets à solder (Goules, la Flotte en Ré, Usine Végétale et Logévie).

OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES QUARTIERS

La politique de la ville se déploie en Nouvelle-Aquitaine dans quatre-vingt-un quartiers de vingt-six agglomérations. Chacune d'entre elles pilote un Contrat de ville auquel la Région est associée.

Cinq axes guident l'action régionale :

- Promouvoir la création d'activités économiques dans les quartiers de la politique de la ville ;
- S'engager fortement pour développer l'emploi en particulier des jeunes et des femmes ;
- Favoriser la réussite éducative ;
- Favoriser la mobilité et l'accessibilité à l'emploi et à la formation ;
- Accompagner les associations œuvrant en politique de la ville.

Le budget 2022 permettra, d'une part, de soutenir les opérations de développement économique et commercial dans les projets de renouvellement urbain et, d'autre part, d'étendre le volet des aides pour les actions en faveur du développement économique, de l'emploi et de la réussite éducative, à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'agir avec l'ensemble des politiques publiques dédiées, la Région verse des subventions aux associations pour les actions menées dans les quartiers dans le cadre des contrats de ville.

La politique de la ville est étroitement liée aux projets de rénovation urbaine et aux dossiers FEDER. Malgré la pandémie, qui a entraîné l'arrêt des projets et un manque de visibilité sur les possibilités de financement au titre des fonds européens 2021/2027, plusieurs projets sont attendus en début d'année 2022, notamment le restaurant Cook and Sol à la Rochelle, le projet la Vieille Cure à Cenon et celui d'agriculture urbaine sur la rive droite.

S'agissant du FEDER 2014/2020 axe 5, la programmation actuelle des dossiers nous a permis de consommer 79% du budget de 19 Millions d'Euros, la prospective permettant d'engager la totalité du solde, soit quatre millions.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.7 - Santé

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Soutenir les praticiens de demain en formation						
13	4013010	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SANITAIRES	-	-	71 967 975,00	71 615 054,00
13	4013011	APPUI AU FONCT DES INSTITUTS DE FORMATION SOCIALE	-	-	15 447 542,00	17 285 669,00
13	4013012	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	8 100 000,00	11 500 000,00
13	4013013	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS SS	760 000,00	760 000,00	306 700,00	306 700,00
13	4013014	CONSTRUCTION INSTITUTS SS	8 125 000,00	3 000 000,00	-	-
13	2000112040	Bâtiments à usage des formations du sanitaire et social	-	390 550,00	-	-
SOUS TOTAL			8 885 000,00	4 150 550,00	95 822 217,00	100 707 423,00
TOTAL			8 885 000,00	4 150 550,00	95 822 217,00	100 707 423,00
BUDGET PRIMITIF 2021			800 000,00	3 085 587,00	92 924 603,00	93 854 490,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Santé

La crise de la Covid-19 a mis en exergue les déséquilibres nationaux et territoriaux en matière de formation d'auxiliaires médicaux, elle les a même exacerbés si l'on en juge par les difficultés croissantes de recrutement observées, à ce jour, pour les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES).

Le secteur sanitaire et social qui représente 240 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine et qui enregistre une croissance de 2,2% de ses effectifs par an doit être une priorité des politiques publiques. Sur le plan national, nous estimons que 250 000 professionnels devront être formés d'ici 2025.

En 2021, plus de 43 000 postes étaient à pourvoir en Nouvelle-Aquitaine dans les secteurs aides-soignants, infirmiers, agents de services hospitaliers. Concernant les entreprises d'aide à domicile, 75% des structures parlent de difficultés à recruter.

Dans ce contexte, la Région a élaboré, en concertation avec les acteurs concernés, une stratégie pour le développement des actions de formation en lien avec les perspectives d'emploi, de développement économique et d'aménagement global de son territoire.

Nous avons articulé cette stratégie autour de trois axes prioritaires : Le maintien et le développement du maillage territorial des formations sanitaires et sociales. Le développement de l'innovation pédagogique avec notamment l'enjeu de la transformation numérique.

Cette situation a conduit aux initiatives issues du Ségur de la Santé dans le cadre duquel un financement régional de 28,4M€ a été contractualisé avec l'Etat en Nouvelle-Aquitaine, pour un développement de plus de 1 800 places entre 2020 et 2022.

La Nouvelle-Aquitaine, consciente des défis à relever, avait amorcé cette démarche de développement de son offre de formations sanitaires et sociales par la création de 547 places complémentaire de formation de niveau 3 dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, puis en augmentant le quota infirmiers de 5% soit 115 places dès septembre 2020.

Le développement dans le cadre du Ségur s'est poursuivi en 2021 par l'ouverture de 312 places d'infirmiers, 510 d'aides-soignants et 237 places d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Cet important développement de l'offre de formation va se poursuivre en 2022, dans un contexte de mutation et d'évolution du secteur sanitaire et social, en adéquation avec l'appareil de formation ainsi que le budget régional.

Ces professions souffrent d'un manque d'attractivité pour des motifs de conditions de travail, de rémunération ou de valorisation des métiers. Ce secteur qui offre de grandes perspectives de création d'emplois et d'activités doit faire l'objet d'une démarche globale des pouvoirs publics pour assurer l'attractivité des métiers du « prendre soin ».

Dans cette optique la Région a adopté en 2021 un plan d'attractivité des métiers qui s'articule autour d'actions en faveur de l'augmentation du nombre de places de formation et d'amélioration des conditions d'étude, d'accès à l'emploi et de GPEC, du management en s'inspirant du modèle usine du futur (notamment le dispositif I'MANO), de la mobilité pour les salariés du service à domicile, ou de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

OBJECTIF : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

Afin de sécuriser un accès le plus large possible aux formations sanitaires et sociales et d'éviter les ruptures de parcours, la Région a précisé les modalités d'accès et de financement des frais de scolarité ou coût pédagogique par l'adoption d'un règlement sur les modalités de financement des frais de scolarité ou coût pédagogique qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

La Région reste en veille active sur les situations de précarité rencontrées par de nombreux étudiants et apprenants. Ainsi, le budget des bourses sur critères sociaux sera réévalué compte tenu des nouveaux boursiers et restera aligné sur l'enseignement supérieur. De plus, la revalorisation sera immédiatement appliquée sur l'année 2022 comme en 2021 en application de l'arrêté qui paraît au mois de juillet. Les apprenants en formations sanitaires et sociales restent par ailleurs éligibles au fond social d'urgence et au fond de mobilité pour l'accès à l'emploi. Le travail avec les CROUS sur la restauration et l'hébergement des étudiants, en particulier lors des périodes de stage, va se poursuivre en 2022.

La Région finance chaque année la formation de plus de 15 000 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 55 organismes gestionnaires.

Pour la 2^{ème} année, en 2021, le niveau de financement a été fixé conformément à une lettre de cadrage adressée aux organismes, qui précisait les modalités d'intervention financière de la Région.

Ainsi, pour 2022 les inscriptions budgétaires relatives aux subventions de fonctionnement des instituts indiquent une légère baisse.

Afin de mettre en place un véritable pilotage des financements, prenant en compte la capacité des instituts à développer des projets, diversifier les voies de formation et de financement... un travail devra être engagé, sur 2022, avec leur participation, sur la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de moyens qui fixerait un cap sur 3 ans et identifieraient des trajectoires de coûts.

Par ailleurs, la Région poursuit son engagement pour l'innovation :

- en pérennisant l'utilisation de la simulation numérique par le financement des licences ;
- par le financement du fonctionnement de la plateforme d'enseignement à distance e-notitia étendue à l'ensemble des formations paramédicales ;
- par l'accompagnement du déploiement des formations universitaires pour les formations paramédicales, de santé et sociales, par la signature de nouvelles conventions financières avec les 3 Universités en santé.

La Région est très soucieuse des conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales d'autant que cela contribue de façon très

importante à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers en très forte tension. Ainsi, elle s'est engagée depuis quelques années dans une politique volontariste de soutien aux investissements immobiliers en finançant des campus de formation.

Pour 2022, outre les demandes d'investissements pour des travaux d'adaptation en lien avec les augmentations de places, de nouveaux projets structurants devraient démarrer. On peut citer le Campus santé de Poitiers, la réhabilitation de l'IRTS de Talence et la relocalisation des instituts à Rochefort, qui devraient être inscrits dans le CPER 21/27.

La Région continuera à accompagner les instituts dans l'innovation et le virage numérique des modalités d'enseignement en les soutenant dans l'acquisition d'équipements.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.8 - Sport

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer l'accès au sport pour tous						
32	4032040	SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS	400 000,00	240 000,00	1 042 777,00	1 031 000,00
32	4032120	BATIMENTS - SITES CONNEXES - SPORTS	-	10 000,00	338 600,00	79 900,00
SOUS TOTAL			400 000,00	250 000,00	1 381 377,00	1 110 900,00
Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif						
32	4032030	AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF	400 000,00	700 000,00	3 100 000,00	3 302 000,00
SOUS TOTAL			400 000,00	700 000,00	3 100 000,00	3 302 000,00
Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité						
32	4032060	EQUIPEMENTS SPORTIFS	9 000 000,00	7 500 000,00	-	-
32	242040	EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET REGIONAL	-	125 000,00	-	-
32	315070	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DES LYCEES ET CFA	-	250 000,00	-	-
SOUS TOTAL			9 000 000,00	7 875 000,00	-	-
Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive						
32	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 386 539,00
32	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	36 008,00
32	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	260 866,00
32	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	203 717,00
32	4032050	CREPS	1 900 000,00	9 375 000,00	-	-
32	4032080	RH : SANTE - CREPS	-	-	900,00	900,00
32	4032090	RH : ACTION SOCIALE - CREPS	2 000,00	2 000,00	17 884,00	21 804,00
32	4032100	RH : HANDICAP - CREPS	4 000,00	4 000,00	2 950,00	2 950,00
32	4032110	RH : FORMATION - CREPS	-	-	500,00	2 500,00
32	4032140	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - CREPS	-	-	1 950,00	1 950,00
32	4032150	MISSIONS DEPLACEMENTS - FRAIS MISSIONS AGENTS CREPS	-	-	-	1 309,00
32	4032160	MISSIONS DEPLACEMENTS - BILLETTERIE AGENTS CREPS	-	-	-	1 310,00
SOUS TOTAL			1 906 000,00	9 381 000,00	24 184,00	1 919 853,00
Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel						
32	4032010	SPORT DE HAUT NIVEAU ET RECONVERSION	-	-	1 130 000,00	1 038 000,00
32	4032020	PARTENARIAT CLUB ÉLITE	-	-	3 600 000,00	3 600 000,00
SOUS TOTAL			-	-	4 730 000,00	4 638 000,00
TOTAL			11 706 000,00	18 206 000,00	9 235 561,00	10 970 753,00
BUDGET PRIMITIF 2021			12 349 000,00	21 985 850,00	8 547 960,00	10 774 888,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sport

Bien que la perspective des Jeux olympiques de 2024 en France mobilise le mouvement sportif, la perte de licenciés des clubs suite à l'épidémie et les difficultés de financement des équipements structurants font peser une incertitude sur l'objectif national d'augmentation du nombre de pratiquants.

Le budget 2022 entend accompagner les acteurs régionaux dans leur adaptation à ce nouveau paysage et appuyer la relance l'activité physique et sportive.

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

La Conférence Régionale du Sport en Nouvelle-Aquitaine, officiellement installée en 2021, va produire en 2022 un diagnostic partagé par tous les acteurs et des cofinanceurs du sport sur le territoire.

L'efficacité de cette nouvelle gouvernance territoriale du sport se mesurera par un engagement mutualisé autour de projets communs, notamment dans le champ du sport pour tous, en appui des initiatives locales relatives au sport santé, au sport handicap ou au sport au féminin.

Ce diagnostic, qui sera discuté avec l'ensemble des parties prenantes de la conférence, servira à élaborer le règlement d'intervention en faveur du sport de la nouvelle mandature.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER " UNE TERRE DE DESTINATION SPORTIVE " VIA L'AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF

L'enjeu 2022 pour les instances sportives en région sera d'accompagner les athlètes de haut niveau vers les Jeux de Paris 2024, tout en relançant l'activité physique des pratiquants de base.

Afin d'engranger des retombées économiques des Jeux Olympiques, l'agence régionale de l'innovation ADI Nouvelle-Aquitaine va engager dès 2022 une collaboration avec Ambition 2.24 et les centres de préparation olympique néo-aquitains. Il s'agira de recenser les besoins en termes de travaux, de matériels innovants et d'amélioration de services, puis de connecter les centres et les entreprises afin d'accueillir avant 2023 et dans des conditions optimisées des fédérations internationales en préparation olympique.

Empêchés de fréquenter leurs clubs à partir du printemps 2020, les Néo-aquitains ont, comme les français, tardé à retrouver le chemin des stades et des gymnases. L'Etat a mis en place un Pass'Sport pour encourager la reprise de licences et soutenir les clubs, et la Région a voté un Plan Rebond de soutien régional aux acteurs du mouvement sportif pour favoriser le développement de la pratique. En 2022, la contractualisation financière avec les ligues et comités régionaux insistera

sur l'adaptation aux transitions numérique et écologique, la mobilisation des bénévoles et le développement de la pratique non-compétitive.

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER UN AMENAGEMENT SPORTIF EQUITABLE ET AMBITIEUX AVEC DES EQUIPEMENTS DE GRANDE CAPACITE

Au travers du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), du Plan de Relance, de la nouvelle programmation de fonds européens et de la signature des contrats de territoire, 2022 verra la remontée des besoins en équipements sportifs des communes et intercommunalités, sur une période pluri-annuelle.

Dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport et plus particulièrement de la Conférence des Financeurs, la Région prendra sa part aux tours de table financiers de construction et de rénovations d'équipements locaux, dans une logique d'aménagement du territoire.

En parallèle aux investissements des collectivités locales, les clubs professionnels régionaux, bien que fortement impactés par la crise sanitaire, maintiennent leurs projets de construction ou rénovation d'enceintes sportives modernes, susceptibles d'accueillir plus confortablement le public et les athlètes.

OBJECTIF N°4 : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

En 2022 seront réalisés les derniers travaux relevant du Plan Pluriannuel d'Investissements de 31 M€ qui a suivi le transfert de propriété des Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Bordeaux et de Poitiers à la Région. Cet effort exceptionnel permet désormais l'accueil, dans de bonnes conditions, des athlètes en formation et des stagiaires de la formation professionnelle.

Labellisés Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) dans l'optique de Paris 2024, les 2 CREPS seront positionnés par la Région comme lieux d'aménagement du territoire sportif, au travers de l'ouverture des sites vers leur environnement local, de l'élaboration de programmes de formations aux métiers du sport et de l'animation en adéquation avec les attentes du secteur ou de la création d'un campus des métiers en lien avec la politique d'orientation.

OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER " UN TERRITOIRE QUI GAGNE " VIA LES PARTENARIATS CLUBS ELITES ET SPORT PROFESSIONNEL

Les championnats nationaux vivent encore sous la menace de restrictions sanitaires, de la fermeture des enceintes sportives, et de l'incertitude économique quant aux recettes de billetterie ou aux partenariats d'entreprise. Aussi, la Région poursuit son soutien aux clubs Elite amateurs et professionnels de Nouvelle-Aquitaine, notamment par l'accompagnement des centres de formation et le cofinancement des stades et salles recevant des compétitions de haut niveau. La collectivité réinterrogera cependant en 2022 ses dépenses de communication et l'achat de prestations auprès des clubs professionnels.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.9 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges						
80	4080010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	1 000 000,00	10 104 092,00	-	48 500,00
80	4080020	REGENERATION DES LIGNES FERROVIAIRES	58 153 428,00	22 976 594,40	-	-
80	4080030	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	21 000,00	30 020,00
80	211010	INTERVENTIONS DIVERSES D'EQUIPEMENT	-	188 700,00	-	-
80	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	-	1 930 984,19	-	-
80	214030	REGENERATION DES VOIES FERREES	-	128 000,00	-	-
811	2000212040	Favoriser les liaisons interrégionales	-	1 475 931,33	-	-
812	4081210	GARES - HALTES - SCHEMA ACCESSIBILITE	14 171 400,00	20 810 277,48	-	-
812	4081220	POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	4 918 000,00	3 942 184,07	-	-
812	216012	GARES ET ACCUEIL DES VOYAGEURS	381 300,00	3 044 763,40	-	-
812	3080390	IIF-CPL - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES-CPER 14/20	-	7 936 516,00	-	-
812	3080403	IRTI - TER - INVESTISSEMENT	-	730 238,00	-	-
812	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmt s	-	1 890 008,55	-	-
821	3080394	IIRN-CPL - ROUTES NATIONALES-CPER 2014/2020	-	5 084 075,00	-	-
821	2000211010	Achever la route Centre Europe Atlantique en Limousin	-	895 282,00	-	-
822	3080401	IITR - RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL	-	730 000,00	-	-
823	211010	INTERVENTIONS DIVERSES D'EQUIPEMENT	-	1 721 192,00	-	-
87	4087010	PROGRAMMES FERROVIAIRES - TRAVAUX DE SECURITE	761 750,00	401 550,00	-	-
87	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	-	202 469,43	-	-
881	4088110	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS	-	-	6 542 000,00	6 657 061,00
886	4088610	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BORDEAUX	-	2 483 000,00	-	-
886	4088620	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE	3 500 000,00	9 304 206,00	2 175 655,00	2 087 889,00
886	4088630	AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	-	520 000,00	-	-
886	4088640	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE LA ROCHELLE	-	576 000,00	-	-
886	212020	PORT DE BAYONNE	-	713 475,00	-	59 680,00
SOUS TOTAL			82 885 878,00	97 789 538,85	8 738 655,00	8 883 150,00
Rapprocher les territoires						
	4099010	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCES TRANSPORT	-	-	-	54 331 781,00
80	4080050	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	10 000 000,00	-	130 000,00	201 315,00
80	4080060	GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO	5 000 000,00	1 000 000,00	350 000,00	250 000,00
80	214020	LGV	-	-	30 000,00	80 000,00
80	214040	PAU - CANFRANC	-	3 822 950,00	-	244 100,00
814	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	17 886 000,00	1 639 000,00	153 896 100,00	105 927 433,00
814	4081420	AUTRES TRANSPORTS INTERURBAINS TRANSPORTS A LA DDE	-	-	7 864 000,00	2 155 000,00
815	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	7 855 696,00
815	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	585 589,00
815	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	50 180,00
815	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	214 376,00
815	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	333 261,00
815	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	1 160,00	38 000,00	43 000,00
815	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	-	154 000,00
815	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	466 000,00	1 029 000,00	785 600,00	813 000,00
815	4081510	TRANSPORTS MIXTES	3 195 000,00	9 365 000,00	6 119 500,00	2 490 500,00
815	4081540	RH : SANTE - TRANSPORT	-	-	1 650,00	1 650,00
815	4081550	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORT	6 000,00	6 000,00	43 948,00	250 448,00
815	4081560	RH : HANDICAP - TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	2 850,00	2 850,00
815	4081570	RH : FORMATION - TRANSPORT	-	-	6 750,00	16 250,00
815	4081590	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - TRANSPORT	-	-	4 750,00	4 750,00
815	4081591	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TRANSPORTS	40 000,00	40 000,00	59 500,00	24 400,00
815	4081592	MISSIONS DEPLACEMENTS - FRAIS MISSIONS AGENTS TRANSPORT	-	-	14 550,00	13 095,00
815	4081593	MISSIONS DEPLACEMENTS - BILLETTERIE AGENTS TRANSPORT	-	-	-	2 183,00
SOUS TOTAL			36 598 000,00	16 908 110,00	169 347 198,00	176 044 857,00
TOTAL			119 483 878,00	114 697 648,85	178 085 853,00	184 928 007,00
BUDGET PRIMITIF 2021			58 307 947,00	86 912 899,79	98 605 589,00	184 077 076,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures - transports

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES

1/ Ports et transports maritimes

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs économiques essentiels d'aménagement et de développement économique des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale intégrée et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances. La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux nécessaires à leur développement.

A ce titre, elle a mis en place une conférence des ports de Nouvelle-Aquitaine pour définir une stratégie interportuaire Atlantique grâce à la création, en 2022, d'une association interportuaire. Son objectif est de promouvoir le potentiel portuaire et multimodal à travers une bannière commune et ainsi renforcer le positionnement maritime de la Nouvelle-Aquitaine, la visibilité de ses ports et son potentiel portuaire.

A – Le Grand Port Maritime de Bordeaux

La Région accompagne le Port de Bordeaux depuis 2019 dans le cadre de du plan de remise à niveau de ses infrastructures portuaires visant à reconquérir des marchés. A ce titre, elle coordonne l'action des collectivités parties à la convention de partenariat et de projets et soutient le programme d'investissements de relance du port au travers des crédits CPER nécessaires à sa nouvelle dynamique.

En 2022, les financements s'articulent notamment autour de la poursuite des travaux de réparation navale, de la modernisation des voies ferrées portuaires du Terminal de Bassens et des opérations de réhabilitation des capacités de stockage du Port débutées fin 2020 pour faire émerger une offre de services sur-mesure à la marchandise et concourir à l'amélioration des opérations logistiques et d'entreposage, essentielles pour gagner en compétitivité.

La Région coordonne son action de manière transversale au niveau des infrastructures et des filières économiques avec le projet stratégique du GPMB 2021-2025. Pour atteindre cet objectif, elle souhaite avec les autres collectivités (Département, Bordeaux Métropole, Région), la CCI de Bordeaux Gironde et l'Union Maritime Portuaire de Bordeaux la mise en place d'une nouvelle génération de contrat de partenariat et de projets.

B – Le Port de Bayonne

Propriété de la Région depuis 2006, le port de Bayonne constitue un formidable outil au service du développement économique de son hinterland. En 2022, la

Nouvelle-Aquitaine continue d'assumer l'entretien courant de ses ouvrages d'infrastructures (digues, quais et berges), des locaux du site hébergeant également des agents régionaux d'autres directions, des véhicules et des engins nautiques avec notamment la construction du nouveau navire de travail, les études générales, les charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port.

Par ailleurs, elle finance ou subventionne également des actions importantes nécessaires pour faire face à ses obligations réglementaires d'autorité portuaire grâce à :

- des missions de sûreté, le fonctionnement d'un guichet unique portuaire ou encore un audit des concessions commerce et plaisance pour définir la feuille de route de fin de concession d'ici 2023 et définir les modalités de mise en place des futures structures ;
- la participation financière au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour, instance collégiale de concertation ;
- des études techniques sur des projets d'avenir : développement d'une ferme houlomotrice pilote, étude environnementale de zone ;
- aux études réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Agglomération Pays-Basque pour améliorer les connaissances du milieu estuarien de l'Adour et pour favoriser l'émergence des énergies marines renouvelables au Sud Aquitain ;
- la subvention à la CCI-BPB, concessionnaire, pour l'aide aux dépenses de fonctionnement de la drague Hondarra.

Malgré une augmentation de l'ordre de 5 % constatée sur les huit premiers mois de 2021, les trafics devraient rester stables voire en légère augmentation en 2021 et 2022 et les effets de la construction des deux laminoirs sont très attendus.

La Région poursuit son objectif de développer le transport par voie maritime à travers ses investissements et son programme de remise à niveau des équipements portuaires. Ainsi 2022 verra l'achèvement des études et le lancement des travaux du quai Gommès, troisième et dernière tranche de l'opération de restructuration des quais de Blancpignon à Anglet, opération d'investissement la plus importante depuis la prise en responsabilité du port par la Région en 2006 (24M€).

Cette opération d'envergure, engagée il y a plusieurs années, donnera à ce site portuaire situé en rive gauche de meilleures conditions d'accès nautique sur le port, essentielles pour permettre un rebond de l'activité.

Enfin, les travaux de réparation du quai Edmond Foy, quai d'honneur accueillant des navires de prestige et d'événements constitueront la dernière opération importante en rive gauche.

D'autre part, dans la continuité du Schéma Directeur d'Aménagement du port, deux nouvelles études opérationnelles préciseront les orientations d'aménagement des zones portuaires de Port Aval et de Saint Bernard pour donner un nouvel élan à la rive droite, priorité de la mandature.

Plus globalement, des études pour l'élaboration de stratégies foncières et environnementales se poursuivront en 2022 pour permettre au port de Bayonne d'offrir des sites clés en main aux industriels et entreprises souhaitant s'implanter,

en agissant pour un développement durable intégré et respectueux de l'environnement urbain.

Enfin, les concessions commerce et plaisance se terminant le 31 décembre 2023, la Région étudiera activement les futures modalités de gestion du port de Bayonne et lancera dès 2022 les actions nécessaires pour pouvoir exploiter les ports de commerce et de plaisance au mieux des intérêts des usagers et de la Région.

C - Le Grand Port Maritime de La Rochelle

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de La Rochelle ont scellé leur volonté commune de mener un partenariat actif et réciproque avec l'adoption d'une Convention Bilatérale de Partenariats et de Projets en séance plénière du 10 octobre 2021. Celle-ci s'inscrit de manière transversale dans le travail mené par la Région, englobant à la fois de développement des infrastructures mais aussi la prise en compte du développement des filières économiques, et fixe une feuille de route concertée, tant sur des axes de développement économique et environnemental que sur la stratégie de développement des infrastructures du GPMLR.

Dans ce cadre, les appels de fond relatifs aux investissements du port se feront en 2022 sur l'opération de développement du trafic ferroviaire et du report modal destinée à améliorer la qualité de la desserte sur les terminaux, moderniser les installations ferroviaires existantes et renforcer la capacité via un raccordement entre deux voies.

D - Le Port de Rochefort-Tonnay-Charente

Premier port départemental de France géré par un syndicat mixte regroupant le Département et l'Agglomération, le bi-pôle Rochefort-Tonnay-Charente constitue un complexe portuaire de proximité qui contribue à l'aménagement du territoire en alimentant et en ancrant le tissu économique dans son hinterland. La Nouvelle-Aquitaine a souhaité inscrire son soutien et a obtenu celui de l'Etat dans le cadre de l'Accord de Relance pour les investissements nécessaires sur les infrastructures portuaires du Port. La réhabilitation de l'apponement céréalier du Port de Tonnay-Charente et des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort permettront de maintenir et développer le trafic céréalier grâce à l'amélioration des conditions de déchargement, d'asseoir le développement du port, d'améliorer le traitement des eaux pluviales et de sécuriser les conditions d'exploitation du port.

2/ Les aéroports

Depuis 2018, la Région met en œuvre une stratégie aéroportuaire destinée à favoriser un développement concerté et une synergie entre les plateformes de Nouvelle-Aquitaine, afin, notamment, de permettre un développement harmonisé entre les territoires.

Face à la crise inédite traversée par le transport aérien, elle a souhaité s'engager, fin 2021, dans une analyse de fond des effets de la crise et ses conséquences sur les aéroports pour adapter sa stratégie aéroportuaire en lien avec les politiques régionales d'environnement, d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique et touristique, et avec la filière aéronautique « verte ».

Dans ce contexte de réflexion sur une adaptation de sa stratégie globale, la Région contribuera, en 2022, au financement des syndicats mixtes aéroportuaires dont elle est membre : Biarritz-Pays Basque, Pau-Pyrénées, Limoges Bellegarde, Bergerac-Dordogne-Périgord, La Rochelle-Ile de Ré et Brive vallée de la Dordogne. Elle prévoit également un soutien en faveur de la ligne aérienne d'aménagement du territoire, également soutenues par l'Etat, Poitiers-Lyon.

3/ Gares ferroviaires et points d'arrêt ferroviaires

En sa qualité d'Autorité Organisatrice du transport, la Région poursuit en 2022, pour les gares et haltes TER, ses programmes en faveur de la mise en accessibilité, de la modernisation des bâtiments voyageurs, de la mise à niveau de la qualité de service, de l'aménagement de pôle d'échanges et de la création de haltes.

A - Modernisation et accessibilité des quais

En 2022, la Région poursuit ses engagements dans le cadre des Schémas Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées, les arrêts prioritaires.

Pour 2022, cela concerne notamment les travaux des gares de Bayonne, Bordeaux, Le Buisson, La Souterraine, La Rochelle et Libourne.

B - Programme de modernisation et d'accessibilité des bâtiments voyageurs

Afin d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers, la Région a établi un programme de modernisation, d'équipement, de signalétique et d'accessibilité des bâtiments voyageurs sur le périmètre du Nord-Ouest de la Nouvelle-Aquitaine dont la phase 2 s'achèvera en 2022.

Cette phase 2019-2022 concerne huit gares :

- Deux prioritaires au SDA AD'AP : Saintes (phase travaux) et Jonzac (ouverture automatique) ;
- Trois dont les PEM ont été réalisés ou sont en projet : Montmorillon, Royan, Saujon ;
- Une gare rénovée sur l'axe Saintes-Niort : Saint-Jean-d'Angély ;
- Deux dont une légère rénovation s'avère nécessaire : Jarnac et Parthenay.

L'inauguration de la gare de Saintes a été réalisée le 15 novembre 2021, l'inauguration de la gare de Royan devrait intervenir début 2022.

C - Mise à niveau de la qualité de service - Convention Cadre Gares 2020-2026

Une Convention Cadre sur les gares a été signée en janvier 2021 entre la Nouvelle-Aquitaine et SNCF Gares&Connexions pour permettre à la Région de subventionner la modernisation d'environ 130 arrêts TER sur la période 2021-2026, pour un montant maximum de 24 M€.

Ce programme permet de traiter chaque point d'arrêt dans son ensemble pour améliorer le confort d'attente (bancs, abris de quais, éclairage ...), l'information (signalétique, information dynamique...), l'intermodalité (arceaux et abris sécurisé vélos ...), et donc de rendre le réseau plus attractif pour les voyageurs du réseau ferroviaire régional.

Une première convention d'application a été votée en 2021, dont la mise en œuvre s'achèvera début 2022 avec les dernières livraisons d'opérations.

Pour 2022, il est prévu de voter une nouvelle convention d'application. Financée à hauteur de 2,8 M€ par la Région, elle permettra de réaliser notamment des travaux dans 25 gares-haltes TER, dont les 16 ayant fait l'objet d'études dans le cadre de la convention 2021.

Aménagement des pôles d'échange multimodaux

La Région soutient financièrement les aménagements de pôles d'échange multimodaux (PEM), actuellement à Biarritz, Biganos Facture, Bordeaux, Gazinet Cestas, Gujan-Mestras, La Gorp, La Rochelle, Libourne, Marmande, Mauzé, Niort, Pau, Périgueux, Saint-Jean-de-Luz et Surgères.

Aménagement et création de haltes TER

La Région accompagne les études de création de haltes comme à Vars ainsi que des travaux de réouverture telle la halte de Marsac ou celle de la Couronne.

4/ Les voies

A - La voirie routière

Comme stipulé dans le SRADDET néo aquitain, le désenclavement de Limoges et du Limousin est la priorité de la Région en matière d'infrastructures routières. De ce fait elle confirme sa volonté d'accélérer toutes les opérations sur les axes permettant le désenclavement du Limousin (RN147, RN141).

En 2022 la Région Nouvelle-Aquitaine continue de financer les opérations routières prioritaires au regard de la sécurité et de la desserte du territoire. Son engagement s'est traduit par la conclusion de deux avenants fin 2021 qui ont permis de prendre en compte les surcoûts sur deux opérations : la déviation de Lussac les Châteaux (RN147) et celle de Roumazière-La Peruse (RN141). La Région finance également les travaux relatifs aux créneaux de dépassement, travaux qui interviendront en 2022 (RN147) et la poursuite des études de l'aménagement à 2x2 voies au nord de Limoges (RN147) et de la partie Chasseneuil-Roumazière (RN141).

Concernant la voirie départementale, elle poursuit et compte solder son engagement financier pour permettre l'achèvement d'une infrastructure structurante pour le Médoc : la déviation du Taillan-Médoc. Enfin, suite à l'avenant conclu en 2020 avec le Département des Deux-Sèvres la Région poursuit sa participation financière sur les deux dernières opérations afin de solder la convention sur le programme RRIR.

B - Les voies ferrées

Le réseau ferroviaire français en général, et en particulier néo-aquitain, souffre depuis plusieurs décennies d'un déficit considérable d'entretien, de maintenance et d'investissement, spécialement en ce qui concerne les lignes dites de desserte fine du territoire (LDFT) dévolues au transport de voyageurs.

Les besoins de travaux de régénération sur les LDFT ont été estimés par SNCF Réseau, en 2017, à 1,3 Md€, indépendamment des travaux de modernisation. A défaut d'un réinvestissement massif, le réseau de LDFT serait menacé de ruine à moyen terme.

L'accord régional de relance et l'avenant n°8 au CPER 2015-2020, délibérés le 17 décembre 2020, ont défini les investissements nécessaires en 2021 et 2022. Cet avenant est caractérisé par un effort supplémentaire exceptionnel de la Région de 86M€ permettant notamment d'engager et surtout d'accélérer deux opérations de régénération dès fin 2022, sur les lignes Niort-Saintes et Poitiers-Limoges. Cet avenant a également permis d'inscrire trois opérations de modernisation de la signalisation sur les lignes : Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port, Pau-Bedous et Saintes-La Rochelle.

L'Etat et la Région ont signé le 22 Avril 2021 un protocole relatif aux lignes de desserte fine du territoire (LDFT), qui vise à matérialiser les engagements financiers respectifs de l'Etat et de la Région sur les LDFT jusqu'en 2032. Par ce protocole, l'Etat et la Région s'engagent à consacrer pour ces lignes une enveloppe globale de 1606,29M€ sur la période 2020-2032, avec des participations respectives du bloc Etat + SNCF Réseau, à hauteur de 38,07% soit 611,45M€, et du bloc Région + collectivités infrarégionales de 61,93% soit 994,84M€. En 2022, ces actions concerneront les régénérations des lignes Niort-Saintes et Poitiers-Limoges.

OBJECTIF N°2 : RAPPROCHER LES TERRITOIRES

1/ Pau-Canfranc-Saragosse

La Région poursuivra sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse, porté par le consortium formé, côté français, de la Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et de SNCF Réseau et, côté espagnol, du Ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda Urbain (MITMA), de l'Administrateur des Infrastructures Ferroviaires (ADIF), gestionnaire des infrastructures ferroviaires et de la Communauté Autonome d'Aragon.

Tous entendent répondre à un nouvel appel à projet du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) 2022 – 2027 pour finaliser les études techniques de réouverture de la ligne, réaliser les premiers travaux (côté espagnol) et le dossier d'enquête d'utilité publique. Cet appel à projets permettra de solliciter 50% de subventions européennes (sur un appel à projets de 10M€ pour la partie française, et pour une durée estimée de 4 ans).

Le groupe de travail quadripartite doit se réunir en janvier 2022 pour valider les études de convergence, les caractéristiques de la future structure organisationnelle, et le lancement en 2022 du nouvel appel à projet MIE. 2022 marquera la fin du programme d'études du MIE 2016-2022 qui débouchera sur une enquête d'utilité publique côté français, en fin 2023.

2/ Grand Projet Sud-Ouest (GPSO)

La Région poursuivra sa participation aux études, acquisitions foncières et travaux préalables effectués dans le cadre des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) qui, avec la mise en œuvre d'une troisième voie sur 12 km et la suppression de six passages à niveau, permettront de désengorger le trafic ferroviaire sur la branche Bordeaux-Toulouse.

Ces aménagements, destinés à assurer une meilleure fluidité des circulations ferroviaires entre les trafics TER et grandes lignes, sont nécessaires à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse GPSO et utiles aux trains du quotidien par leur imbrication dans le projet de RER métropolitain.

2022 sera marquée par la création de l'établissement public local (EPL) par voie d'ordonnance. L'EPL pilotera la gestion financière de la réalisation de la phase 1 du GPSO (AFSB/AFNT et LN Bordeaux-Toulouse-Dax).

Une association de préfiguration regroupant les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine - sera créée début 2022 pour anticiper la création de l'EPL.

Par ailleurs, ce projet étant déclaré d'utilité publique depuis juin 2016, un programme d'acquisition du foncier se poursuit sur les emprises de la future ligne nouvelle.

Enfin, la Région participe à parité avec la Région Occitanie, à une assistance à maîtrise d'ouvrage d'ingénierie financière dont la Région Occitanie est Maître d'Ouvrage.

3/ La LGV Tours- Bordeaux

Après avoir pris acte, en mai 2019, du rapport de la mission du CGEDD relative aux nuisances générées par les TGV auprès des riverains des LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire et Tours-Bordeaux, Elisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, a souhaité la mise en œuvre des recommandations destinées à traiter la situation des riverains, sous la forme de travaux complémentaires pour la LGV Tours-Bordeaux et cofinancés par l'Etat et les collectivités locales.

Cette décision a abouti à la signature, le 6 août 2021, par l'État, la Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et LISEA d'une convention qui prévoit la réalisation de ces travaux pour un montant de 10 M€ cofinancé à parts égales par l'État et la Région, SNCF Réseau assurant la gestion de ce fonds, et LISEA la maîtrise d'ouvrage des actions à mener.

Au titre de cette convention, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont procédé à un premier versement de 1 M€ chacun en 2021, pour couvrir les études et travaux prévus sur la période 2021 à 2022.

4/ Le transport routier de voyageurs

En 2022, la Région poursuivra l'optimisation des moyens engagés et des politiques de mobilité locale (transport à la demande, mobilité solidaire, services autour de mobilités actives) formalisée par la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Cela se traduira par exemple de manière concrète dans la Vienne où l'offre déployée sera redéfinie en fonction des accords qui pourront être trouvés avec les différentes autorités organisatrices de la mobilité de l'aire urbaine de Poitiers. Ces discussions pourraient permettre aussi de mieux desservir les territoires ruraux éloignés en accélérant les services à longue distance.

Le déploiement des offres sur le sud Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques et Lot-et-Garonne) seront par ailleurs finalisées en 2022.

Elle continuera d'améliorer le service rendu aux usagers en opérant les investissements nécessaires grâce à la finalisation de la billettique lourde en Gironde et Charente-Maritime, à l'amélioration de l'information des voyageurs, (en partenariat avec les transporteurs et Nouvelle-Aquitaine Mobilité) et à l'équipement des points d'arrêt (signalétique et éléments d'information) permettant de rendre plus visible l'offre de service régionale.

Elle poursuivra le verdissement du parc de matériel roulant dans le cadre des appels d'offre lancés à la fin des contrats en cours dans les départements du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne.

La fréquentation des services régionaux de transport pourra ainsi s'appuyer sur un réseau amélioré destiné à reconquérir une clientèle qui exprime des besoins forts et personnalisés de mobilité (un peu de télétravail, de nouvelles populations...).

A noter également que le contexte économique sera plus tendu avec une indexation des prix des prestations qui devra intégrer l'augmentation des coûts de l'énergie, verdie ou non, et la nécessité de revaloriser le métier de conducteur dont le recrutement est aujourd'hui difficile. Le coût des contrats sera donc revu à la hausse.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.10 - Europe et International

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne						
041	4004060	COOPERATION TRANSFRONTALIERE		-	755 750,00	738 300,00
042	4004010	COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	538 900,00	427 900,00
042	4004050	PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX	-	-	53 000,00	74 500,00
042	4004080	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	55 000,00	75 000,00
042	2000520010	Développer l'information grand public	-	-	-	162 500,00
53	4053050	LEADER	1 500 000,00	1 925 000,00	900 000,00	1 030 000,00
SOUS TOTAL			1 500 000,00	1 925 000,00	2 302 650,00	2 508 200,00
Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie						
044	4004020	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	470 100,00	501 170,00	1 623 357,00	1 651 016,00
044	4004040	ACTIONS DE SOLIDARITÉ	100 000,00	73 750,00	525 000,00	494 121,00
048	4004030	AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	204 000,00	1 000 000,00	585 000,00	754 300,00
SOUS TOTAL			774 100,00	1 574 920,00	2 733 357,00	2 899 437,00
TOTAL			2 274 100,00	3 499 920,00	5 036 007,00	5 407 637,00
BUDGET PRIMITIF 2021			2 637 250,00	2 147 125,00	5 774 239,00	5 616 400,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Europe et international

Après une deuxième année fortement marquée par la crise sanitaire, l'action européenne de la Région sera en 2022 centrée sur la mise en place des nouveaux programmes européens 2021-2027 et les phases de finalisation de la génération précédente, incluant les crédits liés au plan de relance européen (REACT-EU). En matière d'actions extérieures, 2022 sera aussi l'occasion de réviser la Feuille de route votée en 2019, afin de fixer les orientations de la collectivité pour les prochaines années, avec comme objectifs de renforcer la complémentarité entre l'ensemble des acteurs régionaux intervenant en Europe et à l'International et de promouvoir l'expertise néo-aquitaine hors des frontières françaises.

OBJECTIF N°1: FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE

1/ La Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

Grâce à son implantation à Bruxelles, la Représentation de la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses missions de lobbying, d'information, de formation et sensibilisation, et d'accompagnement pour l'accès aux financements européens.

Sur la scène européenne, 2022 sera marquée par la présidence française de l'Union européenne au premier semestre. Elle sera également rythmée par le lancement des appels à projets des nouveaux programmes de financements européens 2021-2027. Elle verra en outre la mise en œuvre de l'acte II du Pacte vert européen, décliné dans le paquet législatif « Fit for 55 » (« Ajustement à l'objectif 55 »).

Dans ce contexte, il s'agira pour la Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles:

- de poursuivre une veille informative ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe ;
- de positionner la Région à Bruxelles de façon à assurer la visibilité des actions et feuilles de routes régionales ;
- de suivre la mise en œuvre des initiatives liées au Pacte Vert pour l'Europe en assurant la visibilité de la Région en lien notamment avec NéoTerra, et en positionnant dans les débats, si nécessaire, les intérêts néo-aquitains ;
- de continuer à assurer la défense des positions néo-aquitaines sur des enjeux d'importance pour la Région. Par exemples : la prise en compte des priorités néo-aquitaines dans la révision du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), la reconnaissance des ETI dans les politiques européennes, la mise en place d'une législation européenne visant à protéger les Indications Géographiques Non Agricoles, la défense de la filière foie gras, la modification de la proposition de règlement sur les infrastructures de carburant alternatifs pour favoriser d'autres solutions comme les trains à batterie ou hydrogène, etc. ;
- de poursuivre ses actions de sensibilisation aux nouveaux programmes de financements européens en particulier dans les domaines tels que la recherche

et l'innovation, les transports, le numérique, la défense, la formation, la culture, etc. ; par exemple, une journée d'information sur le programme européen « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs » sera organisée en coopération avec le pôle Education et Citoyenneté. A ce titre, des actions devraient être développées avec l'ensemble du Pôle Europe International visant à une meilleure participation de la Région aux appels à projets européens ;

- d'accompagner les filières hydrogène et batteries dans leur démarche de visibilité européenne notamment au sein de réseaux tels que les partenariats interrégionaux S3, les alliances industrielles, ou encore le pilier régional « d'Hydrogen Europe » ;
- de poursuivre sa mission d'accompagnement pour l'accès aux financements européens de tous les acteurs de la région, notamment les pôles de compétitivité, clusters et universités, en lien avec ADI-NA, les collectivités territoriales infrarégionales, les ports et aéroports, etc. ;
- d'appuyer la présence de la Nouvelle-Aquitaine dans les réseaux européens de collectivités (ERRIN, CRPM, AREPO, Coalition des AgriRégions, NECSTouR, partenariats thématiques S3, Coalition Regions4europe) ;
- de favoriser des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska ;
- d'accompagner les élus membres du Comité des Régions dans leur mandat.

2/ La Coopération européenne

L'année 2022 marquera la fin de la négociation des programmes de la coopération territoriale (« Interreg ») pour la période 2021-2027 et le début de leur mise en œuvre. La Nouvelle-Aquitaine s'impliquera pleinement dans cette nouvelle phase pour les 4 programmes qui la concernent directement :

- « Poctefa » le programme opérationnel de Coopération Espagne-France-Andorre au titre des actions transfrontalières ;
- « Sud-Ouest Europe » et « Espace Atlantique » au titre de la coopération transnationale ;
- « Europe » dans le cadre de la coopération interrégionale.

Cette implication sera d'autant plus marquée que la Région exercera la fonction d'autorité nationale non plus seulement pour le Poctefa (dans la continuité de la période 2014-2020), mais également pour le programme « Espace Atlantique ».

Au-delà de Poctefa, la Région poursuivra son engagement dans la coopération transfrontalière en contribuant activement aux travaux de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), notamment la mise en œuvre de la stratégie pyrénéenne du changement climatique, et à ceux de l'Eurorégion dont la Nouvelle-Aquitaine prendra la présidence pour les deux années à venir avec notamment l'application de son nouveau plan stratégique pluriannuel (2021-2027). Enfin, la coopération bilatérale avec l'Aragon sera également développée au travers d'une nouvelle édition du fonds commun qui permet aux deux régions le financement concerté de projets dans différents domaines (innovation-recherche, culture, éducation, environnement, mobilité).

De même, pour ce qui concerne l'espace Atlantique, au-delà du suivi du programme Interreg, une contribution renforcée sera faite aux travaux de la commission des régions de l'Arc Atlantique (CAA). Il s'agira notamment, en partenariat étroit avec la région

d'Euskadi qui exerce la Présidence de la commission de faire évoluer le dossier de mise en place d'une macro-région à l'échelle de cet espace. Il s'agira aussi de faire avancer les travaux du groupe « innovation » de la CAA dont la Nouvelle-Aquitaine assure l'animation.

Par ailleurs, la signature d'une nouvelle convention bilatérale avec la région de Galice est envisagée en 2022 afin de développer de nouveaux partenariats privilégiés avec cette région au sein de la CAA et en dehors sur les sujets touchant principalement aux questions maritimes.

L'année 2022 donnera lieu au renouvellement des accords de coopération avec les régions partenaires de Hesse, Emilie-Romagne et Moyenne-Franconie. Compte-tenu des développements qu'elle a connus au cours de l'année 2021, une attention particulière sera accordée à la coopération avec l'Emilie-Romagne pour laquelle les perspectives de renforcement sont importantes dans différents domaines (numérique, agro-alimentaire, santé, patrimoine, jeunesse, etc).

Avec la Moyenne-Franconie, les coopérations seront poursuivies dans les domaines prévus par le projet de convention, à savoir principalement jeunesse, culture et éducation. Avec la Hesse enfin, un travail de redynamisation sera à opérer. Des perspectives apparaissent dans les secteurs notamment de l'environnement, de l'énergie (Hydrogène), du numérique, du sport, sans négliger les secteurs traditionnels d'échange (Culture, éducation, jeunesse).

Avec la région de Galati (Roumanie), les échanges engagés dans les domaines principalement de la santé, de l'aquaculture, de l'œnologie, de la jeunesse et de l'éducation seront également poursuivis et développés.

Après la clôture en 2021 de l'évaluation du dispositif de soutien aux organismes contribuant à la diffusion de l'information européenne sur le territoire régional (Maisons de l'Europe, Centres d'information Europe Direct), celui-ci sera réformé en 2022 en vue d'une meilleure adaptation aux besoins des organismes concernés et leur permettre de mieux assumer leur mission d'information.

Enfin, la Région poursuivra sa contribution aux travaux de plusieurs réseaux et associations de collectivités locales dont elle est adhérente (CRPM, AFCCRE,...).

3/ Les Programmes Opérationnels Interrégionaux (POI)

Il conviendra aussi d'accompagner la fin de la mise en œuvre des programmes européens interrégionaux 2014-2020 (Pyrénées, Massif Central et Loire). Les actions menées permettront de soutenir ces territoires dans leurs spécificités, notamment en matière de développement touristique, d'appui aux initiatives de développement durable et de valorisation des ressources locales. Dans ce cadre, la Région poursuivra sa participation au GIP Massif central qui assure la responsabilité d'autorité de gestion du programme opérationnel interrégional Massif Central 2014-2020.

En 2022, la Région poursuivra également son action dans les démarches interrégionales en s'impliquant dans le lancement des deux volets interrégionaux FEDER Loire et Massif Central 2021-2027, respectivement pilotés par la Région Centre et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. S'agissant du volet FEDER Pyrénées 2021-2027 intégré au sein du programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine, un schéma alternatif qui s'appuie sur les acteurs du territoire sera mis en œuvre dès 2022.

4/ LEADER

Dans le cadre de Nouvelle-Aquitaine, le choix avait été fait d'étendre aux 52 GAL le dispositif pré-existant depuis le programme Leader 2007-2013, en Région Ex-aquitaine, à savoir un système de contrepartie régionale pour Leader.

Il s'agit pour la Région, par cette intervention, de contribuer au développement des territoires sur des projets relevant de ses compétences, et entrant dans les politiques qu'elle met en œuvre. Elle participe aussi de la bonne exécution de la programmation, puisque ses crédits ont un effet levier pour optimiser l'emploi du Feader.

L'action de la Région sert donc celle de l'autorité de gestion. En effet, il facilite le soutien à des projets locaux peinant à trouver place dans les RI sectoriels.

Par ailleurs, il garantit à la Région la maîtrise budgétaire du programme, grâce à un montant maximum indicatif préfléché pour chaque GAL, tout en lui assurant une totale liberté de décision, chaque opération faisant l'objet d'un engagement individuel en CP.

Depuis 2018, nous observons une forte montée en puissance du dispositif, confirmant son bienfondé et son appropriation par les acteurs dans tous les territoires de la Région. 2022, année d'élaboration des candidatures par les GAL pour la nouvelle programmation 21-27, sera également celle de clôture du programme actuel avec un enjeu de performance pour employer tous les crédits Leader encore disponibles. Le dispositif régional sera donc encore fortement sollicité.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'AFFIRMATION DE LA FRANCOPHONIE

L'année 2022 devrait permettre de développer pleinement des coopérations dont le rythme de travail a pu être ralenti au cours des deux dernières années en raison de la crise épidémique.

Ce sera notamment le cas des coopérations décentralisées africaines (Madagascar, Burkina-Faso, Maroc, Sénégal). Une attention particulière sera apportée au lancement à Madagascar (région Itasy) et au Burkina-Faso (région Plateau central) de grands projets dans les secteurs de la gouvernance locale et de l'énergie dont le soutien par l'Agence Française de Développement devrait être confirmé en cours d'année. Au-delà de ces projets, un volet d'actions étendu (agriculture, environnement, développement économique, ...) sera maintenu dans ces deux pays. Au Sénégal, la coopération renouvelée avec 6 départements du pays en décembre 2020 sera poursuivie, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de l'appui à la formation et l'insertion des jeunes. Au Maroc, après la relance de la coopération opérée en 2021 avec la région du Souss Mass, 2022 devra permettre la concrétisation d'actions communes, principalement dans les domaines de la transition économique, de l'innovation, de l'insertion économique des jeunes.

Par ailleurs, le développement des échanges multi-pays entre le Maroc, le Sénégal, le Burkina Faso, l'Allemagne et la France sur la question de la formation professionnelle et de l'entreprenariat des jeunes sera recherché au travers des différents projets conduits par la Nouvelle-Aquitaine dans ses coopérations décentralisées.

Au Vietnam, la coopération en cours avec la Province du Lao Cai, renouvelée pour la période 2021-2023, sera poursuivie dans les domaines du développement du secteur du tourisme, du patrimoine, de l'agro-alimentaire et de la Francophonie. Une réflexion sera par ailleurs engagée sur la poursuite du partenariat avec la province du Thua Thien Hué, dont la convention n'a pas été renouvelée depuis mars 2021.

S'agissant toujours des échanges avec les pays du « Sud », l'année 2022 constituera la première année pleine de mise en œuvre de la convention conclue au début de 2021 avec l'agence Expertise France. Dans la continuité des premières missions déjà réalisées en Tunisie, au Burkina Faso et en Mauritanie, il s'agira de favoriser la valorisation du savoir-faire de la Région de Nouvelle-Aquitaine dans différents domaines (formation professionnelle, emploi et entrepreneuriat des jeunes, développement économique et appui à l'innovation, gestion des forêts et biodiversité, énergies renouvelables) au travers de missions et accueils de délégations impliquant des collaborateurs de la Région et des experts issus de différents organismes régionaux.

Dans un même esprit d'appui au développement et de contribution à la réalisation des ODD (Objectifs de Développement Durable), le soutien que la Région apporte aux acteurs régionaux de la solidarité internationale sera poursuivi avec la reconduction du dispositif d'appels à projets « Développement solidaire » et « Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale » déjà en place. S'agissant de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, un travail de concertation pour une redéfinition du mode de soutien sera opéré dans le courant de l'année pour une application en 2023.

Un soutien spécifique continuera d'être apporté aux ONG néo-aquitaines du secteur agricole qui agissent en Haïti avec toutefois la perspective d'une évolution du dispositif en 2023 qui, du fait du non renouvellement des accords de coopération décentralisée qui existaient avec ce pays, intégrera le cadre de l'appel à projets « Développement solidaire ».

La Région poursuivra également son soutien aux organismes (têtes de réseaux) qui fédèrent les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale (réseau régional multi-acteurs « So'Coopération », réseau des associations de solidarité internationale « RADSII ») ainsi qu'à l'Institut des Afriques (IDAF) qui réunit les acteurs du monde culturel, universitaire et associatif travaillant avec le continent africain et pour lequel la Région a lancé le chantier de rénovation d'un immeuble au centre de Bordeaux qui devrait s'achever fin 2022/début 2023.

Dans le cadre de ses coopérations avec les régions de pays développés, une réorientation sera apportée au partenariat existant avec la province du Hubei en Chine en raison de l'évolution de la situation dans ce pays : le système d'accompagnement des entreprises néo-aquitaines sera revu et une réflexion conduite quant à l'avenir de ce partenariat de manière plus globale.

Avec le Québec, les dynamiques d'échange dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, du développement économique, de la culture, de la jeunesse seront poursuivies en conformité avec les orientations fixées par la feuille de route concertée entre la Région et la Délégation générale du Québec en France. Un accent particulier sera mis sur les échanges dans les domaines de la santé et de l'économie sociale et solidaire. Plus globalement, cette coopération poursuivra l'objectif de promotion de la francophonie.

S'agissant toujours de la francophonie, la convention conclue avec l'Institut Français de soutien à des acteurs culturels continuera d'être appliquée. Par ailleurs, la Région

poursuivra son implication dans les projets conduits par l'AIRF (Association Internationale des Régions Francophones), principalement vers l'Afrique.

Outre l'AIRF, la Région continuera de participer aux travaux des associations et réseaux (Cités Unies France notamment) qui fédèrent les collectivités et organisations agissant dans le domaine international.

Dans une même volonté de favoriser les partenariats internationaux et la promotion des secteurs clefs régionaux, la Région poursuivra enfin son soutien à l'agence Interco Nouvelle-Aquitaine dont l'activité consiste dans le développement d'échanges économiques, la valorisation des expertises régionales et l'accueil de délégations étrangères sur les principaux salons organisés en région.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer la vie associative						
42	4042010	SOUTIEN A L'EMPLOI ASSOCIATIF	-	-		2 763 000,00
42	4042020	DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	377 750,00	340 400,00	3 236 804,00	1 292 000,00
SOUS TOTAL			377 750,00	340 400,00	3 236 804,00	4 055 000,00
Promouvoir la solidarité et l'égalité						
42	4042030	SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ	600 000,00	441 850,00	1 083 911,00	1 266 000,00
SOUS TOTAL			600 000,00	441 850,00	1 083 911,00	1 266 000,00
TOTAL			977 750,00	782 250,00	4 320 715,00	5 321 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>1 000 000,00</i>	<i>782 250,00</i>	<i>2 375 258,00</i>	<i>9 036 812,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vie associative et égalité

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

La crise sanitaire a renforcé la valeur de la vie associative, alors que celle-ci a été attaquée dans ses fondements : le vivre-ensemble, la solidarité, le bénévolat. L'adaptation du modèle économique et la professionnalisation des associations demeurent les piliers de l'action régionale qui ne peut s'adresser individuellement aux 130 000 associations de Nouvelle-Aquitaine : accompagnement à la formation des bénévoles, recours à de l'expertise extérieure à travers le dispositif DLA apparaissent comme de puissants leviers de transformation des organisations.

Certaines associations locales ayant ressenti un isolement fort pour traverser la crise et mobiliser notamment les aides publiques disponibles, un regard particulier sera porté en 2022 sur les programmes d'accompagnement des adhérents par les têtes de réseau régionales.

Par ailleurs, le redéploiement de crédits consacrés au financement de crise exceptionnel 2021 des emplois en ex-Limousin permettra de sécuriser les emplois et le développement des compétences.

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE

La crise sanitaire a particulièrement mis en relief deux aspects de la politique Egalité/solidarité de l'institution régionale :

- un nombre exponentiel de signalements de violences intra-familiales, chiffre cependant sous-estimé par rapport à la réalité des actes commis sur les femmes par leurs conjoints ou ex-conjoints,
- l'explosion de la demande en aide alimentaire auprès des réseaux caritatifs.

Le Conseil Régional manifeste par un budget dédié son volontarisme politique en accompagnant les projets associatifs en faveur de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de la solidarité envers les plus démunis.

Désormais muni avec ses partenaires d'un observatoire des violences sexuelles et sexistes, l'institution régionale va concourir à l'ouverture sur des territoires carencés de structures d'accueil des femmes en difficulté, de lieux expérimentaux d'accueil des auteurs de violences conjugales, à la détection de nouvelles initiatives sur des discriminations peu ou pas couvertes (l'origine, l'orientation sexuelle...).

Concernant le volet solidarité, l'innovation sociale portée par la région Nouvelle-Aquitaine sera appliquée à l'accompagnement financier des grands réseaux caritatifs de l'aide alimentaire, à travers une réflexion en cours en lien avec le pacte alimentaire et l'approvisionnement local en denrées.

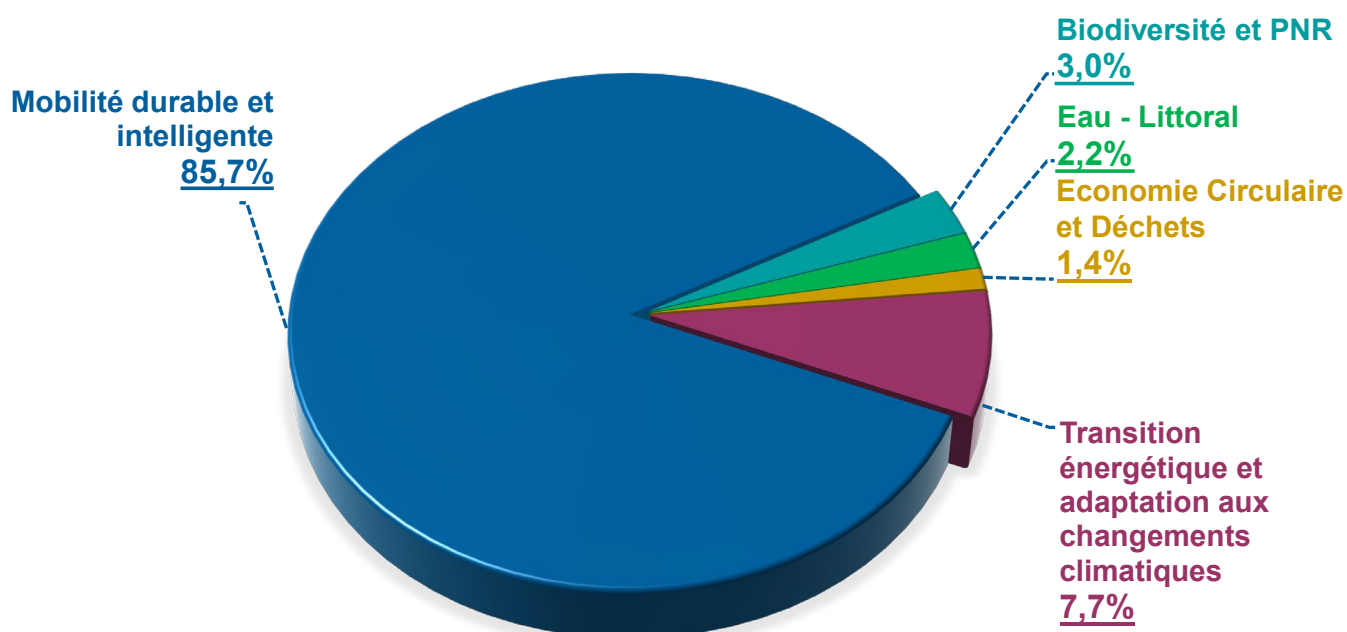


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.1 - Biodiversité et PNR	4,40	2,50	16,04	10,89	13,39
4.2 - Eau - Littoral	11,10	7,00	4,90	3,10	10,10
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,50	3,50	3,30	2,60	6,10
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	28,00	26,90	8,89	7,91	34,81
4.5 - Mobilité durable et intelligente	139,19	60,84	236,89	324,06	384,89
TOTAL	189,19	100,74	270,02	348,55	449,29
BUDGET PRIMITIF 2021	79,01	73,68	339,27	339,69	413,37

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
4.1 - Biodiversité et PNR	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00
	SOUS-TOTAL	4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00
4.2 - Eau - Littoral	Préserver le littoral et les ressources en eau	11 100 000,00	7 000 000,00	4 900 000,00	3 100 000,00
	SOUS-TOTAL	11 100 000,00	7 000 000,00	4 900 000,00	3 100 000,00
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	6 500 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 600 000,00
	SOUS-TOTAL	6 500 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 600 000,00
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	Accompagner la transition énergétique des territoires	1 420 000,00	1 300 000,00	-	-
	Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	24 580 000,00	20 700 000,00	8 770 000,00	7 550 000,00
	Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	2 000 000,00	4 900 000,00	120 000,00	358 100,00
	SOUS-TOTAL	28 000 000,00	26 900 000,00	8 890 000,00	7 908 100,00
4.5 - Mobilité durable et intelligente	Favoriser le report modal de la route vers le rail	137 000 223,00	59 744 811,15	234 809 114,00	322 232 163,00
	Développer l'intermodalité des différents modes de transport	2 189 000,00	1 091 500,00	2 080 000,00	1 824 000,00
	SOUS-TOTAL	139 189 223,00	60 836 311,15	236 889 114,00	324 056 163,00
TOTAL GENERAL		189 189 223,00	100 736 311,15	270 021 685,00	348 549 806,00
BUDGET PRIMITIF 2021		79 008 667,00	73 677 307,21	339 265 668,00	339 694 808,00

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.1 - Biodiversité et PNR

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles						
71	4071020	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR	4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00
SOUS TOTAL			4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00
TOTAL			4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>10 350 000,00</i>	<i>5 260 000,00</i>	<i>15 900 000,00</i>	<i>10 431 000,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Biodiversité et Parcs Naturels Régionaux

OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

La préservation des espaces naturels reste une des priorités de la Région pour préserver les « HotSpot / points chauds » de Biodiversité. La Région continuera d'apporter son soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine et l'appuiera dans l'évaluation de sa stratégie d'acquisition initiée dans le cadre de Néoterra.

La création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales permettra de consolider ces actions de protection forte et d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion conservatoire des milieux les plus fragiles.

2022 sera également une année de transformation de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Etablissement Public pour renforcer sa légitimité, remporter la confiance des acteurs et assoir sa position centrale dans la transition écologique. Débuté en 2019, la Stratégie Régionale Biodiversité sera finalisée et les processus d'engagement de l'ensemble des acteurs de la biodiversité : collectivités, acteurs socio-économiques, associations, entreprises, ... seront initiés. Dans cette dynamique, des réflexions seront menées pour construire un modèle économique pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine à l'instar de ce qui existe sur l'eau et l'énergie.

La Région poursuivra son soutien aux parcs naturels régionaux comme relais locaux des politiques environnementales régionales. L'année 2022 devrait être la dernière année du cadre stratégique actuel, qui sera révisé pour mieux répondre à des objectifs politiques actualisés. La mise en œuvre du projet européen « Life abeilles sauvages », la poursuite de l'élaboration de deux projets de nouveaux parcs et le lancement de la révision de la charte du parc Périgord-Limousin permettront de concrétiser des synergies entre les PNR.

L'année 2022 sera celle de l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'accompagnement des transitions écologique et énergétique. En parallèle, les dispositifs en vigueur se poursuivront, principalement au bénéfice d'un écosystème associatif constitué de « têtes de réseau » professionnalisées et structurantes, et de projets ponctuels permettant de diversifier l'offre de sensibilisation et d'éducation aux enjeux d'Ecobiose et Acclimaterra. L'accompagnement des lycéens dans leur formation à l'environnement et leur mise en capacité de se mobiliser se poursuivra également via le dispositif « Sciences Grandeur Nature ».

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.2 - Eau - Littoral

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver le littoral et les ressources en eau						
58	3053548	TFRILDIG - FRIL DIGUE	-	3 000 000,00	-	-
74	4074010	ENVIRONNEMENT EAUX	6 900 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00	2 300 000,00
76	4076010	ENVIRONNEMENT LITTORAL	4 200 000,00	2 000 000,00	900 000,00	800 000,00
SOUS TOTAL			11 100 000,00	7 000 000,00	4 900 000,00	3 100 000,00
TOTAL			11 100 000,00	7 000 000,00	4 900 000,00	3 100 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>13 200 000,00</i>	<i>11 000 000,00</i>	<i>4 900 000,00</i>	<i>3 600 000,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Eau - Littoral

OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

1/ Une politique en faveur de la préservation du littoral

La stratégie de connaissance du littoral va être réévaluée par le biais d'une nouvelle convention pour l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine. Les politiques en matière d'aménagement et de gestion de milieux naturels littoraux vont se poursuivre, tout en étant refaçonnées par de nouvelles conventions à venir avec l'Office National des Forêts et le Conservatoire du littoral, deux partenaires majeurs de l'action régionale sur le littoral.

En matière de risques naturels, les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côté en sont à une phase de bilan pour les plus anciennes, et d'émergence notamment en Charente Maritime. L'accompagnement financier se poursuivra en fonction des besoins et des résultats des bilans dressés. Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vigueur se poursuivent, mais les nouveaux engagements régionaux seront maîtrisés par la promotion des solutions fondées sur la nature.

Enfin, l'accent en matière de littoral sera mis sur le développement de la stratégie en faveur des marais littoraux, par une montée en puissance du dispositif, la recherche de cofinancements structurés, ainsi qu'un effort de communication accru.

2/ Une politique en faveur de la préservation des ressources en eau

Face aux pressions toujours grandissantes sur la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine, la Région poursuit sa politique régionale adoptée en 2018 et renforcée dans le cadre de sa feuille de route Néo-Terra (notamment ambition 9 en faveur de la préservation et la protection de la ressource en eau) et le plan Nouvelle-Aquitaine Rebond qui fait notamment de la filière eau une priorité.

Dans la poursuite de cette dynamique engagée de longue date, la Région, en 2022, amplifiera son action en faveur de la préservation de la ressource en eau notamment en :

- S'engageant dans un nouveau programme multi-partenarial Re-Sources plus ambitieux, qui mettra encore au cœur de sa stratégie, l'accompagnement des changements de pratiques et la sortie des pesticides de synthèse conformément aux engagements de Néo Terra ;
- Définissant, à l'échelle des bassins versants présents en Nouvelle-Aquitaine, un mix de solutions à mettre en œuvre pour limiter les conflits d'usages liés aux problématiques quantitatives ;

- Revisitant l'accompagnement des industries consommatrices d'eau dans la limitation de leurs pressions (quantitative et qualitative). Cela passera notamment par la mise en place de conventions d'objectifs avec les industries régionales les plus consommatrices d'eau et par l'évolution du règlement d'intervention en faveur de l'efficacité hydrique des industries ;
- Accompagnant les premiers projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, suite au lancement de l'Appel à projets Ec'Eau en 2021 ;
- Lançant un nouvel appel à projets en faveur de la restauration des zones humides afin de permettre une meilleure résilience des territoires ruraux ou urbains face aux risques (lutte contre les inondations par le ralentissement de l'eau par exemple) ou aux périodes de stress hydrique (stockage de l'eau dans les zones humides...).

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.3 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire						
71	4071010	ENVIRONNEMENT DÉCHÊTS	6 500 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 600 000,00
SOUS TOTAL			6 500 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 600 000,00
TOTAL			6 500 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 600 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Economie circulaire et déchets

OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre des compétences élargies de planification de la prévention et de la gestion des déchets (volet Déchets du SRADDET) mais également d'animation et de coordination de l'économie circulaire, la Région entend :

- Préserver les ressources régionales en limitant leur mobilisation et en favorisant une utilisation efficiente ;
- Créer de la valeur ajoutée et générer des emplois via le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets mais également de réutilisation ou de réemploi.

Pour atteindre ces objectifs, la Région, en 2022, mettra en œuvre une feuille de route d'animation du volet Déchets du SRADDET en direction des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets. Cette feuille de route a vocation à créer un rapport de proximité et de confiance entre la Région et les collectivités afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets affichés dans le volet Déchets du SRADDET. Il s'agira d'accompagner ces acteurs publics afin de :

- prioriser la prévention de production de déchets ;
- soutenir le déploiement de l'économie circulaire par les collectivités en charge des déchets ;
- accompagner des investissements au travers d'un appel à projets unique en direction de ces collectivités...

En parallèle, la Région continuera, en 2022, d'accompagner les acteurs économiques dans le développement de l'économie circulaire notamment via l'écoconception ou l'économie de la fonctionnalité. Cet accompagnement passera également par le développement de filières régionales en matière de recyclage ou de valorisation matière, en priorisant celles qui permettent de répondre aux objectifs du volet Déchets du SRADDET, aux ambitions de Néo Terra ou aux orientations de Nouvelle-Aquitaine Rebond. Ainsi, 2022 sera tout particulièrement consacrée à la validation du Plan Zéro Plastique et à sa mise en œuvre. Ce plan va permettre d'accompagner les acteurs locaux engagés dans :

- le recyclage et la réutilisation des plastiques afin de limiter la production de déchets plastiques qui partent aujourd'hui en enfouissement ;
- le développement de projets de substitution des plastiques ;
- la limitation des fuites de plastiques dans l'environnement et notamment les pollutions des océans.

La révision du SRDEII sera l'occasion pour la Région de réaffirmer l'importance du développement de l'économie circulaire pour répondre aux enjeux de transitions de l'économie régionale.

Enfin, la Région continuera d'accompagner le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment en renouvelant son appel à projets annuel à destination des entreprises, en soutenant le réseau Résonance et en organisant au 1er semestre les trophées RSE de Nouvelle-Aquitaine.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner la transition énergétique des territoires						
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	1 420 000,00	1 300 000,00	-	-
SOUS TOTAL			1 420 000,00	1 300 000,00	-	-
Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique						
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	-	-	3 995 000,00	2 871 000,00
75	4075020	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	6 530 000,00	4 600 000,00	450 000,00	525 000,00
75	4075030	SOLUTIONS ENERGETIQUES MATURES	17 850 000,00	16 000 000,00	525 000,00	1 374 000,00
75	4075040	SARE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE	200 000,00	100 000,00	3 800 000,00	2 780 000,00
SOUS TOTAL			24 580 000,00	20 700 000,00	8 770 000,00	7 550 000,00
Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux						
0202	2000633010	Reversements, régularisations, remises de dette	-	-	-	218 100,00
222	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	3 515 179,00	-	20 000,00
222	4022062	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	1 400 000,00	210 000,00	84 000,00	120 000,00
222	315043	PPI 4 - MAITRISE DE L'ENERGIE	-	100 000,00	-	-
222	3022202	EI-PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	-	497 780,00	-	-
224	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	484 821,00	-	-
224	4022062	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	600 000,00	90 000,00	36 000,00	-
224	3022202	EI-PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	-	2 220,00	-	-
SOUS TOTAL			2 000 000,00	4 900 000,00	120 000,00	358 100,00
TOTAL			28 000 000,00	26 900 000,00	8 890 000,00	7 908 100,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>43 060 000,00</i>	<i>26 259 000,00</i>	<i>8 277 500,00</i>	<i>7 171 000,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Le rapport du GIEC présenté en août dernier confirme que si le monde maintient les émissions de gaz à effet de serre au niveau d'aujourd'hui, cela conduit à un réchauffement de l'ordre de 3,5° d'ici la fin du siècle et un franchissement de la barre des +1,5° dès 2030. Face à cette situation, la politique Energie-Climat de la Région, au cœur même de Néo Terra, poursuit son action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité propre, tout en accompagnant les territoires.

Le SRADDET a pour objectif que les énergies renouvelables atteignent en 2030, 50% de la consommation régionale finale d'énergie, et affiche la neutralité carbone en 2050, avec consécutivement des efforts drastiques d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. La feuille de route Néo Terra confirme l'engagement régional dans ces objectifs.

En Nouvelle-Aquitaine, 170 000 GWh d'énergie sont consommés (chiffres 2019), soit 28 MWh par habitant et par an, mais la production énergétique régionale représente un peu plus de la moitié de ce besoin énergétique, soit seulement 90 000 GWh. Ainsi, au regard de la forte variabilité des prix de l'énergie et du réchauffement climatique qui nécessite une mobilisation immédiate, une stratégie d'autonomie énergétique régionale est une nécessité.

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

1/ Accompagner les territoires dans leur transition énergétique et climatique

Les objectifs ambitieux en termes de transition énergétique affichés dans le Sraddet et Néo Terra ne pourront être atteints sans l'implication forte des territoires, élus et citoyens. L'action est nécessaire à toutes les échelles territoriales et avec l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs économiques.

La Région intervient auprès des territoires pour les accompagner dans la transition énergétique et climatique notamment en :

- animant avec l'ADEME et la DREAL le réseau « Territoires Energie Climat (TEC) » qui réunit une centaine d'EPCI, met à disposition des territoires de nombreuses ressources et permet des échanges de bonnes pratiques et des formations ;
- soutenant le réseau des TEPOS Nouvelle-Aquitaine : 7 TEPOS ont un contrat en cours sur la période 2021-2023, 8 TEPOS ont un contrat qui s'est achevé au 31 décembre 2021 et dont les modalités de poursuite seront définies début 2022. La Région renforcera le réseau de ces territoires exemplaires

et aidera d'autres territoires à s'engager dans cette dynamique, en lien avec la mise en place des nouveaux Contrats de territoire de la Région ;

- en mettant en place dès 2022, avec l'ADEME, une animation sur le territoire régional pour accompagner les élus locaux à planifier et organiser le déploiement de projets photovoltaïques et éoliens. En effet, les récentes études réalisées par l'ADEME (sur les zones délaissées et artificialisées) et par la DREAL montrent que les zones artificialisées (friches, délaissés, sites pollués, parkings) en Nouvelle-Aquitaine ne permettront pas d'atteindre les objectifs du SRADDET (8,5GWc à 2030). Ainsi, l'installation de centrales photovoltaïques au sol situées en dehors des espaces artificialisés est nécessaire et doit être élaborée de manière la plus vertueuse possible.

Par ailleurs, la Région continuera de s'appuyer sur Acclimaterra afin de poursuivre l'analyse scientifique du changement climatique dans notre région et diffuser ces informations auprès des territoires (EPCI, communes). La Région veillera également à une bonne articulation avec les Réseaux régionaux de recherche. Par ailleurs, l'Observatoire régional 'AREC', outil d'analyse et observatoire primordial pour aider à la décision, sera soutenu dans son action.

2/Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

Le développement des énergies renouvelables sera d'autant vertueux qu'il s'inscrira dans des stratégies locales de transition énergétique portées par les élus et les citoyens. La Région poursuivra ainsi son soutien à l'ancrage local des projets et leur appropriation, encouragera la sensibilisation et la formation aux enjeux énergétiques, répondant ainsi à l'Ambition 1 de Néo Terra : « Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

1/Améliorer l'efficacité énergétique

A - Rénovation énergétique des bâtiments

Le bâtiment constitue le premier secteur consommateur d'énergie (40% des consommations régionales et 20% des émissions de GES). La rénovation énergétique constitue donc un levier essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cet enjeu énergétique et climatique s'accompagne :

- d'un enjeu social : 14% des ménages se trouvent en situation de vulnérabilité énergétique en Nouvelle-Aquitaine (plus de 30% dans certains départements) ;
- d'un enjeu économique : secteur stratégique pour la dynamique économique, porteur d'emploi local non délocalisable (l'activité entretien-rénovation des logements représente 4 milliards d'euros du chiffre d'affaires du bâtiment en NA) ;
- d'un enjeu en matière d'attractivité des territoires.

En application du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) et de la feuille de route Bâtiments durables, votés en 2020, la Région encourage la rénovation énergétique du logement dans un objectif de rénovation globale et de lutte contre la précarité.

Dans ce cadre, la Région a refondu en 2021 le réseau des Conseillers Energie afin de le rendre plus performant et plus proche des territoires. Ainsi, ces conseillers sont désormais portés par les intercommunalités, au sein de Plateformes de la rénovation énergétique. Ces plateformes sont cofinancées par la Région, les intercommunalités ainsi que par les entreprises dites 'Obligés' via le programme de l'Etat appelé SARE (Service d'accompagnement pour la Rénovation énergétique), la Région assurant la gestion de ce programme.

En termes de soutien aux investissements, la Région poursuivra l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux. De plus, au titre du FEDER 2021-2027, les opérations de rénovation énergétique des logements sociaux seront poursuivies, et un dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics sera mis en place.

B - Décarbonation de l'industrie

Les prix « marché » du gaz et de l'électricité ont fortement augmenté ces derniers mois : les cours du gaz ont été multipliés par cinq depuis l'hiver et ceux de l'électricité dépassent désormais les 100€ par MWh. Cela tient à des facteurs conjoncturels (un hiver relativement froid) et surtout structurels (la demande mondiale de gaz qui repart à la hausse, portée par l'Asie). A cela s'ajoute le renchérissement du coût du CO2 (60 € la tonne en septembre contre 35 € en début d'année) en raison du durcissement du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE.

Dans ce contexte, la Région s'engage sur le moyen et long terme avec les entreprises afin de les accompagner à définir une stratégie énergétique leur permettant d'être moins impactées par la volatilité du prix des énergies fossiles. Il s'agit ainsi d'accélérer la transition énergétique des entreprises grâce à 3 outils :

- la Région poursuivra le soutien à l'efficacité énergétique des entreprises de production, en particulier via de nouveaux Contrats de partenariat pluriannuels avec celles qui consomment plus de 100 GWh/an, et via l'Appel à projets régional en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Ce dispositif, lancé dès 2016, a déjà permis de financer 145 projets, pour un total de 1TWh/an d'économies d'énergie (ou de substitution par des énergies renouvelables), soit l'équivalent de 170 000 logements bénéficiant d'une rénovation énergétique globale.
- la Région accompagnera les entreprises lauréates de son AMI « Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque en gré à gré - PPA » afin de mettre en lien producteurs d'électricité verte locale et les entreprises de la région recherchant une électricité à coût compétitif à long terme (15 ans). En 2021, 11 industriels ont bénéficié d'un appui de la Région. Au vu du contexte marché, les sollicitations vont croissantes. Face au succès de ce dispositif, il sera relancé début 2022 dans l'objectif de faire bénéficier d'études d'opportunité à une vingtaine d'entreprises, et de signer un premier PPA néo-aquitain.

- un troisième dispositif sera lancé début 2022 : il vient compléter les dispositifs existants en priorisant la transition énergétique des industriels consommant des énergies fossiles (charbon, fioul, propane, butane) les plus émettrices de CO₂, acheminées hors des réseaux de distribution. A titre expérimental en 2022, au travers de la réalisation d'une trentaine d'études d'opportunité, il s'agira d'aider les PME et ETI à identifier les possibilités les plus pertinentes d'un point de vue technico-économique pour se passer de ces énergies fossiles hors réseau. En fonction du succès et de la confirmation de l'intérêt d'un tel dispositif, celui-ci pourrait être pérennisé dès 2023 permettant le financement de la sortie du fossile de 2 000 sites d'ici 2030 (aides forfaitaires au raccordement aux réseaux de gaz, à la mise en place de chaudières biomasse, etc.).

L'ensemble de ces 3 outils sera mis en œuvre dans le cadre d'un budget dédié et maîtrisé.

2/ Favoriser la production d'énergie renouvelable

A - Développement du gaz renouvelable, solution mature

- Dans le cadre de NEOTERRA et sur la base du scénario régional '100% Gaz renouvelable à 2050', la Région poursuivra le développement de la production de gaz vert via la méthanisation, à travers le dispositif régional d'animation MéthaN-Action qui assure l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets, et via le soutien aux investissements. L'objectif est d'atteindre 30% de gaz vert dans les réseaux dès 2030. En plus du verdissement des réseaux de gaz, la méthanisation permet de gérer les déchets agricoles, d'améliorer la qualité des sols et de décarboner la mobilité. La région compte 90 unités en fonctionnement et environ 30 projets sont à un stade avancé (investissement, construction). Le soutien régional sera apporté en restant dans l'enveloppe budgétaire dédiée, et de manière complémentaire avec le FEDER.
- Le BioGNV : le secteur des transports et de la mobilité est le premier secteur consommateur d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine (avec 36% des consommations) et émetteur de gaz à effet de serre (40%). Le scénario retenu par la Région pour le transport routier et acté par le SRADDET et la feuille de route NEOTERRA, repose sur des consommations énergétiques réparties majoritairement entre GNV/BioGNV (transport de marchandises) et électrique (mobilité des personnes).

L'utilisation du BioGNV présente des avantages environnementaux (réduction de 80% des émissions de GES, réduction des polluants atmosphériques et des particules) et économiques. Il permet également de soutenir le développement de la méthanisation, et il améliore la balance commerciale régionale (substitution au gaz naturel importé de Norvège, Russie, USA). Depuis 2017, la Région soutient la Mobilité BioGNV à destination des entreprises régionales de transport. A ce jour, la Région a accompagné l'émergence de 14 stations publiques et une dizaine de projets supplémentaires sont en cours de développement. Ces stations ont permis la conversion au BioGNV de plus de 200 poids-lourds au niveau régional,

permettant d'imprimer une dynamique territoriale de conversion des flottes pour une sortie du « tout pétrole ». Cet effort sera poursuivi en 2022.

B - Soutien à la chaleur renouvelable, solution mature

Dans un contexte budgétaire restreint, le soutien à la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur) sera limité à une animation régionale permettant de faire émerger des investissements ; ces derniers seront financés par l'ADEME dans le cadre de son Fonds Chaleur.

C - Soutien aux solutions énergétiques innovantes

Dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé de se concentrer sur 2 principales actions, sachant qu'il est mis un terme au soutien au photovoltaïque en autoconsommation (l'Etat a mis en place un dispositif sur ce type de projet) :

- L'hydrogène : En application de la Feuille de route régionale votée en octobre 2020, l'Appel à projets 'Hub de mobilité hydrogène routière et maritime' est complémentaire des dispositifs de soutien européens et nationaux (ADEME). Il vise à s'appuyer sur les secteurs et atouts régionaux au sein desquels l'hydrogène peut apporter une véritable plus-value. C'est pourquoi, il met l'accent sur les usages et écosystèmes maritimes (notamment au sein des 4 grands ports de transport de marchandises), les usages en mobilité routière lourde en raison de l'existence d'axes routiers régionaux importants (tracteurs poids lourds, bus, bennes à ordures ménagères BOM...) et les infrastructures de production et d'avitaillement d'hydrogène vert d'envergure régionale. Pour affiner la pertinence des futurs projets, un schéma régional de déploiement d'infrastructures de production et d'avitaillement pour le transport lourd et pour le secteur maritime sera réalisé en 2022, en cohérence avec les dynamiques nationales et européennes.
- L'Agrivoltaïsme : la Région poursuivra son soutien aux expérimentations agri-solaires, couplant cultures ou élevages, et solaire photovoltaïque. L'objectif est d'expérimenter un nouveau modèle d'intégration du photovoltaïque dans une activité agricole, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agronomiques.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX

Ce programme complète les actions de rénovation globales du patrimoine des lycées qui, par l'application du « Guide environnemental de construction et de rénovation durables dans les lycées » contribuent à l'amélioration continue de la performance environnementale et énergétique des bâtiments des lycées.

A ce titre, afin de permettre à la Région de continuer à positionner ses lycées dans la perspective de l'atteinte du « Facteur 4 » en 2050, trois axes d'actions principales sont investis :

- La résorption de points noirs énergétiques (isolation, régulation, optimisation d'équipements, etc.),
- La mise en œuvre de substitution d'énergies fossiles par des des énergies renouvelables décarbonnées (géothermie, bois énergie, aérothermie, etc.),
- Investissements liés au gros entretien et le renouvellement des équipements des installations thermiques dans les lycées.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.5 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Favoriser le report modal de la route vers le rail						
80	4081230	RER METROPOLITAIN	-	351 750,00	-	-
810	216013	OPERATIONS DIVERSES TER	-	150 000,00	-	-
811	4081110	TER - MODERNISATION DU PARC MATERIEL - ACQUISITION MATERIEL	65 950 000,00	16 871 532,00	-	-
811	4081120	TER - MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	800 000,00	19 856 733,00	-	-
811	4081130	TER - EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	229 745 914,00	308 274 996,61
811	4081140	TER - TARIFICATIONS	-	-	780 000,00	200 000,00
811	4081150	TER - INFORMATION - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL	-	60 000,00	261 900,00	261 900,00
811	4081160	TER - PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	3 754 900,00	3 367 593,00
811	4081230	RER METROPOLITAIN	57 308 889,66	4 153 701,01	150 000,00	222 737,89
811	4081240	RER BASQUE	333 333,34	111 111,11	-	-
811	216016	EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	-	31 915,50
811	3080384	IFTI - TER - FONCTIONNEMENT	-	-	-	9 570 020,00
812	4081230	RER METROPOLITAIN	1 307 000,00	2 792 149,70	-	-
87	4081230	RER METROPOLITAIN	200 000,00	93 333,33	-	-
884	4088410	TRANSPORTS DE MARCHANDISE PAR VOIE FERREE	5 705 000,00	2 674 500,00	-	-
884	4088420	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	-	9 617 001,00	-	206 000,00
885	4088530	TRANSPORT DE MARCHANDISES REPORT MODAL	5 396 000,00	3 013 000,00	116 400,00	97 000,00
SOUS TOTAL			137 000 223,00	59 744 811,15	234 809 114,00	322 232 163,00
Développer l'intermodalité des différents modes de transport						
885	4088520	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	60 000,00	60 000,00	280 000,00	330 000,00
885	4088550	SYNDICAT MIXTE INTERMODAL NOUVELLE-AQUITAINE	2 129 000,00	1 031 500,00	1 800 000,00	1 369 000,00
885	4088560	NOUVELLES MOBILITES	-	-	-	125 000,00
SOUS TOTAL			2 189 000,00	1 091 500,00	2 080 000,00	1 824 000,00
TOTAL			139 189 223,00	60 836 311,15	236 889 114,00	324 056 163,00
BUDGET PRIMITIF 2021			6 398 667,00	27 658 307,21	306 888 168,00	316 492 808,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Mobilité durable et intelligente

OBJECTIF N°1 : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL

En 2022, la Région mettra en place tous les moyens favorisant le report modal des marchandises vers le maritime et/ou le ferroviaire conformément à sa stratégie d'aide au report modal et aux orientations de la feuille de route de Néo-Terra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

1/ Le transport ferroviaire de voyageurs

A - Modernisation du parc de matériel ferroviaire

En application de la feuille de route NéoTerra, la Région affirme son choix de recourir à des modes de transport décarbonés en étudiant plusieurs options : hybridation par récupération de l'énergie de freinage, batteries rechargeables, bioGNV et biodiesel (B100).

Le premier train à batterie de France sera une rame du TER Nouvelle-Aquitaine. La rame BGC prototype de train à batteries rechargeable sera réalisée en 2022 avec un objectif de mise en circulation commerciale fin 2023. Le montage des kits batteries pourra être assuré dans le cadre du programme industriel de rénovation à mi-vie des 62 rames. Les études de dimensionnement des installations de recharge se poursuivront avec l'objectif d'une affectation des rames par secteur d'exploitation.

Au-delà de sa participation depuis 2018 au programme du Régiolis hybride dont les essais débuteront en 2022, elle participera aux études pour l'hybridation en retrofit des rames X73500.

Les études se poursuivent également sur la motorisation au BioGNV - biocarburant principalement issu de la fermentation des déchets organiques et des boues des stations d'épuration – et le biodiesel (B100). Une veille attentive sur les études de trains H2 est en cours.

Par ailleurs, conformément au Pacte ferroviaire de 2018 qui prévoit que les matériels roulants peuvent être transférés à l'autorité organisatrice concernée, la Région a décidé de prendre la propriété des matériels et des ateliers afin de pouvoir définir sa politique de maintenance.

Enfin, pour assurer les différents renforts d'offres et répondre à une fréquentation croissante, dans le cadre du projet de RER métropolitain ainsi qu'à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, 10 acquisitions de nouveaux matériels roulants sont prévues en 2022. Les premiers acomptes seront versés à la commande.

B - Exploitation du réseau

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à un prestataire mi-2021 qui accompagnera la Région dans la définition de sa stratégie contractuelle et les évolutions nécessaires de la convention actuelle avec la SNCF. Cette stratégie contractuelle sera soumise au vote de l'assemblée plénière en 2022.

Le Service Annuel 2022 (SA2022) prévoit une offre de 712 000 Tkm supplémentaires (soit +4% de l'offre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine) correspondant à + 5,5M€ de contribution.

Ces renforts d'offres portent sur le RER Métropolitain, la création de la navette Mussidan – Niversac (mi 2022), la mise en œuvre de la démarche Optim'TER Lot 4 (étoile ferroviaire de Bordeaux) et sur quelques compléments d'offre sur les lignes Pau-Bedous, Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port et Bordeaux-Bergerac-Sarlat.

C - RER Métropolitain

Conformément à la feuille de route commune adoptée avec Bordeaux Métropole, la Région poursuivra sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du RER métropolitain : poursuite des études relatives à l'adaptation des infrastructures pour permettre le renforcement de l'offre TER (aménagement d'origine terminus à Langon, Saint-Mariens, électrification entre Bordeaux-Saint-Mariens...). Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la halte ferroviaire du Bouscat démarreront mi-janvier 2022, avec une ouverture prévue mi 2023. Les études liées à la réouverture de la halte de Talence Médoquine se poursuivent. Ainsi, une nouvelle feuille de route sur le RER métropolitain (Région, Bordeaux Métropole et Conseil départemental de Gironde) sera soumise au vote de l'assemblée plénière courant 2022.

Le lancement d'une concertation préalable est prévu à l'automne 2022 sur les trois axes du RER métropolitain : Saint-Mariens-Langon, Libourne-Arcachon et Bordeaux-Macau.

En 2022, 110 000€ seront consacrés à des études préliminaires relatives au RER Basque.

2/ Le transport ferroviaire de marchandises

La Région s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de relance du fret ferroviaire à l'échelle de son territoire en lien avec la stratégie nationale pour le fret. Pour atteindre son objectif, elle investira sur de nombreux projets d'infrastructures et organisera un forum fret ferroviaire à destination des professionnels pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande.

Les lignes capillaires fret ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. Or, la sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs tels la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) ou encore le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export. C'est pourquoi la Région poursuivra son soutien aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques non seulement pour les ports (voie ferrée « Bayonne allées Marines » connectée à la voie du souffre vers le terminal portuaire de Blancpignon à Anglet.) mais aussi pour les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carrières (phase 2 de Niort-Thouars et transfert de la ligne Agen-Auch via la création d'un syndicat mixte puis une phase opérationnelle avec la création d'une SEMOP, Mont de Marsan-Barcelonne du Gers,) ou les coopératives céréalières pour le transport des céréales.

En 2022, la Région participera également au financement des projets d'Installations Terminales Embranchées (ITE) des entreprises, un enjeu stratégique pour le report modal du mode routier vers le ferroviaire. Ancrer le fret ferroviaire dans les territoires et permettre son développement rend indispensables des dessertes terminales de qualité pour lier durablement les activités économiques au mode ferroviaire et renforcer l'attractivité des entreprises utilisatrices.

Enfin, la Région soutiendra les projets de développement et de modernisation des plateformes multimodales régionales, maillons stratégiques pour le report modal, en particulier l'autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre portée par Brittany Ferries, premier service d'autoroute ferroviaire de la façade atlantique et la restructuration du Centre Européen de Fret de Mouguerre permettant un développement et une optimisation des activités ferroviaires et de Transport Combiné sur un site stratégique.

3/ Les voies ferrées de Laluque-Tartas et d'Ychoux

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de deux voies ferrées : Laluque-Tartas – d'une longueur de 13 km - et Ychoux – d'une longueur de 1.7 km -, indispensables à plusieurs entreprises régionales.

Le vieillissement avancé de ces voies impose une régénération globale sur Laluque-Tartas et la poursuite d'une étude de projet sur Ychoux pour permettre la remise aux normes de circulation.

Pour ce faire, les travaux de régénération sur Laluque-Tartas débuteront en 2022 pour assurer une remise en service dès 2023 au bénéfice des entreprises embranchées Rayonier et Maisadour.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS

1/ Nouvelle-Aquitaine Mobilités

La Région est chef de file, aux termes de la loi NOTRe, en matière d'intermodalité. Pour agir plus efficacement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région, elle est à l'origine de la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités depuis 2018, qui a pour compétences la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers et la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

En 2022, NAM fait face à une augmentation importante de son volume d'activités:

- le développement d'outils mutualisés, notamment le MAAS et la billettique, qui entraîne un besoin de gestion de ces projets et des investissements conséquents à réaliser ;
- le nombre croissant d'usagers MODALIS (système d'information, billettique) qui génère des besoins supplémentaires de SAV et de communication et ainsi que des nouveaux outils ;

- la mise à disposition d'outils aux adhérents de NAM (observatoire, compte unique, gestion de la relation client, liens entre les billettiques) qui suppose une maintenance et des développements nouveaux ;
- le déploiement d'un programme d'études ciblées (suites de l'étude Mobilités 2025-2030) relatives à des solutions de cars express ou de covoiturage sur des axes à forts enjeux. En 2022, la Région cofinancera 6 études dites « corridors » : Bordeaux-Blaye, la ceinture ouest Bordeaux Métropole, Bordeaux- Médoc, La Rochelle – Niort, Poitiers – Gençay et Poitiers – Loudun.

La Nouvelle-Aquitaine versera donc en 2022 une cotisation annuelle de 1 150 000€ contre 850 000€ précédemment, à laquelle viendront s'ajouter un cofinancement des études corridors (144k€) et des investissements (1032k€) dans les outils mutualisés MAAS et cœur billettique.

2/ Les contrats opérationnels de mobilité

La loi d'orientations des mobilités du 24 décembre 2019 confie aux Régions, autorités organisatrices de la mobilité, le rôle de chef de file d'organisation de l'action commune des collectivités en matière de mobilité et la réalisation de contrats opérationnels de mobilité avec les territoires. Après la définition de bassins de mobilité fin 2021, la Région engagera en 2022 la négociation de ces contrats, au terme d'une concertation avec les collectivités impliquées.

3/ Les études et enquêtes

L'amélioration de la mobilité sur le bassin girondin nécessite la réalisation d'une nouvelle Enquête Mobilités Certifiée CEREMA (EMC2), destinée à établir un diagnostic précis de la mobilité territoriale pour alimenter les politiques de mobilités de la Région, du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole. Celle-ci, commencée en 2021, se terminera au premier trimestre 2022.

En outre, pour tirer le meilleur parti des résultats de cette enquête, l'Etat a proposé aux trois collectivités de participer à la réalisation d'une étude dite « cordon » complémentaire, destinée à mieux appréhender les flux routiers de voyageurs et de marchandises entrant ou sortant du périmètre d'étude.

Par ailleurs, afin de mieux connaître la mobilité des néo-aquitains et adapter les offres régionales aux besoins observés, il est nécessaire de réaliser différentes études et enquêtes. Pour l'année 2022, différentes opérations seront ainsi programmées :

- un marché d'enquête auprès des usagers du TER dans les agglomérations bénéficiant d'une acceptation tarifaire, afin d'en connaître l'impact sur l'usage des transports collectifs et calculer les flux financiers entre les collectivités ;
- plusieurs opérations dans la continuité de l'EMC2 pour permettre notamment l'intégration et l'utilisation des résultats dans le Modèle Multimodal Métropolitain (copropriété de la Région, du Département et de la Métropole) ;
- la réalisation de plans de mobilité dans le cadre du déploiement de bouquets de mobilité dans les territoires non autorité organisatrice de la mobilité.

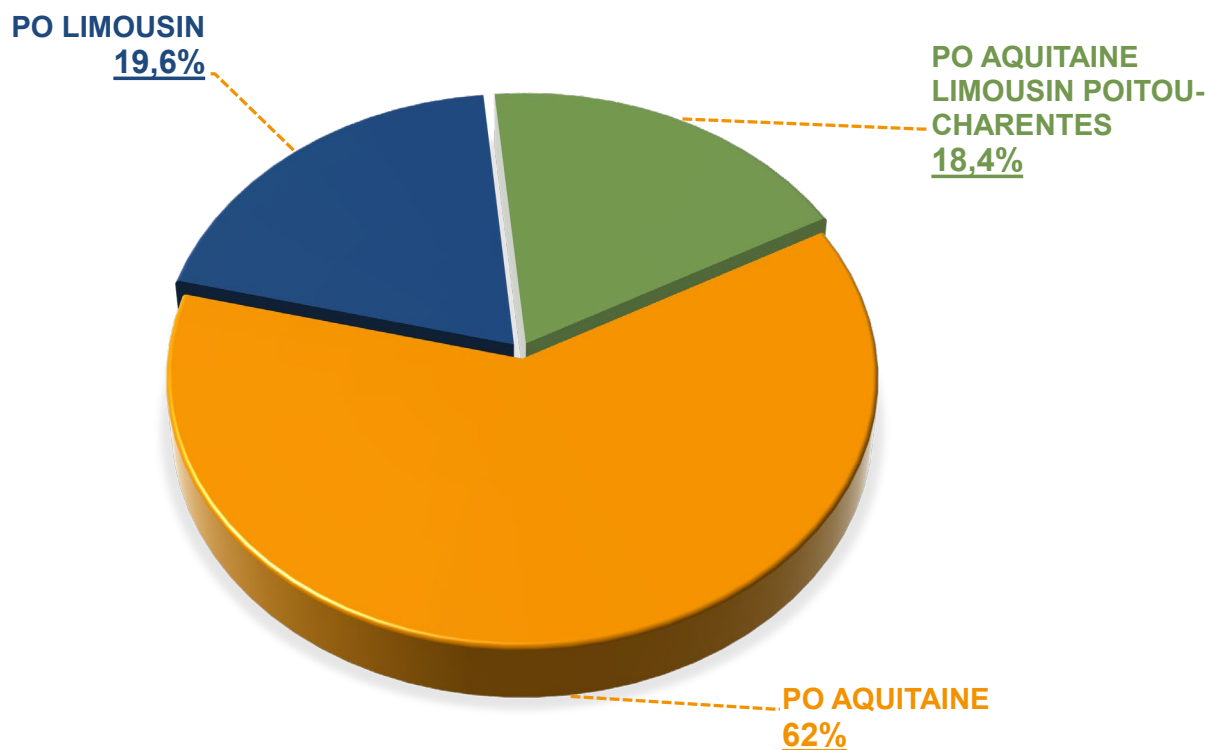


GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pilier 5 - Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.1 - PO AQUITAINE	3,99	98,97	1,00	34,42	133,39
5.2 - PO LIMOUSIN	0,00	33,07	1,00	9,10	42,17
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,06	0,06	0,95	39,63	39,69
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	521,90	-	262,03	-	-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	22,70	-	9,00	-	-
TOTAL	548,65	132,10	273,98	83,15	215,25
BUDGET PRIMITIF 2021	72,19	95,68	26,45	69,04	164,71

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
5.1 - PO AQUITAINE	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	23 480 000,00	-	6 750 000,00
	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	9 606 000,00
	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	6 600 000,00	-	-
	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	35 360 000,00	-	6 800 000,00
	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	-	4 630 000,00	-	-
	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	2 000 000,00
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain vert, résilient et numérique	3 989 112,00	28 898 359,00	997 278,00	9 264 590,00
	SOUS-TOTAL	3 989 112,00	98 968 359,00	997 278,00	34 420 590,00
5.2 - PO LIMOUSIN	Vers une économie innovante	-	3 000 000,00	-	2 800 000,00
	Transition vers une économie décarbonnée	-	5 000 000,00	-	700 000,00
	Aménagement et usages numériques	-	9 000 000,00	-	300 000,00
	Compétences et savoir-faire	-	2 910 000,00	0,00	2 025 000,00
	Cohésion territoriale	-	4 000 000,00	-	-
	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	488 000,00
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain vert, résilient et numérique	0,00	9 161 568,00	1 000 000,00	2 790 374,00
	SOUS-TOTAL	0,00	33 071 568,00	1 000 000,00	9 103 374,00
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Assistance technique et audits	60 000,00	60 000,00	950 000,00	2 296 450,00
	Opérations financières	-	-	-	37 332 011,00
	SOUS-TOTAL	60 000,00	60 000,00	950 000,00	39 628 461,00
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	215 400 000,00	-	61 633 172,00	-
	Accélération de la transition énergétique et écologique	188 000 000,00	-	62 000 000,00	-
	Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains	32 000 000,00	-	2 266 514,00	-
	Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	-	95 000 000,00	-
	Accompagnement du développement des territoires	86 500 000,00	-	37 866 600,00	-
	Assistance technique	-	-	3 266 381,00	-
	SOUS-TOTAL	521 900 000,00	-	262 032 667,00	-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	22 700 000,00	-	9 000 000,00	-
	SOUS-TOTAL	22 700 000,00	-	9 000 000,00	-
TOTAL GENERAL		548 649 112,00	132 099 927,00	273 979 945,00	83 152 425,00
BUDGET PRIMITIF 2021		72 190 742,00	95 675 148,00	26 454 475,00	69 038 253,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.1 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises						
62	701001	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	11 000 000,00	-	2 400 000,00
62	701002	1.B) INVESTISSEMENT R&D ENTREPRISES, PROJETS COLLABORATIFS	-	7 000 000,00	-	150 000,00
62	701003	3.A) ESPRIT D'ENTREPRISE, CREATION REPRISE D'ENTREPRISES	-	1 700 000,00	-	3 700 000,00
62	701004	3.D) SOUTIEN DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPETITIVITE DES PME	-	2 100 000,00	-	500 000,00
62	705001	8.A) CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	-	1 680 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	23 480 000,00	-	6 750 000,00
Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie						
61	702001	10.III) MEILLEUR ACCES A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	4 900 000,00
61	702002	10.II) AMELIORATION DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	-	946 000,00
61	702003	8.II) INTEGRATION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI	-	-	-	430 000,00
61	702004	8.III) ENTREPRENARIAT ET CREATION D'EMPLOIS	-	-	-	3 330 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	9 606 000,00
Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique						
62	703002	2.B) DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	-	400 000,00	-	-
62	703003	2.C) RENFORCEMENT DES APPLICATIONS TIC DANS LES SERVICES	-	6 200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	6 600 000,00	-	-
Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique						
62	704001	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	14 000 000,00	-	-
62	704002	4.B) UTILISATION DES ENR DANS LES ENTREPRISES	-	1 200 000,00	-	-
62	704003	4.C) EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS, LOGEMENT	-	4 660 000,00	-	-
62	704004	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS	-	10 300 000,00	-	-
62	704005	5.A) INVESTISSEMENTS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	5 000 000,00	-	4 500 000,00
62	704007	6.D) PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE	-	200 000,00	-	2 300 000,00
SOUS TOTAL			-	35 360 000,00	-	6 800 000,00
Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté						
62	705002	9.B) REVITALISATION PHYSIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE	-	4 630 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	4 630 000,00	-	-
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	2 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	2 000 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	-	2 040 000,00
62	4062030	REACT FEDER	3 989 112,00	28 898 359,00	997 278,00	7 224 590,00
SOUS TOTAL			3 989 112,00	28 898 359,00	997 278,00	9 264 590,00
TOTAL			3 989 112,00	98 968 359,00	997 278,00	34 420 590,00
BUDGET PRIMITIF 2021			53 807 606,00	68 865 521,00	20 251 902,00	31 605 380,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.2 - PO LIMOUSIN

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Vers une économie innovante						
62	2000415010	Axe 1 FEDER : Economie innovante	-	3 000 000,00	-	2 800 000,00
SOUS TOTAL			-	3 000 000,00	-	2 800 000,00
Transition vers une économie décarbonnée						
62	2000415020	Axe 2 FEDER : Transition vers une économie décarbonnée	-	5 000 000,00	-	700 000,00
SOUS TOTAL			-	5 000 000,00	-	700 000,00
Aménagement et usages numériques						
62	2000415030	Axe 3 FEDER : Aménagement et usages numériques	-	9 000 000,00	-	300 000,00
SOUS TOTAL			-	9 000 000,00	-	300 000,00
Compétences et savoir-faire						
61	4061010	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE - FSE	-	-	-	625 000,00
62	2000415050	Axe 5 FEDER : Patrimoine environnemental	-	2 910 000,00	-	1 400 000,00
SOUS TOTAL			-	2 910 000,00	-	2 025 000,00
Cohésion territoriale						
62	2000415060	Axe 6 FEDER : Cohésion territoriale	-	4 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	4 000 000,00	-	-
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	488 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	488 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	1 000 000,00	500 000,00
62	4062030	REACT FEDER	-	9 161 568,00	-	2 290 374,00
SOUS TOTAL			-	9 161 568,00	1 000 000,00	2 790 374,00
TOTAL			0,00	33 071 568,00	1 000 000,00	9 103 374,00
BUDGET PRIMITIF 2021			18 323 136,00	26 749 627,00	5 702 573,00	7 721 523,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assistance technique et audits						
042	4004070	ASSISTANCE TECH FONDS EUROPEENS	60 000,00	60 000,00	950 000,00	1 833 950,00
042	171012	AUTORITE DE GESTION 2014/2020	-	-	-	462 500,00
SOUS TOTAL			60 000,00	60 000,00	950 000,00	2 296 450,00
Opérations financières						
042	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	1 782 011,00
61	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	9 300 000,00
62	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	26 250 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	37 332 011,00
TOTAL			60 000,00	60 000,00	950 000,00	39 628 461,00
BUDGET PRIMITIF 2021			60 000,00	60 000,00	500 000,00	29 711 350,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME						
62	4062040	RECHERCHE ET INNOVATION	108 000 000,00	-	27 500 000,00	-
62	4062050	TRANSFORMATION NUMERIQUE	32 400 000,00	-	3 600 000,00	-
62	4062060	COMPETITIVITE DES PME	45 000 000,00	-	23 033 172,00	-
62	4062070	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	30 000 000,00	-	7 500 000,00	-
SOUS TOTAL			215 400 000,00	-	61 633 172,00	-
Accélération de la transition énergétique et écologique						
62	4062080	EFFICACITE ENERGETIQUE	45 000 000,00	-	5 000 000,00	-
62	4062090	ENERGIES RENOUVELABLES	65 000 000,00	-	5 000 000,00	-
62	4062100	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	22 800 000,00	-	15 200 000,00	-
62	4062110	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	19 200 000,00	-	12 800 000,00	-
62	4062120	ACCES ET GESTION DURABLE DE L'EAU	18 000 000,00	-	12 000 000,00	-
62	4062130	ECONOMIE CIRCULAIRE	18 000 000,00	-	12 000 000,00	-
SOUS TOTAL			188 000 000,00	-	62 000 000,00	-
Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains						
62	4062140	MOBILITE URBAINE DURABLE	32 000 000,00	-	2 266 514,00	-
SOUS TOTAL			32 000 000,00	-	2 266 514,00	-
Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale						
61	4061040	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION/REPRISE D'ACTIVITE	-	-	18 000 000,00	-
61	4061050	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	23 000 000,00	-
61	4061060	AMELIORATION DES SYSTEMES DE FORMATION	-	-	16 000 000,00	-
61	4061070	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	38 000 000,00	-
SOUS TOTAL			-	-	95 000 000,00	-
Accompagnement du développement des territoires						
62	4062150	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONES URBAINES	41 000 000,00	-	18 370 154,00	-
62	4062160	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRES QUE DANS LES ZONES URBAINES	41 000 000,00	-	17 996 446,00	-
62	4062170	VOLET PYRENEES	4 500 000,00	-	1 500 000,00	-
SOUS TOTAL			86 500 000,00	-	37 866 600,00	-
Assistance technique						
61	4061080	ASSISTANTE TECHNIQUE FSE + AT NATIONALE	-	-	512 638,00	-
62	4062180	ASSISTANTE TECHNIQUE FEDER AT NATIONALE	-	-	2 753 743,00	-
SOUS TOTAL			-	-	3 266 381,00	-
TOTAL			521 900 000,00	-	262 032 667,00	-
BUDGET PRIMITIF 2021						

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.6 - FEAMPA 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néoquébécois						
631	4063110	FEAMPA	22 700 000,00	-	9 000 000,00	-
SOUS TOTAL			22 700 000,00	-	9 000 000,00	-
TOTAL			22 700 000,00		9 000 000,00	
BUDGET PRIMITIF 2021						

BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.3 - PO POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie						
62	3501076	RFPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	750 000,00
62	3501077	RF PUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	3 000 000,00
62	3501078	RIPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE INV - FEDER 2014/20	-	10 000 000,00	-	-
62	3501079	RIPUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE INV - FEDER 2014/20	-	4 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	14 000 000,00	-	3 750 000,00
Favoriser l'accès à l'économie du numérique						
62	3501083	TFUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES FONCT-FED2014/20	-	-	-	1 400 000,00
62	3501086	TITHDFE4 - INFRAS THD INV - FEDER 2014/20	-	1 500 000,00	-	-
62	3501087	TIUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES INV - FED2014/20	-	800 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	2 300 000,00	-	1 400 000,00
Soutenir le développement et la mutation des Petites et Moyennes Entreprises (PME)						
62	3501029	DIFINFE4 - INSTRUMENTS FINANCIERS INV-FEDER 2014/20	-	1 500 000,00	-	-
62	3501030	DIPMEFE4 - DVPT COMPET INNOVAT° PME INV-FED 2014/20	-	7 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	8 500 000,00	-	-
Promouvoir l'excellence environnementale						
62	3501058	NFMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL FCT-FED 2014/20	-	-	-	300 000,00
62	3501061	NIENRFE4 - DVPT DES ENR INV - FEDER 2014/20	-	5 000 000,00	-	-
62	3501063	NIMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL INV-FED 2014/20	-	2 000 000,00	-	-
62	3501064	NIMOBFE4 - MOBILITE DURABLE INV - FEDER 2014/20	-	5 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	12 000 000,00	-	300 000,00
Protéger les ressources et le patrimoine naturels						
62	3501056	NFBIOFE4 - BIODIVERSITE FCT - FEDER 2014/20	-	-	-	800 000,00
62	3501060	NIBIOFE4 - BIODIVERSITE INV - FEDER 2014/20	-	200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	200 000,00	-	800 000,00
Soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises						
61	3501026	DFCREFS4 - CREATION ENTREPRISES FCT - FSE 2014/20	-	-	-	2 200 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	2 200 000,00
Développer le capital humain						
61	3501032	FFORMFS4 - FORMATION - FSE 2014/20	-	-	-	4 600 000,00
61	3501033	FFSAVFS4 - SAVOIRS DE BASE FONCT - FSE 2014/20	-	-	-	600 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	5 200 000,00
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	1 200 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	1 200 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	4 300 000,00	700 000,00
62	4062030	REACT FEDER	1 102 109,00	16 000 000,00	275 528,00	4 000 000,00
SOUS TOTAL			1 102 109,00	16 000 000,00	4 575 528,00	4 700 000,00
TOTAL			1 102 109,00	53 000 000,00	4 575 528,00	19 550 000,00
BUDGET PRIMITIF 2021			32 547 790,00	35 279 698,00	10 816 259,00	21 663 252,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Moyens humains PO Poitou-Charentes - Budget Annexe						
0201	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 296 620,00
0201	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	485 391,00
SOUS TOTAL			-	-	-	1 782 011,00
TOTAL						1 782 011,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>						1 760 880,00

GESTION DES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région a la responsabilité sur la période 2014-2020 de plus de 2,6 milliards d'euros de crédits européens (FEDER, FSE/IEJ, FEADER, FEAMP). Cette mission positionne la Région comme un acteur incontournable dans le soutien aux politiques en lien avec la stratégie européenne qui vise à apporter une croissance intelligente, durable et inclusive à l'ensemble des territoires européens.

Sur la période pluriannuelle 2021-2027, la Région aura la responsabilité de près de 1,33 milliard d'euros :

- dont 875 millions d'euros de FEDER-FSE + dont elle sera Autorité de gestion ;
- dont 422 millions d'euros de FEADER dont elle sera autorité de gestion « régionale », l'Etat ayant repris la responsabilité d'autorité du Plan stratégique national de la PAC ;
- et enfin, plus de 33,6 millions d'euros de FEAMPA (Pêche) dont elle sera autorité de gestion déléguée.

Ainsi, au 30/10/2021, la situation en matière de sélection des opérations depuis le début de la programmation était la suivante* :

Programme	Nombre de dossiers programmés	Maquette Montants UE (en M€)	Montants UE programmés (en M€)	Taux de programmation des enveloppes confiées
PO Aquitaine	1891	546,46	446,84	81,80 %
PDR Aquitaine	72 391	879,82	654,58	74,40 %
PO Limousin	550	173,95	126,17	72,50 %
PDR Limousin	63 888	808,75	622,74	77,00 %
PO Poitou-Charentes	1066	318,98	266,15	83,40 %
PDR Poitou-Charentes	36 751	575,27	434,69	75,60 %
TOTAL	176 537	3 303,23	2 551,17	77,23 %

*les programmes ont été abondés en 2021 soit par des crédits européens de relance soit pour le FEADER, 2 années de transition.

2022 : une année à la croisée des chemins

- **Achever la programmation des enveloppes des programmes européens 2014-2020** confiées en gestion à la Région, le 1^{er} semestre 2022 devant permettre de programmer les derniers dossiers,

- Accélérer la programmation **des crédits supplémentaires** (FEDER/FSE) **de l'initiative de relance européenne REACT-UE** à consommer d'ici le 31 décembre 2023 et validés par la Commission européenne en mai dernier.
- **Finaliser la négociation du Programme FEDER-FSE + 2021-2027 Nouvelle Aquitaine** afin de programmer des premières opérations à partir l'été 2022.

PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE

Le PO FEDER-FSE Aquitaine présente un taux de programmation satisfaisant, plus de 81,8% à mi-octobre 2021. Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique. Plus précisément :

- Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises (FEDER): 97 % de crédits programmés ;
- Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie (FSE-IEJ¹) : 106 % de crédits programmés ;
- Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique (FEDER) : 82% de crédits programmés ;
- Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique (FEDER) : 97% de crédits programmés ;
- Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté (FEDER) : 73% de crédits programmés.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 12% de programmation à fin décembre 2021.

PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN

Le PO FEDER-FSE Limousin présente un taux de programmation dans la moyenne nationale, plus de 72,5% à mi-octobre avec une concentration des crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique, tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception. Plus précisément :

- Vers une économie innovante (FEDER) : 81% de crédits programmés;
- Transition vers une économie décarbonée (FEDER) : 75% de crédits programmés;
- Aménagement et usages numériques (FEDER) : 98% de crédits programmés;
- Compétences et savoir-faire (FSE) : 118% de crédits programmés;
- Patrimoine environnemental (FEDER) : 62% de crédits programmés;
- Cohésion territoriale (FEDER) : 89% de crédits programmés.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 22,8% de programmation à fin décembre 2021.

¹ Ce programme est composé de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) qui permet de soutenir des actions de lutte contre le chômage des moins de 26 ans.

PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes présente un taux satisfaisant de programmation, plus de 83,40% à mi-octobre. Ce programme a également largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique.

Plus précisément :

- Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie (FEDER) : 103% de crédits programmés ;
- Favoriser l'accès à l'économie du numérique (FEDER) : 107% de crédits programmés ;
- Soutenir le développement et la mutation des PME (FEDER) : 92% de crédits programmés ;
- Promouvoir l'excellence environnementale (FEDER) : 97% de crédits programmés ;
- Protéger les ressources et le patrimoine naturels (FEDER) : 96% de crédits programmés ;
- Soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises (FSE) : 100% de crédits programmés ;
- Développer le capital humain (FSE) : 103% de crédits programmés.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 12,4% de programmation à fin décembre 2021.

Afin de faire face aux différents enjeux liés à la gestion de fin des programmes et en prévision des futurs programmes 2021-2027, la Région concentrera ses efforts :

- Sur la fin de programmation en abondant les mesures à fort taux de programmation faisant état de besoins de financement pour une consommation optimale des sous-réalisations ;
- Sur la programmation des crédits relance : en se focalisant sur les dossiers mûrs et à fort besoin de soutien ;
- Sur la réalisation afin de déclarer régulièrement des dépenses à la Commission européenne limitant ainsi l'impact sur le budget régional, notamment en favorisant la mobilisation des crédits européens sur les opérations cofinancables également par la Région, et limiter les risques de dégageant d'office.

PROGRAMME FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Ce programme sera composé de 5 axes stratégiques :

- Recherche et innovation, soutien à la compétitivité des PME et à la transformation numérique tant publique que privée ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Mobilité durable et propre dans les territoires urbains ;

- Soutien au développement du capital humain par la formation et la création d'emploi ;
- Développement équilibré de l'ensemble des territoires de la Région, dont la sélection sera sous la responsabilité des territoires.

Afin de soutenir les dépenses de la Région en tant qu'autorité de gestion, ce programme 21/27 est doté de plus de 26,99 M€ de crédits européens d'assistance technique, qui viendront en remboursement tout au long de la mise en œuvre du programme.

L'inscription budgétaire de cet outil européen essentiel de soutien des acteurs socio-économiques, des collectivités locales ou encore des structures associatives vient renforcer la capacité d'action régionale d'accompagnement de son territoire dans toutes ses composantes.



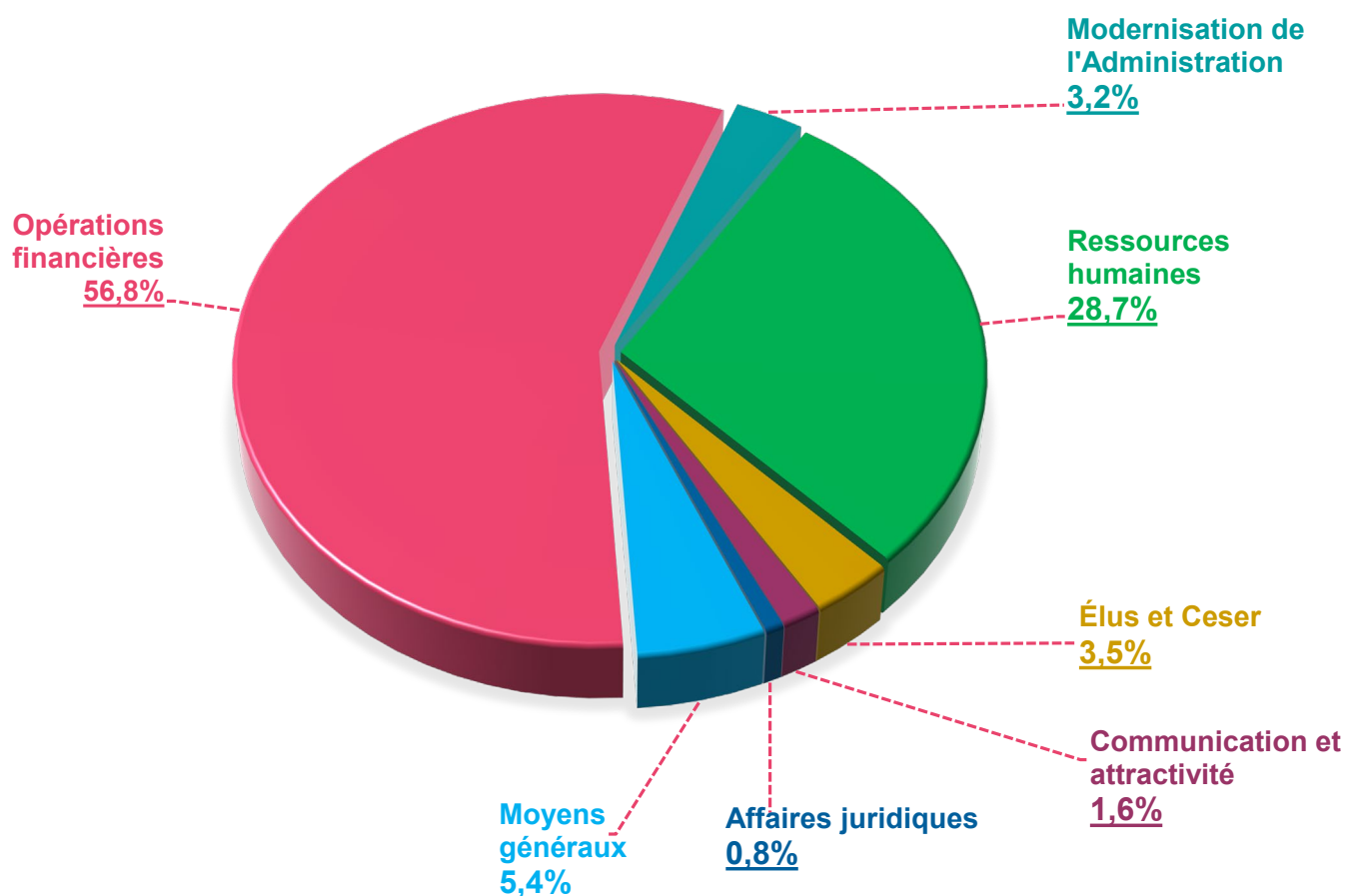
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.0 - Modernisation de l'Administration	5,98	5,80	14,27	9,83	15,62
6.1 - Ressources humaines	0,09	0,09	1,78	140,96	141,06
6.2 - Élus et Ceser	0,04	0,03	1,55	16,96	16,99
6.3 - Communication et attractivité	0,04	0,86	3,62	7,15	8,01
6.4 - Affaires juridiques	-	-	0,00	3,83	3,83
6.5 - Moyens généraux	10,79	8,58	22,78	17,71	26,29
6.6 - Opérations financières	23,79	231,77	4,85	46,95	278,72
TOTAL	40,73	247,13	48,85	243,39	490,52
TOTAL (hors réaménagement de la dette)	40,73	197,13	48,85	243,39	440,52
BUDGET PRIMITIF 2021	16,12	234,13	61,44	240,73	474,86

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
6.0 - Modernisation de l'Administration	Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	0,00	-	870 000,00	655 000,00
	Déployer une administration numérique	5 980 000,00	5 796 000,00	13 377 600,00	8 661 900,00
	Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	19 500,00	511 710,00
SOUS-TOTAL		5 980 000,00	5 796 000,00	14 267 100,00	9 828 610,00
6.1 - Ressources humaines	Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	135 682 688,00
	Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	94 000,00	94 000,00	994 793,00	4 112 417,00
	Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	543 300,00	1 098 300,00
	Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	240 000,00	70 000,00
SOUS-TOTAL		94 000,00	94 000,00	1 778 093,00	140 963 405,00
6.2 - Élus et Ceser	Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	26 000,00	6 500,00	696 000,00	12 194 436,00
	Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	13 000,00	27 160,00	852 638,00	4 763 672,00
SOUS-TOTAL		39 000,00	33 660,00	1 548 638,00	16 958 108,00
6.3 - Communication et attractivité	Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	40 000,00	860 000,00	3 624 000,00	7 145 500,00
SOUS-TOTAL		40 000,00	860 000,00	3 624 000,00	7 145 500,00
6.4 - Affaires juridiques	Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	4 000,00	3 831 581,00
SOUS-TOTAL		-	-	4 000,00	3 831 581,00
6.5 - Moyens généraux	Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	10 442 150,00	8 203 030,00	19 778 600,00	12 132 775,00
	Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	300 000,00	327 000,00	1 246 500,00	3 370 565,00
	Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	1 697 813,00	2 181 560,00
	Mesures exceptionnelles	45 000,00	45 000,00	60 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL		10 787 150,00	8 575 030,00	22 782 913,00	17 714 900,00
6.6 - Opérations financières	Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	180 000 000,00	-	39 797 400,00
	Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving	-	50 000 000,00	-	-
	Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	4 750 000,00	-	4 850 000,00	6 000 000,00
	Prendre en charge les opérations financières diverses	19 038 000,00	1 772 900,00	-	1 150 000,00
SOUS-TOTAL		23 788 000,00	231 772 900,00	4 850 000,00	46 947 400,00
TOTAL GENERAL		40 728 150,00	247 131 590,00	48 854 744,00	243 389 504,00
TOTAL (hors réaménagement de la dette)		40 728 150,00	197 131 590,00	48 854 744,00	243 389 504,00
BUDGET PRIMITIF 2021		16 122 000,00	234 130 600,00	61 444 631,00	240 725 899,00

Pilier 6. Administration générale

6.0 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les transformations et développer l'innovation interne						
0202	4002270	COMMUNICATION INTERNE	-	-	120 000,00	180 000,00
0202	4002700	DELEGATION TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION		-	750 000,00	475 000,00
SOUS TOTAL				-	870 000,00	655 000,00
Déployer une administration numérique						
0202	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	5 980 000,00	5 796 000,00	13 377 600,00	8 661 900,00
SOUS TOTAL			5 980 000,00	5 796 000,00	13 377 600,00	8 661 900,00
Evaluer pour une amélioration permanente						
0202	4002040	EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	-	-	1 200,00	343 410,00
0202	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	18 300,00	58 300,00
042	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	-	110 000,00
SOUS TOTAL			-	-	19 500,00	511 710,00
TOTAL			5 980 000,00	5 796 000,00	14 267 100,00	9 828 610,00
BUDGET PRIMITIF 2021			1 514 000,00	6 179 000,00	8 374 992,00	9 649 621,00

ADMINISTRATION GENERALE

Modernisation de l'administration

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une dynamique profonde de modernisation de ses pratiques autour de plusieurs axes de travail :

- L'appui à la transformation pour rendre les organisations plus agiles et plus tournées vers les besoins des usagers ;
- La simplification des processus et des démarches ;
- L'innovation pour développer la créativité des agents dans la conception et l'exécution des politiques régionales ;
- Une qualité de service renforcée, en connaissant mieux nos usagers, en structurant une stratégie multicanale efficace et en les associant dans la conception des politiques publiques ;
- Un pilotage de notre action par des indicateurs.

Cette dynamique de fond et la maturité acquise nous ont permis de faire face à une crise sans précédent : en effet, en 2020 et 2021, la crise du COVID-19 et ses conséquences nous ont rappelé l'importance d'être une administration capable de s'adapter aux contextes les plus incertains, et d'accompagner les transformations profondes qui en découlent.

Ainsi, en 2021 plus que jamais les méthodes d'accompagnement au changement, mais également d'agilité managériale, d'intelligence collective et même de créativité ont été un formidable atout pour les agents de Nouvelle-Aquitaine, permettant à notre institution de continuer à délivrer un service public de qualité. La communication interne, véritable colonne vertébrale du lien et de la culture commune, s'est fortement renouvelée et modernisée : newsletters, vidéos, reportages de terrain donnant la parole aux agents, y compris dans les lycées. Tout ceci a permis à nos agents de garder un lien important avec l'institution en période de confinement et de télétravail généralisé.

Plus largement, les 5 années qui s'achèvent ont relevé le défi de la fusion : harmonisation des dispositifs, fusion des organisations, des processus, des systèmes d'information. Si aujourd'hui le plus gros du chemin est derrière nous, l'administration régionale poursuit sa transformation interne, en recherchant la simplification, l'agilité, une capacité d'adaptation permanente nécessaire au monde incertain dans lequel nous évoluons dorénavant.

Les enjeux de l'année 2022 sont à la fois d'amplifier les dynamiques enclenchées, terminer les projets de simplification et de transformation en cours et aller vers une plus grande efficacité de notre fonctionnement interne et politique en faveur de nos usagers.

Afin de redonner un élan collectif autour de valeurs et de projets partagés à l'aube de ce nouveau mandat, la collectivité s'engagera dans un **projet d'administration** qui impliquera l'ensemble des agents et des parties prenantes, leur proposant de contribuer à la définition de valeurs communes et de les concrétiser à travers des projets concrets et des temps de partage numériques et physiques.

Une administration moderne, c'est également une **administration ouverte**, à l'écoute de ces usagers, avec une **action lisible et des services simples et accessibles à tous**.

A ce sujet, la Région a également engagé un travail en profondeur depuis le précédent mandat :

- en matière de relation à l'utilisateur, la Région met en œuvre une feuille de route pour définir des standards de **qualité de service**, améliorer la qualité de l'information et mettre en cohérence les canaux de contact (multicanal) ;
- en matière de simplification, la Région a entrepris un important travail de refonte de ses principaux processus, en particulier celui de demande d'aides et de subventions. A travers l'amélioration continue du portail *Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine*, la Région rend plus simples et plus ergonomiques ses démarches. Elle vise aussi à développer les services numériques permettant à chaque citoyen de prendre connaissance des dispositifs et d'en faire la demande en ligne ;
- enfin, en matière d'ouverture, la Région est engagée sur un chemin d'écoute et d'association de nos usagers afin de renforcer le lien de confiance avec les citoyens, mais aussi améliorer la gestion de leurs sollicitations.

L'année à venir permettra de poursuivre ces dynamiques et **d'accélérer la dématérialisation** de l'ensemble de nos services, tout en veillant à accompagner ces évolutions pour ne pas perdre les publics les plus éloignés. A titre d'exemple, la collectivité poursuivra le déploiement du Front office MDNA, le développement de services numériques (suivi du dossier, coffre-fort numérique, « dites-le nous une fois »), mise en place d'un formulaire simplifié de demande d'aides...

La prochaine mandature sera également celle de **l'ouverture de l'action régionale**, sous l'impulsion de l'exécutif qui en fait une priorité : pour ce faire, une feuille de route sera adoptée, et se concrétisera par plusieurs projets permettant une association plus grande de nos citoyens dans l'élaboration de nos politiques publiques et une transparence renforcée sur l'action de la Région (à travers par exemple la mise en place d'un baromètre de l'action régionale).

Ce dernier point nécessitera par ailleurs de renforcer la **démarche de pilotage** des politiques publiques à l'œuvre depuis 3 ans. En effet, les données que nous produisons peuvent nous permettre de mieux analyser notre performance, réinterroger nos choix et aider à la décision stratégique : nous mesurons et pilotons ainsi notre action par des indicateurs, qui alimentent un exercice annuel de dialogues de gestion. Désormais, la Collectivité s'engage vers une action volontariste en matière de gouvernance de la donnée pour plus d'efficacité et de transparence. C'est pourquoi, des projets de structuration des données internes (cartographie des données et la structuration d'indicateurs, bases tiers et référentiel, un SID performant pour analyser et restituer les données), tout comme des projets de valorisation externe de nos données (Opendata) seront lancés en 2022.

Plus que jamais la Région Nouvelle Aquitaine investit dans l'accompagnement aux transformations internes et externes, car elle a compris que la capacité d'adaptation au monde d'aujourd'hui est une nécessité et une opportunité pour rendre un service public de qualité, être une Administration ouverte et bienveillante pour les agents et les citoyens.

OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE

La Direction des Systèmes d'Information poursuit en 2022 le processus d'harmonisation des logiciels, d'équipement en matériels adaptés au traitement des dossiers numériques, à la mobilité, ainsi qu'au télétravail au bénéfice des agents, des élus et des usagers de la collectivité. Le budget *Systèmes d'information* est ainsi consacré d'une part aux projets d'investissements autour de la dématérialisation et d'autre part aux évolutions et au maintien en conditions opérationnelles du patrimoine applicatif constituant le système d'information régional.

1/ Adapter et sécuriser l'infrastructure informatique de la collectivité

La DSI poursuit la rénovation des équipements de réseau et de téléphonie de l'ensemble des sites administratifs (en incluant les sites transport et territorialisés) et l'accès aux ressources informatiques des télétravailleurs.

Elle continue à améliorer parallèlement la disponibilité des infrastructures accueillant les applications métiers installées au sein de la Collectivité qui nécessitent de plus en plus de ressources afin de traiter et de stocker le volume grandissant des données issues de la dématérialisation. Cette opération lancée en 2020 se poursuit sur l'année 2022 par le remplacement progressif des serveurs et des équipements de stockage sur les différents sites par des matériels plus puissants et capacitifs tout en étant moins consommateurs d'énergie.

Sans oublier par ailleurs d'assurer des infrastructures et des moyens spécifiques de maintien en condition opérationnelle pour les applications et les sites internet accessibles au public (Formation Professionnelle, sites institutionnels, etc.).

S'agissant de la sécurité informatique, l'actualité récente rappelle que la cybercriminalité touche aussi bien les entreprises que les collectivités. De plus, la généralisation du télétravail expose notre système d'information à l'extérieur du réseau interne.

Afin de renforcer la défense contre les malveillances informatiques et être en mesure de répondre au mieux en cas d'attaque, il est indispensable de faire évoluer régulièrement les équipements de défense et de disposer d'expertises pour auditer et formaliser les plans d'actions. Des audits de vulnérabilité seront réalisés par des entreprises spécialisées. Ils permettront d'éprouver la robustesse du code de programmation et de vérifier régulièrement que ce dernier ne contient pas des failles permettant une exploitation malicieuse et éviter ainsi la fuite de données.

Il conviendra en parallèle de poursuivre la sensibilisation des agents de la collectivité aux risques informatiques (réception de messages susceptibles de contenir des virus, confidentialité, consultation de sites internet suspects, ...) et la conduite à tenir en cas de doute.

2/ Moderniser les outils et applicatifs métiers

Plusieurs chantiers de dématérialisation et de digitalisation, destinés à poursuivre la montée en performance de nos procédures et outils, mobilisent fortement la collectivité :

- **Subventions** : La dématérialisation des dossiers de subventions, aides régionales, fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP pour lesquels la maîtrise de la dette technique sera une priorité grâce aux efforts de modernisation. Le déploiement des dispositifs d'instruction des aides régionales, tout pôle confondu, restera le moteur de l'enrichissement fonctionnel de la solution, en particulier dans le cadre du déploiement du formulaire unifié.
- **Ressources humaines** : après la paie, la carrière et la gestion du temps, le Pôle Ressources souhaite harmoniser les applications de santé au travail, équiper d'une solution le service Politique Sociale, porter l'extension de la gestion du temps de travail dans les lycées et acquérir une nouvelle solution d'évaluation des agents. Le projet « Évaluation » consiste à mettre en œuvre une refonte complète du service « IT » associé à la thématique "DRH/Évaluation" Il permettra d'exploiter et valoriser les informations issues des évaluations pour le plan de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- **Finances** : Le remplacement de la version actuelle de Coriolis par la version 5 apportera de nombreuses améliorations techniques et amènera de nouvelles fonctionnalités (Gestion des factures, des commandes, des marchés améliorés, ergonomie plus fluide et plus actuelle). Elle permettra d'intégrer nos obligations légales futures (M57, Compte Financier Unique).
- **Sécurité** : La collectivité doit faire face à des menaces extérieures de plus en plus élevées avec notamment l'application des plans de mesures VIGIPIRATE. Ces menaces peuvent prendre différentes formes, physiques ou numériques. Dans ce contexte, la Région met en place une politique de renouvellement de ses systèmes de contrôle d'accès harmonisée sur le périmètre de ses bâtiments administratifs.
- **Maintenance** : Pour les projets transverses, il convient également de maintenir en condition opérationnelle les outils qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité (identités numériques, parapheur électronique, GED, Bus, BPM).
- D'autres domaines « métiers » vont également mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de notre fonctionnement (Patrimoine, Transport, Elus, Formation professionnelle, Collaboratif, décisionnel et projets transverses).

3/ Faciliter les conditions de travail des agents

L'assistance des utilisateurs du système d'information, agents siège, agents des lycées, élus, est stratégique pour garantir l'accès et la performance d'utilisation des outils. Elle est assurée au quotidien par le Centre de Service de la DSI, constitué de deux équipes :

- Le 123 qui assure le premier niveau de réponse en traitement des sollicitations qui arrivent par les différents canaux disponibles (Téléphone,

Plateforme d'assistance en ligne PAUL, mail). Le service est ouvert en permanence du lundi au vendredi de 8h à 18h hors jours fériés. Ce premier niveau est assuré par une prestation externe dédiée et opérée dans les locaux de la Région.

- L'équipe d'assistance de proximité qui prend en charge les sollicitations nécessitant une intervention au plus près des agents pour installer du matériel ou réaliser un diagnostic plus poussé. Cette équipe est composée d'agents Région et d'une équipe de prestataire mobilisée en fonction du volume de demandes à traiter.

Les chantiers de modernisation de nos outils bureautiques, collaboratifs, et de communication se poursuivront en 2022 avec la généralisation et la prise en main de nouveaux services attendus par les agents et nécessaires à la modernisation de notre collectivité. Ce chantier impliquera également une harmonisation importante de notre socle technique et de nos postes de travail. Ces travaux nécessitent, en complément de la souscription annuelle aux services et à la maintenance logiciel de notre parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations :

- Amélioration de nos outils de communication synchrone (Chat, Audio, Vidéo) ;
- Partage d'information (Réseau Social d'Entreprise, Stockage en ligne, Partage de fichiers) ;
- Contenus riches, consultation en mode déconnecté ou en mobilité (Coédition en ligne) ;
- Mobilité et télétravail facilité.

La modernisation de l'environnement numérique de travail concerne également les agents des Lycées (Ciril RH en Ligne, Ordre et Frais de mission, la messagerie...) et va se poursuivre en 2022 avec notamment le renouvellement d'une partie du parc matériel mis à disposition ainsi que la mise en place d'outils collaboratifs.

OBJECTIF N°3 : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE

La Région Nouvelle-Aquitaine a le souci de **maîtriser et prévenir les risques**, et de **s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques** qu'elle conçoit et met en œuvre.

Dans ce cadre, la Région conduit :

- Des missions d'audit internes et externes ;
- Des missions d'audits de fonds européens ;
- Des missions d'évaluation de politique publique ;
- Des missions liées à la protection et la sécurisation des données.

1/ Coordination des évaluations des politiques publiques

La **démarche d'évaluation des politiques publiques** consiste à apprécier les résultats des politiques conduites au regard des besoins, des objectifs et des moyens.

La mission a pour objectifs de :

- mettre en place le dispositif régional de l'évaluation,
- d'en assurer la cohérence,
- de piloter les évaluations transversales
- de développer la culture de l'évaluation.

Le dispositif régional a démarré, en 2017, par l'installation de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) et l'adoption d'un programme d'évaluations. La Région a recours à des prestataires externes selon les missions à mener et en fonction des moyens humains et l'expertise qu'elles exigent. De plus, ce recours permet de garantir davantage d'indépendance, d'objectivité des démarches et d'assurer une plus grande transversalité des évaluations.

Il résulte du bilan de la précédente mandature sur cette unité que les évaluations ont été toujours plus nombreuses chaque année. Des décalages dans le temps ont cependant pu être constatés : ils s'expliquent par des contraintes liées aux différents confinements, à la disponibilité des prestataires et des parties prenantes, mais aussi par la volonté de prendre davantage de temps pour examiner et prendre en compte les différentes attentes des parties alors concernées.

Ainsi, plusieurs réunions et entretiens préalables sont nécessaires pour rédiger avec davantage de pertinence opérationnelle le cahier des charges avant tout lancement de chaque évaluation.

Des améliorations doivent encore être travaillées à cet égard en 2022, la Région souhaitant profiter de la fin de l'accord cadre prévu au mois de mars pour repenser le contenu et la manière dont ses évaluations sont conduites autour de 4 axes :

- Mieux répondre aux besoins repérés et aux critiques qui ont été portées à notre connaissance (inadéquation entre les calendriers politiques et le temps de l'évaluation) ;
- Permettre à la collectivité de choisir, en tenant compte de la spécificité de chaque évaluation, des prestataires mieux adaptés à ses besoins et ses attentes ;
- Veiller et coordonner une diffusion et une communication maîtrisée des rapports d'évaluation ;
- Construire des indicateurs visant à mesurer l'efficacité des évaluations et ce, en proposant à chaque utilisation, un suivi des recommandations.

Ce travail doit se faire en poursuivant simultanément les évaluations en cours.

La pertinence et l'opportunité de leur poursuite devra cependant être examinée à l'aune de la nouvelle mandature et de la future CEPP.

2/ Réalisation des audits internes et externes

A - Audits internes et externes

Les **missions d'audit** sont retenues par le Comité d'audit. Le choix des audits à conduire s'appuie à la fois sur la cartographie des risques, la cartographie des partenaires ainsi que sur les observations des juridictions financières (CRC et Cour des Comptes).

Il s'agit de missions d'audit de services et/ou de procédures qui ont toujours été réalisées à ce jour par les auditeurs de l'IGS directement. Suite au rapport définitif d'audit, un suivi des recommandations est mis en place par l'unité d'audit qui reste chargée d'en contrôler l'effectivité dans les six mois qui suivent.

La mission d'audit comprend aussi la réalisation d'audits dit « externes », c'est-à-dire des structures financées de façon significative par la Région (4 sont prévus à ce jour en 2021). Ceux-ci visent à :

- s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics,
- permettre d'objectiver l'action des partenaires,
- et éviter tout risque de mise en cause de la collectivité.

Depuis 2016, l'activité de cette unité n'a pas cessé d'augmenter et de se diversifier.

Ainsi, non seulement le nombre de saisines pour une étude ou un audit ont connu une montée en charge significative, mais aussi, il faut :

- Signaler la prise en charge des missions nouvelles suivantes :
 - ***Suivi des recommandations issues du contrôle de l'Agence Française Anti-Corruption** (depuis Août 2020) ;
 - *Construction puis mise à jour de la **cartographie des risques de la collectivité** (depuis 2018) ;
 - *Gestion de projets **liés à la promotion de la déontologie pour les services et les élus** (depuis 2019).
- Prendre en compte les saisines diverses qui sollicitent un temps d'enquête et d'instruction non négligeable et qui parfois, exige la sollicitation d'experts sur certaines matières.

B - Audits des fonds européens

Conformément au protocole conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en date du 23/02/2017, la région doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour effectuer les audits d'opérations FEDER-FSE-IEJ pour les Programmes Opérationnels Régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2021, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a voté une Autorisation d'Engagement (AE) pour un marché public relatif à l'externalisation d'audits d'opérations FEDER-FSE pour 3 ans pour un montant de 300 000 €. En 2022, l'externalisation d'une partie du programme d'audits est prévue pour un montant de 100 000 € de crédits de paiement.

Parallèlement, il est très probable que la Commission Européenne reperforme les audits d'opérations 2021 effectués par le service Audit des Fonds Européens en 2022. Dans le précédent marché d'externalisation 2020-2022, une prestation « participation audit de reperformance par la commission européenne et/ou la cour européenne des comptes sur un entretien » est prévue. Par prudence, 10 000 € de crédits de paiement sont donc demandés pour couvrir cette dépense.

3/ Mission liée à la protection et à la sécurisation des données

La **protection des données personnelles** est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens.

Conformément aux orientations européennes, la Région a nommé une déléguée à la protection des données. Son rôle est de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, d'aider les directions à se mettre en conformité avec le règlement, de coordonner les outils de la conformité, de contrôler le respect de la réglementation. L'année 2021 doit permettre, avec le soutien de la DSI, de consolider les outils mis en place, notamment en s'appuyant sur un logiciel de mise en conformité et sur le déploiement de sondes dans le système d'information (mesure des risques par types de données et par dates).

L'impact des deux confinements sur les formations et sensibilisations au RGPD nous poussent à préparer des outils de formation dématérialisés (chamilo).

4/ Missions transverses de promotion de l'éthique et la déontologie

Il est important de souligner qu'au-delà de ces missions thématiques, l'IGS participe aux travaux menés par le déontologue dans la perspective de favoriser le respect de la déontologie au sein de la collectivité.

Pilier 6. Administration générale

6.1 - Ressources humaines

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Rémunérer les agents de façon juste et attractive						
0201	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	104 107 589,00
0201	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	22 589 048,00
0201	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	204 679,00
0201	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	2 677 331,00
0201	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	2 023 339,00
0201	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	4 080 702,00
SOUS TOTAL			-	-	-	135 682 688,00
Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents						
0201	4002530	RH : ACTION SOCIALE	34 000,00	34 000,00	789 493,00	3 969 117,00
0201	4002540	RH : PREVENTION	10 000,00	10 000,00	123 000,00	51 000,00
0201	4002550	RH : SANTE	8 000,00	8 000,00	62 500,00	62 500,00
0201	4002560	RH : HANDICAP	42 000,00	42 000,00	19 800,00	29 800,00
SOUS TOTAL			94 000,00	94 000,00	994 793,00	4 112 417,00
Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels						
0201	4002500	RH : FORMATION	-	-	521 800,00	931 800,00
0201	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	21 500,00	166 500,00
SOUS TOTAL			-	-	543 300,00	1 098 300,00
Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines						
0201	4002570	RH : RESSOURCES PARTAGEES	-	-	240 000,00	70 000,00
SOUS TOTAL			-	-	240 000,00	70 000,00
TOTAL			94 000,00	94 000,00	1 778 093,00	140 963 405,00
BUDGET PRIMITIF 2021			82 000,00	82 000,00	2 244 830,00	137 672 193,00

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources Humaines

Avertissement de lecture :

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Pour autant, seuls les crédits relatifs aux agents du siège sont comptabilisés dans ce pilier. Les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont ventilées dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

Dans le cadre de ses lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, la Région Nouvelle-Aquitaine continue de renforcer le pilotage et le suivi de ses dépenses de personnel de façon à en garder la maîtrise. Par ailleurs, la DRH poursuit la montée en performance de ses outils informatiques lui permettant de disposer d'éléments analytiques et prospectifs de plus en plus détaillés.

Le projet de budget 2022 en matière de ressources humaines a donc été bâti :

- à partir de la consommation des crédits au 31 décembre 2021, après neutralisation de l'impact des dépenses liées à la crise sanitaire ;
- en tenant compte des incidences financières liées aux évolutions réglementaires connues au moment de l'élaboration du budget (*hors projet d'évolution des grilles de catégorie C, cette réforme, qui intervient après le processus de préparation budgétaire avec une publication du décret le 28 décembre 2021, sera appliquée au 1^{er} janvier 2022 et appellera un réajustement de crédits lors des décisions modificatives*) ;
- en intégrant les nouveaux dispositifs mis en place par la collectivité.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement, s'établit à **402 314 876 euros** répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2022
MASSE SALARIALE	392 493 826
POLITIQUES SOCIALES	7 103 700
PREVENTION SANTE HANDICAP	886 850
FORMATION, RECRUTEMENT, SEMINAIRES, AUTRES	1 830 500
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	402 314 876

OBJECTIF N°1 : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE

1/ Un Glissement Vieillesse Technicité contenu (GVT)

Afin de maîtriser les conséquences budgétaires liées aux avancements de grade, la collectivité a décidé de maintenir les ratios d'avancement, tels que définis en 2021. Par ailleurs, les agents figurant sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne devront obligatoirement effectuer une mobilité. Ainsi, le GVT positif de la collectivité devrait se situer à hauteur de 1,24 % de la masse salariale.

2/ Incidences financières liées aux obligations réglementaires

- Le budget 2022 intègre en année pleine les effets liés aux **revalorisations indiciaires** intervenues en avril et octobre 2021, alignant les indices minimums de rémunération de la fonction publique sur le montant du SMIC (+**800 000 euros**) (*hors projets relatifs à la revalorisation salariale et l'accélération de carrière des agents de catégorie C intervenus après le processus de préparation budgétaire*) ;
- le dispositif **GIPA** (*Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat*) s'impose également à la Région pour un montant estimé à **30 000 euros** ;
- la *prime inflation* de 100 euros sera sans incidence financière, car faisant l'objet d'une compensation directe, via un dégrèvement de cotisations sociales.

3/ Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées

Dans le cadre du bon fonctionnement des établissements scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a été amenée, depuis 2019, à renforcer les crédits consacrés aux remplacements d'agents non titulaires momentanément remplacés, notamment dans le cadre de la gestion des effets de la COVID-19.

Pour l'année 2022, la situation sanitaire restant très aléatoire, il est difficile de pouvoir estimer de manière fiable le montant des dépenses de suppléance. Ainsi, la Région prévoit d'inscrire, à ce stade, **1 000 000 d'euros** au budget.

4/ Campagne d'apprentissage

Dans le cadre du 2^{ème} volet du Plan d'urgence régional, adopté le 16 novembre 2020, la collectivité a orienté sa **politique d'apprentissage** vers un accueil de près de 150 jeunes au sein des services régionaux pour l'année 2021.

En 2022, ce volume global sera maintenu, conduisant ainsi au recrutement de près de 40 apprentis au cours de l'année. Le montant des crédits alloués à ce nouveau soutien s'élève à **169 000 euros**.

OBJECTIF N°2 : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS

Dans le cadre du contrat de progrès social, **la politique sociale engagée dans la collectivité sera poursuivie en 2022**, offrant à tous les agents la possibilité de bénéficier de prestations d'action sociale répondant au mieux à leur besoin (chèques vacances, garde d'enfant, aide à la rentrée scolaire...).

L'ensemble des agents peut également adhérer aux contrats collectifs en matière de santé et de prévoyance avec une participation employeur leur permettant d'en diminuer fortement le coût financier. Le taux d'adhésion est actuellement d'environ 50 %.

De plus la collectivité alloue une subvention à l'amicale du personnel, l'ARENA, qui permet de proposer aux agents des actions complémentaires dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Par ailleurs, **les actions de prévention continuent de se développer** avec le déploiement de matériels et équipements adaptés aux postes de travail des agents des lycées afin de réduire la pénibilité des tâches. 2022 permettra ainsi de conduire plusieurs expérimentations, notamment à travers l'essai d'exosquelettes.

En 2022, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 7 990 550 euros.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Dans le cadre de son plan de formation triennal 2021 – 2023, la Région a réorienté sa politique en matière de formation professionnelle de ses agents. L'année 2022 permettra de développer les enjeux stratégiques suivants :

- favoriser le bon fonctionnement des collectifs de travail en renforçant les compétences managériales et en accompagnant les agents managers dans de nouveaux modes de travail ;
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels ;
- accompagner l'évolution des métiers et développer les expertises ;
- développer les compétences et accompagner les parcours individuels ;
- accompagner la transformation numérique et favoriser le développement des compétences associées ;
- favoriser l'évolution de l'offre de formation en diversifiant les formats et en développant des méthodes pédagogiques innovantes ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations ;
- sensibiliser l'ensemble des agents et nouveaux arrivants aux règles de déontologie et de probité ;
- sensibiliser l'ensemble des agents de la Région sur les ambitions Néo Terra et les impliquer en tant qu'acteurs de la transition environnementale.

Le montant budgétaire alloué en 2022 pour la mise en œuvre des différents accompagnements et formations associés s'élève à **1 491 500 euros**, hors cotisation annuelle au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

ANNEXE : INFORMATION SUR LA REGIE FONDS EUROPEENS

Le budget lié aux dépenses en ressources humaines de la régie Fonds Européens fait l'objet d'un budget annexe d'un montant de 1 782 011 euros pour 33 collaborateurs.

Pilier 6. Administration générale

6.2 - Élus et Ceser

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions						
	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	1 891 036,00
	4001010	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-	-	-	44 400,00
0202	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	80 000,00	20 000,00
021	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	-	100 000,00
021	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	26 000,00	6 500,00	6 000,00	46 000,00
021	4002420	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	610 000,00	10 093 000,00
SOUS TOTAL			26 000,00	6 500,00	696 000,00	12 194 436,00
Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions						
022	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 065 003,00
022	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	381 097,00
022	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	20 000,00
022	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	41 134,00
022	4002080	FONCTIONNEMENT DU CESER	10 000,00	10 000,00	462 200,00	369 000,00
022	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	1 160,00	-	10 500,00
022	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	-	30 000,00
022	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	13 000,00	-	36 000,00
022	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	36 000,00	9 000,00
022	4002410	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	330 000,00	2 777 000,00
022	4002500	RH : FORMATION	-	-	6 500,00	6 500,00
022	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	1 800,00	1 800,00
022	4002530	RH : ACTION SOCIALE	2 000,00	2 000,00	14 263,00	14 763,00
022	4002550	RH : SANTE	-	-	450,00	450,00
022	4002560	RH : HANDICAP	1 000,00	1 000,00	1 425,00	1 425,00
SOUS TOTAL			13 000,00	27 160,00	852 638,00	4 763 672,00
TOTAL			39 000,00	33 660,00	1 548 638,00	16 958 108,00
BUDGET PRIMITIF 2021			3 000,00	44 200,00	2 294 845,00	17 160 878,00

ADMINISTRATION GENERALE

Elus et CESER

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

Les indemnités de fonction des élus et membres du CESER constituent un poste budgétaire important et en progression en raison notamment de la hausse du nombre de souscription de retraites complémentaires, qui se traduit, en 2022, par une augmentation de 25% de l'enveloppe allouée aux cotisations de retraite des élus.

La poursuite de l'utilisation de la visio-conférence, notamment dans le cadre des commissions et GIA, entraîne une baisse de la consommation des crédits alloués aux frais de déplacement.

Le budget alloué à la formation des élus est maintenu au même niveau que 2021, et correspond au montant légal autorisé (2% du volume global des indemnités brutes des conseillers régionaux) auquel s'ajoute une enveloppe pour les formations obligatoires post-renouvellement de mandature.

En vue du renouvellement, en novembre 2022, du marché de transcription des réunions et séances institutionnelles, le présent budget prévoit les autorisations d'engagement nécessaires au lancement du lot portant sur la transcription des séances institutionnelles. Ce montant estimatif pourrait être amené à évoluer en 2022 si la transcription des échanges lors des préparations des réunions institutionnelles était requise.

OBJECTIF N°2 : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

Les crédits alloués au titre des indemnités de présence des conseillers CESER sont maintenus au même niveau que 2021. Il est rappelé que le calcul des indemnités des élus régionaux a un impact mécanique sur le calcul des indemnités des conseillers CESER.

Tout comme le budget frais de déplacements des élus régionaux, le budget alloué aux frais de déplacement des conseillers CESER observe une baisse en lien avec la crise sanitaire et l'utilisation généralisée des techniques de visioconférence.

Le budget alloué à la formation des conseillers du CESER est ramené, en 2022, au niveau de consommation de cette enveloppe observé sur les deux derniers exercices.

Pilier 6. Administration générale

6.3 - Communication et attractivité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire						
0202	4002110	CAMPAGNE ET CREATION	-	-	1 435 000,00	3 034 000,00
0202	4002120	EVENEMENTIEL	40 000,00	10 000,00	95 000,00	1 415 000,00
0202	4002130	PRODUCTION EDITORIALE ET MULTIMEDIA		350 000,00	2 094 000,00	2 696 500,00
0202	4002140	VALORISATION REGIONALE	-	500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			40 000,00	860 000,00	3 624 000,00	7 145 500,00
TOTAL			40 000,00	860 000,00	3 624 000,00	7 145 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>			<i>2 815 000,00</i>	<i>1 260 000,00</i>	<i>5 362 500,00</i>	<i>7 367 500,00</i>

ADMINISTRATION GENERALE

Communication et attractivité

OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1/ Le renforcement de la communication institutionnelle

Sur la période 2016-2021, la Région a déployé une stratégie de communication articulée autour de 3 axes :

- une communication institutionnelle reposant sur les 4 piliers de l'action régionale ;
- une communication thématique pour porter les dispositifs et politiques auprès des bénéficiaires potentiels ;
- le lancement d'une démarche de marketing territorial.

Sur la base de ces acquis et des constats sur la nécessité de retisser les liens entre les institutions et les citoyens, 2022, première année pleine du mandat suite aux élections régionales de juin 2021, sera notamment consacrée à porter à la connaissance des habitants la valeur ajoutée de l'action régionale pour leur quotidien et le développement du territoire.

A cette fin :

- une campagne d'envergure sur l'action régionale sera lancée au 2^{ème} semestre s'appuyant notamment sur les supports de la région : réseaux d'affichage dans les abris bus, newsletter, sites internet, réseaux sociaux,...
- un baromètre de la communication sera mis en place afin d'évaluer dans le temps l'impact des actions de communication réalisées,
- une nouvelle vidéo institutionnelle générique complétée par 4 déclinaisons thématiques (une par pilier) sera produite et massivement diffusée sur les supports de la Région et lors d'événements organisés ou soutenus par la Région,
- une valorisation plus performante des décisions prises par l'assemblée régionale par des vidéos plus adaptées aux modes de consommation du grand public,
- la production et la diffusion d'une série de podcasts sur les compétences régionales,
- la poursuite du déploiement de la signalétique dans les entreprises bénéficiaires de subventions régionales, notamment dans le cadre du plan « Nouvelle-Aquitaine rebond », et dans les gares (habillage des guichets et des distributeurs de billets de train).

Ces nouvelles actions s'inscrivent en complément des actions de communication pérennes :

- la production et la diffusion de 4 numéros du journal, tiré à 2,7 millions d'exemplaires,

- la newsletter hebdomadaire relayée à plus de 50 000 personnes,
- le community management et la communication sur les réseaux sociaux, renforcés pour une plus grande proximité avec les Néo-Aquitains,
- la production de vidéos, avec des formats adaptés aux messages et aux usages (motion design, spots, interviews,...).

2/ Une communication thématique recentrée

Après deux années bouleversées par la crise et marquées par la période de réserve électorale, la Région souhaite accélérer son action de préparation de l'avenir.

Cette volonté se matérialise par deux priorités :

- l'accélération et l'accompagnement des transitions par le déploiement de la marque Néo Terra, avec un double objectif :
 - * faire connaître au grand public l'action de la Région en matière de transitions écologique, énergétique, agricole, sanitaire, économique et sociale,
 - * embarquer un grand nombre d'acteurs dans cette dynamique vertueuse et valoriser les bonnes initiatives,
- la massification de l'orientation des jeunes pour donner à chaque jeune toutes les informations et sources d'inspiration nécessaires pour trouver sa voie. Les actions en faveur de l'orientation des jeunes seront fortement soutenues en communication afin d'obtenir un réel effet levier : salons et événements, programme Ambassadeurs des métiers, expérimentation dans les collèges, étude sur l'expérience utilisateurs, projet de création d'un portail web « Orientation Formation Emploi »,...

La Région adaptera sa communication en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et de ses conséquences en terme économique et social.

En complément de ces axes prioritaires, la Région poursuivra ses actions de communication thématique afin d'accompagner le déploiement de l'ensemble des politiques et dispositifs à destination des bénéficiaires potentiels dans le cadre de ses champs de compétence (permis B, aides aux devoirs, aides au transport, les festivals, les offres de transports, appels à projets,...).

De façon transversale à toutes les thématiques concernées (développement économique, innovation, formation, agriculture,...), le soutien de l'Europe sera fortement valorisé.

3/ L'intégration de la démarche de marketing territorial dans l'offre de services à apporter aux territoires et acteurs socio-économiques

Dans la continuité de la démarche concrétisée par la création du club de l'attractivité et par la mise en ligne du site *neoptimiste.fr*, les ambitions pour 2022 se concentrent sur deux priorités :

- Une démarche d'accompagnement et de professionnalisation des politiques d'accueil des territoires, dans le cadre de l'expérimentation menée par la DATAR et le pôle Développement économique et environnemental ;
- Une stratégie de mise en réseau et d'animation du club de l'attractivité.

Concrètement, trois axes opérationnels sont définis :

- Accompagner et professionnaliser les politiques d'accueil des territoires aux côtés des membres du Comité de pilotage de l'attractivité (Pôle DEE, DATAR, ADI, Maison de la Nouvelle-Aquitaine) ;
- Fédérer et animer le réseau des acteurs de l'attractivité par l'animation et la professionnalisation du club de l'attractivité ;
- Raconter un récit commun sur la Nouvelle-Aquitaine par la production de contenus mis à disposition de tous les acteurs des territoires.

Pilier 6. Administration générale

6.4 - Affaires juridiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique						
0201	4000010	ASSURANCES	-	-		277 424,00
0202	4000010	ASSURANCES	-	-		317 000,00
0202	4002020	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	4 000,00	254 000,00
0202	426013	CELLULE JURIDIQUE	-	-	-	7 000,00
222	4000010	ASSURANCES	-	-		2 873 207,00
224	4000010	ASSURANCES	-	-		20 000,00
32	4000010	ASSURANCES	-	-		8 350,00
815	4000010	ASSURANCES	-	-		74 600,00
SOUS TOTAL			-	-	4 000,00	3 831 581,00
TOTAL					4 000,00	3 831 581,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2021</i>					14 861 018,00	3 234 110,00

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires Juridiques

OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE

Après avoir opéré le lancement du marché des assurances et d'avocats en 2021, le budget 2022 visera quelques frais divers et sera impacté par l'augmentation des primes annuelles du nouveau marché d'assurances.

1/ Assurances

Les offres reçues dans le cadre du renouvellement du marché d'assurances présentent en effet une forte augmentation du montant des primes annuelles ; cela s'explique notamment par la hausse de la sinistralité observée tout au long de la dernière mandature.

Des arbitrages rendus visant à augmenter le niveau des franchises et la baisse des plafonds d'indemnisation ont permis d'atténuer l'impact financier des nouveaux marchés.

A titre comparatif, le maintien du même niveau de couverture que celui en cours depuis 2016 se serait traduit par une augmentation du budget annuel consacré aux assurances de 41%.

En contrepartie, la modification du niveau de franchise implique une gestion en auto-assurance des Manifestations et Expositions et de certains sinistres dont notamment ceux inférieurs à 10 000€ en Dommages aux biens, ce qui signifie une prise en compte de cette gestion tant au niveau du budget des directions concernées (DPMG, DCI et DE), que des ressources allouées à leur traitement.

2/ Contentieux

Si depuis 2018 un marché d'avocats a été mis en place, il convient de noter que pour un bon nombre d'affaires (61% des affaires traitées en 2020 et 70% en 2021), le traitement en interne des dossiers par ses juristes demeure privilégié.

Le renouvellement du marché d'avocats est en cours et les nouveaux contrats entreront en vigueur au 1er trimestre 2022. A ce jour, 27 cabinets ont répondu aux quatre lots ayant fait l'objet de l'appel d'offres.

Enfin, il est à noter que la sinistralité, les litiges et les contentieux introduits par la collectivité ou contre elle ont un impact variable sur le budget.

Pilier 6. Administration générale

6.5 - Moyens généraux

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents						
0202	4002060	ARCHIVES		3 880,00		166 670,00
0202	4002200	MAINTENANCES ENTRETIEN TRAVX - BAT ADMINISTRATIFS	10 122 150,00	7 762 150,00	2 255 000,00	1 728 400,00
0202	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	290 000,00	407 000,00	1 030 000,00	1 027 000,00
0202	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	30 000,00	30 000,00	16 493 600,00	9 210 705,00
SOUS TOTAL			10 442 150,00	8 203 030,00	19 778 600,00	12 132 775,00
Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules						
0201	4002250	MISSIONS ET DEPLACEMENTS : BILLETTERIE	-	-	-	1 270 215,00
0201	4002260	MISSIONS - DEPLACEMENTS : FRAIS MISSIONS DES AGENTS	-	-	620 800,00	558 720,00
0202	4002220	VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	300 000,00	327 000,00	616 000,00	1 416 500,00
0202	4002251	DELEGAT° ET PERSONNALITES INVITEES A LA REGION NA	-	-	9 700,00	125 130,00
SOUS TOTAL			300 000,00	327 000,00	1 246 500,00	3 370 565,00
Prendre en charge les autres dépenses à caractère général						
0202	4002030	ANNONCES ET INSERTION	-	-	383 948,00	538 100,00
0202	4002070	DOCUMENTATION	-	-	190 150,00	207 150,00
0202	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	215 000,00	464 000,00
0202	4002290	COTISATIONS DE LA REGION	-	-	330 000,00	330 000,00
0202	4099100	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	260 000,00	361 840,00
0202	511030	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	-	57 400,00
20	4020010	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	128 715,00	81 070,00
94	4094090	PRESTATIONS TRANSVERSALES	-	-	190 000,00	142 000,00
SOUS TOTAL			-	-	1 697 813,00	2 181 560,00
Mesures exceptionnelles						
0202	4019002	COVID19 - achat de matériel de santé	45 000,00	45 000,00	60 000,00	30 000,00
SOUS TOTAL			45 000,00	45 000,00	60 000,00	30 000,00
TOTAL			10 787 150,00	8 575 030,00	22 782 913,00	17 714 900,00
BUDGET PRIMITIF 2021			6 708 000,00	7 610 000,00	23 306 446,00	16 263 446,00

ADMINISTRATION GENERALE

Moyens Généraux

OBJECTIF N°1 : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

1/ Patrimoine et Moyens Généraux

La gestion du patrimoine immobilier régional (hors lycées) concerne 119 bâtiments dont 75 biens en propriété et 44 biens en location, soit 128 000 m² de surfaces bâties et 1 200 000 m² de surfaces non bâties.

Les opérations prévues en 2022 s'inscrivent dans les objectifs majeurs suivants :

- Doter la Région d'un schéma directeur immobilier pour optimiser son patrimoine et maîtriser les coûts de fonctionnement et d'exploitation ;
- Imaginer et déployer l'espace de travail de demain pour améliorer la qualité de vie au travail et assurer la sécurité et la sûreté des bâtiments et des agents ;
- Mettre en œuvre une politique de déplacements exemplaire (Néoterra) ;
- Offrir aux agents, élus et usagers de la Région une haute qualité de service en matière d'accueil, d'intendance, reprographie, d'hygiène et propreté, d'aménagement mobilier, de chauffeurs et de navettes intersites.

A – Gestion du patrimoine immobilier régional (hors lycées)

Les principales opérations structurantes en 2022 seront :

- l'élaboration du schéma directeur immobilier régional (SDIR),
- les études de programmation concernant le projet immobilier du site de Bordeaux préfigurant les nouveaux espaces de travail de demain,
- les études de programmation liées à la réhabilitation globale du bâtiment Condorcet à Pessac,
- les travaux de rénovation et mise aux normes des salles d'assemblées des sites de Poitiers et Limoges,
- la création de lieux de stockage et l'aménagement du salon et de la terrasse de la MECA,
- la construction d'un nouveau bâtiment destiné aux archives régionales,

Les travaux d'investissement déjà lancés seront poursuivis dont notamment :

- la rénovation de bâtiments administratifs (Eperon, Québec et Andalousie à Poitiers),
- la mise en place d'une gestion technique centralisée à l'Hôtel de Région,
- la poursuite de la mise aux normes et le renforcement des moyens de secours en sécurité incendie des bâtiments administratifs,
- les travaux de rénovation du système électrique de la Maison des Sport de Limoges (Gaia).

Une baisse de 5% des dépenses énergétiques des bâtiments administratifs est escomptée du fait des travaux de rénovation engagés, participant ainsi à la poursuite des objectifs NéoTerra.

B – Amélioration des conditions matérielles d'accueil des agents

Un nouveau marché de nettoyage des locaux pour l'ensemble des bâtiments régionaux sera exécutoire en mai 2022 et permettra d'homogénéiser les standards de prestation au niveau régional.

La maintenance et l'entretien quotidien des bâtiments seront renforcés grâce au lancement d'un marché tous corps d'état, complémentaire aux marchés multi techniques de maintenance préventive et curative.

La sécurité des bâtiments régionaux sera renforcée grâce à un système unique et centralisé de gestion des contrôles d'accès.

Un point d'information logistique sera mis en place pour centraliser les demandes et signalements liés aux conditions d'accueil des agents. Ce nouveau dispositif permettra de raccourcir les délais d'intervention des équipes techniques.

2/ Achats et Commande Publique

Les crédits intègrent l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les fournitures de bureau, à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

Concernant la gestion du restaurant administratif de Bordeaux un nouveau marché a été notifié en 2021.

La Région poursuit sa politique de maîtrise des coûts en assurant les achats de matériels correspondant à des acquisitions de divers équipements de bureau, (destructeurs de documents, calculatrices et matériels divers) pour équiper l'ensemble des directions de la collectivité.

Dans le cadre de NéoTerra, l'effort sera poursuivi par la commande publique pour orienter les acquisitions vers des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans les achats de fournitures de bureau.

La collectivité poursuit ainsi la mise en œuvre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) et développe une culture interne partagée de l'achat « responsable » faisant du SPASER le point d'entrée et de réflexion pour toute intention d'achat. Cela permet une définition concrète du « verdissement » des clauses des marchés et l'intégration de dimensions sociales. Il est également envisagé de développer des fonctionnalités de l'outil de référencement des achats et des marchés pour enrichir, détailler et fiabiliser les données relatives à l'achat responsable.

OBJECTIF N°2 : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES

La procédure dématérialisée de remboursement des frais de déplacement sera poursuivie dans un contexte de limitation des déplacements et d'utilisation

prioritaire des moyens de transport publics et de covoiturage (baisse de 13% du budget des frais de déplacements et de 50% des frais de billetterie invités et délégations).

S'agissant des véhicules de service, le renouvellement du parc sera limité à 10 véhicules neufs (au lieu de 37) dont 2 électriques/hybrides pour accélérer le verdissement de la flotte. Celle-ci sera complétée par des vélos pour les déplacements intra agglomération. En lien avec cette politique visant à limiter l'impact environnemental des déplacements de la collectivité, une baisse de 7% est proposée pour les dépenses de carburant.

La gestion du parc automobile sera optimisée par la mise en place d'une solution télématique améliorant la flexibilité et l'entretien de la flotte.

Le déploiement de pools de véhicules dans les territoires sera poursuivi pour améliorer l'accès aux véhicules de service sans augmenter le volume de la flotte.

OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

1/ Assistance financière pour la gestion active de la dette et la prospective

La Région dispose d'un marché pluriannuel d'assistance financière et budgétaire en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie ainsi que sur des problématiques de stratégie et de perspectives financières.

La partie à bons de commande est en baisse par rapport à 2021 car, la mise en place des programmes EMTN et NEU CP ayant abouti, le prestataire sera moins sollicité pour accompagner les services de la Région sur ces problématiques.

	BP 2021	BP 2022
Prospective et autres missions	0,045	0,040
Assistance gestion de la dette	0,015	0,015

Par ailleurs, **0,06M€** d'AE ont été positionnés pour trouver une solution de logiciels de cotation des marchés financiers qui permettrait à la Région de consolider sa capacité décisionnelle dans la gestion active de la dette.

2/ Notation financière de la collectivité et des programmes

La Région a engagé en décembre 2021 la mise en place d'un programme de NEU CP. La réglementation prévoit que ce programme soit noté par une agence de notation, comme cela a été le cas pour le programme EMTN.

La Région a attribué en 2018 un marché de notation financière afin de diversifier ses sources de financement sur le court et long terme avec l'objectif de mettre en place un programme NEU CP (ex billets de trésorerie) et d'émissions obligataires classiques et « green ».

Ce marché d'une durée de 3 ans va faire l'objet d'un renouvellement en 2022. Il est donc proposé d'inscrire des CP à hauteur du montant de l'accord cadre soit **0,05M€**.

Ce montant comprend la totalité des prestations de l'agence : mise à jour notation, mise à jour de la notation du programme et la mise à jour notation programme NEU CP.

0,02M€ sont également prévus pour la notation, le cas échéant des émissions obligataires. Cette notation serait réalisée à la demande de l'investisseur pour sécuriser une transaction mais n'a pas de caractère obligatoire.

3/ Frais liés à l'assistance financière pour les programmes EMTN et NEU CP

Le recours à un programme EMTN et NEU CP nécessite plusieurs intervenants avec lesquels nous avons conclu un marché en 3 lots en 2021 :

- Un marché avec un arrangeur pour la mise en place des programmes et leur mise à jour : CACIB pour un montant maximum de **0,06M€**;
- Un marché pour l'accompagnement juridique : Cabinet Bignon Lebray pour un montant maximum de **0,01M€**.

4/ Etudes à caractère financier

- Un montant de **0,02M€ d'AE** et de **0,01M€** de CP/AE sont prévus pour la mise en œuvre d'études à caractère financier à lancer en 2022.
- De plus, **0,01M€** de CP sont inscrits pour les paiements en lien avec les AE ouvertes au Budget Supplémentaire 2021.

5/ Achats et commande publique

La Région Nouvelle-Aquitaine est adhérente de l'association des marchés publics d'Aquitaine (AMPA), née en 2008 de la volonté de trois membres fondateurs – Bordeaux Métropole, la ville de Floirac et la Région Aquitaine. L'association a pour objet de développer un réseau d'acheteurs publics à l'échelle du territoire régional, dans une perspective d'efficacité de l'achat public, de mutualisation des outils, de centralisation de l'information, et de transparence et d'accessibilité à la commande publique pour les entreprises du territoire.

A cet effet, l'AMPA met à disposition de ses adhérents différents services, et plus particulièrement :

- une plateforme mutualisée sécurisée d'hébergement, de dématérialisation, de publication et gestion des marchés publics ;
- un service de centrale d'achat.

La Région Nouvelle-Aquitaine est également adhérente à l'association 3AR qui poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- Créer une dynamique autour des achats responsables en suscitant l'intérêt des élus, acheteurs, équipes de direction, services techniques ;
- Accompagner et faciliter la réalisation d'achats responsables sur le plan technique, juridique et opérationnel ;
- Valoriser les retours d'expériences et évaluer les progrès réalisés.

La collectivité dispose ainsi de moyens pour mettre en œuvre sa politique de maîtrise des coûts et d'achats responsables.

Les crédits intègrent également les dépenses liées aux relations publiques et les prestations de traiteurs.

Pilier 6. Administration générale

6.6 - Opérations financières

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Optimiser et assurer le remboursement de la dette						
	4099070	CAPITAL	-	180 000 000,00	-	-
	4099110	INTERETS	-	-	-	38 135 000,00
	4099120	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	1 662 400,00
SOUS TOTAL			-	180 000 000,00	-	39 797 400,00
Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving						
	4099080	GESTION ACTIVE DE LA DETTE	-	50 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	50 000 000,00	-	-
Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues						
	4099140	DEPENSES IMPREVUES	4 750 000,00	-	4 850 000,00	-
	4099150	PROVISIONS	-	-	-	6 000 000,00
SOUS TOTAL			4 750 000,00	-	4 850 000,00	6 000 000,00
Prendre en charge les opérations financières diverses						
	4099130	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	150 000,00
0202	4099120	FRAIS FINANCIERS	19 038 000,00	1 772 900,00	-	-
91	4099170	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	1 000 000,00
SOUS TOTAL			19 038 000,00	1 772 900,00	-	1 150 000,00
TOTAL			23 788 000,00	231 772 900,00	4 850 000,00	46 947 400,00
BUDGET PRIMITIF 2021			5 000 000,00	218 955 400,00	5 000 000,00	49 378 151,00

ADMINISTRATION GENERALE

Opérations financières

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

1/ Remboursement du capital de la dette

Le montant de l'amortissement de la dette est évalué pour 2022 à **180M€**.

Cette estimation est le résultat de la trajectoire financière présentée lors des Orientations Budgétaires (OB).

L'annuité de la dette sera en progression en 2022, notamment suite au remboursement in fine de deux émissions obligataires pour un montant global de 34,9M€

Le remboursement du capital de la dette connaît une augmentation de 10% entre 2021 et 2022 qui est la conséquence des financements contractés fin 2020 et début 2021 pour financer le plan de relance régional.

Au regard de la trajectoire financière présentée lors des OB 2022, ce montant devrait diminuer puis se stabiliser dans les années à venir.

	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)	BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)
Amortissement du capital	162,6	180

2/ Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres charges financières. Leur montant est estimé à **39,8M€** pour 2022.

- Charges d'intérêts

- Intérêts réglés à l'échéance

Le montant des intérêts de la dette réglés à l'échéance est estimé à **37,2M€**.

Les intérêts sont en hausse ; toutefois la progression est lente car les intérêts des nouveaux emprunts contractés sont moins chers que ceux que l'on achève de rembourser.

La dette de la Région Nouvelle-Aquitaine est constituée de prêts à taux variable dépendant de la volatilité des marchés financiers. L'estimation du montant de cette catégorie d'intérêts a été réalisée à partir de la prévision des futurs taux.

- Intérêts courus non échus (ICNE)

Les intérêts courus non échus correspondent à la fraction des intérêts annuels écoulés sur un exercice comptable donné n'ayant pas donné lieu à paiement. La procédure de rattachement des ICNE conduit à inscrire au compte 66112 « Intérêts - rattachement des ICNE », en opération réelle, le différentiel entre le montant des intérêts courus et non échus au 31 décembre 2021, et celui des intérêts courus et non échus au 31 décembre 2022. Ce différentiel s'élève à **0,8M€** pour 2022.

Ce poste de dépense est en forte baisse par rapport au BP 2021 dont les hypothèses de construction prévoyaient une mobilisation d'emprunt très haute sur l'exercice. Même si la variation est en baisse, le montant des ICNE 2022 sera proche du montant 2021 suite aux 100M€ d'emprunt bancaires déjà contractualisés en 2021 et mobilisés au 1^{er} trimestre 2022.

- Autres intérêts

0,1M€ sont ouverts en 2022 pour couvrir les intérêts liés à l'utilisation des lignes de crédit court terme dont dispose la Région. La mise en place du programme NEU CP (Ex billets de trésorerie) en janvier 2022 devrait permettre de réaliser des économies sur les intérêts des lignes de trésorerie.

- **Autres charges financières**

Une inscription budgétaire pour un montant global de **0,9M€** est destinée à régler les intérêts relatifs aux contrats de swap¹ et à assurer le paiement de commissions diverses (commissions de non utilisation, commission d'engagement,...).

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place en 2021 son programme EMTN afin d'obtenir des financements compétitifs sur le marché obligataire. Dans la continuité de cette démarche, et toujours en référence aux hypothèses retenues pour les Orientations Budgétaires 2022, les frais financiers inhérents aux émissions obligataires sont estimés à **0,8M€** en 2022.

OBJECTIF N 2 : REALISER DES OPERATIONS DE REAMENAGEMENT ET DE REVOLVING

1/ Gestion active de la dette

Un montant de **50M€** est inscrit en dépenses et en recettes d'investissement pour prévoir la réalisation, le cas échéant, d'opérations de renégociation ou de remboursement anticipé de contrats en cours (remboursements anticipés avec refinancements éventuels).

2/ Emprunt revolving

Le dernier emprunt revolving détenu par la Région Nouvelle-Aquitaine arrive à échéance en 2022, il n'est donc pas prévu de procéder à des remboursements sur l'exercice. Il n'y a donc aucune inscription budgétaire à prévoir pour ces opérations en 2022.

¹ Le mot swap désigne un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt.

OBJECTIF N°3 : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES

1/ Provisions

Les normes comptables imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité des provisions ou des dépréciations sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque, d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice ou de la constatation de la perte de valeur d'un actif (stock ou créance).

Malgré le rebond économique constaté, au regard de la fragilité financière des entreprises dans un contexte post crise sanitaire et la baisse des aides économiques liées à la relance, les procédures collectives risquent de s'intensifier.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre en place une politique de couverture du risque ambitieuse qui nécessite des moyens supplémentaires.

A ce titre, il est proposé d'inscrire en 2022 **6M€**.

2/ Dépenses imprévues

La dotation prévue, pour un montant de **4,8M€** en autorisations de programme et **4,9M€** en autorisations d'engagement, doit permettre d'apporter une réponse immédiate à des demandes de participations exceptionnelles de solidarité faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles ou à d'autres urgences nécessitant une mobilisation financière immédiate.

OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

1/ Intérêts moratoires

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. A cet effet, une prévision de **0,1M€** est inscrite en 2022 pour permettre à la collectivité de verser des intérêts moratoires aux entreprises qui pourraient être concernées par des retards de paiement.

2/ Prise de participation

A - Adhésion à l'Agence France Locale

L'assemblée régionale réunie en Séance Plénière le 13 décembre 2021 a adopté le principe de l'adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'AFL.

Au budget 2022, il est prévu **18,8M€** d'Autorisations de Programme correspondant au montant total de l'adhésion pour la Région et **1,5M€** de CP pour le montant dû la 1ère année.

B - Parts sociales de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine détient des parts sociales de la Caisse d'Épargne, le nombre de parts sociales a évolué au cours des années sans que cela

soit retranscrit dans les comptes et le bilan de la Région. Il convient donc de procéder à cette régularisation. Pour cela, il a été prévu **0,3M€** d'AP et de CP.

3/ Créances irrécouvrables

Chaque année, le payeur régional transmet à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables dans laquelle figurent les créances éteintes. Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il peut s'agir notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, qui empêche le recouvrement des échéances de prêts accordés par la Région aux entreprises (avances remboursables).

Afin d'anticiper les mandats de régularisation qui auront lieu sur l'exercice 2022, il est inscrit dès le budget initial **1M€**.

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement.

Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

I - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2022, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	800 000,00
	926 28033	AMORTISSEMENTS FRAIS D'INSERTION	0,00
	926 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	8 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	10 000 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 761 142,00
	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	77 717,83
	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	1 180 114,18
	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	150 000,00

	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	15 664 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	935 469,37
	926 2804141	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 000 000,00
	926 2804142	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	62 000 000,00
	926 2804143	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL "	302 817,54
	926 2804151	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 350 000,00
	926 2804152	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	18 800 000,00
	926 2804161	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ETUDES"	39 597,00
	926 2804162	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX spic "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	458 297,00
	926 2804163	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "PROJET D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	169 284,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	20 800 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	8 500 000,00
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 195 557,88
	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 470 000,00
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT RFF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	14 200 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	21 000 000,00
	926 28041782	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT AUTRES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	19 120 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	39 900 000,00

926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	613 402,71
926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIER, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	145 000 000,00
926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	41 200 000,00
926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	2 850 000,00
926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIER, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 708 800,00
926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	2 819 887,86
926 2804411	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BIENS MOBILIER, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 617,91
926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	291 186,00
926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	220 000 000,00
926 28051	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 000 000,00
926 28121	AMORTISSEMENTS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 300,00
926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	80 000,00
926 281311	AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 782 000,00
926 281312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	58 200 000,00
926 281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	297 708,00
926 281318	AMORTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 925 336,56
926 28132	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	7 016,00
926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PUBLICS	24 600 000,00
926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PRIVE	7 001,00
926 2814	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	197,52
926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	10 350,00
926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	400 000,00
926 28153	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	1 060 000,00
926 281571	AMORTISSEMENTS MATERIEL FERROVIAIRE	120 000,00
926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	7 095 000,00
926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	4 050 000,00

	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	300 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS "PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES"	1 494,62
	926 281728	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	32 847,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	867,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	10 170 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "AUTRES BATIMENTS PUBLICS"	35 575,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	4 660 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	20 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	62 664,00
	926 281753	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	175 000,00
	926 2817572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	24 925,00
	926 2817578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	28 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	300 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	874,00
	926 2817838	AMORTISSEMENTS MAT OUTILS TECHNIQUES AUTRE MATE RIELS TECHNIQUES	1 680,00
	926 2817841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	1 954,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	9 844,95
	926 281788	AMORTISSEMENTS AUTRES	22 215,00
	926 28181	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	140 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	5 209,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 200 000,00
	926 281831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 950 000,00
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	4 000 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	3 750 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	318 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	400 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	808 115 949,93

II - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS

Les crédits inscrits au titre des reprises sur amortissements sont destinés essentiellement à passer les écritures prévues par la M71 dans l'hypothèse de reversements de subventions d'équipement qui nécessiteraient des régularisations sur les amortissements déjà pratiqués.

Les inscriptions au titre de 2022 sont ventilées comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
926 28188	10 000,00		
926 2804141	2 000,00		
926 2804142	2 000,00		
926 2804151	20 000,00		
926 2804152	20 000,00	946 7811	7 055 000,00
926 28041711	1 300 000,00		
926 2804181	30 000,00		
926 2804182	50 000,00		
926 2804183	20 000,00		
926 280421	5 000 000,00		
926 280422	600 000,00		
926 280431	1 000,00		

III - REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M71, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2022 pour un montant de **47,1M €**.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13932		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

B - reprise des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13911		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	3 733 413,87
926 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	94 011,10
926 13913		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - DÉPARTEMENTS	1 374 957,80
926 13914		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - COMMUNES, STRUCTURES INTERCOMMUNALES	95 466,04
926 13916		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES EPL	12 859,33
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEDER	57 570 500,05
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEOGA	167 105 604,01
926 139178		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES FONDS EUROPEENS	561 171,48
926 13918		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES	493 597,71
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	231 041 581,39

Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

IV- NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M71 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

Or, cette généralisation pourrait, en organisant un prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement indépendamment des variations des autres postes du budget, conduire la région à constater un déséquilibre du budget.

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M71, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments publics non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198		NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	456 851 442,45
	946 7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	456 851 442,45

V - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A – avances aux mandataires

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	150 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	80 000 000,00

B – avances hors Mandataires

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 237 ou 238 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation.

Les comptes 237 et 238 sont crédités par le débit des subdivisions de comptes 231 et 232 au vu des pièces justificatives de l'exécution des travaux par opération d'ordre budgétaire. En vue de procéder à la passation de ces écritures, il convient d'inscrire en prévisions, les crédits d'ordre suivants :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 800 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 000,00
925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	350 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	70 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	70 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	570 000,00
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	120 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	100 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	10 500 000,00
925 2316		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	70 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	6 300 000,00

VI - FRAIS D'ÉTUDES ET FRAIS D'INSERTION SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031. Les frais de publication et d'insertion sont imputés pour leur part au compte 2033.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 500 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	510 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	2 000 000,00
	925 2033	FRAIS D'INSERTION	10 000,00

VII – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 72 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 500 000,00
926 2317		IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 500 000,00
	946 722	PRODUCTIONS IMMOBILISEES	3 000 000,00

VIII – REGULARISATION CITES MIXTES

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 455101		OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR EPLE - CITÉ SCOLAIRE DE SURGERES	236 500,00
	925 217312	CONSTRUCTIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	236 500,00

IX – ABANDONS DE CREANCES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71, l'écriture comptable transformant une avance remboursable en subvention est une opération d'ordre budgétaire pour laquelle il est nécessaire d'inscrire des crédits.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERES, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 900 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	1 900 000,00

X – OPERATIONS FINANCIERES

A - Opération de refinancement de dette

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Région pourrait être amenée à rembourser par anticipation des emprunts, en fonction des conditions de marchés, en particulier dans le cadre de la stratégie de défaisance initiée depuis 2016.

Un montant de 50 M€ est inscrit en dépenses et en recettes réelles d'investissement au compte 166 « Refinancement de dette » pour permettre le remboursement anticipé du capital restant dû des contrats quittés et leur refinancement

Si le montant du nouvel emprunt est inférieur à celui de l'emprunt ayant donné lieu à refinancement, la différence est imputée au débit du compte 1641. Cette opération d'ordre budgétaire traduit un désendettement effectif nécessitant une inscription de crédits.

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
925 1641	50 000 000,00	925 166	50 000 000,00

B - Etalement de la pénalité de remboursement anticipé

L'ex-région Limousin a conclu le 5 novembre 2015 un protocole d'accord transactionnel avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest et le Crédit Agricole Corporate et Investment Bank afin de sortir définitivement d'un emprunt à risque mis en place le 23 décembre 2005.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) calculé lors de la confirmation de l'opération par le Crédit Agricole s'élève à 12,7M € dont 2,4M € intégrés aux conditions de taux du nouvel emprunt et 10,3M € intégrés dans le nouvel emprunt.

Les indemnités de remboursement anticipé peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. L'écriture comptable est une écriture d'ordre budgétaire nécessitant l'ouverture de crédits.

Seul le montant de l'IRA intégré dans le nouvel emprunt est étalé sur 10 ans de 2015 à 2024 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 6862	1 035 000,00	926 4817	1 035 000,00

C - Etalement des frais programme EMTN (Euro Medium Term Notes)

L'ex-région Limousin avait mis en place un programme obligataire EMTN lui permettant d'avoir un accès continu au marché obligataire.

Les divers frais liés au programme (frais de mise en place, frais de mise à jour, frais d'émission de souche) sont étalés sur des périodes allant de 6 à 12 ans.

DEPENSE		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 68126	34 387	926 4816	34 387

Budgets annexes

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Cinéma »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Agence Régionale de l'Innovation »** voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les autorisations de programme, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes ouverts pour 2022 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

BUDGET ANNEXE - REGIE CINEMA

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
011		Charges à caractère général	28 100,00	28 100,00	0,00
65		Autres charges d'activité		44 000,00	0,00
74		Dotations, participations et subventions		0,00	72 100,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			28 100,00	72 100,00	72 100,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				70 918,00	70 918,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations ordre transfert entre sect°				70 918,00	70 918,00
042				70 918,00	70 918,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérations ordres transfert entre sect°				70 918,00	70 918,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				141 836,00	141 836,00

Le budget annexe de la régie du cinéma enregistre les crédits nécessaires au solde des engagements antérieurs. Les crédits relatifs aux nouvelles actions font l'objet d'une intégration dans le budget principal. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2022 s'élèvent à **0,07M€** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - FONDS EUROPEENS

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
906	62	Gestion des fonds européens - FEDER	1 102 109,00	53 000 000,00	25 600 000,00
930	0201	Services généraux		1 782 011,00	0,00
930	042	Services généraux		0,00	1 782 011,00
936	61	Gestion des fonds européens - FSE	4 300 000,00	9 300 000,00	14 300 000,00
936	62	Gestion des fonds européens - FEDER	275 528,00	10 250 000,00	32 650 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			5 677 637,00	74 332 011,00	74 332 011,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				79 819 145,13	76 700 581,74
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				79 819 145,13	76 700 581,74
946				76 700 581,74	79 819 145,13
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				76 700 581,74	79 819 145,13
951				0,00	30 518 563,39
TOTAL CHAPITRE 951 : Virement de la section de fonctionnement				0,00	30 518 563,39
953				30 518 563,39	0,00
TOTAL CHAPITRE 953 : Virement à la section d'investissement				30 518 563,39	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				187 038 290,26	187 038 290,26

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2022 s'élèvent à **74,3M€** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				48 717,02	48 717,02
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				48 717,02	48 717,02
946				48 717,02	48 717,02
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				48 717,02	48 717,02
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				97 434,04	97 434,04

Le budget annexe de l'ARI ne possède plus de dossiers financièrement actifs. Les dépenses et recettes d'ordre proposées au titre du Budget Primitif 2022 concernent des opérations de suivi de l'actif.

BUDGET ANNEXE - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		77 500,00	0,00
21		Immobilisations corporelles		50 000,00	0,00
23		immobilisations en cours		50 000,00	0,00
27		Autres immobilisations financières		12 500,00	0,00
011		Charges à caractère général		35 000,00	0,00
66		Charges financières		21 100,00	0,00
70		Ventes produits fabriqués, prestations		0,00	30 000,00
77		Produits exceptionnels		0,00	218 100,00
67		Charges exceptionnelles		2 000,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES				248 100,00	248 100,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				0,00	78 937,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				78 937,00	0,00
021				0,00	111 063,00
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation (recettes)				0,00	111 063,00
023				111 063,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement				111 063,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				190 000,00	190 000,00

Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2022 s'élèvent à **0,248M€** en mouvements réels.

Budgets annexes

Opérations d'ordre budgétaires

I - AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	48 717,02
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	48 717,02

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	48 717,02
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	48 717,02

II - REGIE CINEMA

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	5 938,00
	040 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	18 376,00
	040 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	46 604,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	70 918,00

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
040 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	30 000,00
	042 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	30 000,00

Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Conformément aux dispositions de l'instruction, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
040 198		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	40 918,00
	042 7768	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	40 918,00

III - PHOTOVOLTAIQUE

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 28135	CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 281735	IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

IV - FONDS EUROPEENS

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804132	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 643,00
	926 2804182	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	76 166 282,64
	926 28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS	1 686,10
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	76 700 581,74

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEDER	17 215 550,21
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEADER	62 603 594,92
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	79 819 145,13

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2022 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP/AP
900 - SERVICES GENERAUX	36 815 250,00	21 269 510,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	35 981 150,00	19 634 590,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	834 100,00	1 634 920,00
901 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	38 810 000,00	32 640 374,00
10 SERVICES COMMUNS	2 085 000,00	3 114 824,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,00
12 APPRENTISSAGE	27 840 000,00	25 375 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	8 885 000,00	4 150 550,00
902 - ENSEIGNEMENT	119 009 015,00	256 229 620,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	106 009 015,00	245 037 636,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	13 000 000,00	10 000 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	0,00	1 191 984,00
903 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	29 829 720,00	40 698 270,00
31 CULTURE	17 923 720,00	22 242 270,00
32 SPORTS	11 706 000,00	18 206 000,00
33 LOISIRS	200 000,00	250 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE	977 750,00	782 250,00
40 SERVICES COMMUNS	0,00	0,00
42 ACTION SOCIALE	977 750,00	782 250,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	125 478 701,00	113 288 194,00
50 SERVICES COMMUNS	1 400 000,00	801 000,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	1 500 000,00	2 000 000,00
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	0,00	645 000,00
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	70 765 701,00	28 175 994,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)	6 860 000,00	7 046 200,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 700 000,00	1 660 000,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	43 253 000,00	69 960 000,00
58 AUTRES ACTIONS	0,00	3 000 000,00
906 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	548 589 112,00	132 039 927,00
62 FEDER	525 889 112,00	132 039 927,00
63 AUTRES	22 700 000,00	0,00
907 - ENVIRONNEMENT	48 000 000,00	32 000 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	10 900 000,00	6 000 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS	0,00	0,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	6 900 000,00	2 000 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	26 000 000,00	22 000 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL	4 200 000,00	2 000 000,00
908 - TRANSPORTS	258 673 101,00	175 533 960,00
80 SERVICES COMMUNS	74 153 428,00	40 503 070,59
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	166 767 923,00	95 910 305,65
82 ROUTES ET VOIRIES	0,00	8 430 549,00
87 SECURITE	961 750,00	697 352,76
88 AUTRES TRANSPORTS	16 790 000,00	29 992 682,00
909 - ACTION ECONOMIQUE	251 085 000,00	226 486 000,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	540 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	64 000 000,00	36 380 000,00
93 AGRICULTURE,PECHE,AGRO-INDUSTRIE	49 500 000,00	52 000 000,00
94 INDUSTRIE,ARTISANAT,COMMERCE ET AUTRES SERVICES	122 250 000,00	121 201 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME	15 335 000,00	16 365 000,00
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00	180 000 000,00
950 - DEPENSES IMPREVUES	4 750 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 462 017 649,00	1 210 968 105,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING		50 000 000,00

BUDGET PRIMITIF 2022 (budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AE	CP/AE + CF
930 SERVICES GENERAUX	49 732 036,00	201 124 639,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	44 646 029,00	192 558 541,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	5 086 007,00	8 566 098,00
931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	315 740 343,00	422 685 187,00
10 SERVICES COMMUNS	26 870 126,00	30 458 355,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	179 048 000,00	277 314 409,00
12 APPRENTISSAGE	14 000 000,00	14 205 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	95 822 217,00	100 707 423,00
932 ENSEIGNEMENT	38 432 799,00	379 793 402,00
20 SERVICES COMMUNS	128 715,00	81 070,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	28 168 584,00	369 068 182,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 050 000,00	2 710 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	7 085 500,00	7 934 150,00
933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	74 687 906,00	77 441 619,00
31 CULTURE	44 484 594,00	47 929 019,00
32 SPORTS	9 235 561,00	10 979 103,00
33 LOISIRS	20 967 751,00	18 533 497,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE	4 320 715,00	5 321 000,00
42 ACTION SOCIALE	4 320 715,00	5 321 000,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	16 334 017,00	12 911 627,00
50 SERVICES COMMUNS	586 100,00	621 100,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	1 829 000,00	1 174 000,00
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	0,00	0,00
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	10 998 917,00	8 376 837,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)	790 000,00	709 690,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	260 000,00	160 000,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	1 870 000,00	1 870 000,00
936 GESTION DES FONDS EUROPEENS	273 029 945,00	79 073 964,00
61 FSE	96 512 638,00	24 559 000,00
62 FEDER	167 517 307,00	54 514 964,00
63 AUTRES	9 000 000,00	0,00
937 ENVIRONNEMENT	33 012 571,00	24 135 543,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	19 342 571,00	13 485 543,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	4 000 000,00	2 300 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	8 770 000,00	7 550 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL	900 000,00	800 000,00
938 TRANSPORTS	739 468 498,00	653 448 720,00
80 SERVICES COMMUNS	531 000,00	853 935,00
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	728 023 443,00	641 663 155,00
88 AUTRES TRANSPORTS	10 914 055,00	10 931 630,00
939 ACTION ECONOMIQUE	124 917 743,00	92 662 380,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	1 112 975,16
92 RECHERCHE ET INNOVATION	35 063 500,00	24 616 800,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	18 775 000,00	16 605 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	58 803 143,00	40 774 024,84
95 TOURISME ET THERMALISME	12 276 100,00	9 553 580,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES	0,00	54 331 781,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	39 947 400,00
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	1 935 436,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00	6 000 000,00
952 DEPENSES IMPREVUES	4 850 000,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 674 526 573,00	2 050 812 698,00

BUDGET PRIMITIF 2022 (budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2021	BP 2022
900 SERVICES GENERAUX	0,00	199 000,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES		199 000,00
901 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	31 758 000,00	31 858 000,00
10 SERVICES COMMUNS		100 000,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE		
12 APPRENTISSAGE	31 758 000,00	31 758 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE		
902 ENSEIGNEMENT	63 086 000,00	71 686 000,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	63 086 000,00	70 886 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		800 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
903 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	0,00	0,00
31 CULTURE		
32 SPORTS		
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	0,00
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	0,00	116 000,00
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		116 000,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
58 AUTRES ACTIONS		
906 GESTION DES FONDS EUROPEENS	60 534 000,00	55 040 000,00
62 FEDER	60 534 000,00	55 040 000,00
907 ENVIRONNEMENT	672 000,00	939 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	672 000,00	939 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS		
74 POLITIQUE DE L'EAU		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE		
76 PATRIMOINE NATUREL		
908 TRANSPORTS	4 260 000,00	5 308 000,00
80 SERVICES COMMUNS		
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	4 260 000,00	5 308 000,00
82 ROUTES ET VOIRIES		
87 SECURITE		
88 AUTRES TRANSPORTS		
909 ACTION ECONOMIQUE	12 397 000,00	33 008 000,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	1 149 000,00	2 333 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	42 000,00	90 000,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	5 368 000,00	4 087 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	5 790 000,00	26 424 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME	48 000,00	74 000,00
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	61 000 000,00	45 900 000,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)	588 736 161,00	654 306 103,00
954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	8 800 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	831 243 161,00	898 360 103,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING	56 305 400,00	50 000 000,00

BUDGET PRIMITIF 2022 (budget principal)

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2021	BP 2022
930 SERVICES GENERAUX	2 289 646,00	1 280 000,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	1 394 000,00	974 000,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	895 646,00	306 000,00
931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	165 867 000,00	105 937 000,00
10 SERVICES COMMUNS		
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	146 300 000,00	77 160 000,00
12 APPRENTISSAGE	19 567 000,00	19 567 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE		9 210 000,00
932 ENSEIGNEMENT	22 126 000,00	22 126 000,00
20 SERVICES COMMUNS		
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	22 126 000,00	22 126 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	4 481 738,00	3 244 000,00
31 CULTURE	3 114 000,00	3 094 000,00
32 SPORTS	35 000,00	
33 LOISIRS	1 332 738,00	150 000,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	0,00
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	0,00	0,00
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
936 GESTION DES FONDS EUROPEENS	41 345 000,00	31 080 000,00
61 FSE	23 584 000,00	17 320 000,00
62 FEDER	17 761 000,00	13 760 000,00
937 ENVIRONNEMENT	76 000,00	4 133 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	73 000,00	60 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU		570 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	3 000,00	3 503 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL		
938 TRANSPORTS	31 728 000,00	33 264 700,00
80 SERVICES COMMUNS		
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	28 090 000,00	29 484 700,00
88 AUTRES TRANSPORTS	3 638 000,00	3 780 000,00
939 ACTION ECONOMIQUE	330 000,00	751 000,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	77 000,00	126 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	225 000,00	
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE		
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	28 000,00	625 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME		
940 IMPOSITIONS DIRECTES	1 246 738 309,00	1 328 661 000,00
941 AUTRES IMPÔTS ET TAXES	741 680 000,00	714 334 000,00
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	96 478 000,00	115 994 000,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	616 000,00	616 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	1 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 354 755 693,00	2 363 420 700,00
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion active de la dette)</i>	3 185 998 854,00	3 261 780 803,00

Liste des retraitements

	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 354 755 693	2 363 420 700	8 665 007	0,37%
Fonds européens PO 2014-2020	41 345 000	31 080 000	-10 265 000	-24,83%
PACTE / PLAN JEUNES	146 300 000	77 160 000	-69 140 000	-47,26%
SEGUR		9 210 000	9 210 000	
Programme SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique)		3 500 000	3 500 000	
Recettes réelles de fonctionnement après retraitements	2 167 110 693	2 242 470 700	75 360 007	3,48%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 086 707 292	2 050 812 698	-35 894 594	-1,72%
Fonds européens PO 2014-2020 et subvention d'équilibre budget annexe Fonds Européens	67 118 253	80 855 975	13 737 722	20,47%
PACTE / PLAN JEUNES	146 300 000	91 199 061	-55 100 939	-37,66%
SEGUR		8 547 613	8 547 613	
Programme SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique)	1 800 000	2 780 000	980 000	54,44%
Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements	1 871 489 039	1 867 430 049	- 4 058 990	-0,22%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	242 507 000	244 054 000	1 547 000	0,64%
Fonds européens PO 2014-2020	60 534 000	55 040 000	-5 494 000	-9,08%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt après retraitements	181 973 000	189 014 000	7 041 000	3,87%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 099 291 562	1 210 968 105	111 676 543	10,16%
Fonds européens PO 2014-2020	95 615 148	132 039 927	36 424 779	38,10%
Dépenses réelles d'investissement après retraitements (1)	1 003 676 414	1 078 928 178	75 251 764	7,50%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

ETAT DE REALISATION GLOBAL DES AP ET DES AE AU 31/12/2021
INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AP TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2021)						AP 2021					
		AP OUVERTES NON REALISEES	AP AFFECTEES NON REALISEES	AP OUVERTES NON AFFECTEES	AP 2021 OUVERTES	AP 2021 AFFECTEES	AP 2021 REALISEES	AP 2021 OUVERTES NON REALISEES	AP 2021 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2021 REALISEES	AP 2021 OUVERTES NON REALISEES	AP 2021 AFFECTEES NON REALISEES	
900	SERVICES GENERAUX	67 001 224,70	66 101 056,50	900 168,20	12 327 250,00	11 695 739,00	1 058 590,86	11 266 659,14	10 637 147,14	631 512,00			
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	88 886 709,91	83 383 043,60	5 513 666,31	24 838 000,00	24 498 577,23	2 898 799,18	21 939 800,82	21 599 778,05	340 022,77			
902	ENSEIGNEMENT	1 042 647 829,39	1 035 516 215,86	7 131 613,53	276 022 176,00	275 805 345,83	44 126 274,47	231 895 901,53	231 679 071,36	216 830,17			
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	75 658 032,59	74 426 400,72	1 231 631,87	40 876 028,00	39 815 680,13	11 537 957,84	29 338 070,16	28 277 722,29	1 060 347,87			
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 203 912,47	950 303,47	253 609,00	1 000 000,00	746 391,00	348 629,45	651 370,55	397 761,55	253 609,00			
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	246 891 849,66	214 497 692,03	32 394 157,63	86 023 788,00	85 381 934,20	20 606 714,27	65 417 073,73	64 775 219,93	641 853,80			
906	GESTION DES FONDS EUROPEENS	281 603 826,61	196 495 949,58	85 108 477,03	100 562 325,09	26 816 246,12	0,00	100 562 325,09	26 816 246,12	73 746 078,97			
907	ENVIRONNEMENT	181 752 591,26	151 043 359,06	30 709 232,20	72 310 000,00	71 817 861,97	5 780 512,33	66 529 487,67	66 037 349,64	492 136,03			
908	TRANSPORTS	751 664 591,19	744 619 646,48	7 044 944,71	385 785 516,00	382 281 245,85	24 081 446,02	361 704 069,98	358 199 799,83	3 504 270,15			
909	ACTION ECONOMIQUE	560 203 767,05	542 713 523,82	17 490 243,23	306 561 705,00	292 970 285,28	89 016 627,18	217 545 077,82	203 953 658,10	13 591 419,72			
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 297 524 334,83	3 109 746 891,12	187 777 743,71	1 306 307 388,09	1 211 829 305,61	199 455 551,60	1 106 851 836,49	1 012 373 754,01	94 478 082,48			

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AE TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2021)			AE 2021					
		AE OUVERTES NON REALISEES	AFFECTEES NON REALISEES	OUVERTES NON AFFECTEES	AE 2021 OUVERTES NON REALISEES	AE 2021 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2021 REALISEES			
930	SERVICES GENERAUX	153 741 601,68	152 230 892,43	1 510 709,25	61 307 879,00	60 219 142,31	12 140 133,22	49 167 745,78	48 079 009,09	1 088 736,69
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	1 001 576 117,77	985 951 076,42	15 625 041,35	343 024 687,75	337 982 104,04	163 609 270,79	179 415 416,96	174 372 833,25	5 042 965,71
932	ENSEIGNEMENT	185 581 821,42	181 179 602,54	4 402 218,88	251 816 063,00	250 154 478,59	114 519 602,12	137 296 480,88	135 634 876,47	1 661 584,41
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	57 084 211,99	56 923 851,82	160 560,17	78 480 715,00	78 355 294,84	46 486 372,73	31 994 342,27	31 868 922,11	125 420,16
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	5 012 605,24	4 726 402,24	286 203,00	2 375 258,00	2 171 080,00	1 343 501,00	1 031 757,00	827 579,00	204 178,00
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	23 074 416,68	18 576 036,97	4 498 379,71	12 091 762,73	11 330 629,06	4 114 208,61	7 977 554,12	7 216 420,45	761 133,67
936	GESTION DES FONDS EUROPEENS	96 580 387,65	58 678 015,31	37 902 372,34	36 624 661,63	5 909 169,75	0,00	36 624 661,63	5 909 169,75	30 715 491,88
937	ENVIRONNEMENT	46 039 050,27	29 543 092,30	16 495 957,97	29 110 000,00	28 711 364,27	11 189 856,47	17 920 143,63	17 521 507,80	398 635,73
938	TRANSPORTS	1 147 260 536,33	1 146 176 564,55	1 083 971,78	763 053 301,50	762 260 376,96	384 941 563,88	378 111 737,62	377 318 815,08	792 922,54
939	ACTION ECONOMIQUE	185 983 301,13	177 833 180,55	8 150 120,58	124 737 454,00	120 810 531,20	49 081 417,26	75 656 036,74	71 729 113,94	3 926 922,80
943	OPERATIONS FINANCIERES	122 178,80	122 178,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	9 551,06	8 551,06	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 902 065 780,02	2 811 949 244,99	90 116 535,03	1 702 621 782,61	1 657 904 173,02	787 425 926,08	915 195 856,53	870 478 246,94	44 717 609,59

BUDGET PRIMITIF 2022

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2022 s'élève à **3 261,8 M€** en dépenses et en recettes. Il s'inscrit dans la stratégie financière fixée pour le mandat, stratégie fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager l'épargne nécessaire au financement des investissements indispensables au développement équilibré des territoires de la Région.

BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement	2 363 420 700
Dépenses réelles de fonctionnement	2 050 812 698
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 011 015 298
Epargne brute	312 608 002
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	244 054 000
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 210 968 105
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 030 968 105
Emprunt	654 306 103
Budget total hors dette	3 041 983 403
Budget total (1)	3 261 780 803

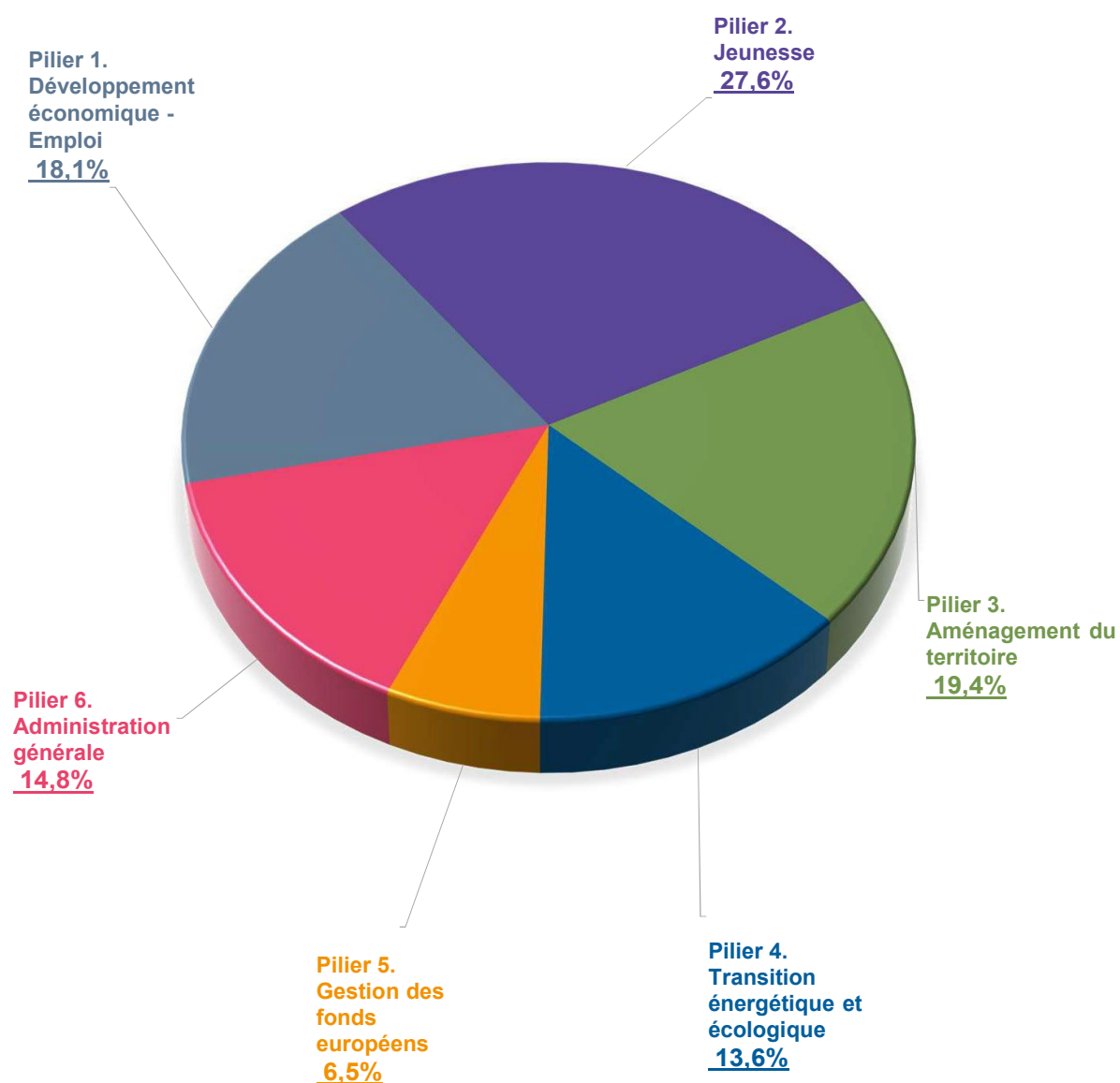
(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving


Le montant 2022 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent respectivement à 1 462 M€ et 1 674,5 M€.

Les dépenses régionales 2022 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

LES DEPENSES REGIONALES 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€) crédits de paiement	
Pilier 1. Développement économique - Emploi	599,6
Pilier 2. Jeunesse	914,2
Pilier 3. Aménagement du territoire	643,0
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	449,3
Pilier 5. Gestion des fonds européens	215,3
Pilier 6. Administration générale	490,5
TOTAL BUDGET	3 311,8
dont réaménagement de dette et revolving	50,0
TOTAL BUDGET hors réaménagement de dette et revolving	3 261,8



 L'ensemble des **recettes** du Budget 2022, hors emprunt, est estimé globalement à **2 607,5 M€**.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.

LES RECETTES REGIONALES 2022

Fiscalité et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

2 008,1 M€

62%

Dotations de l'Etat

95,6 M€

3%

Financement Formation professionnelle et Apprentissage

225,8 M€

7%

Autres recettes

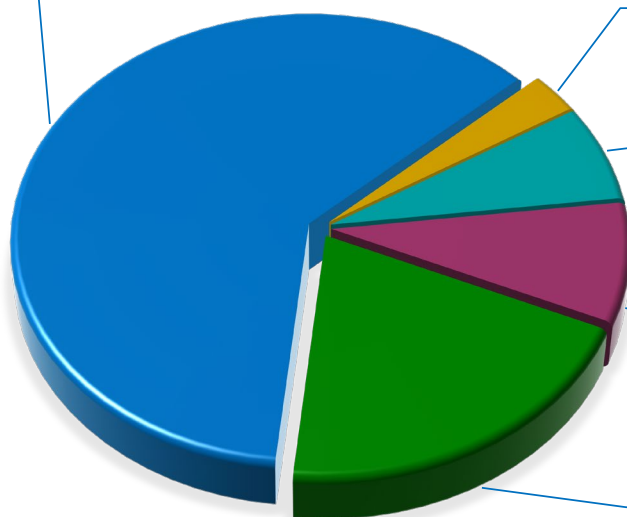
278,0 M€

8%

Emprunt

654,3 M€

20%





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr